

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME XC

1978

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Culture

LIÈGE
MAISON CURTIUS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME XC

1978

Édité avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale
et de la Culture

LIÈGE
MAISON CURTIUS

UN CAS PRÉCOCE D'ASSOLEMENT TRIENNAL EN HESBAYE HUTOISE (1178)

par Jean-Pierre RORIVE

Un document inédit, daté de 1178 et conservé dans le chartrier de l'abbaye hutoise de Neufmoustier, mérite qu'on lui prête attention⁽¹⁾. Il s'agit de la mise par écrit de la cession d'une dîme à cet établissement religieux en 1178. Le sceau qui y était appendu est perdu. Cet original est légèrement endommagé au côté inférieur droit sans que cela n'affecte la teneur de l'acte. Au point de vue paléographique, le document présente une ornementation en « treillis » avec une remarquable multiplication des boucles virgules de base dans le graphique de « l'us », soit autant de particularités caractéristiques des chartes liégeoises de l'époque⁽²⁾. Rien ne permet de mettre en doute la véracité de ce contrat de cession de dîmes à l'abbaye. L'acte est d'autant moins attaquable qu'en 1278, Frédéric, doyen de Saint-Barthélemy à Liège, vidime devant de nouveaux témoins et dans une forme à peine différente la cession consentie cent ans plus tôt par Henri de Limont. Cet original sur parchemin, inédit, conservé dans le chartrier de l'abbaye⁽³⁾, a conservé des fragments de sceau en navette, pendant sur simple queue de parchemin. Dans le champ, on peut encore distinguer la Vierge portant

(1) Fonds du Neufmoustier, chartrier, A.E.H. Voir G. HANSOTTE, *Inventaire des archives de l'abbaye de Neufmoustier*, t. I, Brux., 1960, n° 76, Regestes, n° 7. Le Neufmoustier fut un monastère de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin fondé sur les bords de la Meuse à Huy par Pierre l'Ermite vers 1100. Le monastère sera dédié en 1130 par le Prince-Evêque Alexandre de Juliers et sera érigé au rang d'abbaye en 1208 (cf. la notice de G. HANSOTTE, dans le *Monasticon belge*, vol. II, fasc. 3, pp. 283-299 avec bibliographie).

(2) Voir J. STIENNON, *L'écriture diplomatique dans le diocèse de Liège du XI^e siècle au milieu du XII^e siècle*, 1960, « Les belles lettres », pp. 530 et sv.; 94-95 et fig. 95,

(3) G. HANSOTTE, *Inventaire*, reg. n° 25.

l'enfant. La légende dégradée est illisible. Pourquoi cette confirmation en 1278? L'abbaye possédait une « Converterie » à Seraing-le-Château, là où précisément elle reçoit la dîme. L'on peut penser dès lors qu'elle a voulu empêcher tout différend à propos des dîmes depuis que, précisément en 1278, elle a abandonné le faire-valoir-direct pour donner ses biens en location à des colons étrangers. Cette dernière indication nous est apportée par un acte de 1298 du chartrier relatant précisément un tel conflit survenu sur les terres noales que l'abbaye possédait sur le territoire de Sainte-Ode à Amay ⁽¹⁾.

Abordons dès à présent le contenu de l'acte. Bertold, archidiacre de Liège et Henri, doyen du concile de Hozémont, font savoir que Henri, vestit de Limont, avec l'assentiment du chapitre de Saint-Barthélemy à Liège, a cédé au Neufmoustier les dîmes, tant grandes que petites, du territoire situé entre Chapon-Seraing et Seraing-le-Château (villages voisins sis en Hesbaye hutoise) moyennant trois muids d'épeautre l'année de l'orge et de l'avoine. Le couvent ne devra rien l'année où le sol restera en jachère. Par la même occasion, Henri de Limont exempte l'abbaye du paiement de la dîme pour les biens qu'elle possédait à l'intérieur de ce ressort dîmier.

La « Converterie » que le Neufmoustier possédait à Seraing (nom qui laisse supposer qu'elle fut exploitée par des convers) pourrait avoir une origine antérieure à la dédicace du monastère en 1130. En effet, Gislebert de Lens, cité dans des actes de 1103 et 1124 ⁽²⁾, donne à l'abbaye une terre de six bonniers qu'elle échange aussitôt pour une terre de la même superficie sise à Seraing et qu'elle affecte à la ferme qu'elle possédait à cet endroit ⁽³⁾.

Il faut souligner la remarquable analogie entre les méthodes agraires en usage chez les chanoines réguliers de saint Augustin du Neufmoustier et les Cisterciens : adoption du faire-valoir direct jusqu'à une époque tardive à partir de granges ou converteries, concentration des terres autour de celles-ci et exploitation par de nombreux convers. L'affirmation de Higounet suivant laquelle seuls les Cisterciens exploi-

⁽¹⁾ *Chartrier du Neufmoustier*, 16 août 1298. G. HANSOTTE, *op. cit.*, reg. n° 30.

⁽²⁾ J. DE HEMRICOURT, *Œuvres*, éd. DE BORMAN, A. BAYOT et E. PONCELET, Brux., 1910, t. 2, p. 125 et t. 3, p. CXI.

⁽³⁾ *Obituaire du Neufmoustier*, f° 87 v° (en dépôt au musée Curtius).

taient encore directement vers 1250 est donc erronée ⁽¹⁾ puisque c'est en 1278 seulement que l'abbaye abandonna le faire-valoir direct.

Notre acte contient par le biais des redevances une belle mention d'assolement triennal : trois muids d'épeautre l'année des blés d'hiver, un muid l'année des blés de printemps et rien lorsque le sol reste en jachère ⁽²⁾. La rotation triennale appartient à ces coutumes immémoriales dont l'origine nous échappe. Quelques indices seulement permettent d'entrevoir l'organisation d'un cycle de rotations de cultures dès le ix^e siècle. Ainsi, par exemple, les pièces de labour dans les grandes exploitations apparaissent souvent par groupes de trois. Cependant, un seul document, le polyptique de l'abbaye de Saint-Amand, prouve sans conteste une répartition des champs seigneuriaux en trois portions égales, successivement occupées par les semailles d'hiver, par celles de printemps et de jachère ⁽³⁾. Mais l'on n'a peut-être pas encore suffisamment souligné la distinction capitale qui existe entre la simple rotation des cultures et « l'assolement » c'est-à-dire « l'organisation dans un terroir de soles homogènes, de quartiers dont toutes les parcelles sont traitées chaque année de la même façon, ensemencées en tel blé ou laissées en jachères » ⁽⁴⁾. Le premier témoignage d'un terroir topographiquement bien précisé réparti rigoureusement en trois soles et exigeant la collaboration de toute une communauté paysanne est daté de 1248 et concerne la grange cistercienne de Vaulerent ⁽⁵⁾. L'assolement ne se serait que très lentement diffusé après 1300 et seulement dans les pays de champs ouverts ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Ch. HIGOUNET, *L'assolement triennal dans la plaine de France au XIII^e siècle*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Sc. et Belles Lettres*, 1956, p. 511.

⁽²⁾ « ANNO / HYEMALIS / ANNONE / , TRES / MODOS / SPELTE / HOIENSIS / MENSURE / IN / DIE / SANCTI / MARTINI / INVESTITO / DE / LIMON / PERSOLVENT / . ANNO / ORDEI / VEL / AVENE / , UNUM / TANTUM / MODIUM / SPELTE / , ANNO / VERO / TERCIO / , CUM / TERRA / VACUA / AD / IUSSIRE / IACEBIT / , ECCLESIA / HOIENSIS / IN / VESTITO / DE / LIMON / NICHIL / DEBEBIT ».

⁽³⁾ *Polyptique de l'abbé Irminon* (éd. Guérard), t. II, p. 925, cf. C. DUBY, *L'économie rurale et la vie dans les campagnes dans l'occident médiéval*, Paris, Aubier, 1962, p. 81 n.

⁽⁴⁾ *Ibidem*, p. 174.

⁽⁵⁾ Voir l'article de HIGOUNET, *op. cit.* (Arch. dép. de l'Oise, H. 5255 à 5547).

⁽⁶⁾ G. FOURQUIN, *Histoire économique de l'occident médiéval*, Paris, A. Collin, 1969, p. 159.

Telle est, jusque là, l'emprise des historiens sur ce phénomène capital historique, géographique, social, économique... Nous constatons que des exposés aux contours souvent trop théoriques érigent de nombreuses suppositions et généralisations hâtives sur un échaffaudage documentaire trop étroit.

Depuis lors, Duby est revenu sur la question dans un ouvrage récent ⁽¹⁾ où il utilise en fait une découverte de Fossier. Un contrat passé en 1199 entre les prieurs de Cappy et de Chaumy, dans l'Aisne, atteste de façon évidente l'usage de rotation triennale régulière ⁽²⁾. Soulignons, quant à nous, l'intérêt que présentent deux autres documents encore plus précoces. Il s'agit d'un acte de 1162 de l'abbaye cistercienne d'Ourscamp, dans l'Oise, contenant aussi, par le biais des redevances, trace de rotation triennale ⁽³⁾ et d'un acte de 1194 interdisant aux hommes de Guillaume d'Aulnay en Parisis de changer de culture les terres en dehors de leurs « saisons » ⁽⁴⁾. Ces documents sont très intéressants, mais ne témoignent pas encore d'assolement triennal au sens où nous l'avons défini.

Notre acte de Neufmoustier précise les variations du rendement de la dîme perçu par Henri de Limont : trois muids d'épeautre l'année des blés d'hiver, un muid l'année des blés de printemps et rien l'année de jachère. Pour expliquer l'évolution de la redevance, on peut supposer que la place réservée à l'épeautre est plus grande, ou que le rendement de cette récolte était plus élevé, celui de l'orge et de l'avoine étant plus faible, venant sur une terre déjà « fatiguée ». On peut aussi supposer une plus grande valeur des céréales cultivées sous le vocable de blé d'hiver.

Assurément, notre document atteste sans équivoque l'usage de rotation triennale et à ce seul niveau il constitue un document de première importance puisque les preuves de sa pratique sont rares.

⁽¹⁾ G. DUBY, *Guerriers et paysans (VII-XII^e siècles)*, Premier essor de l'économie européenne, Paris, 1973, p. 216.

⁽²⁾ R. FOSSIER, *La terre et les Hommes en Picardie jusqu'à la fin du XII^e siècle*, Paris, Louvain, 1968, t. I, p. 337. (L'auteur déduit d'abord un éventuel rythme triennal d'après des documents de 1100, 1118, 1137, etc., mais ces textes ne sont pas décisifs.)

⁽³⁾ Ed. H. PEIGNE-DELACOURT, *Cart. de l'abbaye N.-D. d'Ourscamp*, *Mém. de la Soc. des antiquaires de Picardie*, Amiens, 1865, t. 8, p. 158.

⁽⁴⁾ Ch. HIGUNET, *op. cit.*, p. 509.

Ce document, ajouté aux autres, permet d'admettre qu'un système de rotation de cultures dont la triple alternance se renouvelait chaque année était peut-être beaucoup plus répandu qu'on ne l'a cru jusqu'ici dès le XII^e siècle.

Pourrait-il maintenant s'agir éventuellement « d'assolement » au niveau d'un terroir ? Certes, le document ne met pas en lumière l'existence d'un terroir divisé en trois parties égales. Il ne dévoile pas non plus la superficie de la terre sur laquelle Henri de Limont levait la dime. Cependant, la dime se levait généralement sur des surfaces considérables.

Celle qui nous préoccupe comprenait au moins les terres de la « Converterie » de Seraing qui, avec celle de Villers-le-Bouillet, était la plus opulente du Neufmoustier⁽¹⁾. Il nous est difficile de croire dès lors qu'une étendue aussi vaste soit laissée en jachère une année entière sans s'inscrire dans un contexte d'assolement triennal. Aussi, la meilleure explication possible consiste à admettre l'existence de trois soles dans les cultures du terroir de Chapon-Seraing et Seraing-le-Château, Henri de Limont levant la dime sur une des trois soles situées entre les deux villages. Cette date de 1178 semblerait bien précoce. Elle devrait l'être moins si l'on songe à la vocation toute particulière de la Hesbaye pour l'assolement triennal : limon fertile pour éviter l'allongement des jachères, des sols meubles pour permettre à la charrue de mieux labourer le sol⁽²⁾ et un paysage qui est en train de prendre son aspect « d'openfield » grâce aux grands défrichements⁽³⁾.

Si comme le dit Higounet, l'expansion du système triennal doit beaucoup aux Cisterciens⁽⁴⁾, nous nous permettons de répondre à présent qu'ils n'étaient pas les seuls à le répandre. Et à l'affirmation

(1) Nous pouvons nous risquer à évaluer à une bonne vingtaine de bonniers minimum la superficie de l'exploitation fin du XII^e siècle compte tenu des indications dont nous disposons. Ce chiffre apparaît comme non négligeable puisque aucune exploitation (hesbignonne ?) ne dépassait jamais trente bonniers fin du XIII^e siècle selon Y. DELATTE, *La Hesbaye liégeoise à la fin du XII^e siècle*, dans *Bulletin de la Soc. Royale « Le Vieux Liège »*, 1954, n^{os} 104-105, p. 295.

(2) Pour toutes ces considérations d'ordre général, se référer à l'article de D. FAUCHER, *L'assolement triennal en France*, Études rurales, éd. Mouton, Paris La Haye, 1961.

(3) Voir Y. DELATTE, *op. cit.*, p. 292.

(4) Ch. HIGOUNET, *op. cit.*, p. 510.

gratuite de R. Grand plaçant les moines blancs à l'origine de l'assolement triennal ⁽¹⁾. nous nous permettons de répondre très prudemment : l'ordre de saint Bernard n'aurait-il pas calqué ses usages agricoles sur ceux des chanoines réguliers, ordre beaucoup plus ancien ?

Nous pouvons mieux comprendre à présent que, sous l'influence de coutumes anciennes, le sol de chaque commune de Hesbaye fut divisé en trois « saisons » comme le prouvent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime la plupart des baux terriers. Des chemins, certains au nom encore évocateurs aujourd'hui « des deux saisons » séparaient les villages en trois parties égales. C'est ce qui est ainsi nettement démontré dans la description du ressort dîmier dépendant du chapitre Saint-Denis de Liège à Lens-sur-Geer, Bergiliers, Granville et Oreye ⁽²⁾.

L'existence d'un terroir appartenant à l'abbaye du Neufmoustier, assolé et probablement imbriqué dans les finages villageois tout proches nous amène à nous demander s'il ne rendait pas indispensable une organisation agricole commune en accord avec ces villages, voire dès lors qu'un usage de l'assolement triennal répandu beaucoup plus tôt qu'on ne l'a cru jusqu'ici dans toute la plaine hesbignonne. Pourquoi pas ? La Hesbaye aux terres réputées encore aujourd'hui parmi les plus riches d'Europe réunissait les conditions optima pour y rencontrer l'assolement triennal.

⁽¹⁾ R. GRAND, *L'agriculture au Moyen Age de la fin de l'Empire romain au XVI^e siècle*, Paris, 1950, p. 270.

⁽²⁾ En 1324, les terres sujettes à la dîme y occupent dans les 3 saisons des superficies fort semblables. Voir D. VANDERVEEGHDE, *Le domaine du Val-Saint-Lambert de 1202 à 1387*, Paris, 1955, p. 121 n.

LE SORT DES ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS DANS LA RÉGION LIÉGEOISE AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

par N. HAESSENNE-PEREMANS

Bibliothécaire à l'Université de Liège

Sous l'Ancien Régime, Liège ne disposait d'aucun établissement pour accueillir les enfants exposés ou abandonnés. Ils étaient acheminés vers les hospices de Bruxelles, de Laon, de Reims ou de Paris. En 1778, le diocèse de Liège a envoyé dans la capitale française environ soixante enfants; treize provenaient de la seule ville de Liège. Montlinot fixe à 586 les enfants étrangers entrés dans les hôpitaux de la Généralité de Soissons dans les huit dernières années de l'Ancien Régime et affirme que le plus grand nombre était issu du pays de Liège, « cette ville libre, peuplée de l'écume des nations ». Malgré l'absence d'un équipement adéquat, l'exposition des enfants y était fréquente. Comme partout ailleurs en Europe, cette pratique s'est développée à la fin du XVIII^e siècle (1). La mère ou un intermédiaire passait devant

(1) Cf. E. HELIN, *Le sort des enfants trouvés au XVIII^e siècle* dans *V.L.*, pp. 203-206, 1953, qui cite les chiffres suivants :

Maison des couches à Paris	1640-1719	: 84 840
		1720-1789	: 305 123
Bruxelles	1771	: 671
		1785	: 2 570
Mons	1763	: 268
		1791	: 500

Voir aussi Charles LECLERC DE MONTLINOT, *Observations sur les enfants trouvés de la Généralité de Soissons*, Paris, 1790, p. 37, cité par A. CHAMOIX, *L'enfance abandonnée à Reims à la fin du XVIII^e siècle* dans *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 263-285, C. DELASSELLE, *Les enfants abandonnés à Paris au XVIII^e siècle*, dans *A.E.S.C.*, p. 191, 1975, et C. BLOCH, *L'assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, Paris, 1908, pp. 98-120. La Commission des hospices affirmera pourtant en 1812 que cette pratique était presque inconnue à Liège sous l'Ancien Régime et brosse un tableau idyllique de la situation : « Les enfants illégitimes issus de gens fortunés étaient pour la plupart mis en nourrice

notaire un contrat avec le voiturier chargé d'acheminer l'enfant vers les hôpitaux étrangers. Les sommes réclamées variaient selon les cas : vingt, quatre-vingts, cent florins parfois. Il s'agit là de sommes importantes, prohibitives pour des ouvrières dont certaines gagnaient moins de dix sous par jour ⁽¹⁾. Louis-Sébastien Mercier raconte que ces nouveau-nés étaient apportés à dos d'homme dans une boîte matelassée pouvant en contenir trois. « Ils sont debout dans leur maillot, respirant l'air par en haut. L'homme ne s'arrête que pour prendre ses repas et leur faire sucer un peu de lait. Quand il ouvre sa boîte, il en trouve souvent un de mort » ⁽²⁾. Parmi les enfants envoyés à Paris, il en mourait dans la proportion de neuf sur dix en route ou dans les premiers jours de leur arrivée et, à la Maison des Couches, la mortalité touchait près de 65 pour cent des enfants avant qu'ils n'atteignent leur première année. Cette mortalité particulièrement élevée qu'on peut assimiler à un « infanticide différé » ⁽³⁾ allait émouvoir les contemporains.

Durant le régime français, les enfants abandonnés font l'objet d'une réglementation particulière. Sous ce vocable, on regroupe les nouveau-nés abandonnés, les enfants trouvés en bas âge, les enfants arrêtés avec les mendiants et les enfants des condamnés aux fers, à la « gêne » ou à la détention s'il ne leur reste plus aucune famille et s'ils

sous le secret aux frais de leurs parents, d'autres étaient transférés à l'Hôtel-Dieu à Paris par des meneurs qui étaient sous la surveillance immédiate de la police à laquelle ils devaient reproduire le certificat de dépôt, ceux enfin qui appartenaient à la classe commune du peuple étaient conservés par leur mère et il arrivait presque toujours que le père, mû par la honte, se mariait et légitimait son enfant. Le premier qui fut constitué abandonné et qui en cette qualité a été recueilli par les hospices ne remonte qu'à l'an IV, encore était-il étranger au département ». Voir A.E.L., *F.F., Préf.*, 568, Projet d'organisation du dépôt.

⁽¹⁾ E. HELIN, *Une sollicitude ambiguë : l'évacuation des enfants abandonnés*, dans *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 225-229. Voir encore J.C. PEYRONNET, *Les enfants abandonnés et leurs nourrices, à Limoges au XVIII^e siècle*, dans *R.H.M.C.*, t. 23, 1976, pp. 418-441 et P.F. ALEIL, *Enfants illégitimes et enfants abandonnés à Clermont dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, dans *Cahiers d'histoire*, t. 21, n^o 3, 1976, pp. 307-333.

⁽²⁾ L.S. MERCIER, *Le tableau de Paris*, t. 3, chap. CCLXXI, p. 234. Sur le transport de ces enfants en Wallonie, voir E. LEGROS, « *Transport d'enfant sur la hotte* », dans *Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne*, t. X, 1963, pp. 93-94. Les techniques de l'allaitement artificiel étaient à l'époque, des plus rudimentaires. On faisait sucer à l'enfant des éponges imbibées de lait. Cf. aussi J.P. BARDET, *Pour que vivent les enfants trouvés*, dans *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 395-400.

⁽³⁾ E. HELIN, *op. cit.*, dans *Annales de démographie historique*, et J.P. BARDET, *op. cit.*

ont passé l'âge du sevrage ⁽¹⁾. Dans une circulaire du 20 brumaire an xi (11 novembre 1802), adressée aux préfets, le Ministre de l'Intérieur précise que, sous le titre d'enfants trouvés, on ne doit entendre que « des enfants illégitimes ou nés de parents inconnus qui les ont exposés » et, sous la qualification d'enfants abandonnés, que « les enfants qui, appartenant à des parents connus, se trouvent, soit à raison de la mort de leurs pères et mères, soit à raison de leur absence ou de leur retraite dans des lieux ignorés, soit à raison de leur détention pour faits criminels ou de police correctionnelle, abandonnés à la commisération publique » ⁽²⁾. De cette dernière catégorie, seuls les enfants en âge d'être allaités peuvent rester dans les prisons. Par une loi des 23 novembre-10 décembre 1790, la Nation les prend en charge ⁽³⁾. Par une loi des 28 juin-8 juillet 1793, la Convention ordonne qu'ils soient désignés sous le vocable d'orphelins, enfants de la Patrie ⁽⁴⁾. Un arrêté des représentants du peuple près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, en date du 1^{er} germinal an iii, étend à la Belgique les dispositions de cette législation. Aux termes de cet arrêté, les municipalités et leurs commissaires sont chargés « de veiller particulièrement à l'éducation physique et morale des enfants abandonnés ». Ceux-ci doivent, selon leur âge, être mis en nourrice ou placés dans les hospices qui leur sont destinés. Les dépenses d'entretien sont à charge des établissements de bienfaisance et des municipalités qui, lorsque leurs ressources financières sont insuffisantes, peuvent recourir à l'Administration centrale. Ne sont conservés à charge de l'Etat que les enfants de parents inconnus ⁽⁵⁾.

On évalue à trente-huit centimes et demi, durant le régime français, la dépense journalière pour un de ces enfants. Une somme aussi infime, multipliée par le nombre des individus, entraîne pourtant une dépense considérable à laquelle la Commission des hospices a de

(1) *M.A.D.O.*, t. 1, p. 308 et t. 13, pp. 242-243. Voir aussi *Recueil des lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires concernant les établissements de bienfaisance*, t. 1, pp. 149-150, Bruxelles, 1871. Circulaire du 6 juin 1822.

(2) *A.E.L.*, *F.F.*, *Préf.*, 566.

(3) *Recueil des lois et règlements pour les neuf départements réunis*, t. 8, p. 97. Cf. L. LALLEMAND, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés*, pp. 254-255, Paris, 1885.

(4) Cette expression apparaît déjà en France au xviii^e siècle. Cf. C. BLOCH, *op. cit.*, p. 155.

(5) *A.E.L.*, *F.F.*, *Préf.*, 566, Le Ministre de l'Intérieur aux préfets, 23 ventôse an ix. Cf. *A.A.P.L.*, *P.V.C.A.H.*, séance du 12 mai 1823.

plus en plus de peine à faire face. En l'an ix, le département de l'Ourthe n'occupe cependant que la nonante-deuxième position parmi les cent deux départements de la République en ce qui concerne les dépenses pour les enfants trouvés et abandonnés (1). En 1806, l'entretien des enfants trouvés du département coûte au gouvernement un peu plus de onze mille francs (2). En 1809, la dépense s'élève à 23 763 francs 13 centimes, en 1810, elle est de 6 958 francs 56 centimes pour le seul semestre d'avril et atteint 27 874 francs et 62 centimes à la fin de l'année (3) alors que le budget du département n'alloue que douze mille francs pour cette dépense (4). Le déficit va s'alourdir et la Commission des hospices se déclare dans l'impossibilité de le supporter, elle est même incapable d'acquitter les mois de nourrice échus (5) et craint de compromettre le service des autres établissements de charité (6). Pourtant, le décret du 19 janvier 1811 met en plus à la charge définitive des hospices la fourniture des layettes et vêtements, les dépenses des nourrices sédentaires et les frais de séjour des nourrices externes. Pour faire face aux dépenses de 1815, les Etats députés prélèvent 5/9 du montant des centimes additionnels (7) et, en 1817, le Ministre de l'Intérieur fixe à neuf florins dix cents par cent habitants, la contribution des communes pour l'entretien des enfants trouvés et abandonnés (8).

En 1822, le déficit de l'entretien des enfants abandonnés est mis à charge des communes (9). Dès 1824, les frais d'entretien sont entièrement à la charge des communes où ils ont été exposés. Si ces dernières ne peuvent en supporter la dépense, il leur est loisible de deman-

(1) *Pasinomie*, 1^{re} série, t. 11, pp. 21-22. Départements dépensant moins : Côte d'Or, Leman, Loire-inférieure, Meuse-inférieure, Mont-tonnerre, Rhin et Moselle, Roer, Sambre-et-Meuse, Saône et Loire.

(2) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 567. Voir tableau 1.

(3) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 580, réponse à la note remise... en séance de la dite Commission, le 20 juillet 1812 et *F.F.*, *Préf.*, 567, Enfants abandonnés, 1810 et le préfet au Ministre de l'Intérieur, 15 février 1810. Cf. A.N.P., *F*¹⁵ 1012, 30 juillet 1810 et *F*¹⁵ 1013, Mouvement et dépense des enfants trouvés et abandonnés pendant l'an 1810.

(4) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 569, le préfet à la Commission des hospices, 20 septembre 1811.

(5) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 569, la Commission des hospices au préfet, 21 octobre 1811.

(6) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 9 janvier 1815.

(7) *M.A.P.L.*, t. 2, pp. 35-38 et *Pasinomie*, 2^e série, t. 3, p. 60, 5 mars 1816.

(8) *M.A.P.L.*, t. 5, pp. 1-22. Cf. tableau 2.

(9) *Pasinomie*, 2^e série, t. 6, p. 364, arrêté royal du 6 août 1822.

TABLEAU 1. Dépenses consenties par la Commission des hospices pour le service des enfants trouvés et abandonnés de 1806 à 1823 (en francs français) ⁽¹⁾.

Années	Dépenses
1806	11 006,09
1807	13 462,73
1808	17 999,29
1809	?
1810	25 625,65
1811	?
1812	13 542,78
1813	13 387,74
1814	12 576,50
1815	12 487,88
1816	13 485,68
1817	13 878,60
1818	15 597,67
1819	15 764,85
1820	?
1821	?
1822	16 592,55
1823	22 196,85
Total	217 604,86
Moyenne	15 543,20

der au gouvernement un subside qui leur est accordé sur les fonds provinciaux ⁽²⁾.

A Liège, les enfants sont envoyés en nourrice à la campagne car c'est là qu'ils trouveront « l'éducation la plus propre à leur donner une bonne constitution physique et à les former pour la société ». Leur entretien est assuré par des aumônes en attendant que l'Etat les prennent en charge. En effet, il est reconnu que « ce n'est pas celui qui entend le premier cri d'un enfant exposé qui doit s'en charger, c'est celui qui a le droit d'exiger les services de cet enfant, lorsque ses facultés physiques et morales lui permettront de se livrer au travail, c'est donc la Société entière puisqu'elle seule en a le droit » ⁽³⁾. En l'an iv, sept enfants sont de la sorte placés en nourrice aux frais de

⁽¹⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 555, 574, 575, 576, 577; *Assistance publique*, *cl. pr.*, 26, 27, 29, 30, 35, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 110.

⁽²⁾ *M.A.P.L.*, t. 11, p. 303 et t. 13, p. 11.

⁽³⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, l'administration municipale de la commune de Liège à l'administration centrale du département, 23 thermidor an iv.

TABLEAU 2. Sommes prélevées sur les revenus des communes pour le service des enfants trouvés et abandonnés ⁽¹⁾.

Provinces	Années		
	1815	1816	1817
Brabant méridional	89 786,27	68 969,25	40 190,00
Anvers	51 319,44	44 713,40	26 532,41
Flandre Orientale	116 874,05	96 139,31	50 027,70
Flandre Occidentale	47 258,21	82 408,46	47 470,20
Hainaut	57 731,00	76 296,00	44 462,15
Liège	45 149,78	35 215,27	32 654,44
Namur	19 678,28	25 671,49	14 960,22
Limbourg	17 317,95	44 655,41	26 488,49
Luxembourg	20 293,39	34 621,90	19 479,28
Total	465 408,37	508 690,49	302 264,89
Moyenne	51 712,04	56 521,16	33 584,99

Remarque : Pour 1815, la répartition a eu lieu à raison du montant des centimes additionnels communaux. Pour 1816 et 1817, elle a eu lieu à raison de la population.

la bienfaisance mais cette charge est trop onéreuse pour la municipalité. Elle réclame le transfert des enfants dans les hôpitaux de Paris ou de Laon d'autant que la difficulté de trouver des nourrices mercenaires est grande à une époque où les denrées de première nécessité se maintiennent à des prix très élevés ⁽²⁾.

Le transfert des enfants à Laon s'effectue officiellement jusqu'à la promulgation de la loi du 27 frimaire an v (17 décembre 1796). Des sages-femmes insèrent même des annonces pour préciser qu'elles font transporter les enfants ⁽³⁾. Mais la nouvelle loi oblige tous les hospices à les recevoir gratuitement et charge le Directoire de régler la manière dont ils doivent être élevés et instruits. Elle interdit en outre à toute personne ayant trouvé un enfant de le porter ailleurs qu'à l'hospice civil le plus proche, sous peine d'emprisonnement de trente

⁽¹⁾ A.G.R., *Fonds d'Ursel*, L. 354.

⁽²⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, l'administration centrale du département de l'Ourthe au Ministre de l'Intérieur, 26 thermidor an iv. Cf. A.N.P., *F*¹⁵ 267 et A.E.L., *F.F.*, *n. cl.* Le Ministre de l'Intérieur à l'administration du pays de Liège, 7 pluviôse an iv.

⁽³⁾ *Gazette de Liège*, 30 novembre et 12 décembre 1796 et 14 janvier 1798.

jours ⁽¹⁾. Pourtant, ce trafic semble avoir perduré clandestinement jusqu'en l'an ix puisque le préfet dénonce alors « le transport qui s'en fait journallement sur les hospices de Laon et de Paris par des individus mercenaires chez qui la sensibilité est un sentiment étranger, qui les portent groupés les uns sur les autres, exposés aux injures des tems et qui laissent périr faute de nourriture suffisante une partie de ces jeunes infortunés avant d'être arrivés à leur destination ». Ces individus produisent alors des actes de décès informes ou, lorsque les enfants meurent chez eux, ils produisent de fausses pièces qui annoncent leur décès à Laon ou dans les environs pour obtenir payement ⁽²⁾. En 1806 encore, le préfet confie à la gendarmerie le soin d'arrêter des individus qui conduisent des enfants à Bruxelles ou à Laon ⁽³⁾. Le transport des enfants dans les hospices étrangers étant devenu illégal, il devient urgent de prendre des mesures pour assurer la survie de ces malheureux. Par arrêté du 30 ventôse an v (20 mars 1797), le Directoire renouvelle les prescriptions de l'arrêté de l'an iii et invite les Commissions des hospices « à placer les enfants abandonnés chez des nourrices ou autres habitants des campagnes et à pourvoir, en attendant, à tous leurs besoins ».

L'hospice n'est qu'un dépôt provisoire. Avant la création de la Maternité, c'est aux Incurables en Ile que le concierge de l'administration des hospices va déposer les enfants en attente de nourrice ⁽⁴⁾. Sauf maladie grave, l'enfant doit être placé, selon son âge, chez une nourrice ou mis en pension chez des particuliers à la campagne et ce, jusqu'à douze ans. Ces personnes doivent être domiciliées à une lieue au moins de Liège et être porteuse d'un certificat de bonne conduite délivré par le maire de leur commune ⁽⁵⁾. On choisit de préférence des nourrices résidant dans des communes où se trouvent des écoles publiques, et qui ne sont pas déjà chargées d'une trop nombreuse

⁽¹⁾ *Bulletin des lois*, n° 97, loi 914. Cf. A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, l'Administration municipale de Liège à l'administration centrale du département, 16 nivôse an v.

⁽²⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 14 thermidor an viii.

⁽³⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, le préfet au maire de Liège, 9 juin et 20 novembre 1806 et le préfet au commandant de gendarmerie 20 novembre 1806.

⁽⁴⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séances des 12 brumaire an vii et 19 septembre 1808.

⁽⁵⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, extrait du registre aux arrêtés de l'administration centrale du département de l'Ourthe, séance du 4 ventôse an viii et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 21 nivôse an xi. Cf. *Gazette de Liège*, 3 pluviôse an xi.

famille ⁽¹⁾. Certaines communes se sont spécialisées dans cet accueil. En 1810, Herstal en reçoit 22, Esneux et Grivegnée 36. Ailleurs, leur nombre n'excède jamais sept ⁽²⁾.

Les parents nourriciers appartiennent pour la plupart aux classes populaires et trouvent dans ce métier un complément de ressources à leurs maigres revenus. En 1814, on compte, sur un total de cent cinquante personnes, nonante-cinq ménagères, quarante et un cultivateurs et deux couturières ⁽³⁾. Leur niveau d'instruction est sommaire : 14 % savent signer leur nom en 1815. Le niveau d'alphabétisation des maîtres qui prennent des enfants en apprentissage est plus élevé. En 1815, on compte treize signatures pour vingt-trois marques soit un tiers ⁽⁴⁾. Une même nourrice obtient parfois en garde jusqu'à cinq enfants d'âges différents ⁽⁵⁾.

Les nourrir, les vêtir, les envoyer à l'école primaire malgré le peu de coopération des instituteurs qui refusent souvent d'enseigner gratuitement la lecture et l'écriture, tels sont les devoirs du nourricier ⁽⁶⁾. En échange, il reçoit un dédommagement qui varie selon les arrondissements et selon l'âge des enfants mais ne doit pas excéder la valeur de cent kilos de grain par trimestre ⁽⁷⁾. Le Ministre de l'Intérieur croit, en effet, qu'il faut éviter d'attribuer aux nourrices un salaire trop élevé qui aurait pour effet d'exciter la cupidité ⁽⁸⁾. La pension est payée le trimestre échu et le nourricier a cinq jours, du 10

⁽¹⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 19 mai 1808 et A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 563 et 24bis, le préfet à la Commission des hospices, 22 avril 1808.

⁽²⁾ A.N.P., *F*¹⁵ 1013. Les communes les plus éloignées de Liège sont Tavier, Hognoul, Heure-le-Romain, Dalhem et Bolland.

⁽³⁾ On trouve également un musicien, un arpenteur, un fabricant, un sculpteur, un boulanger, un tonnelier, un houilleur, un jardinier, un écrivain, un garde-champêtre, un maire et un adjoint de maire. Cf. A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 24bis, lettre du préfet du 24 janvier 1810.

⁽⁴⁾ A.E.L., *F.H.*, 2794. Parmi les nourriciers, 20 seulement savent signer, les autres (123) apposent leur croix.

⁽⁵⁾ A.N.P., *F*¹⁵ 1012.

⁽⁶⁾ *Bulletin des lois*, n° 114, loi n° 1097. *M.A.D.O.*, t. 14, pp. 91-92; A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 567, Commission administrative des hospices, extrait du procès-verbal des séances des 19 et 26 mai 1808 et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séances des 19 et 26 mai 1808.

⁽⁷⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 567, Etats de propositions pour la fixation par arrondissement des mois de nourrice et pensions des enfants trouvés du département de l'Ourthe.

⁽⁸⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, Le Ministre de l'Intérieur aux préfets, 23 ventôse, an ix.

au 15, pour en encaisser le montant ⁽¹⁾. A Liège, la pension est fixée à 10,94 francs par mois pour les enfants de tous âges. Pour ceux de dix à douze ans mis en apprentissage, elle est de 12,50 francs pour les uns et de 10,41 francs pour les autres ⁽²⁾.

Cette somme ne paraît pas avoir suscité un afflux de candidatures. Pour trouver des nourrices, la Commission doit insérer des annonces dans les feuilles publiques ⁽³⁾. Dès 1809, cependant, le préfet, soucieux de réaliser des économies, suggère d'adapter cette somme à l'âge des enfants et d'adopter, comme à Paris, un tarif dégressif ⁽⁴⁾. Cette proposition se heurte à une vive opposition de la Commission qui considère la somme de 10,94 francs comme un minimum indispensable « pour trouver des honnêtes gens qui veuillent se charger d'accepter ces enfants pour en prendre tout le soin qu'il est raisonnable d'exiger » ⁽⁵⁾. Un tarif dégressif ne se justifie pas car la dépense qu'occasionne en nourriture un enfant du deuxième ou du troisième âge excède celle qu'exige un nourrisson du premier âge « qui ne coûte presque rien en nourriture et qui n'assujettit point celle qui en est chargée à une surveillance continuelle et qui ne l'empêche pas à se livrer à ses occupations » ⁽⁶⁾. Malgré tout, le nouveau tarif est appliqué dès le troisième trimestre 1811. Les nourrices touchent désormais 7,49 francs pour les enfants du premier âge (de 0 à 1 an), 6,74 francs pour ceux du deuxième âge (de 1 à 6 ans) et 6 francs pour ceux du troisième âge (de 7 à 12 ans) ⁽⁷⁾. Ces prix sont fixés en tenant compte du prix des grains des cinq dernières années. Ce montant diffère

⁽¹⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 3 juillet 1812.

⁽²⁾ A.N.P., *F*¹⁵ 1012. Cf. J.C. PEYRONNET, *op. cit.*, pp. 418-441.

⁽³⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 21 nivôse an xi. Cf. *Gazette de Liège*, 23 pluviôse an xi, n° 78, p. 4, col. 2.

⁽⁴⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 24bis et 567, le préfet à la Commission des hospices, 10 avril 1809. A Paris, on appliquait en l'an xi le tarif suivant :

7 fr par mois pour les enfants de 0 à 1 an,

6 fr par mois pour les enfants de 1 à 2 ans,

5 fr par mois pour les enfants de 2 à 7 ans,

4 fr par mois pour les enfants de 7 à 12 ans.

⁽⁵⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 568, la Commission des hospices au préfet, 25 juillet 1810. Cf. *F.F.*, *Préf.*, 575, la Commission des hospices au préfet, 7 janvier 1806 et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, 10 nivôse an xiv.

⁽⁶⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 569, la Commission des hospices au préfet, 21 octobre 1811 et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 20 octobre 1807.

⁽⁷⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 569 et 568, le préfet à la Commission des hospices, 9 mai 1810 et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 26 septembre 1811 et A.R.A., *B.Z.A.W.* 3980.

selon les âges est justifié par le fait que les enfants de sept à douze ans peuvent rendre de menus services et ne nécessitent pas de soins ni de présence constante. Il s'inspire bien plus de mesures d'économie que d'un souci de protection de l'enfance puisque, même en ne donnant à l'enfant que de la soupe, du pain et de l'eau, on atteint déjà un montant supérieur à celui de la pension accordée (1). Les membres de la Commission ne cachent d'ailleurs pas qu'un prix aussi bas amènera les nourriciers à exiger des enfants des travaux rémunérateurs assurément au-dessus de leurs forces, à réduire les dépenses en deçà du minimum et à priver ainsi les enfants du nécessaire. « Peut-être les laisseront-ils divaguer et les habitueront-ils à faire le mal pour s'indemniser de la faiblesse de leur salaire ». Pire encore, nombre d'enfants sont renvoyés à la Commission des hospices (2) car « trop souvent, des nourrices mercenaires ne voient dans le dépôt sacré qui leur est confié qu'un pur objet de spéculation » (3) d'autant que cette baisse du prix des mois de nourrice intervient à un moment de crise, lorsque le grain et les denrées de première nécessité renchérisse (4). Aussi, lorsqu'en 1820, le gouvernement hollandais essaie de faire de nouvelles économies, la Commission des hospices refuse tout net car « elles achèveraient de les mettre [les enfants] presque dans la même situation qu'ils se trouvent quand nous les recueillons » (5).

A la pension mensuelle, viennent s'ajouter douze francs pour frais de layette et dix-huit francs pour vêtements. Ils ne sont alloués qu'une seule fois et doivent servir à vêtir l'enfant décemment jusqu'à sa douzième année (6). Sous le régime hollandais, le tarif est fixé comme suit : la pension d'un enfant du premier âge est de 42,60 florins par an, il est de 38,28 florins pour un enfant du deuxième âge et de 34,02 florins pour celui du troisième âge (7). Un inventaire des effets appar-

(1) A.R.A., *le bijlage 1820*, A 3950.

(2) A.E.L., *F.F., Préf.*, 569, la Commission des hospices au préfet, 21 octobre 1811 et 12 décembre 1811.

(3) A.E.L., *F.F., Préf.*, 566, le Ministre de l'Intérieur aux préfets, 23 ventôse an IX.

(4) A.E.L., *F.F., Préf.*, 569, la Commission des hospices au préfet, 21 octobre 1811.

(5) A.R.A., *le bijlage 1820*, A 3950.

(6) A.E.L., *F.F., Préf.*, 567, Etat de proposition pour la fixation par arrondissement des mois de nourrice... et 568, la Commission des hospices au préfet, 25 juillet 1810 et 21 octobre 1811.

(7) A.E.L., *F.H.*, 2505, frais des vêtements et pensions des enfants trouvés et abandonnés placés à la campagne, 28 juillet 1823 et *M.A.P.L.*, t. 16, p. 365.

tenant à un garçon abandonné donne un aperçu de la manière dont il était vêtu. Il possédait « deux chemises neuves, un chapeau, une « canotte » (1), un habit, deux vestes à manches, trois gilets, un « sarot », une culotte, un pantalon, deux paires de bas neufs, une paire de bas « plus vieille », une paire de souliers neufs, deux mouchoirs en mousseline blanc et rouge, deux mouchoirs de poche blancs, une couverture pour aller en classe et un bonnet de laine » (2). Un enfant ne peut être rendu à la Commission des hospices qu'une fois le trimestre écoulé (3). Dès qu'il atteint l'âge de douze ans, le paiement de sa pension est interrompu. Il est accordé cinquante francs à titre de gratification à son nourricier s'il accepte de le garder après cet âge (4). Durant toute la période qui nous occupe, nous n'avons relevé qu'un seul cas d'adoption (5).

Les enfants abandonnés sont présentés chaque trimestre au maire de la commune qui en a la tutelle. Il s'assure qu'on les traite avec humanité (6). Si certains maires accomplissent scrupuleusement ce devoir et dénoncent aux préfets les mauvais traitements (7), d'autres, par contre, se désintéressent de cette mission et leur carence devient flagrante lorsqu'un enfant s'enfuit pour mauvais traitements (8). Tous les enfants doivent être vaccinés. Pour obliger les nourrices à se conformer à cette résolution, la Commission ne leur délivre le bon à la présentation duquel le receveur leur paiera les mois dus qu'au vu

(1) C'est-à-dire une casquette; J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, s. verbo canotte.

(2) A.E.L., *F.F., Préf.*, 567.

(3) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 9 juillet 1812.

(4) A.E.L., *F.F., Préf.*, 566, le Ministre de l'Intérieur au préfet, 20 brumaire an XI.

(5) A.E.L., *F.F., Préf.*, 566, la Commission des hospices au préfet, 12 ventôse an IX.

(6) *M.A.D.O.*, t. 4, p. 328 et *M.A.P.L.*, t. 6, p. 51, t. 9, pp. 219-220, t. 10, p. 351 et t. 11, pp. 378-379.

(7) Cf. A.E.L., *F.F., Préf.*, 24bis, p. 457, lettre du maire de Liège du 8 août 1811 : « On m'a informé des plaintes sur l'inconduite de l'épouse Lemoine qui est la nourrice de l'enfant trouvé nommé Dumont. J'ai écrit à cet effet au commissaire de police du quartier de l'Ouest lequel me répond que cette femme est constamment ivre et qu'elle maltraite et frappe en cet état le malheureux que l'administration lui a confié, que l'enfant est enfin dans un état à faire pitié ». A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 12 août 1811.

(8) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 2 août 1810.

d'un certificat du maire de leur commune attestant que l'enfant qui est à leur charge a été vacciné ou a eu la petite vérole (1).

Une fois par an, les enfants sont rassemblés à l'hospice de la Maternité de Liège et soumis à une revue générale. Un officier de santé leur fait subir un examen médical approfondi. Des membres de la Commission des hospices les entendent séparément sur le traitement que leurs nourriciers exercent à leur égard et sur leur niveau d'instruction (2). Si le résultat de ces examens est généralement satisfaisant, sauf en ce qui concerne l'instruction, certains abus doivent cependant être réprimés. A en croire le préfet, « plusieurs de ces enfants ne sont pas en bonne santé [...cela] semble provenir de la mauvaise tenue et du peu de soin des personnes auxquelles ils sont confiés [...] d'autres ont besoin d'être traités pour diverses maladies et il serait peut-être nécessaire de les changer de communes » (3). La santé morale de ces enfants n'est guère meilleure. Leurs nourriciers les incitent parfois au vol et les envoient « à la campagne prendre du bois dans les haies de clôture ou des épis dans les champs dont les récoltes ne sont pas encore enlevées » (4). Les conséquences à long terme sont prévisibles.

Le désir de Napoléon est de destiner au service militaire les enfants trouvés et abandonnés de bonne constitution (5) mais, lorsqu'en 1811, on tente de former un contingent de 16 enfants pour le corps des pupilles de la Garde qui doit se composer des orphelins, enfants

(1) A.E.L., *F.F., Préf.*, 574, 23 vendémiaire an xiv et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séances des 23 vendémiaire an xiv et 19 mai 1808. Cf. A.E.L., *F.F., Préf.*, 567, extrait du procès-verbal de la séance du 19 mai 1808.

(2) A.E.L., *F.F., Préf.*, 567, Commission administrative des hospices, procès-verbal du 28 avril 1808 et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 28 avril 1808.

(3) A.E.L., *F.F., Préf.*, 569, le préfet à la Commission des hospices, 18 juillet 1810; A.N.P., *F*¹⁵ 1012, le préfet au Ministre de l'Intérieur, 30 juillet 1810 et A.E.L., *F.F., Préf.*, 568. Sous l'Ancien Régime, la mortalité de ces enfants était effrayante. Cf. E. HELIN, *Le sort des enfants...* Le pourcentage est de 64,49 % à la maison des Couches de Paris, de 56 % à Toulon, 48 % à Tarascon, 50 % dans les Foundlings Hospitals de Londres. A Louvain, sur près de mille enfants placés en nourrice à la campagne, de 1786 à 1796, plus de la moitié périrent dans les premiers mois de leur séjour. Selon C. DELASSELLE, *op. cit.*, p. 217, le pourcentage des survivants à l'âge adulte ne devait pas excéder 5 %.

(4) *M.A.D.O.*, t. II, p. 379 et A.E.L., *F.F., Préf.*, 24bis, lettre du préfet du 18 avril 1807.

(5) A.E.L., *F.F., Préf.*, 568 et 24bis, le préfet à la Commission des hospices, 9 mai 1810 et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 7 octobre 1811, du 13 août 1812 et 30 décembre 1813.

trouvés et abandonnés de chaque département, âgés de seize ans et plus, un seul garçon du département de l'Ourthe réunit les qualités requises (bonne constitution et taille avantageuse). Quinze autres sont considérés inaptes au service par le Conseil de recrutement, parce que leur taille oscille entre 1,38 m et 1,52 m ⁽¹⁾. La plupart sont faibles et ont des engelures, deux sont atteints de folie, un souffre de la gale, un autre a un goitre, trois sont atteints de difformités physiques dues à des fractures mal réduites ⁽²⁾. L'avenir qui les attend n'est guère brillant...

Dès l'an ix, Le Ministre de l'Intérieur se rend compte de ce que les devoirs de l'Etat envers ces enfants ne se limitent pas aux premières années de la vie mais que ce dernier doit les mettre à même de « devenir des membres utiles de la société et d'assurer leur existence par l'exercice d'une profession honorable ». Il s'agit en fait, comme le déclare déjà, en 1773, l'auteur d'un mémoire sur la mendicité à Metz, de « faire pardonner leur naissance par leur utilité » ⁽³⁾. C'est pourquoi, par un arrêté du 3 pluviôse an ix (23 janvier 1801), le Ministre autorise les préfets à mettre en apprentissage les enfants abandonnés qui auront l'âge et les forces nécessaires.

En règle générale, dès l'âge de douze ans, les enfants qui ne seront pas conservés par leurs nourrices seront placés chez des « cultivateurs, artistes ou manufacturiers pour y apprendre une profession conforme à leur goût et à leurs facultés ». Ils pourront, s'ils le désirent, s'engager dans la marine ⁽⁴⁾. Sous le régime hollandais, ils sont également accueillis dès l'âge de deux ans dans les colonies de bienfaisance ⁽⁵⁾ aux frais des communes, à raison de 45 florins par an pour un enfant

⁽¹⁾ Jusqu'en 1811, le minimum requis est de 1,54 m. Cf. A.E.L., *F.F., Préf.*, 24bis, p. 457 et A.N.P., *F¹⁵*, 1013, le préfet au conseiller d'état, 14 décembre 1811.

⁽²⁾ A.E.L., *F.F., Préf.*, 569, 30 septembre 1811 et 21 août 1812 et *F.F., n. cl.* L. F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, p. 135 affirme cependant que 14 enfants choisis parmi les orphelins ont été admis dans les pupilles de la Garde impériale et R. DARQUENNE, *La conscription dans le département de Jemappes (1798-1813), bilan démographique et médico-social* dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. 67, p. 172, Mons, 1970, évalue à 22 enfants la contribution du département de l'Ourthe (orphelins et volontaires) alors qu'il y en eut 869 pour la Belgique (— de 3 %) et 7 700 pour tout l'Empire (— de 3 %).

⁽³⁾ *Des hôpitaux d'enfants trouvés (1773)* dans *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 394-395.

⁽⁴⁾ A.R.A., *le bijlage 1820*, A 3950.

⁽⁵⁾ *M.A.P.L.*, t. 16, pp. 363-376.

de plus de six ans. Lorsqu'une commune peut en envoyer huit, elle peut, en plus, y placer gratuitement trois mendiants (1).

Les frais d'entretien des enfants trouvés et abandonnés sont avancés par la caisse des hospices et sont remboursés par le gouvernement sur les centimes additionnels. Par arrêté du 25 floréal an VIII (15 mai 1800), les consuls ordonnent que les portions d'amende et de confiscation, attribuées jusqu'alors aux hospices et aux pauvres, soient versées dans les caisses du receveur des hospices et que les fonds provenant de ces versements soient exclusivement réservés à payer les mois de nourrice des enfants abandonnés (2). Il s'agit là d'une ressource aléatoire puisque pour l'an XIV et 1806, ces revenus ne se sont élevés qu'à 156 francs et 94 centimes et qu'en l'an XIII, les amendes n'ont rien rapporté (3).

Le maître s'engage à loger, nourrir, entretenir et perfectionner l'enfant dans l'art de la lecture et de l'écriture. L'autorité civile doit examiner si les conditions du traité sont observées, si le travail n'est pas forcé ou disproportionné à l'âge, si la nourriture est saine et suffisante, si les mœurs sont respectées et si l'instruction est convenable. Les contrats conclus de la sorte doivent être approuvés par le Ministre de l'Intérieur (4). Seuls les estropiés et les infirmes peuvent rester à charge des hospices. Dès l'âge de douze ans, les garçons sont placés en apprentissage chez des cultivateurs ou des artisans, les filles chez des ménagères, des couturières ou autres ouvrières, ou encore dans les fabriques ou les manufactures pour y apprendre un métier conforme à leurs goûts et à leurs facultés (5). Dans la mesure du possible, il faut choisir une profession où règne le plein emploi (6). Le contrat d'apprentissage garantit au maître les services gratuits de l'apprenti jusqu'à un âge qui ne peut excéder 25 ans. L'apprenti reçoit en échange la nourriture et le logement. Lors de la signature du contrat, le patron

(1) *Recueil des lois, décrets, arrêtés...*, t. 1, pp. 156-160, Bruxelles, 1871. Arrêté du 6 novembre 1822 et pp. 192-193, Arrêté royal du 1^{er} juillet 1824.

(2) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 14 thermidor an VIII.

(3) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 567, le directeur de l'enregistrement et des domaines au préfet, 10 mai 1807.

(4) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566. Cf. aussi la lettre du Ministre aux préfets, 8 pluviôse an IX et le préfet à la Commission des hospices, 1 ventôse an IX, et *M.A.D.O.*, t. 6, p. 52. Voir annexe I.

(5) *Bulletin des lois*, n° 346, loi n° 6478, art. 17.

(6) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 577 et 24bis, pp. 142-143, le préfet à la Commission des hospices, 31 mars 1808 et A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, 6 avril 1808.

perçoit une somme de cinquante francs qu'il doit employer au trousseau de l'apprenti. Pour un garçon : deux paires de souliers, trois paires de bas, quatre chemises, deux culottes, deux vestes à manches, deux gilets, deux mouchoirs de col, un chapeau. Pour une fille : deux jupons de laine, un en toile, deux casaquins, trois bonnets, deux paires de souliers, quatre chemises, trois paires de bas ⁽¹⁾. A cet âge, l'enfant est obligé d'accomplir un travail suffisant pour couvrir ses frais d'entretien puisque plus aucune pension n'est prévue. Le patron s'oblige à nourrir, vêtir et loger l'apprenti, il s'engage à le mettre à même de gagner sa vie, à le « former à la vertu et à la religion et enfin à en prendre le même soin que s'il était son propre enfant » ⁽²⁾. La Commission des hospices se réserve le droit d'accorder au maître une gratification si elle en est satisfaite ⁽³⁾.

Pour trouver des personnes susceptibles d'engager des apprentis, la Commission décide d'insérer dans les gazettes un avertissement invitant les cultivateurs, artisans ou manufacturiers à remettre « à son secrétariat leur soumission des conditions au moyen desquelles, ils voudraient se charger d'apprendre leur métier à des garçons ou filles de l'âge de onze à douze ans et plus » ⁽⁴⁾. Mais comme elle juge que seul l'appât du gain amènera les manufacturiers à se charger d'enfants abandonnés, elle propose de leur accorder cent vingt francs de pension annuelle pendant les trois premières années de l'apprentissage, les deux tiers du produit du travail de l'élève durant les trois années suivantes et la moitié du même produit pendant la septième et la huitième année. Dans d'autres cas, elle s'engage à payer au maître cent cinquante francs par an pendant quatre ans payables par quart à la fin de chaque trimestre sur exhibition d'un certificat de vie et de

(1) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 567, Etat des propositions pour la fixation par arrondissement des mois de nourrices; A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séances des 9 mai et 25 juillet 1808 et A.N.P., *F.*¹⁵, 1012, 30 juillet 1810.

(2) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 20 floréal an XIII et A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 567, Projet de brevet d'apprentissage, 1808 et A.E.H., *Bienfaisance publique*, *nv. régime*, 1776, formulaire de contrat d'apprentissage. Cf. A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, 10 et 21 mars 1808.

A Genève, ces enfants sont eux aussi placés dans des familles, mais leur éducation est souvent défectueuse. Cf. G. MUETZENBERG, *Education et instruction à Genève, autour de 1830*, Lausanne, 1974, pp. 527-534.

(3) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 24bis et 567, le préfet à la Commission des hospices, 6 mai 1808.

(4) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 573, 16 germinal an XII et *M.A.D.O.*, t. 6, p. 96.

bonne santé délivré par le commissaire de police du quartier ⁽¹⁾. Parfois le tarif est dégressif, — le maître touche cent cinquante francs la première année, cent vingt-cinq la seconde, cent francs la troisième et septante-cinq la quatrième ⁽²⁾, — à moins qu'il ne varie selon l'âge des enfants. Ainsi, Charles Collard, fabricant de siamoise à Liège, touche cent cinquante francs par an pour un apprenti de dix à onze ans et cent vingt-cinq francs pour un de douze ans ⁽³⁾. La Commission craint toutefois que les manufacturiers feignant de se soumettre à ces clauses « aussi longtemps qu'il y aura une rétribution à attendre, se proposeront de se dégager ensuite, en prétextant ou l'inaptitude de leurs élèves ou le manque d'ouvrage pour pouvoir les occuper plus longtemps » ⁽⁴⁾. Un autre abus à redouter est qu'un maître, voulant profiter du travail de l'apprenti, ne dise qu'il ne connaît pas encore assez son métier pour être à même d'assurer sa propre subsistance ⁽⁵⁾. Le sieur Collard précise même qu'il ne se charge d'enfants des hospices que « dans l'espoir d'être indemnisé par leur travail lorsqu'il les auroit mis au degré de perfection convenable » ⁽⁶⁾. En décembre 1809, ce fabricant a, en apprentissage, vingt-deux enfants trouvés et abandonnés ⁽⁷⁾.

L'apprenti, à l'expiration du contrat qui le lie à son employeur, ne peut quitter ce dernier avant d'avoir atteint sa majorité ou d'être appelé par la conscription. Si un parent veut retirer cet enfant, il doit non seulement rembourser les hospices mais indemniser l'employeur des dépenses consenties. Les vues du Ministre de l'Intérieur sont loin d'avoir atteint leur but. Au lieu de « donner au futur membre de la société une profession lui permettant de s'y intégrer », l'apprentissage fournit aux fabricants une main-d'œuvre « taillable et corvéable à merci ». En fabrique, les enfants sont soumis à une stricte discipline. Levés en été à 5 heures (6 en hiver), ils déjeunent à 7 heures et

⁽¹⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séances des 20 floréal an xi, 28 messidor an xii et A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, la Commission des hospices au préfet, 13 fructidor an xii.

⁽²⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 567.

⁽³⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 25 juillet 1808.

⁽⁴⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, la Commission des hospices au préfet, 12 ventôse an ix.

⁽⁵⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 24bis, p. 188, lettre du préfet du 9 novembre 1808.

⁽⁶⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 26 septembre 1811.

⁽⁷⁾ B.C.V.L., *G*, Note des enfants abandonnés que la Commission des hospices civils a confié en apprentissage au Sr. Charles Collard, fabricant à Liège.

demie ou 8 heures selon la saison puis travaillent jusqu'à midi. Après une heure de pose pour dîner, ils se remettent au travail jusqu'à 6 heures, ils soupent alors et se couchent à 9 heures en été et à 7 heures en hiver. Les dimanches et jours de fête, ils sortent en corps, rangés deux par deux, pour assister aux offices divins et au catéchisme et pour faire une promenade. Encore ce dernier plaisir leur est-il supprimé à la moindre incartade. Il leur est interdit de rendre des visites, par contre, ils peuvent en recevoir le premier dimanche de chaque mois. Ils sont sous surveillance constante et leur conduite fait l'objet de notes écrites. En cas d'insubordination notoire, ils sont mis au pain sec et à l'eau ou enfermés. Par contre, la docilité et l'assiduité au travail sont récompensées chaque année. Le meilleur apprenti reçoit dans le courant du mois de janvier, en sus de l'habillement ordinaire fourni par la fabrique, un habit, une veste, une culotte, une chemise, un chapeau, une paire de bas et une paire de souliers à titre d'encouragement, bref tout un trousseau et d'une qualité supérieure. La fabrique s'engage aussi à faire enseigner à ses frais la lecture, l'écriture et les quatre opérations d'arithmétique. Chaque mois, les médecins et chirurgiens des hospices se rendent à l'atelier et vérifient si les enfants sont en bonne santé; de même, un membre de la Commission des hospices s'assure s'ils sont bien traités (1). Nous sommes loin des conditions de travail épouvantables réservées aux enfants dans les fabriques au XIX^e siècle (2), mais ce régime austère a dû pourtant être ressenti péniblement par de jeunes adolescents comme en témoignent les nombreuses évasions signalées.

Le marasme économique du département à la fin du régime français cause bien des soucis à la Commission des hospices. Les fabriques sont peu nombreuses et peu florissantes à Liège. La Commission espère placer les enfants chez les fabricants de Verviers, d'Eupen et des communes voisines, mais ceux-ci ne s'en soucient guère. Force dès lors est de les placer chez des cultivateurs (3). Le sort des apprentis

(1) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 16 septembre 1813 et A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 570.

(2) Un aperçu des conditions pénibles dans lesquelles travaillent les enfants au XIX^e siècle se trouve dans C. FOHLEN, *Révolution industrielle et travail des enfants*, dans *Annales de démographie historique*, 1973, pp. 319-325.

(3) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 569, le préfet à la Commission des hospices, 18 juillet 1810 et la Commission des hospices au préfet, 21 octobre 1811.

à la campagne n'est guère plus enviable. Leur maître les utilise aux tâches subalternes et ne leur apprend pas son métier ⁽¹⁾. Pourtant, la situation financière précaire des institutions de bienfaisance incite à réduire l'âge de mise en apprentissage à dix ans, parfois même à huit, mesure qui augmente le contingent des apprentis et par là même les difficultés de leur placement.

Les enfants apprennent de préférence les métiers du textile bien que ces professions soient peu rémunératrices. S'agit-il là d'un choix libre ? A moins que les artisans du textile ne voient, dans la prise en apprentissage d'enfants abandonnés, un moyen de compléter leurs maigres ressources. Sous le régime hollandais, l'éventail des métiers s'accroît pour les garçons ⁽²⁾. Un tel apprentissage est-il cependant un moyen efficace de tirer l'enfant de sa condition précaire ? Il apprend en effet des métiers dans les rangs desquels se recrutent les contingents des miséreux à charge de la bienfaisance publique. Il est donc illusoire de croire que parvenu à l'âge adulte, l'enfant abandonné cesse d'être à charge de la société.

Quelle a été la destinée de ces enfants ? Il est malaisé de le dire. On perd leur trace dès qu'ils ne sont plus à la charge des administrations de bienfaisance. Vont-ils, comme certains auteurs l'affirment, grossir le lot des prostituées et des délinquants ou se fondent-ils à la campagne dans la masse des petits paysans ? Seules des recherches longues et minutieuses dans les registres de l'état-civil, dans les registres de population et dans les archives judiciaires pourraient apporter un élément de réponse.

Le statut juridique de ces enfants est régi par la loi des 15-25 pluviôse an XIII (février 1797) ⁽³⁾ et par le décret du 19 janvier 1811 ⁽⁴⁾ qui resteront applicables jusqu'en 1891. Selon ce décret, les enfants trouvés sont ceux qui, « nés de pères et mères inconnus, ont été trouvés exposés sur un lieu quelconque ou portés dans des hospices destinés à les recevoir ». Sont abandonnés, les enfants qui, « nés de pères

⁽¹⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 2 août 1810.

⁽²⁾ Voir tableau 3.

⁽³⁾ *Bulletin des lois*, n° 31, loi 526.

⁽⁴⁾ *Bulletin des lois*, n° 346, loi 6478. Cf. H. VELGE, *La protection de l'enfance en Belgique. Son passé, son avenir*, pp. 31-39, Bruxelles, 1919 et B.B. REMACLE, *Des hospices d'enfants trouvés en Europe, et principalement en France depuis leur origine jusqu'à nos jours*, Paris, 1838, pp. 72-75. Voir aussi *M.A.P.L.*, t. 7, p. 327, t. 9, pp. 218-220 et t. 16, pp. 363-367.

TABLEAU 3. Métier choisi par les enfants de 1809 à 1828.

Professions	1808 à 1811		1825 à 1828	
	M	F	M	F
Cultivateur	—	—	2	—
Jardinier	—	—	1	—
Forgeron, maréchal-ferrant	1	—	6	—
Ferblantier	—	—	1	—
Serrurier	—	—	1	—
Menuisier	1	—	1	—
Tonnelier	1	—	—	—
Ouvrier en tabac	—	—	2	—
Tisserand	1	1	2	—
Fabrique de siamoise	9	—	—	—
Tailleur-couturière	1	5	2	19
Défileuse	—	—	—	1
Fabrique de bas	1	—	—	—
Cordonnier	1	—	2	—
Tailleur de pierres	—	—	1	—
Maçon	—	—	2	—
Verrier	—	—	1	—
Blanchisseuse	—	—	—	1
Total	16	6	24	21
	22		45	

Sources : A.E.L., *F.F., Préf.*, 568 et A.A.P.L., *P.V.B.B.*, de 1825 à 1828.

et mères connus et d'abord élevés par eux ou par d'autres personnes à leur charge, en sont délaissés sans qu'on sache ce que ces pères et mères sont devenus ou sans qu'on puisse recourir à eux ». Les orphelins sont ceux qui, « n'ayant plus ni père, ni mère, n'ont aucun moyen d'existence ». Tous ces enfants doivent, aux termes de la loi, être mis sous tutelle de la Commission des hospices où ils ont été admis. Cette tutelle subsiste jusqu'à leur majorité ou leur émancipation « par mariage ou autrement ». Elle est semblable en pouvoirs et en devoirs à une tutelle ordinaire. Elle ne cesse pas lorsque l'enfant est placé en pension ou en apprentissage chez des cultivateurs ou des artisans.

Avant de rédiger une déclaration d'abandon, le maire doit s'entourer de toutes les précautions requises et s'assurer qu'il n'y a pas d'abus. Dans une circulaire du 14 mars 1800, le Ministre de l'Intérieur dénonce en effet que :

- 1^o dans plusieurs départements et à diverses époques, on a reçu des enfants dont les parents étaient connus et mariés,
- 2^o depuis dix ans, on admet généralement les enfants de tous ceux qui présentent des certificats d'indigence ou d'infirmité,
- 3^o les administrateurs ont ouvert des hospices aux enfants des artisans que l'ambition ou le besoin éloignait du lieu de leur domicile,
- 4^o les administrateurs ont cru devoir se charger des enfants des défenseurs de la patrie, pour indemniser les mères des secours que la nation leur avait promis,
- 5^o on a délivré des certificats d'existence pour des enfants morts, afin de continuer un salaire qui n'était pas dû,
- 6^o on a vu plusieurs fois des mères obtenir l'inscription de leurs enfants sur la liste des enfants abandonnés et s'en charger ensuite en qualité de nourrice pour usurper la rétribution » (1).

Si la plupart de ces abus sont inconnus à Liège, il est par contre certain que des mères simulent l'abandon : elles confient leur enfant à des comparses puis quittent la commune sans laisser d'adresse. En réalité, leur complice sait toujours où les joindre et touche les allocations distribuées aux nourriciers. Pourtant, s'agit-il réellement d'un trafic ? Ne faut-il pas voir, dans ce désir de suivre même de loin la croissance de son enfant, une marque d'intérêt de la part d'une mère incapable de l'élever elle-même ? L'administration n'y a vu qu'un encouragement à l'abandon (2). Pour sanctionner cette fraude qui grève lourdement le trésor public, la Commission administrative des hospices décide de ne « jamais confier les enfants qu'on présente comme abandonnés à ceux qui sollicitent pour les faire admettre comme tels » (3). Elle veut également faire supporter à ces personnes les frais d'entretien de l'enfant depuis le jour de l'abandon jusqu'au jour de la dénonciation à l'administration des hospices (4). Certaines exceptions

(1) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, le Ministre de l'Intérieur aux préfets, 23 ventôse an ix. Cf. L. LALLEMAND, *op. cit.*, pp. 270-271 et A.E.L., *Fonds de Crassier*, 246, J. IMBERT, *Le droit hospitalier de la Révolution et de l'Empire*, Paris, 1954, p. 145.

(2) *M.A.D.O.*, t. 14, pp. 429-430 et B.C.V.L., *G.*, le préfet au maire de Liège, 10 janvier 1809.

(3) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 572, la Commission des hospices au préfet, 23 nivôse an xi. Ce principe est rappelé souvent tout au long de la correspondance échangée entre la Commission et le préfet (A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*).

(4) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 30 décembre 1809.

à la règle sont constatées lorsque le décès des parents est certain et qu'aucune collusion n'est plus à craindre entre eux et les nourriciers ⁽¹⁾.

En 1810 toutefois, cette décision est allégée. L'individu qui recueille un enfant abandonné dispose d'un délai d'un mois pour le déclarer à l'administration et les avances qu'il a faites durant ce laps de temps lui sont remboursées ⁽²⁾, à condition de ne pas excéder le montant fixé par les mois de nourrice et de pension et il est dédommagé de ses frais de route à raison de douze centimes par kilomètre ⁽³⁾. Lorsqu'on parvient à identifier la mère d'un de ces enfants, elle est priée de venir retirer sa progéniture sous peine des sanctions prévues par les articles 349 et 352 du code pénal ⁽⁴⁾ qui condamne à un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 16 à 200 francs celui qui délaisse un enfant dans un lieu solitaire et à un emprisonnement de trois mois à un an et à une amende identique celui qui abandonne un enfant dans un endroit non solitaire.

Lorsque l'abandon est dûment constaté, le maire envoie au sous-préfet un procès-verbal où sont consignées les causes de l'abandon. le nom, le sexe et l'âge approximatif de l'enfant. Lorsqu'il s'agit d'un enfant trouvé, il y ajoute « toutes les circonstances du temps et du lieu où il aura été trouvé » ⁽⁵⁾. Ce procès-verbal tient lieu d'acte de naissance ⁽⁶⁾. Ainsi, « il résulte d'un rapport que le 5 avril 1828, vers 11 heures du soir, le directeur de l'Hospice de la Maternité à Liège a trouvé exposé dans la rigolle de la rue du Crucifix, vis-à-vis de la porte de l'hospice, une petite fille, qui paraît âgée de deux ans. Elle avait les bras et les jambes liés avec un écheveau de laine noire et les cordons d'un tablier de toile grise qui l'enveloppait. L'enfant n'a d'autre marque apparente que celle de la vaccination aux deux bras, elle répond au nom de Joséphine et bégaye les mots *tante Anne, papa, mame*. Ses vêtements consistaient : 1^o en un bonnet de coton fond blanc, à bouquets violets, garni d'un petit tulle coton à mouches; 2^o une chemise de toile blanche de lin; une camisolle à manches de

(1) A.E.L., *F.F., Préf., 24bis*, le préfet à la Commission des hospices, 10 juillet et 21 octobre 1807 et 5 décembre 1809.

(2) A.E.L., *F.F., Préf., 24bis*, le préfet à la Commission des hospices, 24 janvier 1810.

(3) *M.A.D.O.*, t. 12, pp. 153-155.

(4) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séances des 3 et 14 décembre 1812 et du 10 juin 1816.

(5) *M.A.D.O.*, t. 13, pp. 242-244.

(6) Art. 58 du Code civil et 362 du Code pénal.

coton à carreaux de deux bleus et cordons blancs; 4^o un habit de siamoise à lignes rouges, en très mauvais état, rassercié sur le derrière avec de la laine noire, le devant étant presque caché par des pièces de cotonnette rouge; 5^o un mouchoir de mousseline fond vert, à carreaux blancs; 6^o une paire de bas de coton, bleu et blanc, dont les ligatures sont des morceaux de mouchoirs ci-dessus désigné au n^o 5; 7^o une paire de souliers à lacer presque neufs » (1). Les maires doivent veiller à ce qu'on ne substitue pas d'autres enfants aux enfants abandonnés décédés pour continuer à toucher les mois de pension (2).

Dans l'esprit des parents, l'abandon qu'ils font de leur enfant n'est pas toujours définitif. Témoins, les marques, rubans ou billets qui accompagnent parfois les enfants trouvés et qui permettront plus tard de les identifier. Tantôt, on prie « Monsieur Ramoux de vouloir bien réserver cette enfant au bien fais de l'hospis c'est un enfant de bonne famille et a moi ainpossible de le gardé mais c'est pour le reprendre à sons tems » (3), tantôt on avertit qu'on a « mis un rubans bleu au bras droit parce que, dans quelques tems, iepperre de la chercher avec la grâce de Dieu » (4). D'autres fois, on précise que c'est la misère qui est la cause de l'abandon momentané, ainsi « Ferdinande Victoire que ses parents malheureux retireront dans quelques temps » (5) ou encore « une malheureuse n'ayant pas de quoi se sustanter elle-même vient déposer son fruit avec regret » (6). Une fois même, on avance l'illégitimité pour expliquer l'abandon : « ... mes parents trouve de l'empêchement pour le moment. Change [sic] le mariage aura lieux, on me viendra chercher avec mille remerciements... prenez bonne soin de mois car on m'aime beaucoup et on m'enverra par un inconnu souvent du secour » (7). Lorsque les parents viennent réclamer un enfant, ils ne peuvent le reprendre que contre remboursement de toutes les dépenses consenties pour son entretien, à moins que les demandeurs ne produisent un certificat d'indigence et à condition

(1) *M.A.P.L.*, t. 16, p. 200, avis du 28 avril 1828.

(2) *A.E.L., F.F., Préf.*, 568, le préfet à la Commission des hospices, 9 mai 1810.

(3) *A.A.P.L., P.V.C.A.H.*, séance du 16 août 1821.

(4) *A.A.P.L., P.V.C.A.H.*, séance du 6 juillet 1818.

(5) *A.A.P.L., P.V.C.A.H.*, séance du 12 juin 1823.

(6) *A.E.L., F.F., Préf.*, 579, la Commission des hospices au préfet, 10 juin 1811.

(7) *A.E.L., F.F., Préf.*, 566, extrait du registre aux actes de l'état-civil de la commune de Limbourg pendant l'an XIII.

que l'enfant n'ait pas atteint l'âge de dix ans accomplis ⁽¹⁾. Les cas de retrait sont fort rares. On en compte trois en 1809 dont un enfant de condamné ⁽²⁾ et trois en 1810 ⁽³⁾. De 1823 à 1833, il y en aura quarante-quatre soit en moyenne quatre par an ⁽⁴⁾. Ils sont le plus souvent le fait d'oncles ou de tantes qui acceptent de se charger d'un neveu dont les parents sont morts ou disparus. Nous n'avons pu trouver aucun exemple de retrait d'un enfant trouvé si ce n'est lorsqu'on a pu identifier la mère et la contraindre à venir rechercher son enfant ⁽⁵⁾. D'autant que l'administration semble vouloir brouiller les cartes en changeant les prénoms qui avaient été donnés avant l'abandon. Un bébé portait une note avec ces mots « cest peti garson et baptiséz Jean Joseph » mais il est inscrit à l'état civil puis baptisé à nouveau sous les prénoms de Léon Martin ⁽⁶⁾. Un autre, baptisé Jean Pier s'il faut en croire le billet qui l'accompagne est rebaptisé sous les prénoms de Louis Auguste ⁽⁷⁾.

Les noms à attribuer aux enfants trouvés sont à prendre conformément à une circulaire ministérielle du 30 juin 1812, « soit dans l'histoire des temps passés, soit dans les circonstances particulières à l'enfant, comme sa conformation, ses traits, son teint, le pays, le lieu, l'heure où il a été trouvé » ⁽⁸⁾. En fait, il s'agit là d'un procédé qui

⁽¹⁾ *M.A.D.O.*, 2^e semestre 1813, p. 426 et t. 22, p. 163. *Pasinomie*, p. 112, circulaire du Ministre de l'Intérieur, 25 juin 1816 et SOUDAIN DE NIEDERWERTH, *Code administratif des établissements de bienfaisance ou recueil complet des lois, arrêtés et réglemens en vigueur en Belgique*, Bruxelles, 1837, p. 197. L'usage des billets ou des objets permettant une identification est chose courante. Cf. J.C. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 422.

⁽²⁾ A.N.P., F¹⁵ 1012.

⁽³⁾ A.N.P., F¹⁵ 1013.

⁽⁴⁾ E. DUCPETIAUX, *Du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique*, dans *B.C.C.S.*, t. 1, p. 252, 1843.

⁽⁵⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séances des 3 décembre 1812, 19 février et 10 juin 1816, 6 et 9 juillet 1818 et 12 mai 1823.

⁽⁶⁾ A.A.P.L., *P.V.B.B.*, séance du 18 octobre 1826.

⁽⁷⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 16 août 1821. Etait-ce pour éviter le genre de fraude décrite par E. DUCPETIAUX, *op. cit.*, pp. 234 et 246. A Maestricht, l'enfant trouvé déclaré à l'état-civil était porteur d'un billet mentionnant son nom, nom de fantaisie à première vue qui, en réalité, représentait l'anagramme du nom de la mère ou des parents.

⁽⁸⁾ A.N.P., F² I 128 et SOUDAIN DE NIEDERWERTH, *op. cit.*, pp. 193-195. Il est recommandé d'éviter de donner aux enfants des noms peu distinctifs, des noms de famille existantes mais aussi « de rejeter toute dénomination qui serait indécente ou ridicule, ou propre à rappeler en toute occasion que celui à qui on le donne est un enfant trouvé ».

avait déjà cours au XVIII^e siècle (1). Le *Formularium parochiale* précisait déjà qu'on devait donner à l'enfant « un nom en rapport avec le lieu et le moment où il fut exposé afin qu'on puisse le reconnaître par après » et qu'il fallait éviter de lui donner le patronyme d'une famille connue (2). Ainsi, une enfant trouvée le nez contre le sol sera appelée Malmise, un autre exposé rue du Marché aux Bêtes de Huy aura pour patronyme Marché (3), une fillette découverte le troisième jour complémentaire an v sera inscrite sous le nom de Complémentaire (4) et un bébé trouvé en Germinal s'appellera Jeanne Germinal (5). On dénommera Lescalier un enfant trouvé sur les degrés de Saint-Pierre (6) et Vivegnis un nourrisson découvert au faubourg du même nom (7). D'autres s'appelleront Posé, Tappée ou même tout simplement Trouvé (8) malgré la recommandation du Ministre de rejeter « toute dénomination propre à rappeler en toute occasion que celui à qui on le donne est un enfant trouvé » (9).

L'abandon d'enfants est, semble-t-il, une pratique courante que ce soit à la ville ou à la campagne. Au 30 ventôse an x (19 mars 1802), on compte 23 enfants abandonnés à Liège et 31 dans le reste du département (16 dans l'arrondissement de Malmédy, 1 dans l'arrondissement de Huy et 14 dans l'arrondissement de Liège). Le nombre réduit des abandons dans l'arrondissement de Huy peut peut-être s'expliquer par la proximité de l'hospice des enfants trouvés de Namur (10). En

(1) Cf. E. FRESON, *Anthroponymie et enfants trouvés*, dans *V.L.*, n° 42, p. 186, Liège, 1937.

(2) Traduction du *Formularium parochiale*, dans E. HELIN, *Le sort des enfants trouvés...*, p. 205.

(3) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 20 mars 1823.

(4) *Ibidem*, séance du 3^e jour complémentaire an v.

(5) *Ibidem*, séance du 14 germinal an ix.

(6) *Ibidem*, séance du 12 brumaire an vii.

(7) *Ibidem*, séance du 27 frimaire an ix.

(8) *Ibidem*, séance du 25 juillet 1816. Sur l'anthroponymie des enfants trouvés voir A. DESTRAY, *Noms d'enfants trouvés à Namur et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans *L'Antiquaire, revue historique de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, 7^e année, 3, 1966, pp. 57-65, E. FRESON, *op. cit.*, R. VAN PASSEN, *Vondelingen in het Antwerpse in de 16e-19e eeuw*, dans *Naamkunde*, 2^e année, afd. 1-2, pp. 121-153.

(9) Voir annexe II. A Anvers, le choix des patronymes suivait l'ordre alphabétique. Voir KOOPMAN, *Les enfants trouvés d'Anvers au temps jadis*, dans *Revue de la Gendarmerie*, n° 60, 1975, p. 21.

(10) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566 et n. cl. Lieux d'abandon des enfants Baelen (2), Belvaux, Clermont, Eupen, Hombourg, Kettenis, Raeren, Sart, Schleyden, Theux, Verviers (3), Welkenradt, Xhendelesse, Hingeon, Housse, Charneux, Flémalle-Haute, Awans (6), Hollogne (5).

1817, on compte 181 abandons à Liège et 149 pour le reste de la province, répartis de manière inégale selon les cantons. Le plus grand nombre d'abandons se constate dans les communes avoisinant le chef-lieu du département. Comme en l'an x, l'arrondissement de Huy compte un nombre réduit d'enfants abandonnés ⁽¹⁾.

La stagnation de l'industrie entraîne une misère grandissante et provoque une progression constante de ce fléau. En 1790, on compte en France environ 23 000 enfants abandonnés recensés; en l'an ix, ce nombre excède 62 000 ⁽²⁾. Pour tout l'Empire, il est, en 1810, de

TABLEAU 4. Provenance des enfants trouvés et abandonnés en 1817 ⁽³⁾.

Arrondissements	Cantons	Nombre d'enfants
Liège	Liège (Ville)	181
	Liège	28
	Dalhem	19
	Fléron	26
	Glons	9
	Hollogne	11
	Louveigné	5
	Seraing	15
	Waremme	8
	Sous-total	302
Verviers	Aubel	2
	Limbourg	1
	Spa	3
	Verviers	3
	Sous-total	9
Huy	Avennes	2
	Bodegnée	6
	Héron	3
	Huy	7
	Landen	1
	Sous-total	19
Province	Total	330

⁽¹⁾ Voir tableau 4.

⁽²⁾ A.E.L., *F.F., Préf.*, 566, le Ministre de l'Intérieur aux préfets, 19 vendémiaire an ix.

⁽³⁾ A.E.L., *F.H.*, 2795.

70 558 et ce nombre ira en grandissant pour atteindre, sous la Restauration, trois pour cent et demi du total des naissances (1). A Liège, on compte 47 abandons en 1808, 55 en 1809 et 40 pour les dix premiers mois de 1810 (2). Au 1^{er} vendémiaire an VIII, il y a dans le département de l'Ourthe dix enfants abandonnés; au 1^{er} vendémiaire an IX (23 septembre 1800), par le jeu des décès et des nouvelles expositions, ce nombre reste constant, mais, à partir de ce moment, il ne va cesser de croître. Il passe à 18 en l'an X, à 47 en l'an XI, 62 en l'an XII, 66 en l'an XIII, et 73 en l'an XIV (3). Au 30 juin 1807, il y en a 103 (4); au 31 décembre 1809, on en compte 170 (5). Au 31 décembre 1810, il y a dans le département 196 enfants à charge de l'Etat dont 156 enfants abandonnés par disparition des parents, 32 par décès des parents et 8 enfants de condamnés (6). Ce nombre va croître de manière constante sans pourtant atteindre les chiffres élevés des provinces voisines.

Micoud d'Umons s'étonne d'ailleurs du peu d'enfants trouvés dans le département de l'Ourthe et craint qu'il ne faille l'expliquer par l'infanticide ou le transport des enfants vers d'autres villes (7). En 1818, le nombre des enfants trouvés et abandonnés est de 383 (8), en 1819-1820, il est de 392. Les autorités sont conscientes de cet accroissement (9). Pourtant, à partir de ce moment et contrairement au mouvement observé dans les autres provinces des Pays-Bas méridionaux à l'exception du Brabant méridional et du Luxembourg, le nombre va aller en diminuant. Il descend à 289 en 1822-1823 et n'est plus que

(1) LEVASSEUR, *La population française*, t. 2, p. 61 et A. D'ANCEVILLE, *Essai sur la statistique de la population française*, introduction par E. LE ROY LADURIE, p. 32, rééd., Paris, La Haye, 1969.

(2) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 568, le préfet au Ministre de l'Intérieur, 30 juillet et 16 novembre 1810 et 561, Accouchements à l'hospice de la Maternité et enfants recueillis.

(3) A.E.L., *F.F.*, *n. cl.*, mouvement des enfants trouvés et abandonnés depuis le 1^{er} vendémiaire an VIII jusqu'au 31 décembre 1805 et *Préf.*, 566, enfants abandonnés, an IX.

(4) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 567.

(5) A.N.P., *F*¹⁵ 1012, Etat nominatif des enfants abandonnés existants dans le département de l'Ourthe au 1^{er} janvier 1809... jusqu'au dernier jour de décembre.

(6) A.N.P., *F*¹⁵ 1013, Etat nominatif des enfants abandonnés existants dans le département de l'Ourthe au 1^{er} janvier 1810... jusqu'au dernier jour de décembre.

(7) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, le préfet au maire de Liège, 9 et 30 juin 1806.

(8) A.E.L., *F.H.*, 2796, Relevé des enfants trouvés et abandonnés en 1818.

(9) *M.A.P.L.*, t. 9, p. 218, les Etats députés aux maires, 11 décembre 1821.

de 222 en 1830 ⁽¹⁾. Ces chiffres doivent cependant être utilisés avec prudence car l'enquête sur la bienfaisance de 1823, fixe à 499 le nombre des enfants trouvés et abandonnés dans la province de Liège au 1^{er} janvier 1821 ⁽²⁾. Le mouvement des nouveaux arrivés est compensé par celui des décès et des émancipations, ce qui amène au nombre de 501 au 31 décembre 1821 ⁽³⁾. Si le nombre total des enfants trouvés et abandonnés est en diminution quasi constante jusqu'à la fin du régime hollandais et même au-delà, le nombre des inscrits de 1823 à 1830 est, par contre, en progression et passe de 25 en 1823 à 37 en 1826, de 39 en 1827 et de 36 en 1828 pour tomber à 10 en 1830. Cette diminution n'est d'ailleurs qu'accidentelle, à moins qu'il ne s'agisse d'un sous-enregistrement des abandons dans une époque troublée puisqu'en 1834, il y en a à nouveau 35 ⁽⁴⁾. Ces chiffres d'abandons annuels sont moindres que ceux constatés sous le régime français et dans les premières années du régime hollandais : 54 en 1818, 44 en 1819, 45 en 1820

⁽¹⁾ Cf. NOORDZIEK, *Verslag der handelingen van de tweede kamer der Staten-generaal...*, 1819-1820, p. 691, 1820-1821, pp. 834-835, 1822-1823, pp. 848-849 et *Le Philanthrope*, t. 7, p. 129.

Etat des enfants abandonnés par province

Provinces	1819	%	1820	%	1821	%	1822	%
	1820		1821		1822		1823	
Brabant mérid.	2 474	27,08	2 474	26,01	2 322	22,87	2 322	22,69
Limbourg	295	3,23	318	3,34	391	3,85	391	3,82
Liège	392	4,29	280	2,94	289	2,85	289	2,82
Fl. Orientale	787	8,61	787	8,28	887	8,73	887	8,67
Fl. Occidentale	412	4,51	434	4,56	480	4,73	507	4,95
Hainaut	1 417	15,51	1 518	15,96	1 590	15,66	1 605	15,68
Namur	842	9,21	958	10,07	1 013	9,98	1 070	10,46
Anvers	2 300	25,17	2 479	26,06	3 000	29,54	3 000	29,31
Luxembourg	218	2,39	264	2,78	182	1,79	164	1,60
Totaux	9 137	100	9 512	100	10 154	100	10 235	100

Voir aussi E. DUCPETIAUX, *op. cit.*, p. 261.

⁽²⁾ Les statistiques donnent parfois des chiffres différents parce qu'elles recourent des réalités différentes. Ainsi, en 1823, dans le nombre de 499, sont compris tous les enfants trouvés et abandonnés, qu'ils soient encore ou non à charge de la Commission des hospices. Le chiffre de 289 (275 selon la réponse fournie aux observations de la Commission de bienfaisance) ne reprend que les enfants « alimentés » par les hospices ou pour lesquels on paie pension: A.E.L., *F.H.*, 2505.

⁽³⁾ A.E.L., *F.H.*, 2505, Enfants trouvés et abandonnés en 1821.

⁽⁴⁾ E. DUCPETIAUX, *op. cit.*, 262.

et 30 en 1821 ⁽¹⁾. La diminution s'opère essentiellement par décès ou émancipation. On peut toutefois se demander s'il s'agit bien là de l'ensemble des enfants abandonnés. Combien d'enfants ont pu décéder avant d'être découverts ? Il est impossible en effet que, parmi les nouveau-nés exposés, enveloppés dans quelques langes misérables, sur le pas des portes, la nuit dans le froid, il n'y en ait pas qui aient succombé avant d'être trouvés. Il est certain que le nombre des enfants recueillis à l'hospice de la Maternité est inférieur au nombre réel des enfants abandonnés. Par ailleurs, malgré les interdictions, des sage-femmes servent toujours d'entremetteuses et, pour cinq couronnes, acceptent de conduire les enfants à l'hospice de Namur ⁽²⁾ ou à Bruxelles, ce qui entraîne de nombreuses plaintes des autorités de ces provinces ⁽³⁾. De 1809 à 1830, on compte, pour la seule ville de Liège, plus de 156 expositions soit une moyenne de près de sept par an ⁽⁴⁾. Le pourcentage des décès qui touche cette catégorie d'enfants est très élevé. Durant cette période, 70 enfants meurent, soit près de 45 pour cent. Ces décès touchent surtout les enfants de moins d'un an (78,5 %). Il s'agit là pourtant d'un pourcentage relativement faible lorsqu'on sait qu'à Rouen, par exemple, 80 pour cent des enfants trouvés n'atteignaient pas un an ⁽⁵⁾ et qu'à Paris, à la fin du XVIII^e siècle, trente-trois enfants trouvés sur mille seulement arrivaient à l'âge de 15 ans ⁽⁶⁾. Plusieurs facteurs mortels se conjuguent en effet : manque

⁽¹⁾ A.R.A., *B.Z.A.W.*, 3782, 2392, 1636 et 7872.

⁽²⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 16 mai 1815.

⁽³⁾ A.R.A., *B.Z.A.W.*, 19-31 août 1824.

⁽⁴⁾ Voir tableau 5.

Le département de l'Ourthe, puis la province de Liège sont fort loin d'atteindre les chiffres des autres provinces. Ainsi, de 1808 à 1822, on a exposé à Louvain 1 435 enfants et de 1823 à 1830, 495, soit une moyenne de 84 enfants trouvés par an (E. DUCPETIAUX, *op. cit.*, p. 217). Dans le Hainaut, de 1800 à 1811, il y a eu 1 199 enfants trouvés (*ibidem*, p. 219) et de 1812 à 1830, il y en a eu 3 026 (*ibidem*, p. 220). A Namur, le nombre des expositions de 1821 à 1830, a été de 1 408, soit une moyenne de 140 par an (J. LOTHE, *Paupérisme et bienfaisance à Namur au XIX^e siècle (1815-1914)*, annexe n° XVII, p. 21.

⁽⁵⁾ Cf. J.P. BARDET, *Pour que vivent les enfants trouvés*, dans *Annales de démographie historique*, 1973, p. 395 et *idem*, *Enfants abandonnés et enfants assistés à Rouen dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, dans *Mélanges Reinhard*, Paris, 1973, pp. 19-47.

⁽⁶⁾ A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, Réflexions sur les secours publics. Les chiffres de Liège sont plus proches de ceux de Reims où 46 % des nourrissons meurent avant la première année (A. CHAMOIX, *op. cit.*, p. 277).

Sur la mortalité des enfants trouvés en France en 1821 par province, voir B.B.

TABLEAU 5. Nombre d'enfants trouvés à Liège de 1808 à 1830 (1).

Années \ Nombre	M	F	T
1808	—	—	3
1809	—	—	7
1810	—	—	6 ^a
1811	5	4	9
1812	7	5	12
1813	7	7	14
1814	2	4	6
1815	7	5	12
1816	2	7	9
1817	—	5	5
1818	3	4	7
1819	4	3	7
1820	4	1	5
1821	1	3	4
1822	5	6	11
1823	6	6	12
1824	1	4	5
1825	2	2	4
1826	6	4	10
1827	2	1	3
1828	2	1	3
1829	1	—	1
1830	1	—	1
Total	68	72	156
[‰] Nombre moyen	48,57 de 3 à 4	51,43 de 3 à 4	100

^a Pendant les dix premiers mois.

de vêtements, froids, longues expositions. A ces circonstances qui accompagnent l'abandon, il faut ajouter l'allaitement artificiel pendant tout le temps où l'enfant reste à l'hospice. Le pourcentage des décès tombe à 27 % lorsqu'on envisage l'ensemble des enfants trouvés

REMACLE, *Des hospices d'enfants trouvés* [...], Paris, 1838, p. 83. Le pourcentage va de 15,25 % en Alsace à 80,04 % dans le Bourbonnais.

La mortalité des enfants abandonnés de Limoges est tout aussi élevée. 83 % des enfants mis à l'hôpital meurent avant d'avoir atteint l'âge de 12 ans (J.C. PEYRONNET, *op. cit.*, p. 433).

(1) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, de 1811 à 1823, *P.V.B.B.* de 1824 à 1830 et A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 568 pour 1808, 1809 et 1810.

et abandonnés (1). Passé le cap des deux ans, les chances de survie deviennent très grandes. Il s'agit là d'un caractère de la mortalité infantile qui n'est pas particulier à ce groupe d'enfants (2). Les enfants exposés le sont souvent dans les premières semaines, sinon dans les premiers jours de leur existence (3) : 60% sont exposés avant l'âge d'un mois. L'âge des enfants abandonnés est plus élevé. Il va de 1 à 14 ans (4).

Il n'y a pas, entre les deux sexes, un écart significatif. Les filles forment 51,43 pour cent du total, contre 48,57 pour cent de garçons. Il semble qu'on abandonne plus volontiers les filles dans les trois premiers mois de l'existence (5). Le nombre de filles et de garçons abandonnés en 1821 est sensiblement le même (217 garçons pour 216 filles); par contre le nombre des filles trouvées encore en vie est sensiblement supérieur à celui des garçons puisqu'elles forment près de 70 % du contingent des enfants trouvés (46 sur 66) (6).

TABLEAU 6. Age au décès des enfants trouvés de 1811 à 1830 (7).

Age	Nombre	Effectifs cumulés
De 1 à 8 jours	1	1
De 8 à 15 jours	5	6
De 15 jours à 1 mois	4	10
De 1 mois à 3 mois	19	29
De 3 mois à 6 mois	14	43
De 6 mois à 1 an	12	55
De 1 an à 2 ans	8	63
De 2 ans à 3 ans	6	69
Au-delà de 3 ans	1	70
Total	70	70

(1) E. DUCPETIAUX, *op. cit.*, p. 252. De 1823 à 1833, il y a eu 84 décès d'enfants dans la province de Liège.

(2) Voir tableau 6.

Cf. A.E.L., *F.H.*, Enfants trouvés et abandonnés en 1821.

(3) Voir tableau 7.

(4) Voir tableau 8.

(5) Voir tableau 7.

(6) Voir graphique 1.

(7) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, de 1811 à 1823, *P.V.B.B.*, de 1824 à 1830.

TABLEAU 7. Age approximatif des enfants trouvés au moment de leur exposition, de 1811 à 1830 ⁽¹⁾.

Age	Nombre		Effectifs cumulés		Tot.	Effectifs cumulés
	M	F	M	F		
De 1 à 8 jours	21	17	21	17	38	38
De 8 à 15 jours	8	10	29	27	18	56
De 3 semaines	4	3	33	30	7	63
De 1 mois	3	10	36	40	13	76
De 5 à 6 semaines	7	6	43	46	13	89
De 2 à 3 mois	4	10	47	56	14	103
De 3 à 4 mois	7	2	54	58	9	112
De 5 à 6 mois	3	—	57	58	3	115
De 7 à 9 mois	3	2	60	60	5	120
De 10 à 12 mois	2	—	62	60	2	122
De 15 mois	1	1	63	61	2	124
De 18 mois	—	1	63	62	1	125
Total	63	62	63	62	125	125

TABLEAU 8. Age des enfants abandonnés, lors de leur abandon en 1811 ⁽²⁾.

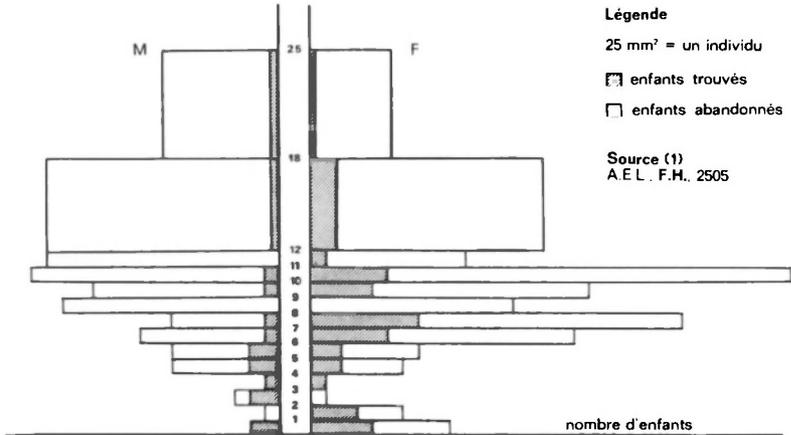
Age	Nombre	Effectifs cumulés
1 an	29	29
2 ans	16	45
3 ans	13	58
4 ans	20	78
5 ans	14	92
6 ans	23	115
7 ans	16	131
8 ans	20	151
9 ans	15	166
10 ans	10	176
11 ans	7	183
12 ans	3	186
13 ans	4	190
14 ans	1	191
Total	191	191

⁽¹⁾ A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, de 1811 à 1823, *P.V.B.B.*, de 1824 à 1830.

⁽²⁾ A.N.P., *F¹⁵* 1013.

GRAPHIQUE I

Enfants trouvés et abandonnés en 1821
Pyramide des âges (1)



Les causes de l'abandon ou de l'exposition sont multiples. Remacle distingue entre causes permanentes comme libertinage, misère, défaut d'instruction morale et religieuse, opinion publique et causes accidentelles d'abandon comme les perturbations sociales et le vice des institutions (1).

Que faut-il en penser lorsqu'il s'agit des abandons constatés à Liège. Si le nombre d'abandons d'enfants naturels est très important, faut-il l'attribuer au libertinage ? Rien dans les documents conservés ne permet de l'affirmer. Ne serait-ce pas plutôt le discrédit des filles-mères qui pousse celles-ci à abandonner le fruit de leur faiblesse ? Lorsqu'une fille-mère ou une veuve accouche d'un enfant et décède peu après, le nouveau-né est rarement réclamé par la famille et vient grossir le contingent des enfants abandonnés (2). La misère pousse parfois les hommes à quitter leur domicile pour aller chercher ailleurs un travail que la conjoncture économique leur refuse sur place. S'ils sont veufs, ils laissent alors leurs enfants à des mains mercenaires

(1) B.B. REMACLE, *op. cit.*, p. 158.

(2) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 3 novembre 1828 et A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 566, pétition au préfet, 15 thermidor an x.

qui renvoient après quelque temps ces malheureux à la Commission des hospices. D'autres fois, ce sont des conscrits qui, au moment de partir en campagne, confient leurs enfants à des étrangers avec promesse de verser une pension, puis ils se révèlent souvent incapables de remplir leurs engagements et il faut dès lors compter leurs enfants au nombre des abandonnés (1). Pourtant, s'il faut en croire la Commission des hospices, ce n'est pas toujours parmi la classe misérable que l'on compte le plus d'abandons d'enfants car « on remarque au contraire qu'elle n'est pas celle qui exerce le moins d'attachement envers ses enfants » (2).

L'infanticide sévit aussi. De 1800 à 1809, déclare un contemporain, on a repêché dans la Meuse plusieurs enfants nouvellement nés et certainement n'a-t-on pas découvert tous ceux qui y ont été jetés (3). Rien qu'en août 1807, on en a trouvé six, la plupart enfermés dans des boîtes de carton (4). Pour remédier à une telle situation, le décret impérial du 19 janvier 1811 recommande la création d'un dépôt d'enfants trouvés dans chaque arrondissement et prescrit l'établissement d'un tour dans chacune de ces maisons (5). Dès l'an VIII, Desmousseaux se proposait déjà de former à Liège un établissement dans lequel les enfants abandonnés auraient pu être remis et soignés avant d'être confiés à des nourrices ou à des habitants des campagnes. Devaient y être recueillis non seulement les nouveau-nés mais tous les enfants abandonnés incapables de se suffire par leur travail, qu'ils soient ou non originaires de Liège (6). Il avait demandé, à cet effet, à l'économe de la Maison nationale des Elèves de la Patrie à Paris, un exemplaire des règlements applicables à cet hospice (7). Il avait fait une demande identique à l'économe de l'hospice de la Maternité (8).

(1) A.E.L., *F.F., Préf.*, 568, le préfet au Ministre de l'Intérieur, 16 novembre 1810.

(2) A.E.L., *F.F., Préf.*, 578, la Commission des hospices au préfet, 22 août 1809.

(3) A.E.L., *F.F., Préf.*, 570, Deniset au préfet, 16 juin 1813 et *F.H.*, 300, 13 mai 1814.

(4) A.N.P., *F*¹⁵, 1010, le préfet au Ministre de l'Intérieur, 7 septembre 1807.

(5) *Bulletin des lois*, n° 346, loi n° 6478.

(6) A.E.L., *F.F., Préf.*, 566, le Ministre de l'Intérieur au préfet, 13 brumaire an X.

(7) A.E.L., *F.F., Préf.*, 566, l'agent de surveillance de l'hospice de la Maternité au préfet du département de l'Ourthe, 14 fructidor an VIII.

(8) A.E.L., *F.F., Préf.*, 566, le préfet au citoyen Hombron, économe de l'hospice des enfants abandonnés à Paris, 8 fructidor an VIII. Pour le règlement, voir *F.F., Préf.*, 561. Cf. A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, 28 fructidor an VIII.

Par ailleurs, il s'enquiert auprès de la Commission des hospices d'un local adéquat en vue d'y recevoir les enfants abandonnés. Il s'agit d'un « lieu de transit, qui doit posséder un jardin ou une cour assez vaste pour que les enfants puissent s'y livrer aux exercices nécessaires à leur développement ». Il doit également contenir une pièce destinée à recevoir les enfants reconduits aux hospices pour « inconduite ou mauvaises inclinations décidées » de façon à ce qu'ils ne puissent contaminer les autres ⁽¹⁾. Par arrêté du 8 brumaire an ix, la Commission des hospices désigne à cet effet le bâtiment isolé au milieu du jardin de l'hospice Sainte-Barbe. La pièce du rez-de-chaussée servira de chambre de correction pour les enfants difficiles et celle du premier étage sera réservée au dépôt des jeunes enfants abandonnés qui attendent d'être placés en nourrice. On décide d'y faire installer deux ou trois berceaux ⁽²⁾. Ces bonnes résolutions ne sont suivies d'aucune réalisation. En 1809, Micoud d'Umons reprend à son compte le projet de Desmousseaux. Il veut avant tout mettre un terme aux infanticides et « conserver à la société des êtres qui lui seront utiles un jour » ⁽³⁾. Mais la Commission des hospices est réticente. D'une part, l'état de ses revenus ne lui permet pas de faire l'avance des premiers frais d'établissement d'un tel hospice; d'autre part, elle n'en voit pas l'utilité à Liège où, s'il faut l'en croire, les infanticides sont peu nombreux grâce à l'hospice de la Maternité. Elle craint en outre qu'une telle institution ne soit un encouragement, sinon une incitation à l'abandon. C'est pourquoi elle demande au préfet d'ajourner son projet et d'attendre des temps meilleurs ⁽⁴⁾. Aussi, lorsque est promulgué le décret du 19 janvier 1811, aucun hospice d'enfants abandonnés n'existe encore dans le département de l'Ourthe. Dès le mois de septembre, le préfet décide de créer un seul dépôt à Liège et demande à la Commission des hospices de lui indiquer un local susceptible de recevoir les enfants ⁽⁵⁾. Trois établissements sont proposés :

(1) A.E.L., *F.F., Préf.*, 566, le préfet à la Commission des hospices, 23 fructidor an viii.

(2) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 8 brumaire an ix.

(3) A.E.L., *F.F., Préf.*, 24bis et 579, le préfet à la Commission des hospices, 14 août 1809.

(4) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 21 août 1809 et A.E.L., *F.F., Préf.*, 578, la Commission des hospices au préfet, 28 août 1809.

(5) A.E.L., *F.F., Préf.*, 569, le préfet à la Commission des hospices, 20 septembre 1811.

l'hospice de la Maternité, l'ancien hospice de Saint-Michel et l'ancien couvent de Sainte-Agathe. Dès 1808, la Maternité de la rue du Crucifix servait déjà de dépôt provisoire aux enfants qui ne pouvaient être placés immédiatement en nourrice (1), mais le préfet trouve ce local « trop resserré ». Il lui reproche de ne pas avoir de jardin et d'être situé dans un quartier malsain, près d'un canal à sec une partie de l'année (2). Sa préférence va à Sainte-Agathe pour « la salubrité du lieu et l'étendue des bâtiments, des jardins et terrains qui y seront annexés » (3). Toutefois, sur avis de l'inspecteur des bâtiments civils et de la Commission des hospices qui exposent les grands travaux qu'il faudrait réaliser à Sainte-Agathe pour rendre cet ancien couvent apte à recevoir les enfants trouvés, le préfet donne la préférence à l'hospice de la Maternité. On pouvait y disposer, en effet, indépendamment de plusieurs petites chambres, d'une surface de plus de deux cents mètres carrés où il était possible d'établir quatre dortoirs pour quarante nourrices et « un grand nombre d'enfants ». Par ailleurs, le bâtiment possédait deux entrées principales, l'une s'ouvrant sur la rue du Crucifix, l'autre sur la rue de l'Etuve. Le dépôt des enfants trouvés disposerait d'une entrée distincte de celle de la Maternité (par la rue du Crucifix).

Quant aux dépenses qu'entraîneraient ces transformations, elles s'élèveraient seulement à six mille francs. La Commission des hospices considère qu'il est possible de les réduire à mille neuf cent cinquante francs. En effet, il n'est pas nécessaire, pense-t-elle, de disposer d'un vaste local car il est peu probable qu'il y ait plus de huit abandons par mois. Dès lors, quatre nourrices sédentaires suffisent d'autant que, dans les dix jours, les enfants sont remis à des nourrices à la campagne. S'il fallait recueillir un nombre plus élevé d'enfants, on pourrait toujours les confier aux accouchées de l'hospice de la Maternité moyennant légère rétribution. Le recours à des nourrices séden-

(1) A.E.L., *F.F., Préf.*, 567, la Commission des hospices au préfet, 24 novembre 1808 et le préfet à la Commission, 8 décembre 1808.

(2) A.E.L., *F.F., Préf.*, 24bis, p. 187, le préfet à la Commission des hospices, 7 novembre 1808 et *F.F., Préf.*, 577.

(3) A.E.L., *F.F., Préf.*, 569, l'ingénieur, inspecteur des bâtiments civils au préfet 14 février 1812. Ce dernier revient à la charge en 1812, prétextant l'exiguïté des locaux réservés au dépôt, à l'hospice de la Maternité. Cf. la Commission des hospices au préfet, 26 mai 1812.

taires est indispensable, vu l'insuffisance de l'allaitement artificiel pratiqué alors.

Quant aux enfants de plus de douze ans qu'on ne peut mettre en apprentissage ni engager comme mousse, ils sont placés à l'hospice des orphelins. La Commission se déclare incapable de prendre en charge la dépense du dépôt qu'on évalue à 3 746 francs par an et demande au préfet d'y pourvoir (1). Elle est loin d'ailleurs d'approuver sans réserve la création du dépôt. « Il n'est pas rigoureusement nécessaire parce que les personnes qui sont dans l'intention de se décharger de leurs enfants les déposent déjà clandestinement à l'hospice que nous venons de désigner pour les recevoir [hospice de la Maternité] mais une fois que le public saura qu'on peut les y déposer impunément, point de doute que les filles non mariées qui s'accouchent à l'hospice où le dépôt va être établi n'y laisseront leurs enfants et que toutes celles des autres communes du département qui seront dans le même cas, n'enverront les leurs par des agents qui en feront leur état » (2). En l'an VIII, Hombron, agent de surveillance à l'hospice de la Maternité de Paris déconseillait déjà à Desmousseaux de créer un hospice d'enfants trouvés. « En prévenant les funestes effets de l'abandon, vous en autorisez les actes, vous atténuez les remords qui les accompagnent, peut-être sans vous en apercevoir, favorisez-vous le libertinage [...] les mères en envoyant leurs enfants à l'hôpital ne croient plus les abandonner [...] Gardez-vous de recevoir ces enfants dans un hospice, ils coûtent plus et on les conserve moins, ils deviennent moins robustes et moins actifs et contractent de mauvaises habitudes » (3).

L'opinion pessimiste de Hombron et de la Commission des hospices se vérifie surtout là où sont établis des tours (4). Il s'agit de « cylindres

(1) A.E.L., *F.F., Préf.*, 568, projet d'organisation du dépôt d'enfants trouvés à établir à Liège, pour le département de l'Ourthe, en exécution de l'article 4 du décret impérial du 19 janvier 1811, présenté par la Commission des hospices.

(2) A.E.L., *F.F., Préf.*, 569, Etat indicatif de l'hospice désigné pour recevoir les enfants trouvés et abandonnés, 1811.

(3) A.E.L., *F.F., Préf.*, 566.

(4) Cf. E. DUCPETIAUX, *op. cit.*, pp. 217 à 227. « L'établissement des tours a généralement multiplié le nombre des abandons.

Cf. J. LOTHE, *op. cit.*, p. 236. A Namur, où le tour est installé le 16 octobre 1812, la moyenne annuelle des expositions passe de 146 par an et 12 par mois de 1806 à 1812, à 226 par an et 18 par mois de 1813 à 1822. Après la suppression du tour, elle retombe momentanément à 121 par an et 10 par mois (1823-1828).

en bois, convexes d'un côté et concaves de l'autre, qui tournent sur eux-mêmes avec une grande facilité: celui de leurs côtés qui est convexe fait face à une rue, l'autre s'ouvre dans l'intérieur d'un appartement; une sonnette est placée à l'extérieur, près du tour » (1). Cet établissement attire dans la ville où il est installé des enfants d'autres provinces et assure l'impunité à ceux qui les abandonnent. C'est le cas à Namur et à Maestricht (2). Par contre, dans les villes où les tours n'existent pas, l'abandon d'enfant reste un délit même lorsqu'il existe un dépôt pour les recevoir. Quant à l'hospice de la Maternité, loin d'accroître le nombre des abandons, il tend au contraire à le diminuer déclare, dans les premières années de l'indépendance, le Bureau de Bienfaisance. « Une mère qui a vu et soigné son enfant pendant 12 à 15 jours qu'elle reste à l'hospice s'y attache d'ordinaire et renonce à toute idée d'abandon : aussi est-il très rare que les nouveaux-nés soient vaccinés tandis que ceux nés à la Maternité le sont toujours avant d'en sortir » (3). Pourtant, dans le seul courant du mois de juin 1811, deux abandons d'enfants nés à l'hospice sont constatés (4).

Un an et demi sépare le décret impérial du règlement définitif (5). C'est en août 1812 que le dépôt de la rue du Crucifix ouvre ses portes

(1) Description de TERME et MONTFALCON, citée par M.CL. MURTIN, *Les abandons d'enfants à Bourg et dans le département de l'Ain à la fin du XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle*, 1^{re} partie, dans *Cahiers d'Histoire*, t. 10, 2, p. 159, 1965.

Cf. aussi, KOOPMAN, *op. cit.*, p. 19.

(2) Cf. J. LOTHE, *op. cit.*, pp. 236-237 et J.H.J. GULIKERS et M.K.J. SMEETS, *Vondelingen te Maestricht 1814-1823*, dans *Huldeblyk, bundel opstellen aangeboden an de genealog J.J. Verzyl*, Roermond, 1967, pp. 47-96. Une même opinion est exprimée par M. DE GOURROFF, *Essai sur l'histoire des enfants trouvés*, cité par D'ANGEVILLE, *op. cit.*, p. 33 : « Mayence n'avait pas d'établissement de ce genre et depuis 1799 jusqu'à 1811, on y exposa 30 enfants, c'est 2, 3 par an. Napoléon qui s'imaginait qu'en multipliant les maisons d'enfants trouvés, il multipliait les soldats et les matelots, ordonna d'établir un tour dans cette ville. Ce tour fut ouvert le 7 novembre 1811 et subsista jusqu'au mois de mars 1815, époque où le grand-duc de Hesse-Darmstadt le fit supprimer. Pendant ces trois ans et quatre mois, la maison reçut 516 enfants trouvés. Une fois qu'elle fut supprimée, on ne vit dans le cours des 9 années suivantes que 7 enfants exposés. Sur le rôle funeste des tours, voir aussi B.B. REMACLE, *op. cit.*, pp. 192-205. Des voix s'élèvent cependant pour défendre les tours. Cf. A. LEVAL, *Des tours pour les enfants trouvés*, dans *Revue de Bruxelles*, janvier-février 1840, pp. 1 à 51.

(3) E. DUCPETIAUX, *op. cit.*, p. 236.

(4) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 579, la Commission des hospices au préfet, les 10 et 21 juin 1811. Cf. A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, séance du 17 juin 1811.

(5) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 569, arrêté du 12 juin 1812 et *M.A.D.O.*, t. 22, pp. 156-163.

et accueille ses premiers occupants. Les enfants trouvés à Liège et dans les autres communes du département peuvent y être déposés tous les jours, en hiver jusqu'à cinq heures, en été jusqu'à sept heures du soir. Leur sexe, leur âge, le jour de leur arrivée sont transcrits dans un registre fourni par la Commission des hospices. Les enfants apportés de la sorte ont été trouvés dans les différents quartiers de la ville (1). Mais, de 1812 à 1830, 83 enfants seront déposés, à la faveur de l'obscurité, à la soirée ou au petit matin sur le seuil (2). En fait, tout se passe comme si l'hospice possédait un tour. Même lorsque les enfants ne sont pas déposés à l'hospice, ils le sont, en règle générale, dans les environs immédiats : rue du Crucifix, rue de l'Étuve, rue et église Saint-Denis, rue de la Régence, rue Sœurs-de-Hasque. Les expositions d'enfants sont plus fréquentes durant les mois d'hiver et au mois de juillet lorsque le prix des grains est plus élevé. Il s'agit là d'un indice susceptible de corroborer la thèse de la misère comme moteur essentiel de l'exposition (3).

Les enfants abandonnés ne sont admis au dépôt que sur arrêté du préfet et ne peuvent être confondus avec les enfants trouvés. Tous sont indistinctement vaccinés dès leur entrée au dépôt. La direction du nouvel établissement est confiée à l'économiste de l'hospice de la Maternité assistée de quatre nourrices sédentaires. Celles-ci touchent une indemnité de douze francs par mois et sont en outre logées, nourries et blanchies. Elles doivent être de moralité et de santé irré-

(1) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, jusqu'en 1823, *P.V.B.B.* à partir de 1824. De 1812 à 1830, on a trouvé 38 enfants exposés : rue de l'Étuve (5), rue du Crucifix (3), à l'église St-Denis (4), rue Souverain-Pont (3), près de l'église St-Martin (3), rue Sœurs-de-Hasque (2), à la Citadelle (1), rue de la Régence (1), place St-Jean (1), faubourg Ste-Walburge (1), rue de la Magdelaine (1), faubourg Ste-Marguerite (1), rue Gérardrie (1), rue de la Rose (1), rue Stockis (1), rue Saint-Denis (1), rue Jonfosse (1), porte du Palais (1), au Marché neuf (1), rue fond de l'Empereur (1), à l'église Saint-Paul (1), en Hovémont (1), rue Pont-des-Arches (1), à l'Hospice des orphelins (1).

(2) Heure d'exposition des enfants :

de 4 à 5 h	6
de 5 à 6 h	5
de 6 à 7 h	9
de 7 à 19 h	13
de 19 à 20 h	17
de 20 à 21 h	16
de 21 à 22 h	14
de 22 à 23 h	13
de 23 à 4 h du matin	14

(3) Voir tableau 9.

TABLEAU 9. Variations saisonnières du nombre des expositions de 1811 à 1830 (1).

Mois Nombre	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	T
	1811	—	—	1	—	—	—	2	—	3	2	—	1
1812	—	—	—	2	—	1	1	—	—	3	1	3	12
1813	—	—	3	1	1	1	2	1	1	2	2	—	14
1814	—	2	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	6
1815	1	3	—	3	—	—	1	1	—	—	1	2	12
1816	2	4	—	—	1	—	—	—	—	2	—	—	9
1817	—	—	—	—	1	1	—	—	—	1	1	1	5
1818	2	—	1	1	—	—	1	—	1	—	—	1	7
1819	—	1	1	2	—	—	1	—	—	—	1	1	7
1820	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	1	5
1821	—	1	—	—	1	—	—	2	—	—	—	—	4
1822	1	1	4	1	—	—	—	1	2	—	—	1	11
1823	1	—	1	—	—	2	1	—	1	3	2	1	12
1824	1	1	—	1	—	1	—	—	—	—	1	—	5
1825	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	4
1826	1	2	—	—	1	2	1	1	—	1	—	1	10
1827	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
1828	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	3
1829	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
1830	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Total	12	16	13	13	7	9	11	9	9	16	9	16	140

prochables. La directrice est responsable de la bonne tenue des registres, du linge et du mobilier. Un préposé aux entrées reçoit les enfants, il s'occupe des formalités administratives de leur inscription à l'état-civil ou des déclarations de décès ainsi que des cérémonies religieuses. La Commission des hospices doit assurer les dépenses intérieures, c'est-à-dire « relatives au linge, à l'ameublement, aux layettes et vêtements, à l'éducation des enfants, à leur nourriture, à celle des nourrices sédentaires et enfin au salaire de ces dernières ainsi qu'aux frais de séjour des meneurs et des nourrices externes » (2). La Commission, loin de prendre des mesures propres à faire prospérer l'hospice, le laisse tomber en désuétude car « on ne peut dire qu'un

(1) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, de 1811 à 1823 et *P.V.B.B.*, de 1824 à 1830.

(2) *M.A.D.O.*, t. 22, pp. 156-163, A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 569, 12 juin 1812, règlement pour l'établissement d'un dépôt d'enfants trouvés à Liège et A.R.A., 1^o *bijlage* 1820, *B.Z.A.W.* 3950.

règlement subsiste lorsque les moyens qui doivent en assurer l'exécution manquent » (1). Elle ne maintient que le préposé aux entrées si bien qu'en 1822, les députés des Etats déclareront : « il n'y a pas d'hospice pour les enfants trouvés et abandonnés dans la province de Liège » (2). Bien plus, lorsque, par arrêté de la députation des Etats du 13 décembre 1823, le service de l'entretien des enfants trouvés, abandonnés et orphelins indigents est remis aux communes où ils ont été exposés ou abandonnés (3) et imputé sur le fonds des secours à domicile, la Commission fait défense à l'économe de la Maternité de recevoir désormais les enfants trouvés et abandonnés qui y étaient jusqu'alors reçus provisoirement (4). Après intervention du bureau de bienfaisance, elle accepte de transiger et autorise le dépôt des enfants à la Maternité à condition qu'ils n'y séjournent pas plus de quatre jours et que soit payé pour eux un prix de journée égal à celui octroyé aux nourrices (5). Dès ce moment, c'est aux communes à veiller à l'éducation physique et morale de ces enfants. La fréquentation scolaire devient obligatoire dès l'âge de 7 ans et une indemnité de 25 cents par trimestre d'écolage doit être payée à l'instituteur. Les enfants doivent apprendre la lecture, l'écriture et les premiers rudiments du calcul.

Ainsi, à travers les régimes français et hollandais, on assiste à la mise en place d'une infrastructure d'assistance pour les enfants trouvés et abandonnés inexistante jusque-là dans la région liégeoise. Un des vices de la législation est de confier ces enfants à des familles pauvres qui spéculent sur ce genre de commerce et de laisser ainsi la porte ouverte à tous les abus. Mais n'est-ce pas cependant préférable au système qui envoyait les enfants mourir en grand nombre sur les routes ou dans les hospices étrangers ? Au point de vue du nombre de décès, la province de Liège est l'une des moins éprouvées de l'Empire français puis du Royaume des Pays-Bas. La situation financière

(1) A.E.L., *F.H.*, 300, la Commission des hospices au directeur du Cercle de Verviers, 26 septembre 1817.

(2) A.R.A., *B.Z.A.W.* 7300, Etat de situation des hospices pour enfants trouvés et abandonnés, 7 décembre 1822 et A.E.L., *F.H.*, 2505. Cf. aussi A.R.A., *B.Z.A.W.*, 387, août 1824.

(3) *M.A.P.L.*, t. 11, pp. 303-304, A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, 22 décembre 1823 et 1^{er} avril 1824 et *P.V.B.B.*, 25 février 1824.

(4) A.A.P.L., *P.V.B.B.*, 3 mars 1824.

(5) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, 18 mars 1824.

difficile, en empêchant la Commission de créer un hospice permanent d'enfants abandonnés, fut un bien dans la mesure où la campagne est certainement plus bénéfique à la santé, tous les auteurs du XIX^e siècle s'accordent à le reconnaître. Si le nombre de ces enfants est en augmentation constante, le rapport à la population qui est, en 1829, de 0,7 pour 1 000, reste cependant fort acceptable lorsqu'on le compare à celui de nos voisins.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- A.A.P.L. : Archives du centre public d'aide sociale de Liège.
A.E.L. : Archives de l'Etat à Liège.
A.E.S.C. : *Annales, économie, société, civilisation.*
A.G.R. : Archives générales du Royaume.
A.N.P. : Archives nationales à Paris.
A.R.A. : Algemeen rijksarchief à la Haye.
B.C.C.S. : *Bulletin de la Commission centrale de statistique.*
B.C.V.L. : Bibliothèque communale de la ville de Liège.
B.Z.A.W. : *Binnenlandse zaken, Armenwesen.*
F.F., Préf. : *Fonds français, Préfecture.*
F.H. : *Fonds hollandais.*
M.A.D.O. : *Mémorial administratif du département de l'Ourthe.*
M.A.P.L. : *Mémorial administratif de la province de Liège.*
P.V.B.B. : *Procès-verbaux des séances du bureau de bienfaisance.*
P.V.C.A.H. : *Procès-verbaux de la Commission administrative des hospices civils.*
R.H.M.C. : *Revue d'histoire moderne et contemporaine.*
V.L. : *Bulletin de la société royale « le Vieux Liège ».*

ANNEXE I

Brevet d'apprentissage
approuvé le 23 octobre 1809 (1).

12 octobre 1809.

Napoléon par la grâce de Dieu et la Constitution de la République, Empereur des Français, à tous présents et à venir Salut, faisons savoir que par devant Barthelemi Etienne Dumont, notaire public nommé pour le ressort de la Cour d'Appel de Liège au Département de l'Ourte, à la présidence de la ville de Liège, soussigné et en présence des témoins sousnommés aussi soussignés,

Furent présents,

Monsieur Louis Gasquy, président demeurant sur le Grand marché et Monsieur Pierre Denis Batta de Nomerenge, rentier, demeurant rue vieux pont des arches, tous deux à Liège, opérant aux présentes en qualité d'administrateurs des hospices civils de Liège, d'une part, et le sieur Winand Leverd, tisserand en draps demeurant à Dalhem, d'autre part, lesquels sieurs administrateurs voulant faire apprendre un métier à la nommée Marie Catherine Bony, enfant abandonné, âgée de onze ans à ce présent et de son contentement, l'ont mise en apprentissage dès le premier septembre dernier pour quatre années consécutives avec le dit sieur Leverd lequel a pris et retenu ladite Bony pour son apprentive pendant le dit tems et promet de lui enseigner son métier de tisserand en draps et tout ce qu'il y fait et en outre de la nourrir, loger, coucher, blanchir et la traiter humainement, de lui apprendre et faire apprendre à lire et à écrire et de veiller à ce qu'elle remplisse les devoirs de la religion catholique, de la soigner et faire soigner en cas de maladie et d'appeler en tel cas le médecin ou chirurgien des hospices, qui rembourseront les dépenses qu'il aurait faites en en justifiant.

De son côté, la dite apprentive a promis d'apprendre de son mieux ce qui lui sera montré par son maître, de lui obéir en tout ce qu'il lui commandera de licite et d'honnête, de travailler à son profit, d'éviter son dommage et l'en avertir s'il vient à sa connaissance.

Elle ne pourra s'absenter ni aller servir ou demeurer ailleurs pendant les dites quatre années.

Si elle vient à s'absenter, mes dits sieurs administrateurs la feront chercher et après l'avoir trouvée, si faire se peut, elle sera ramenée chez le dit sieur Leverd pour parachever le tems qui resteroit alors à expirer du présent.

Dans le cas ou on ne la trouverait pas, le dit sieur Leverd ne pourra exiger que le paiement du trimestre pendant lequel l'absence auroit eu lieu, il en sera de même en cas de décès de la dite Bony.

(1) A.E.L., F.F., *Préf.*, 578.

Le présent traité fait moyennant la somme de cent vingt-cinq francs, payables chaque année, de trois mois à autres et par portion égale. Chaque trimestre sera acquitté sur le certificat du maire de la commune constatant l'existence de la dite Bony.

Les dits sieurs administrateurs ont remis avant ces présentes au dit sieur Leverd, ainsi qu'il le reconnaît et avoue 1^o) deux jupes de laine 2^o) une jupe de coton 3^o) deux casaquins dont un de moutonne 4^o) trois bonnets dont deux de coton 5^o) deux paires de souliers 6^o) trois paires de bas 7^o) et quatre chemises, lesquels sept objets, ont été estimés à cinquante quatre francs et quatre vingt cinq centimes.

Le sieur Leverd reste chargé d'entretenir l'apprentive avec le même nombre d'habillements pour tout le tems qu'elle restera à sa charge et ce en sus des effets que la dite apprentive avait précédemment, consistant en vieilles nippes estimées à trois francs.

Si comme les dits sieurs administrateurs l'espèrent, ils sont satisfaits des soins que le dit sieur Leverd prendra de ladite Bony, ils se réservent de lui accorder à la fin du présent traité, une gratification proportionnée.

Les frais des présentes sont à charge de la Commission des hospices pour le compte du gouvernement.

Le présent traité sera soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet. C'est ainsi que les parties sont convenues et demeurées d'accord, mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre ces présentes à exécution, à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main, à tous commandans et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis en foi de quoi nous avons fait sceller les présentes qui furent faites et passées au lieu des séances des dits sieurs administrateurs, situé maison des pauvres en ile rue Vinave d'ile à Liège le neuf octobre mil huit cent neuf en présence du sieur Denis Noël Beyne et du sieur Jean Joseph Bounameau tous deux domiciliés en cette ville et après lecture les parties et témoins ont signé avec le notaire B.E. Dumont.

Enregistré à Liège le douze octobre 1809, f^o 85 v^o case 4 vol. 85, reçu un franc dix centimes le dixième compris, signé Renard pour le receveur.

Certifié conforme (signé B.E. Dumont)

Vu et approuvé par nous Préfet de département de l'Ourte à Liège, le vingt trois octobre mil huit cent neuf

Signé : Micou d'Umons.

ANNEXE II

Patronymes des enfants trouvés à Liège, de 1811 à 1830, classés en ordre alphabétique (1).

- 1811 FELIX, Napoléon
HELENE, Louis
LOBY, Nicaïse
PETITE BECHE, Marie
POSE, Louis
POSE, Pauline
ROCK, Julien, Arnold
SOUVERAIN PONT, Florentine
- 1812 BOVY, Marie, Jeanne
DOUCETTE, Ursule
du MONT MARTIN, Léon
DUROUL, Claire, Emérentiane
DUSOIR, Jeanne
FELICIAN, Hector
FLORIAN, Isidor
GOMMART, Henri, Joseph
LEON, Joseph
LORAINVAL, Georges, Victor
TAPPEE, Joséphine
VALERIN, Benoit
- 1813 ADELIAN, Georges, Auguste
BENARIN, Sophie
CIDELMAR, Sophie, Joséphine
FLORENTIN, Théodore
HERMEL, Modeste, Julien
ISMENARD, Louis, Jules
LAURENTIANE, Henriette, Constance
NABOR, Anatolie
NICOMEDE, Virginie, Amélie, Cécile
PHOLIARD, Charles, Frédéric
SATURNIN, Amélie, Caroline
THEOMIR, Claire, Adélaïde
TRIPHON, Léonard, Aimé
VESTIBULE, Silvain

(1) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, de 1811 à 1823 et *P.V.B.B.*, de 1824 à 1830.

- 1814 DANASE, Marie, Barbe
GRANDEUR, Amand, Constant
LUDGER, Joséphine, Anatolie
ROMBAUD, Marie, Pauline
SYMPHORIEN, Victorine, Georgine
- 1815 CASSIAUX, Aimée, Dorothée
FAUSTIN, Marc, Désiré
GORGON, Hyacinthe, François
LACHARTERIE, Florentine, Joséphine
LAFONTONAISE, Amélie, Justine
LANCIER, Aimable, Constant
LANDRY, Aimée, Honorée
LATARTERIE, Arnold
PESTOU, Alexandre, Louis, Joseph
RANSONNE, Martin, Joseph
ROMUALD, Amélie, Virginie
TIBURCE, Jean, Justin
- 1816 BRIFORT, Félix, Gustave
EMILIEN, Rose, Eugénie
LENIN, Clémence, Eugénie
MALMISE, Marie, Eugénie
SAMUEL, Aimée, Honorée, Dorothée
SERGE, Virginie, Amélie
THEODARD, Amélie, Caroline
TRIMOND, Monique, Amélie
VENANT, Alexandre, François
- 1817 ALARDINE, Rose, Emilie
GENIANE, Constance, Emilie
QUIRINAL, Louise, Emerance
SALVADOR, Florence, Isabelle
- 1818 DERBINI, Eugénie, Amélie
FELICIAN, Rose, Désirée
HERMES, Jean
MARVILLE, Julie, Adrienne
MINALDI, Jean, Adolphe
OMARI, Victor, Emile
ROSAMIA, Angeline, Victoire
TAMANNE, Aimée, Désirée, Constance
- 1819 BENALDI, Victor, Félicien
DURNARD, Aimé, Charles
EVANITTI, Adrienne, Justine
EVARENNE, Jean, Jules, Alexandre
FREMART, Julien, Modeste

- JULIANI, Marie, Joseph
REMIDAL, Louis, Elisa
- 1820 ANSARD, Charles, Félix
EMIRANCE, Magdeleine, Sériasine
LEBAS, Gustave, Alexandre
LOISEL, Louis, Florentin
THABOR, Paul, Emile
- 1821 AMORAN, Julie, Alexandrine
LEMAN, Louis, Auguste
LHOMAN, Victoire, Léopoldine
VIGNOLA, Augustine, Eugénie
- 1822 ARSAIN, François, Mathieu, Joseph, Dieudonné
BENALDI, Valerian, Amand, Constant
DELLIVAL, Hyacinthe, Casimir
FLORIDAN, Rodolphe, Célestin
MONTANNE, Casimir, Frédéric
MOTARD, Julie, Caroline
PERINEL, Léopold, Evariste
REMAL, Pauline, Emerance
RONSART, Eugène, Désiré
TOURNEL, Florentine, Elisabeth
VEMANNE, Adèle, Eugénie
- 1823 ANTONIN, Rose, Emilie, Joséphine
BALSANI, Modeste, Alphonse
BELMORE, François, Constantin, Nicolas
CROISIER, Ferdinande, Joséphine, Marguerite
DAMARES, Ferdinande, Victoire
EUMAROY, Claire, Amélie, Françoise
EUNARD, Julien, Paul
GERINO, Gustave, Adolphe
LANDRY, Rosa, Aimée
MORINA, Félix, Alphonse
THEVESEN, François, Joseph
VALMORE, Léopoldine, Elisa
- 1824 ALDENAR, Marie, Louise
BELLAUX, Julie, Emerance
CERDAN, Henri, Rodolphe
CORIOLAN, Virginie, Silvie

(¹) A.A.P.L., *P.V.C.A.H.*, de 1811 à 1823 et *P.V.B.B.*, de 1824 à 1830.

- 1825 BIANY, Victorine, Eugénie
GOARD, Jean, Joseph, Vigouroux
LONGIN, Virginie, Caroline
ROLLIONI, Paul
- 1826 BERLIN, Guillaume
DUFOND, Alexandre, Constantin
GOARDI, Caroline, Augustine
MOROSE, Léon, Martin
PERINET, Joseph, Georges
RABORI, Jules, Casimir
RENALDI, Florent, Casimir
THIMARD, Elisa, Adelia
VALENTINE, Julie, Constance
VILMORIN, Louise
- 1827 FREVILLE, Rose
RADIN, Pierre, Joseph
SIPRIX, Paul, Joseph
- 1828 BENARES, Julie, Claudine
HANNEN, Eme, Théodore
MILLARD, Paul, Evariste
- 1829 FUMAL, Emile, Constantin, Louis
- 1830 MALLOIE, Eugène, Constantin

Les années précédentes, on trouve les patronymes suivants : Norbert, Thomas, Adélaïde, Mathieu, qui sont essentiellement des prénoms; Falan, Muliche, Deflandre, Kuper, Deprez, Abdon, Daigné, Duchamp, Piery, Laporte, Kaphay, Policarpe, Germinal, Littéraire, Viano, Vermeil, Wolgan, Delapaille, Wéey ou encore Vivegnis, Naimette, Agimont, Defossé, Dominicain, Chavée, Tavlay, Neujean, Duchateau, Laurent, Paul, Lempereur, Wolfseiten qui évoquent le lieu ou l'époque où l'enfant fut trouvé ou encore l'état dans lequel il fut découvert (1).

(1) Cf. A.E.L., *F.H.*, 2796.

L'OBITUAIRE DES SÉPULCRINES DE SAINTE-ÉLISABETH DES BONS ENFANTS A LIÈGE (1509-1798)

par † Sr M. HERESWITHA

Déjà au XIX^e siècle, la publication de nécrologes, obituaires, livres mortuaires ou anniversaires fut entreprise. Ces écrits présentent d'ordinaire une liste chronologique des membres, des protecteurs, des donateurs et des fondateurs d'un obit ou anniversaire le jour de leur décès. Ces mémoriaux forment une source pour l'histoire ecclésiastique, religieuse, locale, sociale, et même contiennent des informations biographiques ⁽¹⁾. Dom Usmer Berlière, membre de la Commission royale d'Histoire de Belgique, en publia la liste dans le Bulletin de cette Commission ⁽²⁾. Bien d'autres auteurs l'ont suivi dans cette voie au cours du XX^e siècle ⁽³⁾.

⁽¹⁾ J. HABETS, *Houthem Sint-Gerlach (bij Valkenburg) en het adellijk vrouwenstift aldaar* (Publications de la Société d'Histoire et d'Archéologie dans le duché de Limbourg = P.S.H.A.L.), VI, 1869, pp. 3-253, IX, *Necrologium der adelijke proosdij Sint-Gerlach*, pp. 171-196. Id., *Memorieboek van het klooster van de H. Hieronymus te Roermond*, dans : P.S.H.A.L., IX, 1872, pp. 311-342. A.L.B. WOLTERS, *Necrologium van het klooster Sint-Elisabethsdal in het voormalig graafschap Horne*, dans : P.S.H.A.L., XVII, 1880, pp. 1-66. J. SIVRÉ, *Necrologium van het O.L. Vrouwmunster te Roermond*, dans : P.S.H.A.L., XIII, 1876, pp. 171-280. Id., *Het Memorieboek van het voormalig kapittel van den H. Geest te Roermond*, dans : P.S.H.A.L., XIX, 1882, pp. 85-143. J. GREVING, *Geschichte Windesheimer Chorherren zu Aachen*, dans : *Zeitschrift der Aachener Geschichtsvereins*, XIII, 1891, pp. 1-122, Einleitung, pp. 1-56; Anhang I, pp. 57-60, Anhang II, *Die Nekrologien*, pp. 61-107, III *Nachrichten*,... pp. 108-115, IV *Verzeichnisse der Klostereinwohner*, pp. 115-122. J. G. REY, *Ein altes Nekrologium von St. Adelbert zu Aachen*, dans : *Ibidem*, XXIII, 1901, pp. 306-337.

⁽²⁾ U. BERLIÈRE, *Inventaire des obituaires belges (collégiales et maisons religieuses)*. Bruxelles, 1899. Id., *Rapport sur la publication des obituaires belges*, dans : *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* = B.C.R.H., série 5, XI, 1901, pp. XXVI-XXX-IX. Id., *Obituaires*, dans : B.C.R.H., LXXII, 1903, pp. XXIV, LVII. Id., *Appendice, Obituaires belges*, dans : *Ibid.*, pp. LXXVII-LXXXI. Id., *Supplément à l'inventaire des Obituaires belges*, dans : *Ibid.*, pp. LXXXIII-CXII. Id., *Fragment d'un nécrologe de l'abbaye de Saint-Jacques à Liège*, dans : B.C.R.H., XCV, 1931, pp. 223-233.

⁽³⁾ P. DOPPLER, *Inventaire des obituaires de la province du Limbourg hollandais*, dans : B.C.R.H., LXXII, 1903, pp. LVIII-LXXXI. J. GOYENS, *Inventaire des*

Le texte qui sera publié ici est lui aussi un obituaire, celui du prieuré des chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre, établi pendant trois siècles à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège (1). Il s'étend de 1496 à 1796.

La maison des « Bons Enfants » de Liège date du milieu du XIII^e siècle; elle fut fondée vers 1245 comme Hôpital des pauvres, en l'honneur de sainte Elisabeth de Hongrie. Entre 1250-1253, le prince-évêque Henri de Gueldre transforma l'hôpital en une maison d'éducation où ne serait reçue désormais qu'une catégorie spéciale de pauvres; l'institut reçut l'appellation de « Sainte-Elisabeth des Bons Enfants ». Au début du XV^e siècle le prince-évêque mit la maison sous la direction des Hiéronymites ou Frères de la vie commune. La gravité des abus fit que Jean de Heinsberg, prince-évêque, la transforma en 1428 en un couvent de chanoines réguliers de Saint-Augustin, couvent qui fut incorporé peu après à la Congrégation de Windesheim. Mais l'immeuble devenant bientôt trop petit, les chanoines firent en 1489 acquisition du prieuré bénédictin de Saint-Léonard, qui doit son nom à un faubourg de la ville. Peu après s'être installés dans leur nouvelle propriété, les chanoines vendirent le 16 février 1493 leur ancien couvent des Bons Enfants aux Sœurs Franciscaines du Val Sainte-Catherine de Hasselt (2). Celles-ci trouvant les locaux trop exigus pour les quarante et une religieuses qui constituaient la communauté, elles cédèrent après quelques semaines la maison des Bons-Enfants aux Frères Cellites ou Lollards et obtinrent en échange le couvent de ces derniers, situé à proximité de la collégiale Saint-Paul, dans la rue Condelistrée, appelée depuis rue Sœurs-de-Hasselt, ensuite de Hasque. Les Cellites vendirent, à la date du 18 décembre 1496, la propriété Sainte-Elisabeth des Bons Enfants aux chanoinesses

obituaires franciscains belges, dans : *B.C.R.H.*, LXXXII, 1913, pp. 435-494. L. HEERE, *Obituarium der Kruissheren te Roermond*, dans : *P.S.H.A.L.*, XC-XCI, 1954-1955, pp. 51-108. P. Archangelus HOUBAERT, *Het obituarium of Dodenboek van het Tielse Minderbroedersklooster*, dans : *Franciscana*, XXX, 1975, pp. 19-72.

(1) ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ DE LIÈGE = A.Ev.L., G. IX, *Documents concernant les abbays et spécialement les couvents de femmes*. G. IX, 5 : *Obituaire des Sépulcrines de Liège (Bons Enfants), 1617-1781*.

(2) L. HALKIN, *La maison des Bons-Enfants de Liège*, dans : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, LXIV, 1940, pp. 5-40. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters van het Heilig-Grav in het prinsbisdom Luik; vanaf hun ontstaan tot aan de Fransche Revolutie : 1480-1798*. Université de Louvain, Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie, 3^e série, fasc. 4. Louvain/Anvers, 1941, pp. 37-42.

du Saint-Sépulcre de Nieuwstad près de Sittard, qui quelques jours plus tard vinrent se fixer à Liège. Bien qu'à cette époque la maison n'abritât plus comme jadis des « Bons Enfants », les Liégeois continuèrent à l'appeler : Sainte-Elisabeth des Bons Enfants, et désignèrent les religieuses communément sous le nom de « Bons Enfants »⁽¹⁾.

Ces nonnes appartenaient à la branche féminine de l'Ordre du Saint-Sépulcre, fondé à Jérusalem en 1114. C'est à partir de cette date que devint régulier le chapitre de chanoines qu'en 1099 Godefroid de Bouillon avait érigé en la Basilique du Saint-Sépulcre pour y réciter l'Office divin suivant le rite latin. Ces chanoines adoptèrent la Règle de Saint-Augustin et élaborèrent une manière de vie, précisée par des Statuts propres ou *Consuetudines*. Leur institution fut reconnue par le pape Callixte II en 1122. L'ordre canonial du Saint-Sépulcre se répandit d'abord en Terre-Sainte, puis, très rapidement, dans toute l'Europe Méridionale, Centrale et Occidentale. Il se forma également une branche féminine. Le premier monastère de chanoinesses régulières de l'Ordre connu en Germanie Inférieure est celui de Saint-Odiliënberg-lez-Ruremonde, qui, fondé au xv^e siècle, périclita vers 1460. Saint-Odiliënberg devint en 1465 un prieuré de chanoines réguliers du Saint-Sépulcre, avec comme premier prieur Jean d'Abroek, reconnu le 18 décembre 1471 par le prince-évêque de Liège, Louis de Bourbon.

C'est Jean d'Abroek, autorisé depuis 1478 à admettre des chanoines et des chanoinesses dans l'Ordre, qui reçut le 8 octobre 1480 à Saint-Odiliënberg, la profession des trois premières chanoinesses, qui furent installées le 9 octobre dans leur couvent des Sépulcrines à Kinrooi-lez-Maaseik. Ce couvent « Notre-Dame de Jérusalem » fonda en 1486 la maison de Nieuwstadt, près de Sittard, et en 1490 celle de

⁽¹⁾ *Ibidem*. Zr. M. HERESWITHA, *De Franciskanessen (1493) en de Sepulcrinessen (1496) in het klooster der Bons-Enfants te Luik*, dans : *Franciscana*, XXI, pp. 3-43. La mater des Franciscaines aux Bons-Enfants était Joanna Schatz (Scats, Schaetz ou Schaetzen), 1493. Elle transféra sa communauté au couvent des Cellites au côté droit de la rue de Hasque, et peu après dans leur nouveau couvent Val-Sainte-Anne, érigé du côté gauche de cette rue, à côté de l'ancienne maison de refuge des Templiers. Là eut lieu encore en 1493, la première visite canonique. Jeanne Schatz n'étant plus mater, fut acceptée au couvent « Bethlehem » des Sépulcrines à Nieuwstadt. Elle succéda à Cath. Van Wert, décédée, comme prieure et fit le transfert des Sépulcrines de Nieuwstadt à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège quelques jours après l'achat de l'immeuble, effectué le 18 décembre 1496.

Gartzzen-Saint-Antonii à Entzen, duché de Juliers. Ce sont ces deux fondations qui furent transférées à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège : celle de Nieuwstadt à la fin de 1496, et la même année celle de Gartzzen-Saint-Antonii, qui s'était retirée en 1507, provisoirement, au prieuré « Notre-Dame » des chanoines du Saint-Sépulcre de Henegouw sous Hasselt. Ces deux communautés formèrent dès lors le prieuré de chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants. Le couvent de Kinrooi se retira dans la ville de Maaseik et passa en 1520 aux chanoinesses du chapitre de Venlo. Dès lors, Sainte-Elisabeth des Bons Enfants devint le berceau de la branche féminine de l'Ordre en Europe Occidentale ⁽¹⁾.

Durant la première moitié du xvi^e siècle, les religieuses firent rebâtir la maison et édifièrent une modeste chapelle, consacrée par le prince-évêque Erard de la Marck (1506-1538). Elles s'adonnèrent à la vie contemplative et à l'éducation des jeunes filles. Elles essaimèrent à Saint-Trond en 1539, à Visé en 1616, au faubourg Sainte-Walburge à Liège en 1622, et de là dans d'autres villes du diocèse et des pays environnants. Elles emportèrent avec elles le surnom de Bons Enfants, qui fut traduit dans la langue des pays où elles s'établirent : Bonnefanten, Bollefanten ⁽²⁾.

La générosité des bienfaiteurs, le grand nombre de fondations d'anniversaires, les dots des religieuses et surtout l'acquisition en 1594 du bien immeuble du prieuré de Henegouw sous Hasselt, avec les chapelles de Bierbeek, de Oetsloven sous Berlingen, firent accroître leurs revenus, malgré les multiples obligations que leur imposèrent ces acquisitions. En 1660, avec l'autorisation de l'archevêque de Malines, la chapelle Saint-Martin à Bierbeek fut démolie et le bien fut liquidé. En 1663, la chapelle à « Sainte-Elisabeth » à Liège fut convertie en église à rotonde de style baroque; elle fut démolie au xix^e siècle. En 1691, le couvent de Sainte-Elisabeth donna asile aux Sépulcrines de Jupille, chassées de leur maison par les Français pendant leur marche vers Liège ⁽³⁾. A partir de 1717 l'élection de la prieure

⁽¹⁾ Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters...*, pp. 4-20, 23-45. ID., *De Orde van het Heilig-Graf. Inleiding tot de geschiedenis van het kloosterzen in de Nederlanden*. A. Orden ontstaan in de middeleeuwen, II, 1, f. *Archives et Bibliothèques de Belgique*, n° spécial 15. Bruxelles, 1975, pp. 31-35, 73-80, 85-99, 128-132.

⁽²⁾ *Ibidem*. L. HALKIN, *La maison des Bons-Enfants...*, pp. 39-40.

⁽³⁾ ID., *La maison des Bons Enfants...*, pp. 40-41. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters...*, pp. 44-51, 179-180. ID., *De Sint-Martinuskapel te Bierbeek*, dans :

était triennale. En 1731 les religieuses vendirent le bien de Henegouw. Seule la chapelle d'Oetsloven resta la propriété du couvent Sainte-Elisabeth jusqu'à sa suppression en 1796 lors de la Révolution française (1).

Le manuscrit de l'Obituaire est bien conservé. Il porte une belle reliure en cuir avec dessins du XVIII^e siècle sur les plats et le rabat. Le lacet de fermeture manque. Le dos est un peu endommagé au bas. Le papier est de format pro patria à filigrane (2). Le manuscrit a une hauteur de 33 cm, sur une largeur de 20,5 cm; il contient 77 f^{os}, numérotés au crayon en 1932-1933. Les f^{os} 1 et 2 sont blancs. Sans aucun titre, le texte du manuscrit débute au f^o 3 et se termine au f^o 77 r^o. L'écriture du manuscrit est du XVIII^e siècle. La plus ancienne écriture date du milieu de ce siècle et représente plus de la moitié du texte de l'obituaire. Les autres écritures sont plus récentes : de 1760-1763, 1770, 1780, 1790... Le manuscrit n'est donc pas de 1617, date qui suit I A, le premier janvier (A est la lettre dominicale en 1617) le premier jour de cette année était un dimanche (3). Le texte de l'Obituaire a donc été copié à partir d'environ 1750 sur un ancien obituaire commencé en 1617, le premier jour de janvier. Mais un obituaire était déjà en usage chez les Sépulcrines de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants au XVI^e siècle, pour faire chaque semaine au chapitre ordinaire la recommandation de personnes décédées depuis 1496, et annoncer les anniversaires. Le texte de 1617 était probablement une

Eigen Schoon en De Brabander, LI, 1968, pp. 122-143. Id., *Orde van het Heilig-Graf*,... *Arch. et Bibliothèques*, n^o 15, pp. 81-82, 87-95, 128-129, 132-133. Id., *De O.L. Vrouwpriorij van de Heilig-Graforde te Henegouw onder Hasselt (1312-1731)*, dans : *B.C.R.H.*, CXLII, 1975, pp. 237-265, n^o 8, pp. 257-265.

(1) *Ibidem*. Id., *De Vrouwenkloosters*..., pp. 52-57. Id., *Orde van het Heilig-Graf*, *Arch. et Bibliothèques*, n^o 15, pp. 82-85, 92-97.

(2) L'empreinte des folios diffère : elle est ou bien : GR surmonté d'une couronne (W.A. CHURCHILL, *Watermarks in paper in Holland, England, France, etc. in the XVII and XVIII centuries and their interconnection*. Amsterdam, 1935, p. [34]) ou une figure centrale : à gauche un lion couronné brandissant un sabre, à droite un personnage tenant en main un bâton; en dessous une banderole qui entoure jusqu'à la mi-hauteur les deux extrémités de la figure centrale; le tout surmonté de la devise : Pro Patria (*Ibidem*, p. [11] 1629, p. [28] : pro Patria 1683-1799; p. [31] *Hollandia darstellung ueberholt von pro Patria*, devise Dutch sats of paper. Cf. C.M. BRIQUET, *Dictionnaire des filigranes*, 1907, 4 vol. : III, pp. [46], [47], 538, 541-543, 572. *The Briquet-Album, Supplementing Briquet filigranes*. (Hilversum), 1952)

(3) La lettre dominicale « a » de l'original est remplacée dans tout le texte publié qui suit, par la majuscule A. Cf. *Infra*, pp. 111-153.

copie de l'original commencé au xvi^e siècle, car on y trouve inscrit au 5 février : 1509 ... *Jean delle Kreevt, pour faire un anniversaire* (1). La référence de l'obituaire aux archives de l'Evêché donne comme dates extrêmes 1617-1781 (2). Mais le texte ici publié s'étend jusqu'au 17 août 1798 (3). Chaque page de l'obituaire mentionne d'ordinaire les décès de deux jours, mais d'années différentes. C'est pourquoi, la place manquant parfois, on faisait alors un renvoi après le calendrier : f^{os} 75 v^o, 76 r^o, 77 r^o, textes insérés dans cette édition à leur place normale (4). Exceptionnellement un seul jour occupe tout une page (5). Mais à cause de vingt et un folios qui ont été arrachés, l'obituaire est incomplet (6). Dans la mesure du possible, ces lacunes ont été complétées pour le décès et l'anniversaire des membres de la communauté et pour ceux qui avaient leur anniversaire et leur sépulture dans l'église ou dans les « encoîtres » à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants, du xv^e au xviii^e siècle inclus, grâce à une liste des noms connus, donnée en annexe (7).

La présente édition du manuscrit a respecté, dans la mesure du possible, l'orthographe originale du texte quand il s'agit d'un même mot écrit de façons différentes (par exemple : vigille), fautes grammaticales (par exemple : portions avec *s* au singulier, 4 messe basse (pluriel), etc). Les mots suivants ont été corrigés dans le manuscrit : L'an (au lieu de lan), anniversaire, décédé, décédée (au lieu de : decedée) ; la ponctuation, ainsi que l'emploi de majuscules a été adapté aux usages actuels. Les lacunes que présente le texte et les interpolations sont placées entre crochets []. Le nom du mois est indiqué en pleines lettres modernes au milieu de la page, uniquement en tête de chaque mois.

(1) *Infra*, p. 70, f^o 3 r^o, f^o 11 v^o.

(2) *Supra*, p. 66, note 1.

(3) *Infra*, p. 91, f^o 49 r^o, f^o 77 v^o.

(4) *Infra*, p. 76, f^{os} 22 v^o, 35 v^o, 65 v^o, où sont insérés à leurs places respectives les textes des f^{os} 75 v^o, 76 r^o, 77 r^o. Cf. p. 000.

(5) f^o 5 r^o · 9 B; f^o 19 v^o · 31 F; f^o 44 r^o · 22 G; f^o 44 v^o · 23 A; f^o 56 v^o · 24 A; f^o 61 r^o · 18 D; f^o 71 v^o · 9 G.

(6) Manque : 24-27 janvier entre f^{os} 8 v^o-9 r^o; 9-12 février entre f^{os} 11 v^o-12 r^o; 21-24 avril entre f^{os} 24 v^o-25 r^o; 11-18 mai entre f^{os} 28 v^o-29 r^o; 14-17 juillet entre f^{os} 42 v^o-43 r^o; 1-8 août entre f^{os} 46 v^o-47 r^o; 10-17 sept. entre f^{os} 54 v^o-55 r^o; 10-17 oct. entre f^{os} 60 v^o-61 r^o; 24-27 oct. entre f^{os} 62 v^o-63 r^o; 13-16 nov. entre f^{os} 66 v^o-67 r^o; 29-30 nov., 1-2 déc. entre f^{os} 69 v^o-70 r^o; 10-13 déc. entre f^{os} 71 v^o-72 r^o; 18-21 déc. entre f^{os} 72 v^o-73 r^o.

(7) *Infra*, pp. 110-113.

La publication du texte porte à chaque page la foliotation (xx^e siècle), le chiffre du jour et la lettre dominicale, et parfois des indications pour le texte même; par exemple: f^o 8 v^o finij pour le comendations, il faut toujours l'annonce, (passage qui revient souvent), et pour les anniversaires : f^o 9 r^o 28 G (janvier), f^o 10 r^o... (1).

Avant de présenter le texte intégral de l'obituaire, nous exprimons nos sincères remerciements à tous ceux qui de quelque manière ont contribué à la réalisation de cette publication, en particulier à la direction de l'Institut archéologique liégeois, qui en a accepté la publication.

Turnhout, Prieuré du Saint-Sépulcre.

(1) *Infra*, p. 69.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLES

A.E.H.	Archives de l'Etat, Hasselt.
A.E.L.	Archives de l'Etat, Liège.
A.E.L., R.P.L., B	Archives de l'Etat Liège, Registres Paroissiaux de Liège, Baptêmes.
A.E.L., R.P.L., D	Archives de l'Etat Liège, Registres Paroissiaux de Liège, Décès.
A.E.L., R.P.L., M	Archives de l'Etat Liège, Registres Paroissiaux de Liège, Mariages.
A.Ev.L.	Archives de l'Evêché de Liège.
A.V.M.	Archives de la Ville, Maastricht.
B.C.R.H.	<i>Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, Bruxelles.</i>
B.I.A.L.	<i>Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois.</i>
B.S.A.H.L.	<i>Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire, Diocèse de Liège.</i>
B.S.B.L.	<i>Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois.</i>
B.S.S.L.L.	<i>Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire du Limbourg.</i>
P.S.H.A.L.	<i>Publications de la Société Historique et Archéologique dans le Limbourg, Maastricht.</i>

ABRÉVIATIONS (conservées dans le texte de l'Obituaire).

fls bb.	florins brabants.
Mad.	Mademoiselle.
7bre	mois de septembre.
8bre	mois d'octobre.
9bre	mois de novembre.
Xbre	mois de décembre.
Mr	Monsieur.
n.	note.
St.	Saint.
Ste	Sainte.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- BERCH, H.v.d. — *Recueil d'épithaphes* édité et annoté par feu Mr L. NAVEAU DE MARTEAU et le chevalier A. POULLET. II tomes. Liège, t. I, 1925; t. II, 1926.
- BORMAN, C. DE. — *Les avocats de la Cour spirituelle de Liège de 1604 à 1794 (1889)*, dans : *B.I.A.L.*, XXII, 1891, pp. 159-236.
- BORMAN, C. DE. — *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, II tomes, Liège, 1899.
- BORMANS, M. S. — *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1875, t. I, Conclusions : 1427-1650.
- BORMANS, M. S. — *Seigneuries féodales de l'ancien pays de Liège*, dans : *B.I.A.L.*, IX, 1868, pp. 199 et sv.
- BORMANS, M. S. — *Tables généalogiques des manuscrits de LE FORT* conservés aux A.E.L., dans : *B.I.A.L.* : *Notice* : J.G. et J.H. LE FORT, IV, 1860, pp. 321-347. *Tables* : 1^{re} partie, IV, 1860, pp. 349-496; 2^e partie, V, 1862, pp. 395-501; 3^e partie, VI, 1863, pp. 131-253.
- CEYSSENS, J. — *Les doyens de la collégiale de Saint-Denis*, dans : *Leodium*, IX, 1910, pp. 94-108.
- CLERX, P. — *Notices sur les anciennes corporations, les églises, les monuments, etc. de la cité de Liège (1865)*, dans : *B.I.A.L.*, VII, 1865, pp. 269-310; XVI, 1881, pp. 461-468.
- CLERX, P. — *Supplément aux tables des munscrips généalogiques de LE FORT*, dans : *B.I.A.L.*, XVI, 1881, pp. 184-320.
- DECKERS, J. — *Le chapitre de la collégiale de Saint-Denis de Liège (1338-1723)*, dans *B.I.A.L.*, LXXXIV, 1972, pp. 171-185.
- GOBERT, Th. — *Liège à travers les âges; Les rues de Liège*, 6 tomes, Liège, 1924-1929.
- HELIN, E. — *La population des paroisses liégeoises aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Liège, 1959.
- HERCKENRODE DE ST-TROND, L. DE. — *Collection des tombes, épithaphes et blasons recueillis dans les églises et couvents de la Hesbaye*, Gand, 1845.
- HERESWITHA, Zr. M. — *De Vrouwenkloosters van het Heilig-Graf in het prinsbisdom Luik, vanaf hun onstaan tot aan de Fransche Revolutie, 1480-1798*. (Université de Louvain, Recueil de Travaux d'Histoire et de Philologie, 3^e série, 4^e fasc.), Louvain, 1941.
- LAHAYE, L. — *Les chanoines de St. Materne à Saint-Lambert à Liège*, dans : *B.S.A.H.L.*, XXVII, 1936, pp. 97-150.
- LAHAYE, L. — *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège*, Bruxelles, 2 tomes : t. I, 1930; t. II, 1931.
- LAHAYE, L. — *Les paroisses de Liège*, dans : *B.I.A.L.*, XLVI, 1921, pp. 1-208.
- LIMBOURG, Ch. DE. — *Armoriaux liégeois, Recueil d'armoiries bourgeoises du héraut d'armes Henri van Ophoven, augmenté de l'Armorial de Pays de Franchimont et suivi de l'Etat noble de Simon Joseph Abry*, Liège, 2 tomes; t. I, 1930, t. II, 1934.
- NAVEAU, L. — *Armoiries, Analyses du Recueil d'épithaphes de des LE FORT*, conservé aux A.E.L., dans : *B.S.B.L.*, III (1886-1887), pp. 209-383; V (1892-1895), pp. 177-424.
- PONCELET, E. — *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, Bruxelles, 1911.
- POSWICK, G. — *Armorial d'Abry* (Société des Bibliophiles liégeois), Liège, 1956.
- POSWICK, G. — *Recueil héraldique des Bourguemestres de la noble cité de Liège, de 1200 à 1720*, Liège, 1720. *Continuation du Recueil héraldique des seigneurs Bourgmeestres de Liège avec leur généalogies (1720-1810)*, Liège, 1884.
- SCHOOLEMEESTERS, E. — *Les doyens de la collégiale de Saint-Denis*, dans : *Leodium*, 1910, pp. 94-100.
- SCHOONBROODT, J.G. — *Inventaire analytique et chronologique des chartes du Chapitre de Saint-Martin à Liège*, Liège, 1871.

- SEYN, E. DE. — *Dictionnaire historique et géographique des communes Belges*, Turnhout (1947), 3^e édition, 2 tomes.
- SIMENON, G. — *Les examens pour l'admission aux cures dans l'ancien diocèse de Liège*, dans : *Leodium*, X^e année (1911); XI^e année (1912); XII^e année (1913).
- SIMENON, G. — *Visitationes Archidiaconales, Archidiaconatus Hasbani in diocesi Leodiensi, ab anno 1613 ad annum 1763*, 2 tomes, Leodii, 1939.
- SIMENON, G. — *Tableau ecclésiastique de la ville de Liège, pour l'an 1775*, Liège, 1775.
- THEUX DE MONTJARDIN, F. DE. — *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, 4 tomes, Bruxelles, 1871-1872.
- THIMISTER, O.J. — *Cartulaire ou Recueil de chartes et documents inédits de l'église collégiale Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*, Liège, 1878.
- THIMISTER, O.J. — *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*, Liège, 1890.

La référence des autres travaux se trouve citée *in extenso*, uniquement la première fois de leur emploi dans les notes de l'Obituaire.

OBITUAIRE
DES SÉPULCRINES DE SAINTE-ÉLISABETH
vulgo « BONS ENFANTS » A LIÈGE (1)

JANVIER

- f^o 3 r^o 1 A L'an 1617, le premier jour de janvier, est décédée sœur Catherine Latony (2), donata, laquelle nous at laissé une rente de trent fls bb. pour son anniversaire, et son père et sa mère, frères et sœurs, messes et vigille.
En marge du texte : Il faut faire aquté 4 messe basse au lundi du present mois sur un lundi ou sur plusieurs.
- 2 B
- f^o 3 v^o 3 C
- 4 D
- f^o 4 r^o 5 E [l'an 1775, le 5 janvier]. On doit icv annoncer l'anniversaire qui est marqué au 23 juillet pour le chanoine Pirot (3).
- 6 F
- f^o 4 v^o 7 G
- 8 A
- f^o 5 r^o 9 B L'an 1749 du mois d'aoust, le 29me jour, Madame Ferdinand de Liverlo (4), epouse a noble seigneur G.F. de Hauseur, a cedé a notre couvent, pour anniversaire 3 muids 6 stiers spelte rente foncier, a conditions de faire a perpetuité, le 9 janvier de chaque ans, chanter une messe et donner au prestre 2 escalins et pour la sacristie 2 escalins, item faire aquitter 4 messe basse le dit jour et cela pour le repos de l'ame de Monsieur Vandestein, son premier marit, et de son second, et pour elle et toutes la famille de Liverlo, et le jour auront une portions de rotij et du vin, et deveront prier Dieu pour leur ames.

(1) *Supra*, Introduction, p. 2, n. 4, pp. 4-6.

(2) LATONIJ ou LATHOMIJ, Catherine. Sœur donata, †1 janvier 1617.

(3) PIROT, ?, chanoine, †5 janvier 1775. *Infra*, f^o 44 v^o, n. 4.

(4) LIVERLO, Ferdinande de; la dernière des Liverlo à Liège, décéda le 23 mars 1771 à Sainte-Aldegonde (paroisse). Baptisée le 20 janvier 1690 à N.-D. aux Fonts; fille de Walthéri et de Marie Dieudonnée d'Ogier. Ferdinande épousa à Liège en l'église Saint-Michel, Godefroid Joseph van den Steen (Stein), le 23 janvier 1730, qui décéda le 9 janvier 1732. Ferdinande se maria 2^o à Saint-Michel avec Claude François de Hauzeur (Hauseur), le 6 mai 1738, qui décéda le 4 mai 1763. P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège, Publications de la Soc. des Bibliophiles Liégeois* [Liège], 1963, pp. 40, 196-199.

- f^o 5 v^o 10 C L'an 1590, le 10 janvier, est décédée Lisbet Proesten ⁽¹⁾ et nous a legaté pour son anniversaire et parens et amijs, 3 muids de spelte, et son redimé avec 120 fls BB., laquelle sont appliqué a notre neuf maison ⁽²⁾ l'an 1598, vigiles et messes.
- 11 D
- f^o 6 r^o 12 E
- 13 F Le 13 janvier 1798 est décédée Sœur Marie Ernestine Trouset ⁽³⁾, âgée de 73 ans, professe de 54, jubilaire de 4, aiant exercée l'office de maitresse d'école 9 ans, dispensière 25 ans, souprieure 3 ans.
- f^o 6 v^o 14 G L'an 1790, le 29 janvier, est décédé maistre Jean Assijns ⁽⁴⁾, Prestre et chanoine de Saint-Jean evangeliste, et a laissé une rente de 12 fls bb., pour chanter tous les ans la messe du tres saint nom de Jesus, le dernier jour de janvier, et l'autre jour une de de Requiem pour son anniversaire Prestre.
- 15 A L'an 1631, le 15 janvier, est décédé honorable Sieur Mathias Dans ⁽⁵⁾, en son temps sieur du conseil ordinaire de son altesse serenissime et Bourguemaitre de cet cité, et avec lui Madame son epouse, et sont ensevelij honorablement en notre eglise, et nous ont legaté pour leur anniversaire 21 fls bb., a charge de chanter une messe avec diacre et soudiacre, et huit messe basse, et ont donné

⁽¹⁾ PROESTEN, Lisbet, †10 janvier 1590. Probablement une sœur (ou parente) de Peter Proesten de Haesdael (Haesdal). Voir J. ROUHART-CHABOT et E. HELIN, *Admissions à la Bourgeoisie de la cité de Liège*, Liège, 1962, p. 95, n^o 441, 17 juillet 1592.

⁽²⁾ *Henegouw*, sous Hasselt. *Supra*, Introduction, p. 58.

⁽³⁾ TROUSSET, Anne Jeanne Louise, Sœur M. Ernestine, †13 janvier 1798 (24 nivôse An VI), âgée de 73 ans. Baptisée ± 1725; mais dans les R.P.L.B., X, p. 1118 se trouve : Anne Jeanne Ernestine, bapt. 4 nov. 1729 à N.-D. aux Fonts (A.E.L., R.P.L., B. 25, N.-D. aux Fonts). Fille de Jacques François Trouset et Anne Marie Servatia Dorfort. Profession : 1745; ex-religieuse de ci-devant couvent des Bons-Enfants à Liège et domiciliée n^o 521, y décédée le 13 janvier 1798 à 6 h 30 du soir, d'après la déclaration du 25 nivôse an VI (14 janvier 1798) à 11 h du matin, âgée de 73 ans. A.E.L., *Etat civil de Liège*, Registre de décès an VI, n^o 378.

⁽⁴⁾ 14 janvier, ASSIJS, Jean, décédé le 29 janvier; devrait être indiqué au f^o 9 r^o. Prêtre; pas cité par L. LAHAYE, *Inventaire des chartes de Saint-Jean l'Évangéliste*, ni dans : B.I.A.L., B.S.A.H.L., B.S.B.L.

⁽⁵⁾ DANS (d'Ans), Mathias, †15 janvier 1631. Fils de Eustache Renkin d'Ans, dit *du blanc Lévrier*, et d'Isabeau Lambrecht, fille de Mathieu L. de Montegnée. Mathias épousa 1^o Marie Vignette (1557) (fille de Voës delle Vignette, seigneur de Romerschove, échevin de Liège, et d'Oudon Goeswin sa première femme (fille de Bertholet Goeswin) décédée en 1620; 2^e épouse : Marguerite Omalia, qui survécut son époux, décédé en 1631. *Recueil héraldique des Bourguemestres de Liège*, pp. 331-332.

a l'église un beau ensencoir d'argent et le sœur auront récréations, et le jour libre.

L'an 1785, le 15 janvier, est décédée Sœur Marie de la Résurrection Stephanij ⁽¹⁾, discrete, âgée de 71, professe de 49.

f^o 7 r^o 16 B L'an 1618, le 16 janvier, est décédée Madame Anne Marotte ⁽²⁾ et est ensevelie en notre encloître et nous a laissé 400 fls bb. une fois, pour mettre a rente, ce qui est fait, et cela pour lire messe en la chambre des malade quand la necessité sera, et ensemble pour son anniversaire. — Le meme jour l'an 1722, est décédée Sœur Isabelle Alken ⁽³⁾, âgée de 70 ans, professe de 54.

17 C L'an 1679, le 17 janvier, est décédée Madame Anne Collard ⁽⁴⁾ et est ensevelie en notre cloître et nous a légaté pour son anniversaire 38 fls bb. de rente, a charge de chanter une messe, et six messes basses, et les sœurs auront un gros mouton, une miche et le jour libre; la messe se doit dire pour elle et pour sa sœur.

L'an 1747, le 17 janvier, est décédée Sœur Catherine Elisabeth Malaise ⁽⁵⁾, converse, âgée de 32 ans, professe de 12.

⁽¹⁾ STEPHANIJ, ?, Sœur M. de la Résurrection, †15 janvier 1785. Fille de Renier Stephany au petit Saint-Jacques (G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 368, n° 4055) ou de Mathias Stephany, marchand bourgeois (*Ibid.*, n° 4056).

⁽²⁾ MAROTTE, Anne, †16 janvier 1618. Probablement fille ou sœur de Jean de Marotte, seigneur de Montigny, et Henriette (de Hemricourt = Remicourt) dite Hawéal, dans : *B.S.B.L.*, V, 1892, pp. 346-347 ou de Jean Marotte, seigneur de Boussu (commune namuroise) et Marie de Henry. Son frère Jean Marotte releva la seigneurie le 16 juin 1593. Voir S. BORMANS, *Seigneuries féodales*, dans : *B.I.A.L.*, IX, 1868, pp. 198-200.

⁽³⁾ ALKEN, ?, Sœur Isabelle, †16 janvier 1722. Baptisée : Elisabeth, le 25 septembre 1651 à Saint-Servais. Fille de Jean (avocat) et Catherine Lyon (A.E.L., R.P.L., B 253 (4 février 1619-18 novembre 1666), Saint-Servais. Profession : 1668.

⁽⁴⁾ COLLARD, Anne, †16 janvier 1679. Peut-être baptisée : Alid, 30 mars 1613 à Sainte-Véronique, fille de Philippe et N?, Alid (A.E.L., R.P.L., B. 296 : *Sainte-Véronique*. Voir : G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 76, n° 846 : Collard L.; n° 847 : Collard de Wonck; n° 848 : Gilles Collard, †9 juillet 1667, son épouse Marie Charlotte de Gros; n° 850 : Collard ou Collart Antoine, Gilles, prélocuteur devant la haute justice de Liège, Hubert, époux de Marg. Thonus, Marie, épouse de Renkin de Jace 1695.

⁽⁵⁾ MALAISE (Malaise) Cath., Sœur Cath. Elisabeth, converse, †17 janvier 1747. Probablement baptisée Catherine Eléonore, 5 novembre 1704 à N.-D.-aux-Fonts. Fille d'Antoine et Cath. Malaise (A.E.L., R.P.L., B. 25 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1734 ou 1735. Voir G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 248, n° 2728; p. 249, n° 2729 : au Petit Saint-Jacques, Arnould Malaise 1716; Mademoiselle Catherine Malaise, Léonard Malaise, commissaire de la cité de Liège, époux de Marie Everard 1695.

f^o 7 v^o 18 D

19 E Le 19 janvier 1790 est décédée sœur Marie Barbe Drossaart⁽¹⁾, converse, âgée de 50 ans, professe de 28.

f^o 8 r^o 20 F Le 20 janvier 1778 est décédée Sœur Marie Catherine Joseph Angenot ⁽²⁾, âgé de 29 ans, professe de 6.

21 G L'an 1724, le 21 janvier, est décédée Sœur Marie Marguerite de la Résurrection, dite le Maistre ⁽³⁾, âgée de 64 ans, professe de 45 au couvent de notre ordre à Jupille ⁽⁴⁾, laquelle s'est réfugié dans notre couvent de Liege au bombardement l'an 1691 et elle ij a demeuré juqu'a sa mort et nous a laissé 833 fls bb. une fois, a charge de prier pour le repos de son ame comme on est accoutumé de faire pour nos propres religieuses de notre couvent.

f^o 8 v^o 22 A L'an 1735, le 22 janvier, est décédée sœur Anne Marie Mathonet ⁽⁵⁾, âgée de 85 ans, professe de 67 et notre couvent doit faire une anniversaire pour elle et ses parens, par messe chantante, a raison de vingt fls bb. quelle nous a legaté par son acte de profession en date du 27 juin 1668 laquelle nous a été redimée parmi 320 florins, et on lui a paie pendant sa vie 16 fls bb.

En marge du texte : finij pour les comendations, ils faut toujours l'annonce.

— Le meme jour 1737, le 23 janvier, est décédée Sœur Marie Gabriel, dite David ⁽⁶⁾, âgée de 67 ans professe de 49.

(1) DROSSART, Marg. Sœur Marie Barbe, converse, †19 janvier 1790. Probablement baptisée : Marguerite, 17 novembre 1739 à Saint-Nicolas-outre-Meuse. Fille de Pierre et Marie Lesuisse (A.E.L., R.P.L., B, 218; *Saint-Nicolas-outre-Meuse*). Profession : 1761 ou 1762.

(2) ANGENOT, ?, Sœur Marie Cath. Joseph, †20 janvier 1778. Baptisée : pas à Liège 1748 ou 1749. Profession : 1771 ou 1772. *B.S.B.L.*, VI, 1900, pp. 158-193.

(3) MAISTRE, le ?. Sœur M. Marguerite de la Résurrection, †21 janvier 1724. Peut-être baptisée Cathérine, 13 novembre 1661 à Saint-Jean-Baptiste. Fille de Léonard et Marie Collet (A.E.L., R.P.L., B, 163; *Saint-Jean-Baptiste*) ou bapt. : Jeanne, 1^{er} novembre 1661 à Jupille, église paroissiale (A.E.L., Jupille R.P., I, 1639-1661). Fille de François le Maire et Marie Houllen. Voir G. Poswick, *Armorial d'Abry*, p. 248, n^o 2721 : Maistre (le), Elis..., épouse J. Thomas.

(4) Jupille : commune du côté droit de la Meuse, à 5 km de Liège. En 1658 fut fondé le couvent des Sépulcrines à Jupille (1658-1798). La communauté se réfugia à Liège en 1691 à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants. *Supra*, Introduction, p. 5. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters...*, pp. 177-180.

(5) MATHONET, Marie. Sœur Anne-Marie, †22 janvier 1735. Baptisée : Marie, 12 juillet 1651 à Saint-Adelbert. Fille d'André et de Marie Henri (A.E.L., R.P.L., B., 88 : Saint-Adelbert. Profession : 27 juin 1668. Voir G. Poswick, *Armorial d'Abry*, p. 258, n^o 2828.

(6) DAVID, Jeanne Catherine. Sœur M. Gabriel, †22 janvier 1737 [et pas 1739]. Baptisée : Jeanne Catherine, 17 mai 1670 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Jérôme et Jenne Harsens (Harzens). (A.E.L., R.P.L., B., 16 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession :

- 23 B L'an 1737, le 23 janvier, est décédée Sœur Marie Barbe Streel ⁽¹⁾, âgée de 78 ans, professe de 57.
(un fol. a été arraché : r^o 24 C, 25 D ; v^o 26 E, 27 F. Manque : 24-27 janvier inclus).
- f^o 9 r^o 28 G L'an 1588, le 28 janvier, est décédée Elisabeth de Haren ⁽²⁾ et at laissé une fois trois cent florins liégeois pour son anniversaire, vigille et messe chantante.
— Le meme jour 1702 est décédée la demoiselle Marie Catherine Carthagen ⁽³⁾, veufve de feu le Sieur Procureur Imbrouck, laquelle nous a legaté cinq fls bb. de rente pour son anniversaire et son marit et de sa marate, par une messe chantante.
En marge du texte : La rente ne se paient plus; quand on levera, on chantera. On l'a chanté jusqu a 1777.
- 29 A
- f^o 9 v^o 30 B L'an 1723, le 30 janvier, est décédée Sœur Marie de la Résurrection, ditte Riga ⁽⁴⁾, âgée de 62 ans, professe de 37. Le meme jour l'an 1739 est décédée Sœur Marie Catherine Destordeur ⁽⁵⁾ âgée de 81 ans, professe de 63, aiant exercé l'office de souprieuse trois ans et demij.

1689 ou 1690. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 97, n^{os} 1081-1084. *Infra*, f^o 15 v^o, n. 1. A.E.L., *Archives de Familles*, J. ROUHART-CHABOT, *Inventaire*, 264 : David, 350 Reg. et Portefeuilles XIX^e s. : non classé. Bruxelles, 1963.

⁽¹⁾ STREEL. ?, Sœur Marie Barbe, †23 janvier 1737. Peut-être : sœur Oda Streel (Voir : f^o 51 v^o, n. 2). Si oui, bapt. 16 mars 1660 à Haneffe (commune prov. de Liège). Fille de Henri et de Oda de Lieve. Profession 1679 ou 1680.

(Données reçues de M. Baudouin Walckiers, le 30 août 1976).

⁽²⁾ HAREN, Elisabeth de, †28 janvier 1588. Greffe Harenne : Archives, *Œuvres* 1552-1565, 1582-1590, 1587-1687; 305 vol.; *Convenances et Testaments* : 1576-1687 : 13 vol. Ch. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, t. II, pp. 512-513. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 170, n^o 1887.

⁽³⁾ CARTHAGEN, Marie Catherine, †28 janvier 1702. Fille de Jean et Annette, veuve Piron le Chapelier, dit Larmoyer ?. Marie Catherine mariée avec Sieur procureur Imbrouck, frère ou parent ? de Marie van Imbrouck, épouse de Laurent Bormans (*Recueil Héraldique des Bourguemestres de Liège*, p. 501).

⁽⁴⁾ RIGA, Jeanne: Sœur Marie de la Résurrection, †30 janvier 1723. Baptisée : Janne Théodonne, le 2 novembre 1660, à Saint-Remacle-au-Pont. Fille de Jean et Nicole de Robertmont (A.E.L., R.P.L., B., 239 : 1616-1693; *Saint-Remacle-au-Pont*). Profession : 1686. Sœur ou cousine de Sœur Jeanne Hélène Riga (*Infra*, f^o 65 r^o, n. 1). Famille de Jean Riga fils, peintre au Petit-Saint-Jacques (1711), maître de l'hôpital Saint-Jacques, †3 mai 1725. Jean Riga, peintre de l'histoire, †19 février 1725 et enterré à Saint-Remacle-au-Pont (*B.S.B.L.*, V, 1892-1895, p. 419; XIX, 1956, pp. 252-253; XX, 1959, p. 142). *Infra*, f^o 65 r^o, n. 1.

⁽⁵⁾ STORDEUR (DESTORDEUR), Anne Marie ? de; Sœur Marie Catherine, †30 janvier 1739. Baptisée à Liège ?. Peut-être fille de Libert et Anne Deetman. Voir : G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 370, n^{os} 4086, 4087 : Hubert Destordeur; n^{os} 4090, 4091 : de Stordeur de Presles (Sambre et Meuse). Famille Destordeur, dans : *B.S.B.L.*, I, 1882, pp. 91, 192 : Hubert-Ernest Destordeur. Robert Destordeur, 1711. J. VAN DEN BERG, *Collection de Blasons inédits*, p. 6.

- 31 C L'an 1727, le 31 janvier, est décédée Sœur Margueritte de Liewe (1), âgée de 78 ans, professe de 57 et jubilaire de 7.

FÉVRIER

- f^o 10 r^o 1 D L'an 1625, le premier jour de fevrier, est heureusement décédée Mademoiselle Marie, veufve de feu Sieur Jean Houtloenne (2), et est ensevelie en notre eglise, et nous a laissé une rente de 13 fls bb. pour chanter une messe pour son anniversaire, laquelle se fera le mardi apres la Purification, et les sœurs auront récreation d'une portions de poir rotij avec cloud de gerouf et une miche, et le jour libre.
- 2 E L'an 1647, le 13 avril [*Infra*, f^o 23 r^o] est décédé venerable maître Guillaume de Bovignistiers (3), licentié en la Ste theologie, laquelle nous a legaté 27 fls bb. de rente pour son anniversaire, avec diacre et soudiacre, et 5 messe basse, et pour son frere sieur Henrij Ernest de Bovignistier, lequel est ensevelij en notre église, et pour son pere, mere, sœur, parens et amis. Les sœurs auront le jour libre et recreation avec portions de mouton; le susdit anniversaire se fera le mardi apres le dimanche sexagesime.
En marge du texte : Cette anniversaire se doit annoncer le dimanche sexagesime.
- f^o 10 v^o 3 F
4 G
- f^o 11 r^o 5 A L'an 1509, le 5 fevrier, a Jean delle Kreevt (4) donné au couvent 2 muÿdt de spelte, pour faire une anniversaire pour Vaestraet delle Kreevt et Beatrix, sa femme.

(1) LIEWE (Lieve), de; Sœur Marguerite, de..., †le 31 janvier 1727. Probablement une sœur ou parente de Oda de Lieve, mère de Sœur Barbe (f^o 8 v^o), Sœur Jenne (f^o 25 v^o) et Mère Prieure Oda de Streel (f^o 51 v^o). Bapt. 1648 ou 1649, pas à Liège. Profession : 1669 ou 1670. Liewe : *B.I.A.L.*, VI, 1863, p. 199. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 235, n^o 2585; p. 236, n^o 2586. J. VAN DEN BERG, *Armorial liégeois, Collection de blasons inédits*, p. 16 : Liewe = Lieuwe 1711 : Nicolas de...

(2) HOUTLOENNE, Marie, veuve de Jean Houtloenne, †1 février 1625. Rien dans : *B.I.A.L.*, ni dans : *B.S.B.L.*, ni dans : *B.S.A.H.L.* (1-XV), *épitaphes van den Berch*.

(3) BOVIGNISTIERS (ou Bovegnistier), Guillaume de, †13 avril 1647. Fils aîné d'Arnold Martin de Bovegnistier (vivoit « 1585, octobre 25) et de Marie Melotte. Henri Ernest, son frère, †8 octobre 1622; son frère plus jeune : Arnold. Ses sœurs : Elisabeth (épouse de Roland du Château), Marguerite, Catherine et Jenne (religieuses). A.E.L., *Collection Le Fort*, 1^{re} partie, 3^e vol., pp. 408, 408bis, 409, 410 (arbre généalogique). G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 47, n^o 523. *Infra*, f^o 64 v^o, 3 novembre, n. 3.

(4) KREEFT Jean delle (ou Creevt, ou Creeft); Vaestraet delle Creeft. Famille limbourgeoise. Jean delle Creevt appartient probablement à cette famille. Jean

6 B
f° 11 v° 7 C
8 D

[un fol. a été arraché : r° 9 E, 10 F; v° 11 G, 12 A. Manque : 9-12 février inclus].

f° 12 r° 13 B
14 C
f° 12 v° 15 D
16 E
f° 13 r° 17 F

18 G L'an 1657, le 18 février, est décédé vénérable maître Gille Broechem ⁽¹⁾, licentié en la Ste Theologie, et nous a laissé une rente de nonante trois florins et 15 patar bb. a perpetuité, sur la maison Sieur Broechem en Liege, a charge de chanter a toujours une messe tout le samedij a l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, après le De profundis avec le Pater et collecte, Presta, et : Fidelium. Et avons encore reçu, tant en argent que en meubles, six mille deux cent fls bb.; sommes obligé de faire son anniversaire avec diacre et soudiacre et trois messe basse, et les sœurs auront recreations de boulij et rotij, et une livre de figue et une de raisins, et une miche, et le jour libre.

f° 13 v° 19 A
20 B

[Deux fol. ont été arrachés : r° 21 V, 22 D; v° 23 E, 24 F; r° 25 G ⁽²⁾, 26 A; v° 27 B, 28 C. Manque : 21-28 février inclus].

delle Creven ou de Creeft, demeurant à Alken (prov. de Limbourg), devint par son mariage avec Catherine (fille d'Arnold de Prez de Barchon et sa 2^e épouse Jeanne de Brahier), tiers seigneur de Saive. Leur fils Arnold del Creeft et Mathilde Samonts... en 1488 relief à la cour allodiale de Liège. La famille del Creeft a des membres à St-Trond et au béguinage de Tongres au xvii^e et xviii^e siècles (*B.S.B.L.*, XII, 1927, pp. 35, 36, 67; la famille : V, 1892-1895, pp. 226, 419).

(¹) BROECHEM (Bruxhem), Gilles, †18 février 1637. Brunon-Broechem, chanoine résidant à Saint-Lambert en 1430, en 1434 Grand-compteur du chapitre. Brunon mourut le 13 juin 1456. (J. DE THEUX, *Le chapitre Saint-Lambert à Liège*, t. II, p. 216). La « maison Sieur Broechem » en Liège reçut son nom probablement du chanoine Brunon Broechem. Probablement que Gilles Broechem appartient à la famille Broechem du xv^e siècle. VAN BROECHEM, dans : *Annuaire de la noblesse*, XV, 1861, p. 337.

(²) Après le f° 13 v° manquent 4 pages du 21 au 28 février inclus. Au 25 février (25 G) 1690 est décédé DANS Charles, fils de Mathias Dans et Marie de la Vignette (*Supra*, f° 6 v°, n. 3). Charles épousa 1^o Marie Anne van der Meer, décédée à Huy, en 1629; 2^o Marie de Vivier, décédée l'an 1680. Charles fut (quatre fois) bourgeois-mestre de Liège, conseiller du conseil, président et député des Etats. *Recueil Héraldique des Bourguemestres... Liège*, pp. 332, 404. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 6. Voir : Ans (Charles d') dans *B.S.B.L.*, La famille d'Ans, III, 1886-1887, pp. 226, 324, 377; VIII, 1908, pp. 110, 171, 172, 177; XIX, 1956, pp. 121, 128.

MARS

- f^o 14 r^o 1 D
2 E L'an 1561, le 2 mars, faut chanter messe pour venerable sire Jean de Elst ⁽¹⁾, chanoine, prestre de Saint-Materne, un de principale bienfaiteur de notre couvent, car il est le fondateur premier de chanter et lire le 7 heures canoniale sur le chœur selon lassignations.
- f^o 14 v^o 3 F
4 G
- f^o 15 r^o 5 A L'an 1727, le 5 mars, est décédée Sœur Jacobe Streel ⁽²⁾, agée de 53 ans, professe de 27.
- 6 B
- f^o 15 v^o 7 C L'an 1647, le 7 mars, est décédée Mad. Catherine Grinet ⁽³⁾, laquelle nous at legaté 13 fls bb. pour son anniversaire et son pere et mere et ses freres Pierre et Jean avec leurs epouse, et sœurs auront un pain blanc d'un patar.
- 8 D L'an 1728, le 8 mars, nous avons reçu de Sœur Marie des Anges et Sœur Gabriel, dittes David ⁽⁴⁾, toutes deux re-

⁽¹⁾ ELST, Jean de, †2 mars 1561. Chanoine de Saint-Materne, admis le 21 mai 1524-3 mars 1561. L. LAHAYE, *Inventaire des chartes de Saint-Jean l'Evangeliste*, dans : *B.S.A.H.L.*, XXVII, 1936, p. 144. M. S. BORMANS, *Répertoire des conclusions capitulaires de Saint-Lambert*, t. I, p. 135 : 27 janvier 1564, « Supplique des sœurs du couvent de Sainte-Elisabeth de l'ordre du Saint-Sépulcre à Liège (Bons-Enfants), réclament un legs de 100 cavaliers de Gueldre de J. d'Elst, chanoine de Saint-Materne, pour la remonstration en argent de leur église ». Al. DUBOIS, *Le chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liège* (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. CXI), p. 176, n^o 3. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters...*, pp. 29, 45, 46.

⁽²⁾ STREEL, ? Sœur Jacoba, †5 mars 1727. Peut-être bapt. † 1674 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Léonard Streel, junior (fils de Léonard Streel, imprimeur (†1653) et de Marie Ouwerx) et de Hélène Hovius (fille de Guillaume et de Marie Jamar). Profession † 1700. A. ROUZET, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs belges des XV^e et XVI^e siècles*. Nieuwkoop (Pays-Bas), 1975, pp. 211-212. *Histoire du livre et de l'imprimerie en Belgique des origines à nos jours*, publié par le Musée du Livre. Bruxelles, V, 1929, pp. 22 et sv. Chev. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, II, p. 182. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, III, 1926, pp. 125-126.

⁽³⁾ GRINET (Grignet), Catherine, †mars 1647. Bapt. 11 avril 1604 à N.-D.-aux-Fonts. Si Pierre Grinet est son frère: il est aussi baptisé à N.-D.-aux-Fonts. Louis Grinet, bapt. le 21 octobre 1600, aussi son frère. Les trois enfants de Pierre et Jeanne N.N? (A.E.L., R.P.L., B., 3 : N.-D.-aux-Fonts). Mais les Tables des des R.P.L., B. ne mentionnent pas de Jean, cité dans l'Obituaire. Voir G. Poswick, *Armorial d'Abry*, p. 117, n^o 1737, Jean Grignet, 1542, *B.I.A.L.*, VI, 1863, p. 186; Grignet, Gringnet : autre pièce de 1643, pp. 231, 246. *B.S.B.L.*, VI, 1900, p. 211, n^{os} 149 à 159 : Grignet; Grignet Jean, III, 1886-1887, p. 225 (n^o 620, 1579).

⁽⁴⁾ DAVID, M. J. Cath. Sœur Marie des Anges et Sœur Gabriel. Baptisée M^{ie} (Sœur Marie des Anges), le 7 septembre 1664 à N.-D.-aux-Fonts. Baptisée Jeanne-Catherine (Sœur Gabriel), 17 mai 1670 à N.-D.-aux-Fonts. Filles de Jérôme et

ligieuses de ce couvent du St Sepulchre, la somme de dix mille six cent fls bb., quel ont donné au dit couvent, à charge et conditions de dire une messe basse tout le dimanche de chaque année a perpetuité, au 7 heure ou environ du matin, pour actions de grace apres la Ste Communion, pour le repos des ames de feu leur pere et mere, frere et sœur, et de leur famille, et pour en profiter les deux religieuses susdite apres leur decès, laquelle ditte somme leur avoit été donné par la demoiselle Jenne Harsens leur mere, pendant son vivant, pour en disposer a une fondation laquelle elles ont etablis par acte fait ce jourd'hui, et le sœurs auront un verre de vin et un pain blanc de 6 liards.

f^o 16 r^o 9 E La 9 mars 1781 est décédée noble demoiselle Marie Catherine de Blisia ⁽¹⁾, dame de Ruson et est inhumé dans notre sarco de même que ses feu pere et mere nous aiant laissé par son chirographe 30 fls bb. de rente a charge et conditions de chanter messe avec diacre et spudiacre pour elle et feu pere et mere, frere et sœur et tous ses parents. Laquelle rente se paie par les religieuses de Hoche -porte ⁽²⁾, et en conformité avec les intentions de feu Mademoiselle la messe se chante a un prêtre et les 2 escalins ci dessus nommé sont pour le prêtre, item 2 escalins pour la sacristie et faire acquitter 4 masse basses au dit jour et les sœurs auront une portion et du vin et deverons prier Dieu pour leur ames.

Jenne Harseus (Harzens). (A.E.L., R.P.L., B., 16 : N.-D.-aux-Fonts. Profession : Sr. Marie des Anges 1687, †4 septembre 1736 (*Infra*, f^o 53 v^o); Sr. Gabriel : 1689 ou 1690, †22 janvier 1739 (*Supra*, f^o 8 v^o).

⁽¹⁾ BLISIA (Van der Heyden), Marie Catherine, de..., dame de Ruson (ou Russon), flamand : Rutten [rode], commune arr. Tongres, prov. de Limbourg (E. DE SEYN, *Dict. Hist. et Géogr.*, II, p. 1151), †9 mars 1781. Baptisée Marie Catherine 8 août 1718, 6^e et dernière enfant de : Conrard van der Heyden à Blisia (Bilzen) et Marg. Jamar de Montfort, mariée le 14 août 1706. Ses parents sont décédés avant le 22 avril 1730, la terre, et la baronie, et le château de Hamal vendus à cette date au prix de 84 000 fls. aux enfants mineurs de Conrard van der Heyden Blisia. Maria Catherine : dame de Ruson. Voir : *Continuation Recueil Héraldique... Bourguemestres... Liège*, p. 159. HEYDEN (Blisia van der), *Annuaire de la noblesse de Belgique*, XXXIX, 1885, pp. 156-157. E. PONCELET, *Le comté de Beauvieux, B.I.A.L.*, XXIV, 1894 (pp. 385-486), p. 438, n. 1. Inhumé dans le sarco (= sarco- phage = caveau funéraire en Wallon liégeois). J. HAUST, *Dictionnaire Liégeois*, Liège, 1933, p. 576.

⁽²⁾ *Hocheporte*, paroisse Saint-Séverin à Liège. Rue Hocheporte (ensemble intra muros). Partie extra muros : couvent des Tertiaires franciscaines. Eglise et monastère portant le titre de N.-D. de Lorette. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, III, pp. 254, 256-258. Et. HELIN, *La population des paroisses*, pp. 151, 153, 156.

- 10 F L'an 1734, le 10 mars, est décédée Sœur Anne Jeanne Ramlot ⁽¹⁾, âgée de 81 ans, professe de 65, jubilaire de 15.
- f^o 16 v^o 11 G
12 A
- f^o 17 r^o 13 B
14 C L'an 1589, le 14 janvier, est décédé Jean Douverin (Daeverin) ⁽²⁾, chanoine de Saint-Lambert, duquelle avons reçu une fois 20 philippe daller et ont été appliqué a rente une messe basse tant seulement.
- f^o 17 v^o 15 D
16 E
(deux folios ont été arrachés : r^o 17 F, 18 G ; v^o 19 A, 20 B ⁽³⁾ ; r^o 21 C, 22 D ; v^o 13 E, 24 F. Manque : 17-24 mars inclus).
- f^o 18 r^o 25 G
26 A L'an 1772, le 26 mars, est décédée Sœur Marie des Anges de la Visitation, dite Watlet ⁽⁴⁾, âgée de 40 ans, professe de 10.
- f^o 18 v^o 27 B L'an 1730, le 27 mars, est décédée Sœur Marie Saint-Jacques Dumée ⁽⁵⁾ âgée de 66, professe de 47.
- 28 C
f^o 19 r^o 29 D
30 E

(1) RAMLOT (Ramelot). Sœur Anne Jeanne, †10 mars 1734. Pascal le Grand ou Magnus de Ramlot, curé de Vyle (— et Tharoul, arr. Huy, prov. de Liège) en 1610, il continua jusqu'en 1652. Peut-être oncle ou grand-oncle de Sœur Anne-Jeanne. Voir : *B.I.A.L.*, XVI, pp. 452-454. Ramelot (Christian de, épousa Jeanne de Rouveroit), seigneur de Goesnes. *B.S.B.L.*, V, 1892-1895, p. 258; XV, 1939, p. 52. Ramlot, Jean de (épousa Cath. de Hertoghe) *Ibid.*, V, 1892-1895, pp. 258, 345; seigneur de Goesnes, †20 avril 1553.

(2) DAEVERIN (= Douverin), Jean, †14 mars 1590 (et pas janvier 1589 comme la copiste l'a écrit). Fils d'André Douverin (fils de Jean et de Perrine d'Aveluz) et de Marie (fille de Jean Van Cauwenberghe et Jeanne Van der Straeten). Créé chanoine noble de Saint-Lambert le 24 octobre 1547; †14 mars 1590. Voir J. DE THEUX, *Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, III, pp. 106-107. *B.S.B.L.*, III, 1886-1887, p. 262; X, 1912, p. 81.

(3) Après f^o 17 manquent 4 pages : 17-24 mars inclus. Au 20 mars, 20 B : LIERNEUX, Herman de, †20 mars 1628; seigneur de Presles, Rossily, Eversquoy, Selle, Termogne, Fornu, Borle, Waleffe, etc. Epoux d'Isabelle Finia. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 255, n^o 2582. *B.S.B.L.*, III, 1886-1887, p. 223; XII, 1914, p. 58.

(4) WATLET? Sœur M. des Anges de la Visitation, †26 mars 1772. Baptisée : pas à Liège, 1732. Profession : 1762. Voir G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 408, n^o 4511 : Jean Watlet. Ch. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, II, p. 236, n^o 3 : Wautlet, d'après l'Armorial franchimontois : n^o 4 : Wathélet ou Walthery, originaire de Visé.

(5) DUMÉE? Sœur Marie St. Jacques, †27 mars 1730. Baptisée : pas à Liège. Profession : 1638.

f° 19 v° 31 F L'an 1615, le 31 mars, est décédé venerable maitre Eustache Broechem ⁽¹⁾, licentié en la Ste Theologie et est honorablement ensevelij en notre eglise et nous a laissé pour son anniversaire (f° 20 r°) et pour son pere et mere 3 muids de spelte, laquelle se doit faire tous les ans le lundi apres le deuxiême dimanche de Pasque, avec vigille et messe chantante, et il desire que les sœurs aient recreations et le jour libre.

En marge du texte : Cette anniversaire se doit annoncer le dimanche apres In albis.

AVRIL

f° 20 r° 1 G L'an 1597, le premier avril, est décédé maitre Robert Gréville ⁽²⁾, duquel avons par ans 4 stiers spelte, pour faire une memoire.

— Le meme jour est décédée Beyken, pour laquelle il faut prier.

2 A

f° 20 v° 3 B

4 C

L'an 1577, le 4 avril est décédé Mr Laurent Blocquerie ⁽³⁾ ecolastre de Saint-Servais a Maestricht et est enseveli en notre eglise, et son anniversaire se doit faire tous les ans le mardi apres Closse Pasques, vigile et messe chantante et les sœur auront recreations, encore diront six fois le Miserere et De profundis, colle[c]te : Inclina Deus, qui nos Deus venie, Fidelium, et ce a Pasques, Pentecoste, St. Sacrement, Ste Anne, Tous les Saints et le Noel, dont pour ce faire ont donné au couvent 300 fls bb. [texte du f° 19 v°, après le 31 mars].

⁽¹⁾ BROECHEM, Eustache, †31 mars 1615. *Supra*, f° 13 r°, n. 1.

⁽²⁾ GRÉVILLE (Grevonijus ou Grivonlus), Robert, maître, †12 avril 1597. Fils de... et N? Keppen. Marg. de Grinneville (= Gréville?), fille aînée de Herwis..., première épouse de Frastré de Corswarem 1492-1513, peut-être une tante ou grand-tante ou famille de Gréville Robert. Voir Ch. DE BORMAN, *Echevins... Liège*, II, pp. 72-73.

⁽³⁾ BLOCQUERIE (van den Blocquerien), Laurens = van de Laemen, alias van den Biesen. †4 avril 1577. Baptisé ? Fils de Blocquerie N? et N.N. Licencié en Droit, chanoine de Saint-Denis à Liège : 18 décembre 1528 (J. DECKERS, *Chapitre de Saint-Denis*, dans : *B.I.A.L.*, LXXXIV, 1972, p. 179, n° 46); il reçut la prébende de chanoine (après le décès de Joh. Meys), en novembre 1524 au chapitre Saint-Servais à Maestricht. Fut nommé commissarius et procurator du chapitre. En 1534, étant turnarius, il donna à son frère Philippe une prébende (qui reçut la prébende de Henricus ab Aggere. †15 juin 1534). En 1535, élu magister fabricae du chapitre; nommé le 1^{er} avril 1550 écolâtre de Saint-Servais; en 1555 : praepositus du chapitre. P. DOPPLER, *Lijst der kanunniken van het vrije Rijkskapittel van Sint-Servaas te Maastricht* (1050-1795), dans : *P.S.H.A.L.*, 1939, pp. 156-157.

En marge du texte : Cette anniversaire se doit annoncer le dimanche In albis.

f^o 21 r^o 5 D

6 E L'an 1736, le 6 avril, e[s]t pieusement décédée Sœur Marie Marthe Stasart ⁽¹⁾, converse, âgée de 71 ans, professe de 51.

f^o 21 v^o 7 F

8 G

f^o 22 r^o 9 A ⁽²⁾

10 B

f^o 22 v^o 11 C

voiez au 3me feuillet apres le Calandrier pour annoncer cette anniversaire. [Ce texte du f^o 77 r^o suit ici].

12 D — Le 12 avril 1781 est décédée Sœur Marie Victoire de Grovestains ⁽³⁾, agé de 73 ans, professe de 49, aiant exercé l'office de souprieure 29 ans, maitresse de novice 9; nous aiant laissé pour son anniversaire, tant pour elle que pour Madame sa mere et tous ses parens 30 fls bb. de rente, quel a acquit avec la somme de mille frans provenant de ses epargne, que nous connoissons avoir reçu et appliqué pour en tirer l'interet seulement apres sa mort, par acte passé pardevant le prelocuteur et syndic N. Lambinon ⁽⁴⁾, réalisé aux éveveins de Liege le 22 Xbre 1770, avec obligations et conditionné de faire celebrer une messe basse le meme jour

⁽¹⁾ STASART (Stassart), Marie... Sœur M. Marthe, converse, †6 avril 1736. Peut-être baptisée : Marie, 19 février 1668 à Saint-Jean-Baptiste. Fille d'André et Marie Houbin. (A.E.L., R.P.L., B., 164 : St-Jean-Bapt.). G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 366, n^o 4037 : Stassart; n^o 4038. A.E.L., *Archives de Familles*. J. ROUHART-CHABOT, *Inventaire...* 326 : Stassart de Maellen. Bruxelles, 1965. Peut-être que Sœur Marthe est une parente de Jacques de Stassart, bapt. à Liège le 15 août 1646, pourvu le 11 avril 1685 du canonicat à Saint-Jean l'Évangéliste. Ch. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, II, pp. 170-171.

⁽²⁾ WILSENS, Anne Cécile, †9 avril 1718. *Infra*, f^o 62 r^o, n. 2; f^o 72 r^o, n. 3.

⁽³⁾ GROVESTAINS (Grovesteins), de... Sœur Marie Victoire, †12 avril 1781. Baptisée : pas à Liège, en 1708. Probablement la sœur ou cousine du Comte de Grovestins, en 1775 membre du club ou société anglaise établie chez Hay, à Spa. (*B.I.A.L.*, XIX, 1886, p. 113) ou famille de Grovestins, demeurant ordinairement à Maastricht. Le baron de Grovestins fit faire le 11 juillet 1779 devant le notaire Hubert Nolens à Maastricht, le transfert d'une rente viagère à D^{elle} Anne Wilhelmine van Grovestins, Pénélope van Grovestins et à Frédéric Joh. van Grovestins, instituée par feu Mr. Douwe Sisterne, baron de Grovestins (*B.I.A.L.*, XX, 1887, p. 160).

⁽⁴⁾ LAMBINON, Jean Mathias. Syndic et prélocuteur. Natif de Mostier (Mortier au pays de Daelhem (Dalhem), arr. de Liège. Chambre de Sainte-Catherine : 1764. Voir J. ROUHART-CHABOT et E. HELIN, *Admissions à la Bourgeoisie... Liège*, p. 221, n^o 1359; p. 261, n^o 1692. L. NAVEAU, *Analyse du Recueil d'épithaphes des Le Fort*, dans : *B.S.B.L.*, III, 1886-1887, p. 262 : Jacques Lambinon, †29 décembre 1667; la famille Lambinon, V, 1892-1895, p. 405. *Infra*, f^o 35 v^o, n. 3.

de son decés s'il se peut et on devra donner le dit jour a la communauté une portions particulier et une demij chopinné de vin a chaque religieuse: item elle a encore acquit 16 fls bb. de rente aiant compté 400 frans qui ont été appliquez le 18 Xbre 1762 comme on peut voir au registre des rentes du couvent, a charge et conditions de donner 5 frans a la sacristie, hors quel la sacristie devra faire acquitté 4 messe basse le 23 Xbre et les onze fls restant, on devra donner une petite portions avec un ver de vin a la communauté le meme jour; item encore 400 frans pour 12 fls bb. de rente, partie de trente que nous perceverons apres la mort de Sœur Constance Durieau ⁽¹⁾, soub obligations de 4 messe basse a faire acquitte le 29 avril, pour le repos de son ame, quand nous percevrons la ditte rente, en outre aiant toujours désiré que les arrierez de sa rente viagere avec le reste des argent lui restant en boite, soient appliqué pour une rente au profit de la communauté et davoit sur chaque cent frans une messe basse qu'on doit faire celebrer tous le premier mardi de chaque mois de l'année comme se trouvant la somme de 1800 fls que nous connoissons avoir reçu, qui seront appliqué selon sa demande a cette effet outre le 12 mois de l'année, restant encore 600 fls pour 6 messe a faire aequitté le 6 9bre. [f° 65 r°]. Les dits 1800 ont été mit avec les argent capiteaux, comme on peut voir au registre. Requiesquant in pace. Amen.

f° 23 r° 13 E [Supra, f° 10 r°, 2 E].

14 F

f° 23 v° 15 G L'an 1790, le 15 avril, est pieusement décédée Sœur Angeline Joseph Linck ⁽²⁾, agée de 62 ans et demi; professe de 44 ans et demi et maitresse des jeunes 4 ans, et organiste 44.

16 A

f° 24 r° 17 B L'an 1617, le 17 avril, est heureusement décédée damoiselle Cornelle Nicolaij ⁽³⁾, laquelle nous a laissé une rente de huit fls bb. pour celebrer tous les ans une messe pour son

⁽¹⁾ DURIEAU, Marie Constance. Sœur Constance, †6 octobre 1803 à l'âge de 80 ans. Baptisée : Marie Constance, à Verviers, en 1723. Fille de Nicolas Antoine et Cath. Anne Demicheroux. Profession : 1750. Ex-sépulchrine décédée à Liège 13 Vendémiaire An XII (A.E.L., *Etat civil Liège*, Reg. 38, Décès An XII, f° 27, n° 78. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 167, n° 1190 : Durieau. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters...*, p. 56.

⁽²⁾ LINCK, ... Sœur Angeline Joseph, †15 avril 1790. Baptisée, pas à Liège. Profession : 1745.

⁽³⁾ NICOLAIJ, Cornelle, †17 avril 1617. Probablement : Fille d'Arnold Nicolai et d'Anne Haweau. Voir Ch. DE BORMAN, *Echevins de Liège*, pp. 102-103. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 283, nos 3116, 3117.

anniversaire et de son mari, parens et amis; et les sœurs auront un pain blanc d'un patar.

— L'an 1762, le 17 avril, est pieusement décédée Sœur Agnes Levoz ⁽¹⁾, âgée de 60 ans, professe de 37, aiant exercé l'office de procureuse 12 ans et supérieure 3.

18 C

f^o 24 v^o 19 D

20 E

[un fol. a été arraché : r^o 21 F, 22 G; v^o 23 A, 24 B. Manque : 21-24 avril inclus].

f^o 25 r^o 25 C

L'an 1688, le 25 avril, est décédé Monsieur Ferdinand de Liverlo ⁽²⁾, en son vivant seigneur du petit Modave ⁽³⁾, lequel nous a légaté en considerations de sa fille Anne Cornels, 54 fls 15 sous bb. de rente pour son anniversaire, le premier jour qui sera libre apres St. Marc, avec diacre et sousdiacre et 4 messes basse, pour le repos de son ame et de sa femme; et les sœurs auront une portion de rotij et boulij de mouton et un ver de vin et une miche, avec le jour libre. Requiescat in pace.

26 D

f^o 25 v^o 27 E

L'an 1729, le 27 avril, est pieusement décédée Sœur Marie Jenne Streel ⁽⁴⁾, âgée de 68 ans, professe de 49.

28 F

⁽¹⁾ LEVOZ (Levooz), Agnes. Sœur Agnes, †17 avril 1762. Probablement baptisée : Agnes, 11 septembre 1702 à Sainte-Véronique. Fille de Noël Levooz et de Marie Delieuwe (A.E.L., R.P.L., B, 300 : Sainte-Véronique). Profession : 1725. Prieure : 1752-1755. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 232, n^{os} 2544, 2545. *B.S.B.L.*, II, 1884-1885, p. 230; X, 1919, p. 6. Parente du conseiller Levoz (marchand). Bourgmestre : 1752. Voir : *Continuation du Recueil Héraldique des Bourgmestres de Liège : 1720-1830*, pp. 24, 41, 50, 61, 71.

⁽²⁾ LIVERLO, Ferdinand de. †25 avril 1688. Baptisé le 24 septembre 1619 à N.-D. aux-Fonts à Liège. 12^e enfant et 9^e fils de Wathieu et Jeanne de Fossé, seigneur du petit Modave. Mariage : 5 janvier 1645 Anne Cornelle Van der Heyden a Blisia, dont il eut deux enfants : un fils Walther-François, baptisé 31 octobre 1645 (mort jeune) et une fille : Anne Cornelle, citée en 1649, morte, elle aussi, jeune. P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège*, pp. 183-184, 186-187.

⁽³⁾ *Petit Modave* : Grand et Petit Modave, deux seigneuries de Modave : commune du Condroz liégeois au sud de Huy, dans la vallée du Hoyoux, arr. Huy, prov. de Liège. La seigneurie du Petit Modave est une dépendance de Modave, seigneurie dépendant de la cour féodale de Grand Modave. E. DE SEYN, *Communes belges*, II, pp. 80-82.

⁽⁴⁾ STREEL, ?. Sœur Jenne, †27 avril 1729. Peut-être sœur de Oda Streel (Voir : f^o 51 v^o, n. 2). Si oui, Bapt. 7 août 1663 à Hanefte (comm. prov. de Liège). Fille de Henri et de Oda de Lieve. Profession : 1678 (Données reçues de M. Baudouin Walckiers, le 30 août 1976).

- f^o 26 r^o 29 G L'an 1646, le 29 avril, est décédée Catherine de la Haeche ⁽¹⁾, épouse a Arnould de Champs, lesquels ont légaté dix fls bb. assignez sur la maison de la danse de lièvres, pour chanter 2 messe, et vigile le jour de leurs anniversaires.
- 30 A L'an 1570, le 30 avril, est décédée la mere du doien de Saint-Martin, Wachtendonck ⁽²⁾, et faut chanter messe pour son anniversaire, a raison de l'assignation a nous faite par le dit doyen.
- L'an 1726, le 30 avril, est décédée Sœur Jeanne Catherine Henrion ⁽³⁾, agée de 82 ans, professe de 60 et jubilaire de 10, aiant exercé l'office de sousprieure environ 9 ans.

f^o 26 v^o

MAIJ

- 1 B
2 C
- f^o 27 r^o 3 D
4 E
- f^o 27 v^o 5 F
6 G L'an 1591, le 6 maij, est décédé Simon de Fraine ⁽⁴⁾ et est enseveli en notre eglise et nous a laissé 7 florins liégeois pour son anniversaire, obligé par légat de sa fille.
- f^o 28 r^o 7 A L'an 1609, le 7 maij, est heureusement décédé Mr l'echevins Voes de la Vignet ⁽⁵⁾, duquel avons une rente de 3 fls bb., pour faire commémorations pour son ame.

⁽¹⁾ HAECHÉ (Haxhe, (de la), Catherine de la..., †29 avril 1646. Epousa Arnould de Champs. Ils eurent deux fils, bapt. : Bauduin, le 30 juillet 1613, et : Jean, le 5 sept. 1615. (A.E.L., R.P.L., B., 5 : N.-D.-aux-Fonts) et une fille (*Ibid.*, 6, N.-D.-aux-Fonts), bapt. Catherine, le 4 avril 1623. Arnould de Champs décéda le 31 sept. 1651 (*Infra*, f^o 58 v^o, n. 4). G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 174, n^o 1929; p. 175, n^{os} 1930 à 1933. Chev. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, I, p. 130 et n. 2.

⁽²⁾ WACHTENDONCK, Madame, †30 avril 1570. Mère d'Arnold Wachtendonck, doyen de Saint-Martin (*Infra*, f^o 45 v^o, n. 1).

⁽³⁾ HENRION, ? Sœur Jeanne Catherine, †30 avril 1726. Baptisée : 1644 à Huy. Fille de Nicolas, maître de Verdport, et N.N. Profession : 1666. Henrion de sur le Pont d'Isle. Originaire de Huy. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 181, n^o 1999.

⁽⁴⁾ FRAINE, de, Simon de, †6 mai 1591. Père de Marie de Fraine (*Infra*, f^o 56 v^o-57 r^o).

⁽⁵⁾ VOES (Vaes) de la VIGNET(TE), Servais, †7 mai 1609; enterré aux Dominicains. Né 1533 ou 1534, fils de Conrad de la Vignette (†27 mai 1589) et d'Andriette (†29 juin 1596). Servais épousa 1^o Oudon, fille de Bertholet Goeswin, en 1555 (†23 décembre 1567); 2^o Gertrude Conrotte. Echevin de Liège (1579-1609). Voir C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, II, pp. 226-229. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 396, n^o 4376; p. 400, n^o 4426.

- 8 B Le premier aout 1692 le sieur Toussaint Ramlot ⁽¹⁾ nous a laissé 9 florins 15 sous pour celebrer son anniversaire et de ses enfans.
- f^o 28 v^o 9 C
- 10 D L'an 1737, le 10 maij, est pieusement décédée Sœur Marie Augustine Le Febre ⁽²⁾, agée de 69 ans, professe de 51. [Deux fol. ont été arrachés : r^o 11 E, 12 F; v^o 13 G, 14 A; r^o 15 B, 16 C; v^o 17 D, 18 E. Manque : 11-18 mai inclus].
- f^o 29 r^o 19 F L'an 1758, le 19 maij, est pieusement décédée Sœur Dieu-donnée Paquot ⁽³⁾, agée de 38 ans, professe de 20.
- 20 G
- f^o 29 v^o 21 A Le 21 maij 1726 est décédée Sœur Elisabeth Ansaij ⁽⁴⁾, converse, agée de 59 ans, professe de 38, et nous a laissé quinze fls bb. de rente, a charge de faire celebrer une messe basse tous les ans a perpetuité, pour le repos dicelle, de se pere et mere et ses parens et de donner a chaque religieuse du couvent un pain blanc d'un patar.
En marge du texte : finit pour le commendations, mais il faut toujours l'annoncer.
- 22 B L'an 1616, le 22 maij, est décédé André Hamal ⁽⁵⁾, duquel avons reçu une fois 50 fls bb., pour son anniversaire et sa femme et amijs, messe basse.
— L'an 1638, le meme jour, est décédé le reverend Sieur Hubert Ursin a Campo ⁽⁶⁾, doyen de Saint-Jean l'evangeliste, lequel nous a legaté 5 fls bb. pour faire son anniversaire.

(¹) RAMLOT (Ramelot) Toussaint (Tossaint), enseveli 11 août 1652 à Saint-Remacle-en Mont (A.E.L., R.P.L., 234; Décès Saint-Remacle-en Mont). G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 385, n^{os} 4252, 4253.

(²) FEBRE (Febve) le, Marg. Sœur Marie Augustine. †10 mai 1737. Baptisée : Marguerite, 9 octobre 1668 à Saint-Jean Baptiste. Fille de Jean et de Clément, Elisabeth (A.E.L., R.P.L., B., 164; *Saint-Jean-Baptiste*).

(³) PAQUOT (Pasquot), Marie-Elisabeth; Sœur Dieudonnée, †19 mai 1758. Baptisée : Marie Elisabeth, 28 juin 1720 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Jean Pasquot, greffier et de Jéniton (= Jeanne) Bertrand (A.E.L., R.P.L., B., 27; *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1738. *Infra*, f^o 31 r^o, n. 6; f^o 35 v^o, n. 2.

(⁴) ANSAIJ (Ansay), Marie Gillette (= Egidia). Sœur Elisabeth; converse, †21 mai 1726. Baptisée : Marie Gillette 1^{er} avril 1667, à N.-D.-aux-Fonts). Fille de Walthère et de Marie dy Loneux (A.E.L., R.P.L., B., 15; *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1688. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 7, n^{os} 65, 66, 67.

(⁵) HAMAL, André, †22 mai 1616. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 167, n^o 1844 : Hamael; n^o 1846 : Hamal d'Elderren. Chev. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, I, p. 238 et Flemal, pp. 182-185. *B.S.B.L.*, Alsteren Jean, dit de Hamal, III, 1886-1887, pp. 226, 290; V, 1892-1895, p. 196; X, 1921, n^o 124.

(⁶) CAMPO (= Dechamps), Hubert Ursin a, †22 mai 1638. Bapt. 1563. Docteur en Droit; écolâtre : 1587, doyen de Saint-Jean l'Evangeliste : 6 mars 1698-1638 ? L. LAHAYE, *Inventaire des chartes Saint-Jean l'Evangeliste*, I, pp. XXXVIII, XLIV. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 61, n^o 673. *Infra*, f^o 46 r^o, n. 2.

- f^o 30 r^o 23 C
24 D
- f^o 30 v^o 25 E L'an 1672, le 25 maij, est décédé le reverend Sieur Jean de Bernimolin ⁽¹⁾, lequel nous a laissé 12 fls bb. pour son anniversaire.
- 26 F L'an 1624, le 26 may, le sieur Gille Oleij ⁽²⁾ a trepassé et nous a legaté 10 fls bb., pour faire anniversaire pour lui et pour son oncle le Sieur Carolij Oleij ⁽³⁾, chanoine trefonciere de Saint-Lambert.
- f^o 31 r^o 27 G L'an 1778, le 27 maij, est décédée Sœur Anne Catherine Pasquot ⁽⁴⁾, agée de 62 ans, professe de 43, aiant exercé la charge de prieure 6 ans, souprieure 3, maitresse des novices 6, nous aiant servi des bonnes exemples.
- 28 A L'an 1575, le 28 may, est décédée Lilia, femme de Wilhem de Beine ⁽⁵⁾.
— L'an 1777, le 28 maij, est pieusement décédée Sœur Dorothee Marcial ⁽⁶⁾, converse, agée de 53 ans, professe de 28.
- f^o 31 v^o 29 B
30 C
- f^o 32 r^o 31 D

⁽¹⁾ BERNIMOLIN, Jean, †25 mai 1672. Fils de Jean Henrotte de Bernimolin, et frère d'André Henrotte de Bernimolin (dont le fils est Etienne Bernimolin). *Infra*, f^o 44 r^o, n. 1 et f^o 55 r^o, n. 2. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, pp. 26-27. n^o 284.

⁽²⁾ OLEIJ (Oley), Gilles, †26 mai 1624. Bapt. : Gilles, 17 octobre 1606 à Saint-Jean-Baptiste. Fils de Walthère (Oleye) et de Marie N. (A.E.L., R.P.L., B., 160 : *Saint-Jean-Baptiste*).

⁽³⁾ OLEY (Oleye), Caroly (Charles) Coperdroet, dit Oleye. Fils de Walther d'Oleye et Marie Woot de Trixhe. Prêtre, maître ès arts, licencié en Théologie et en Droit, de Louvain, chanoine et chantre de Saint-Barthélémi. Pourvu de la prébende théologale par le décès de Georges Thourin, reçu le 12 sept. 1595; chanoine de Saint-Lambert, il devint vice-doyen le 27 avril 1611. Il mourut le 30 avril 1606. J. DE THEUX, *Chapitre Saint-Lambert à Liège*, III, pp. 195-196. P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège*, p. 245.

⁽⁴⁾ PASQUOT, Anne; Sœur Anne Catherine, †27 mai 1778. Bapt. Anne-Catherine, 27 août 1716 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Jean Pasquot et Jéniton (= Jeanne) Bertrand. (A.E.L., R.P.L., B., 26 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1735; prieure : 1746-1752. *Infra*, f^o 35 v^o, n. 2.

⁽⁵⁾ BEINE, Willem de. Son épouse : Lilia (†28 mai 1575). G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 22, n^o 236. *B.S.B.L.*, III, 1886-1887, pp. 248, 276; VI, 1900, p. 211; voir : Goeswin, †13 décembre 1558.

⁽⁶⁾ MARCIAL (Maréchal)? Sœur Dorothee, converse, †28 mai 1777. Peut-être baptisée Jeanne Nicole, 30 avril 1724 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Jean-Baptiste et Jeanne Marg. Chatelin (A.E.L., R.P.L., B., 27 : *N.-D.-aux-Fonts*). Ou baptisée : Marguerite, 31 décembre 1724 à Saint-Nicolas-outre-Meuse. Fille de Paschase et Alid Delbrouer (A.E.L., R.P.L., B., 217 : *Saint-Nicolas-outre-Meuse*). Profession : 1749.

JUIN

- 1 E
f° 32 v° 2 F
3 G Le 3 juin 1679 est heureusement décédée notre reverende Mere Prieure Sœur Catherine Berlier ⁽¹⁾, etant munie des sacrements de notre Mere la Ste Eglise, agée de 64 ans, professe de 43, aiant exercé l'office de procureuse 16 ans, et gouverné son couvent environ onze; il faut chanter messe pour son anniversaire.
En marge du texte : « finit pour les commendations, mais il faut toujours l'annoncer ».
- f° 33 r° 4 A
5 B Le 5 juin 1757 est décédée Sœur Marie Berbe Marechal ⁽²⁾, agée de 30 ans, professe de 8.
- f° 33 v°
6 C Le 6 juin 1716 est décédée Sœur Marie Marteau ⁽³⁾, agée de 73 ans, professe de 53, jubilaire de 3.
7 D
- f° 34 r° 8 E
9 F Le 9 juin 1741 est pieusement décédée Sœur Marie Constance Georlet ⁽⁴⁾, souprieuse, agée de 65 ans, professe de

⁽¹⁾ BERLIER, le Cathérine. Sœur Cathérinc, †3 juin 1679. Baptisée : Si 1605 : pas à Liège. Si 1607 : à Liège, 3 avril à Saint-Jean-Baptiste. Fille de Jean et N. Catherine Barbe (A.E.L., R.P.L., B., 160 : Saint-Jean-Baptiste). Profession : 1636; prieure 1668-1679 (†3 juin). Jean le Berlier, bourgmestre de Liège : 1507, 1510, 1517, 1527, 1532. Il épousa Isabeau delle Brouck. Voir : *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liège*, pp. 228-229, 230, 276, 279. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 26, n^{os} 275, 276. *B.S.B.L.*, La famille le Berlier, III, 1886-1887, pp. 248, 276; V, 1892-1895, p. 355; VI, 1900, p. 220. André (le) : XIII, 1935, n^{os} 242, 281. Catherine, le... : *Ibid.*, n^{os} 985, 1256.

⁽²⁾ MARÉCHAL, Marie Agnes, Sœur Marie Barbe, †5 juin 1757. Probablement baptisée : Marie Agnes, 14 février 1627, à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Théodore et Paquot, Anne-Marie (A.E.L., R.P.L., B., 28 : N.-D.-aux-Fonts). Profession : 1749. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 252, n^o 2764.

⁽³⁾ MARTEAU (Marteau), ?, Sœur Marie..., †6 juin 1716. Bapt. pas à Liège, en 1643. Si à Liège : Marie Martea, 8 sept. 1643 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de : Adrien Martea et de Barbe Wérisort (A.E.L., R.P.L., B., 11 : N.-D.-aux-Fonts). Profession : 1663. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 254, n^o 1788; p. 255, n^o 2789 : Marteau Jean (de). *B.S.B.L.*, La famille de Marteau : III, 1886-1887, p. 231; XI, 1921, p. 152; XV, 1939, pp. 23, 42; Barbe : XIII, 1935, n^o 758; Henri : *Ibid.* : n^o 1212; Mathieu : *Ibid.*, n^{os} 243, 401; Simon : *Ibid.*, n^o 441.

⁽⁴⁾ GEORLET (Gorlet), ? Sœur Marie Constance, †9 juin 1741. Baptisée en 1676, pas à Liège. Profession : 1697. Prieure : 1737-1740. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 139, n^{os} 1533, 1534 : Jean François Georlet, peut-être son frère ou cousin, prélocuteur et greffier du métier des retondeurs, conseiller de la cité l'an 1707 et 1713. Il épousa le 12 mai 1690 Elisabeth, fille de Jean Dupont et de Jeanne Hentrottay.

44, aiant exercée la charge de superieure 3 ans et sou-
prieure 10 mois, et nous a laissé 30 fls bb. de rente, a charge
de faire celebrer une messe basse tous ès ans a perpetuité,
pour le repos de son ame et de ses parens et de donner a
chaque religieuses un pain blanc d'un patar.

En marge du texte : finit pour les commendations.

f^o 34 v^o 10 G Le 10 juin 1757 est décédée Sœur Marie Magdelaine
Leverd ⁽¹⁾, âgée de 59 ans, professe de 32.

11 A

f^o 35 r^o 12 B

13 C

f^o 35 v^o 14 D L'an 1734, le 14 de juin, est heureusement décédée notre
chere reverende Mere Prieure Sœur Marie Therese Cont-
zen ⁽²⁾, estant munie de tout le sacrement de notre Mere la
Ste Eglise, âgée de 79 ans, professe de 53, aiant exercé
l'office de maitresse de novice 34 ans, souprieuse 10 ans, et
continué environ 11 ans dans la charge de prieure, a deux
fois, dont elle s'est acquitté avec beaucoup d'édification,
au service divin y etant infatigable et en tout a ce qui
regarde la discipline régulière, nous laissant beaucoup de
bons exemple.

15 E L'an 1747, le 15 juin, [suit le texte du f^o 76 r^o] Mr le greffier
Pasquot ⁽³⁾, accompagné de Mad. Jeniton Bertrand son
épouse, on fait une donations en faveur de notre couvent,
pardevant le nottaire et Prelocuteur Lambinon ⁽⁴⁾, agréé de
Monseigneur le Grand-Vicaire, réalisé aux seigneurs eche-
vins de Liege le 13 mars 1748, comme conste de l'acte qu'il
nous ont transporté tous leurs biens, cens, rente, meuble et
immeuble, pour en jouir et profiter apres les deces des leurs

⁽¹⁾ LEVERD, Marie Angela, Sœur Marie Magdelaine, †10 juin 1757. Baptisée Marie Angela, à Spa ou aux environs de Spa ou Pays de Franchimont, en 1698. Fille de N... Leverd et N.N. Sa sœur : Marie-Isabelle était mariée à Sr. Georges Guillaume d'Engis. Pour la dote de Sœur M. Magdelaine : transporté 34 fls, 11 patards; item : 30 autres fls., etc. Profession, après le 10 octobre 1725. Voir Alb. BODY, *Les actes notariaux passés à Spa, par les étrangers (1565-1826)*, dans : *B.I.A.L.*, XX, 1887, pp. 39, 197 (*Infra*, f^o 65 v^o).

⁽²⁾ CONTZEN, ? Sœur Marie Thérèse, †14 juin 1734. Baptisée en 1655, pas à Liège. Profession : 1681; prieure : 1723, †14 juin 1734.

⁽³⁾ PASQUOT, Jean, †24 mars 1753. Epoux de Jeniton (Jeanne) Bertrand, qui décéda le 4 juillet 1749. Sont enterrés dans leur caveau funéraire à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 28, nos 295-302. *Supra*, f^o 29 r^o, n. 4; 31 r^o, n. 6.

⁽⁴⁾ LAMBINON, N.J. Notaire à Liège (38 vol. ou liasses) 1727-1775, et Prélocuteur. G. HENNEN, *Inventaire des protocoles de notaires conservés aux Archives de l'Etat à Liège*. Tongres, 1938, p. 35. *Supra*, f^o 22 v^o, n. 2.

deux fille, religieuses a notre couvent. L'an 1767, le 4 juin, Sœur Anne Catherinne Pasquot ⁽¹⁾ dernier vivante des dit deux sœur, a rescitté a tout hormis le 100 fls que la communauté lui paient, a raison d'un capital de 3000 fls quel a donné au couvent l'an 1755, le 13 janvier, lui provenant des meubles vendu et argent trouvé apres le deces de ses feu pere et mere, en outre avons encore reçu une fois la somme de 1000 fls bb. pour raison qui s'explique dans la ditte acte de donations, se trouvant en tout, 152 frnns de rente ij compris leur maison, et apres le deces de Sœur Anne Catherinne ce sera 252 frans de rente, aiant la ditte sœur encore donné, 4 beau chandelier de table, d'argent, le tout a charge et obligations de reciter tous les jours apres matine un De profundis, et messe chantante, avec sis messe basse, le jour de l'anniversaire, qui se doit faire le 4 ou 5 du mois de juillet ou jour suivant, comme il sera le plus propre, et on devera donner aux sœurs une portions extraordinaire, et une chopinne de vin a chaque. Le 4 juillet est décédée Mad. Jeniton Bertrand; le 24 mars 1753 est décédé Mr le greffier Pasquot, lequel sont tous le 2 enteré en notre sarquo ⁽²⁾; le 27 maij 1778 est décédée Sœur Anne Catherinne Pasquot, aiant encore donné au couvent 477 fls 15 sous. Requies quant in Pace. Amen.

f^o 36 r^o 16 F L'an 1626, le 16 juin, est décédée Mr le docteur Nolens ⁽³⁾, laquel avons reçu 4400 fls bb. en discontant le fraix, et les sœurs diront tous les jours de l'an le Miserere, la collecte : Inclina, Fidelium, et les sœurs auront recreations d'une portions de boulij, et au soir du rotij et une miche, le jour de son anniversaire avec le jour libre.

17 G

f^o 36 v^o 18 A

19 B L'an 1560, le 19 juin, est décédée Millen Sleuten de Rulmont ⁽⁴⁾, de laquelle avons une rente de dix fls bb. pour

(1) PASQUOT, ... Sœur Anne-Catherine. *Supra*, f^o 31 r^o, n. 6.

(2) *Sarquo* = Sarco; *Supra*, f^o 16 r^o, n. 2.

(3) NOLENS, ?, médecin, †16 juin 1626. *Nolens* : famille patricienne de Maasricht. Nolens Servais, épousa Marie Putmans et demeura à Liège en 1540. Echevin (1540-1576). M. le médecin Nolens est probablement de cette famille. C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, II, pp. 126-127. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 286, n^o 3147 : Jean Nolen; n^o 3149, n^o 3150 : Servais Nollens. U. CAPITAINE, *Etudes biographiques sur les médecins liégeois* (dans : *B.I.A.L.*, III, 1857, pp. 71-103, 226-267, 427-496) ne le cite pas.

(4) SLEUTEN DE RULMONT, Millen, †19 juin 1560. Epouse de N.N. Militis. Mère de Jean Militis, chanoine. (*Infra*, f^o 51 v^o, n. 4).

son anniversaire, vigille et messe, c'est la mere de Sieur le chanoine Militis de Saint-Martin.

f^o 37 r^o 20 C L'an 1566, le 20 juin, est décédé sire Wilhem Blasen ⁽¹⁾, lequel nous a legaté pour son anniversaire 5 postula de hoerne, et aussi un beau calice, recu des executeurs de son testament 20 fls bb. une fois, et le jour de son anniversaire seront les sœurs joieuse en Dieu, vigille et messe, prestre.

21 D

f^o 37 v^o 22 E Le 22 juin 1774 est décédée Sœur Elisabeth Wandeboren ⁽²⁾, converse, agée de 72 ans, professe de 43.

23 F

f^o 38 r^o 24 G L'an 1668, le 24 juin, nous a donné Anne Hedin ⁽³⁾ 20 fls bb. pour lire tous les ans une messe pour son anniversaire, et est mit a rente sur la maison du Sieur Gillua (Gillea?).

25 A

f^o 38 v^o 26 B L'an 1660, le 26 juin, est décédée Sœur Jenne Bouillon, de Cornillon ⁽⁴⁾, laquelle nous a laissé pour une anniversaire quatorze fls et dix sept sous et demij de rente et 2 ans darrierez, portant vingt neuf fls et quinze sous; les sœurs auront recreations d'une portion de mouton et un pain blanc d'un patar.

Le 26 juin 1797 est heureusement décédée notre reverende Mere prieure Sœur Marie Hubertine Planchar ⁽⁵⁾, agée de 75 ans, professe de 59, jubilaire de 9, aiant exercé l'office de maitresse d'école 7 ans, despensiere 18, procureuse

⁽¹⁾ BLASEN, Willem, prêtre, †22 juin 1566. Chapelain de Saint-Pierre à Liège en 1534. Peut-être un neveu ou famille de Blaesel (Blasen), Pierre, chanoine de Saint-Pierre en 1511...; résigna en 1531; mourut le 11 octobre de la même année. Voir E. PONCELET, *Inventaire analytique de Saint-Pierre à Liège*, Bruxelles, 1906, p. LI. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 33, n^o 358.

⁽²⁾ WANDEBORN, ?. Sœur Elisabeth, †22 juin 1774. Baptisée 1702; pas à Liège. Profession : 1731.

⁽³⁾ HEDIN, Anne (24 juin 1668). Probablement la même que Anne de Hedina (*Infra*, f^o 39 v^o, 1^{er} juillet 1660).

⁽⁴⁾ BOUILLON DE CORNILLON,.... Sœur Jenne [de la Croix?], †26 juin 1660. Peut-être : tante d'Oda de Bouillon, †20 décembre 1693. Profession [18 avril 1652]. C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*. II, p. 385. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, pp. 44-45, n^{os} 488, 489 : Guillaume B.; 490 : Servais B...; 491 : Léonard B...

⁽⁵⁾ PLANCHAR, Jeanne, Sœur Marie Hubertine, †26 juin 1797. Baptisée : Jeanne, le 31 décembre 1721 à Glain. Fille de Pierre, et Jeanne Burrij (A.E.L., R.P. Glain, 2 Bapt. (1685-1724). Profession : 1738; prieure nov. 1786-octobre 1796. Après la suppression en 1796 elle était ex-sépulchrine. Son décès manque dans : A.E.L., *Etat civil Liège*, (Tables NMD 1792-1801), notamment au 8 messidor An V. Etait-elle avec quelques religieuses encore dans leur couvent des Bons-Enfants, et enterrée clandestinement ? G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 210, n^o 3409.

18 ans, supérieure 9 ans et 7 mois, dont elle s'est acquitté avec beaucoup de patience et de prudence, nous aiant laissé beaucoup de bons exemples.

27 C
f^o 39 r^o 28 D
29 E
f^o 39 v^o 30 F

JUILLET

- 1 G L'an 1660, le premier juillet, Anne de Hedina ⁽¹⁾ a donné a notre couvent 43 fls bb. pour lire une messe tous les ans pour elle et tous ses parens.
— L'an 1690, le premier [juillet], est décédée Mademoiselle Anne Monté ⁽²⁾, laquel est inhumé en notre eglise avec sa sœur Elisabeth, et nous ont laissez 40 fls bb. de rente pour celebrier l'anniversaire d'elles et de la Rvd. Mere Sœur Marie Delbrouck ⁽³⁾ et Sœur Cathérine Monté leur sœur, et les sœurs auront une portion de mouton rotit et une miche, laquelle messe se chantera le jour de la Visitation.
- f^o 40 r^o 2 A L'an 1597, le 2 juillet, est décédée la veufve Tyskens ⁽⁴⁾ et a laissé pour son anniversaire un muid d'epaute, messe lisante;
3 B
- f^o 40 v^o 4 C Le 4 juillet 1749 est décédée Mad. Jeniton Bertrand ⁽⁵⁾, Voyez au 2e feuillet et après le calandrier de l'année [f^o 76 r^o] pour annoncer cette anniversaire a ces jours, messe chantante et 6 messes basses [*Supra*, f^o 35 v^o, 15 E, 15 juin, n. 2].
5 D

(1) HEDINA, Anne de, 1^{er} juillet donne 43 fls bb., pour messe; la même que : *Supra*, f^o 38 r^o, 24 juin 1668 ?

(2) MONTE, Anne, †1^{er} juillet 1690; Elisabeth, †12 février 1690, paroisse Saint-Hubert (A.E.L., R.P.L., 157 Décès : *Saint-Hubert*). Sœur Catherine. Filles de Vincent del Monte (fils de Jean de Monte et Catherine Ingalnin) bourgeois d'Alba Pompeya [Albc] en Piémont. Admission comme bourgeois de Liège 1606, ayant acquis le métier des Vieux-Wariers le 1^{er} décembre 1605. Voir J. ROUHART-CHABOT, *Admissions à la bourgeoisie liégeoise*, n^o 618.

(3) DELBROUCK (del Brouck) ? Révérende Sœur Marie. Probablement baptisée : Marguerite 17 septembre 1621 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Mathieu Delbrouck et de Marie N. (A.E.L., R.P.L., B., 6 : N.-D.-aux-Fonts).

(4) TYSKEN, veuve : Tysken, †2 juillet 1597.

(5) BERTRAND, Jéniton, †4 juillet 1749 (*Supra*, f^o 29 r^o, n. 1; 31 r^o, n. 4; 35 v^o, n. 2).

f° 41 r° 6 E

7 F

f° 41 v° 8 G

9 A Le 9 juillet 1767 est décédé Monsieur lavocat Putmans ⁽¹⁾, lequel est inhumé en notre église et nous a laissé par son testament dix fls bb. de rente pour une anniversaire, qui ont été redimé la somme de 200 fls. Messe chantante. Faut en avertir le parent.

f° 42 r° 10 B

11 C

f° 42 v° 12 D

13 E Le 13 juillet 1736 est décédée Sœur Marie Heleine Destordeur ⁽²⁾, souprieure, agée de 80 ans, professe de 61, aiant exercé la charge de superieure 3 ans et souprieure 10. [un folio a été arraché : r° 14 F, 15 G; v° 16 A, 17 B. Manque : 14-17 juillet inclus].

f° 43 r° 18 C L'an 1639, le 18 juillet, ert heureusement décédé Sieur Pasque Hautnone ⁽³⁾, laquelle nous a legaté cent fls bb. de rente avec une reparations de rideaux a l'autels de notre eglise; pour cela somme obligées de faire son anniversaire avec vigile et messe chantante, et quatre messe basse; et les sœurs auront recreations d'un mouton et une miche, une portions de bonne bierre et au soir de la salade, et pour le careme une livre fique, et le jour libre.

19 D L'an 1704, le 19 juillet, est décédée Barbe Pirard ⁽⁴⁾, veufve de Gerard Cornet, laquelle nous a legaté 14 fls bb., hors

⁽¹⁾ PUTMANS, Robert, avocat, †9 juillet 1767. « obiit et sepultus fuit Robertus Putmans J.V.L., advocatus, in templo religiosarum S. Sepulchri in nostra parochia sito » (A.E.L., R.P.L., D., 263 : *Saint-Servais*). Il remplaça Arnold Blavier le 7 août 1539. Voir C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, II, p. 126. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 319, n° 3514.

⁽²⁾ DESTORDEUR (de Stordeur), Anne. Sœur Marie Hélène, †13 juillet 1736. Baptisée : Anne Marie, 3 janvier 1656, à N.-D.-aux-Fonts. Fille de François et de Paludé, Elisabeth (A.E.L., R.P.L., B., 13 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1675; prieure : 1717-1720. Peut-être sœur de Sr. M. Catherine Destordeur (*Supra*, f° 9 v°, n. 1). Si oui : Sœur M. Catherine est alors baptisée 1658 à Liège, fille de François et de Paldudé, Elisabeth.

⁽³⁾ HAUTNONE (Haultenonne, Haultnnon), Pasque, †18 juillet 1639. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 173, n° 1911 : aux Bons-Enfants Pacqueau Haultenonne le jeune « 1630 ».

⁽⁴⁾ PIRARD, Barbe, †19 juillet 1704. Mariage : Gerard Cornet et Barbe Pirard, 12 septembre 1655 à Sainte-Véronique. G. Cornet, †25 janvier 1694. (A.E.L., R.P.L., 313 : *Sainte-Véronique*). *B.S.B.L.* : Famille Cornet, VI, 1900, p. 214. Pirard, *Ibidem* : Pirard Herman, V; 1900, p. 163. Jean Pirard, III, 1886-1887, p. 240; Simon Pirard : XX, 1959, pp. 90, 138. J. ROUHART-CHABOT, *Admission bourgeoisie liégeoise*, n° 391 : Lambert Cornet, 1590, bourgeois à Liège.

de 22 semblable, a charge et conditions de prier Dieu pour son ame et faire chanter tous les ans a perpetuité une messe d'anniversaire.

f^o 43 v^o 20 E

21 F

L'an 1742, le 21 juillet, est pieusement décédée Mad. Barbe Therese Laurentij ⁽¹⁾, laquelle nous a laissé en considerations de Sœur Isabella Maugeer ⁽²⁾, sa nièce religieuse en notre couvent, 25 fls bb. de rente pour une anniversaire, apres la mort de sa dite niece, a charge et conditions de chanter une messe et en meme tems faire celebrer 4 messe basse, et Miserere et De profundis et collecte, pour le repos de son ame et de sa sœur la demoiselle Gele Catherine Laurentij, et de sa dite niece; et les sœurs auront un pain blanc de six liards et une demij chopinne de vin de Bourgogne, qui se donne le jours Ste Elisabeth.

f^o 44 r^o 22 G

L'an 1662, le 22 juillet, honorable Jean Henriotte de Bernimolin ⁽³⁾ a laissé une rente de 6 fls bb., pour chanter tous les ans une messe pour l'anniversaire de son frere, laquelle messe se chantera le jour de Ste Magdelaine.

f^o 44 v^o 23 A

Le 23 juillet 1763, Mr Guillaume Pirot ⁽⁴⁾, chanoine imperiale de la tres illustre cathedrale de Liege, nous a fait poser

⁽¹⁾ LAURENTIJ, Barbe Thérèse, †21 juillet 1742. Sa sœur Gele Catherine, †2 décembre 1713 (A.E.L., R.P.L., D., 82 : Saint-Adalbert). Leur sœur : Marguerite Laurenty, épousa Lambert de Mauger (fils de René Mauger et de Marie Randaxhe. Toutes les trois : filles de Charles Laurenty et de Jeanne Bex (fille de Eustache Bex et de Gele Tonnar). *Infra*, n. 3. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, pp. 226-227, n^o 2487 : Laurentij ou Laurenty. Nicolas Remacle, bourgeois de Verviers, n^o 2488 : François Laurenty, licencié en Droit et avocat. C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, II, p. 522.

⁽²⁾ MAUGER (Maugeer, Maugeir), Margaeta. Sœur Isabelle, †19 novembre 1761. Baptisée : Margareta, 2 août 1697 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Lambert de Mauger et de Marg. Laurenty (A.E.L., R.P.L., B., 23 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1725. *Infra*, f^o 67 v^o, n. 3. Lambert Mauger, son père, a été bourgmestre de Liège en 1691 et conseiller perpétuel de la cité. *Recueil Héraldique des Bourguemestres de Liège*, p. 495. *B.S.B.L.*, II, 1884-1885, p. 148.

⁽³⁾ BERNIMOLIN, Jean Henriotte de. Probablement, comme André son frère, fils de Jean Henriotte de Bernimolin, seigneur de la terre et franc fief de Milmont 1^o noces : Jenne, fille de Gérard Jaquemin Blangij; 2^o noces : N. de Ville, fille de Jean de Ville, seigneur de Millemont. La rente de 6 fls bb. qu'il donna en 1662 pour une messe d'anniversaire de son frère (à célébrer le 22 juillet), probablement André, décédé en ou avant 1662. Cet André est le père d'Etienne Bernimolin [*Infra*, f^o 55 r^o], décédé le 22 septembre 1663. Il est certes le même qui est cité : [*Supra*, f^o 30 v^o] et qui décéda le 25 mai 1672. A.E.L., *Collection Le Fort*, t. III, vol. 6, *Bernimolin*, Tables généalogiques. C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, Greffe Bernimolin 1682-1725, p. 511. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges, les rues de Liège*, t. II, pp. 198-199.

⁽⁴⁾ PIROT, Guillaume, †5 janvier 1775. Chanoine impérial de la cathédrale de Liège : 1751-1775. Voir *Tableau ecclésiastique de la ville de Liège pour l'an 1775*.

un beau autel du coté de l'épître, et le 24 septembre suivant celui du coté de l'évangile, pour quel devons prier comme bienfaiteur, et apres sa mort on doit faire dire une messe basse et les sœurs diront le Miserere, De profundis, la collecte : Praesta, et Fidelium, au jour qu'il sera décédé; ainsi d'an en ans a perpetuité, nous aiant encore donné a sa mort un beau surplis avec un bonet caré, étant décédé le 5 janvier 1775 [*Supra*, f^o 4 r^o, n. 3].

En marge du texte : on doit annonce cette anniversaire au mois de janvier.

f^o 45 r^o 24 B
25 C

f^o 45 v^o 26 D

27 E L'an 1605, le 27 juillet, est décédé Mr le Doijen de Saint-Martin, Wachtendock ⁽¹⁾. lequel a fondé en son vivant, en notre eglise une messe tous les dimanches et les festes qui sont de commendemens, et nous a assignez pour cela une rente de 68 fls bb. et a desire, que nous chantions messe pour son anniversaire.

AOUT

f^o 46 r^o 28 F

29 G L'an 1599, le 3 aoust, est décédée Beatrix De Champs ⁽²⁾, laquelle nous a laissé 9 fls bb. de rente pour faire son anniversaire, le jour de Ste Beatrix, le 29 juillet, vigille et messe.

Liège, 1775. Les chanoines impériaux sont toujours à la collation du chapitre (p. 7). Décès, G. PIROT, p. (8). Successeur : 1776 : Paul François Hellinx. *Tableau pour l'an 1780*, p. (9). J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, ne le cite pas.

(1) WACHTENDONCK, Arnold, †27 juillet 1605. Fils de N. Wachtendonck et de N.N. (*Supra*, f^o 26 r^o, n. 2). Chanoine de Saint-Barthélémy, puis doyen de Saint-Martin avant 1592. J. PAQUAY, *La collégiale Saint-Barthélémy à Liège*, Liège, 1935. J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes de Saint-Martin*, p. 240, n^o 196 : 1592. J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, III, p. 158. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 403, n^{os} 4449, 4450. *P.S.H.A.L.*, XIII, 1876, p. 206 : (« aprilis (13 E) obiit Margareta de Wachtendonck, avia Margareta de Dursdaild, nostra commonialis ». J. B. SIVRE, *Necrologium O.L. Vrouw-Munster te Roermond*; copie remplaçant un nécrologe plus ancien (vers 1546).

(2) DE CHAMPS, Beatrix. Peut-être fille ou petite-fille de Guillaume De Champs, surnommé la Violette, Bourgmestre de Liège 1461. *Recueil Héraldique des Bourgmestres de Liège*, p. 168. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 65, n^{os} 720, 721. A.E.L., *Archives de familles*, J. ROUHART-CHABOT, *Inventaire*, 265, Dechamps 16^{m^e}-19^{m^e} S., Bruxelles, 1963. Ch. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, I, p. 113 et n. 3.

f^o 46 v^o 30 A
31 B

[Deux fol. ont été arrachés : r^o 1 C, 2 D; v^o 3 E, 4 F; r^o 5 G, 6 A; v^o 7 B, 8 C. Manque : 1-8 août inclus].

f^o 47 r^o 9 D L'an 1600, le 9 aoust, est décédé Sieur Guillaume Hennes ⁽¹⁾, duquel avons reçu cent flippe dalleur une fois et son[t] apliquée a l'incorporation et union des biens de Hinnehoe ⁽²⁾, por lequel devons faire son anniversaire, vigile et messe

10 E L'an 1728, le 10 aoust, est décédée Sœur Marie Josephine Waseige ⁽³⁾, agée de 73 ans, professe de 54.

f^o 47 v^o 11 F
12 G

f^o 48 r^o 13 A
14 B

f^o 48 v^o 15 C L'an 1712, le 15 aoust, esr décédée Mademoiselle Marion Alken ⁽⁴⁾, jeune fille, laquelle est inhumée en notre eglise et nous a laissé vingt fls bb. pour son anniversaire, par une messe chantante le jour de l'octave de l'Assomption de la Ste Vierge ou un jour dans la ditte octave qui sera libre, la messe a chanter comme le jour de la feste; et les sœurs auront la recreations comme on l'a toujours donné.

— Lan 1788, le 15 aoust, est décédée Sœur Marie Charlotte Wergifosse ⁽⁵⁾, agée de 42 ans, professe de 22.

16 D Le 16 aoust 1692 feu honorable Noel Huwest Mangon ⁽⁶⁾, bourgeois de Liege, a legaté sept fls bb. quinze liard, pour celebrer son anniverraire.

En marge du texte : la maison est tombé, on ne leve rien, on l'a aquitté jusqu'a l'an 1777.

(1) HENNES (Hennins), Guillaume, †9 août 1650. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 180, n^{os} 1985, 1988.

(2) HINNEGHOE = Henegouw sous Hasselt. *Supra*, p. 58.

(3) WASEIGE, Marguerite. Sœur Marie Joséphine, †10 août 1728. Baptisée : Marguerite, 14 décembre 1637 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Hubert et de Françoise Hamoir (A.E.L., R.P.L., B., 14 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1674. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 407, n^o 4501.

(4) ALKEN, Marion, †15 août 1712 (A.E.L., R.P.L., D., 210 : *Saint-Nicolas-aux-mouches*). Peut-être sœur ou parente de Sœur Isabelle et de la prieure Anne Alken (*Supra*, f^o 7 r^o, n. 3; *Infra*, f^o 61 v^o, n. 1).

(5) WERGIFOSSE, ? Sœur Marie Charlotte, †15 août 1788. Baptisée : 1746, pas à Liège. Profession : 1766.

(6) MANGON, Noël Huwest, †16 août 1692. Probablement baptisé : Jean Noël, 26 décembre 1634 à N.-D.-aux-Fonts. Fils de Jean et de Cath. Dainay (A.E.L., R.P.L., B., 9 : *N.-D.-aux-Fonts*). Probablement descendant de Henri le Mangon, décédé 17 novembre 1564. Voir J. ROUHART-CHABOT, *Admissions à la bourgeoisie liégeoise*, n^o 15.

f^o 49 r^o 17 E L'an 1754, le 17 aoust, est décédée Mademoiselle Marie Anne Dengisse ⁽¹⁾, jeune fille, et nous a legaté par son testament du 24 juin 1754, une prairie que nous louons 9 fls bb., a charge de faire chanter une messe pour le repos de son ame et de tout ses parents.

— Le 17 aoust 1798 est décédée Sœur Marie Emanuel Hennotte ⁽²⁾, agée de 76 ans, professe de 59, jubilaire de 9, aiant exercé l'office de procureuse 18 ans et autant prieure, nous aiant laissé beaucoup de bons exemples, enterrée a Sainte-Veronne lez Liege.

18 F

f^o 49 v^o 19 G

20 A L'an 1662, le 20 aoust, est décédée Mademoiselle Idelette Garitte ⁽³⁾, laquelle nous a laissé cent fls bb. une fois, pour son anniversaire; sont apliqué a decharger la maison Cantabo.

f^o 50 r^o 21 B L'an 1738, le 21 aoust, est décédée Sœur Marie Conceptions, ditte Sougne ⁽⁴⁾, agée de 78 ans, professe de 53.

22 C

f^o 50 v^o 23 D [Attaché avec une épingle] : Memoire. Qu'on se souviene que la messe de Monsieur Moureau ⁽⁵⁾, annoncée au 24 aoust, quoique remise au dimanche, on doit en conserver une autre de Requiem du mois de juillet, qui faut chanter au temps limité en avertissant les parents.

⁽¹⁾ DENGISSE (Dengis), Marie-Anne, †17 août 1754. Baptisée Anne-Marie Dengis, 9 mars 1726, à Saint-Nicolas-Outre-Meuse. Fille de Pierre Dengis et de Marie-Anne colaye (A.E.L., R.P.L., B., 216 : *Saint-Nicolas-Outre-Meuse*). G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 109, n^o 1219.

⁽²⁾ HANNOTTE (Hanotec), Marie-Cathérine, Sœur Marie Emmanuelle, †17 août 1798. Baptisée : Marie Cathérine J., 28 décembre 1721 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Jean Warnand Hanotte et Isabelle Maximilienne Sartorius (A.E.L., R.P.L., B., 27 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1739; prieure novembre 1769-nov. 1787; enterrée à Sainte-Vérone — église paroissiale Sainte-Véronique. Voir Et. HELIN, *La population des paroisses liégeoises*, pp. 302, 311-312. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 168, n^o 1663. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosterz...*, p. 56.

⁽³⁾ GARITTE, Idelette, †20 août 1662. Baptisée : Idelette, 21 septembre 1613 à Saint-Adalbert. Fille de Charles et Anne Mulenaire (A.E.L., R.P.L., B., 75 : *Saint-Adalbert*). G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 156, n^o 1503 : François Garitte; n^o 1504 : Charles Garitte, procureur. *B.S.B.L.*, VI, 1900, p. 213 : la Famille Garitte.

⁽⁴⁾ SOUGNE, Marie-Jeanne : Sœur Marie Conception, †21 août 1738. Baptisée : Marie-Jeanne, 16 février 1661 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Henri et Barbe Everard (A.E.L., R.P.L., B., 14 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1685. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 362, n^o 3991.

⁽⁵⁾ MOUREAU, Noël, †24 août 1697. Bourgeois de Liège. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 278, n^o 3063 : Moureau de Hesbaye.

- 24 E L'an 1697, le 24 aoust, honorable Noel Moureau, bourgeois de Liege, nous a legaté huit fls bb. de rente, pour chanter tous les ans une messe pour ses feu pere et mere, luij et ses successeurs; il faut fixer le jours et en avertir les parens, ils veuillent ij assister.
- f^o 51 r^o 25 F C'est pour Mere Prieure de Rosen ⁽¹⁾, voiez l'explication au 8 novembre [Infra, f^o 65 v^o].
En marge du texte : il faut faire acquité 3 messe basse.
- 26 G
- f^o 51 v^o 27 A L'an 1594, le 27 aoust, est decédé Mr Jean Militis ⁽²⁾, chanoine de Saint-Martin, duquel avons recu une fois des executeurs de son testament 333 fls et un quart bb., lequel sont apliquée a l'incorporations et union des biens de Hennegoe ⁽³⁾, pour lequel devons faire son anniversaire avec vigile et messe; prestre.
— Le meme jour est decédée Sœur Catherine Piemme ⁽⁴⁾, converse, agée de 29 ans, professe de 7.
- 28 B Le 28 aoust 1737 est heureusement decédée notre chere Reve- rende Mere Prieure Sœur Marie Oda Streel ⁽⁵⁾, munie des sacrements de notre Mere la Ste Eglise, agée de 65 ans, professe de 38, aiant exercé l'office de procureuse environs 9 ans et continué 6 ans et 2 mois dans la charge de prieure a deux fois, dont elle s'est acquitté avec grand soin et patience, nous laissant de quoi limiter.
— Le meme jour 1741, est decédée Sœur Marie Doupie ⁽⁶⁾, converse, agée de 42 ans, professe de 24.
- f^o 52 r^o 29 C
- 30 D

(1) ROSEN, de ?. Sœur Marie-Louise de (*Infra*, f^o 65 v^o, n. 4).

(2) MILITIS, Jean. Chanoine de Saint-Martin, †27 août 1594. Fils de N. Militis et de Millen Sleuten de Rulmont (*Supra*, f^o 36 v^o, n. 3). Chanoine de Saint-Martin déjà depuis 1554. Voir J.G. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes de Saint-Martin*, p. 228 : 17 novembre 1554, n^o 752; 23 novembre 1756, n^o 788; 1580, n^o 791.

(3) HENNEGOE = Henegouw sous Hasselt (*Supra*, p. 58).

(4) PIEMME, ?. Sœur Catherine, converse, †27 août 1594 ? Baptisée : 1565 ? Profession : 1587.

(5) STREEL, Oda; Sœur Marie Oda, †28 août 1737. Baptisée 19 avril 1671 à Haneffe (commune de la prov. de Liège). Fille de Henri Streel et de Oda de Lieve. Profession : 1699; prieure : 1720-1723, 1734-1737. (Données reçues de M. Bau-douin Walckiers, le 30 août 1976). Voir p. 93, lettre mortuaire.

(6) DOUPIE, ?. Sœur Marie, converse, †28 août 1741. Baptisée : 1699, pas à Liège. Profession : 1717. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 292, n^o 3217; p. 293, n^o 3218 : Gilles Doupie.



JESUS, MARIA, JACOBUS, JUSTUS

L'An de Grace 1737. le 28. Août, dans notre Convent de la Resurrection Chanoinesses Régulieres de l'Ordre du Saint Sepulchre en Liege, après une douloureuse maladie soufferte avec beaucoup de patience & de résignation à la volonté de son Dieu, est décédée entre les prieres & les larmes de ses Filles notre très-chere Mere

La Reverende Mere Prieure MARIE - ODA DE STRE'EL,

Administrée des Sacremens de notre Mere la sainte Eglise, âgée de 65. ans, Professe de 38. ayant exercée la charge de Procureusse environ 9. ans, & continuée 6. ns & 2. mois dans la charge de Prieure à deux fois, dont Elle s'est aquitée avec beaucoup d'édification étant infatigable aux Offices Divins & dans tout ce qui regarde le service de Dieu & la discipline réguliere: mais comme les Jugemens de Dieu nous sont incannus, nous recommandons par charité son Ame dans les Saints Sacrifices & Prieres de votre sainte Communauté.

Requiescat in pace.

f^o 52 v^o 31 E L'an 1791, le 31 aoust, est décédée Sœur Marie Augustine Waessen ⁽¹⁾, âgée de 30 ans, professe de 13.

SEPTEMBRE

- 1 F
- f^o 53 r^o 2 G
- 3 A
- f^o 53 v^o 4 B L'an 1736, le 4 7bre, est décédée Sœur Marie des Anges, ditte David ⁽²⁾, âgée de 72 ans, professe de 49.
- 5 C Le 5 7bre 1605 est décédé Monsieur Henri Cox ⁽³⁾, chanoine de Saint-Martin, lequel nous a¹ servi plusieurs année de confesseur, et chanté la messe tous les dimanches, pour l'amour de Dieu; pour lequel somme tenue de prier Dieu.
- f^o 54 r^o 6 D
- 7 E Le 7 7bre 1775 est décédée Sœur Jenne Françoise Hardi ⁽⁴⁾, converse, âgé de 48 ans, professe de 27.
- f^o 54 v^o 8 F
- 9 G L'an 1776, le 9 7bre, est décédée Sœur Marie Thérèse de la Croix, Farcij ⁽⁵⁾, âgée de 59 ans, professe de 42 et maîtresse de jeune 16 ans, laquel nous a laissé 6 fls bb. de rente, quel a aquit de ses petites epargne, a charge et conditions de dire le De profundis pour le repos de son ame le jour qu'on annoncera son anniversaire, qui sera a toujours.

⁽¹⁾ WAESSEN, (Wassaint), ? Sœur Marie Augustine, †31 août 1741. Probablement baptisée : Marie, Marguerite : 3 mars 1760 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Michel Wassaint et de Marie-Thérèse Gougnar (A.E.L., R.P.L., B., 34 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1778.

⁽²⁾ DAVID, ? Sœur Marie des Anges (*Supra*, f^o 15 v^o, n. 1).

⁽³⁾ COX, Henri, †5 septembre 1605. Peut-être oncle de M^{lle} Cath. Cox (*Infra*, f^o 71 v^o, n. 1). Chanoine de Saint-Martin; peut-être que Pierre Cox, aussi chanoine de Saint-Martin, est un frère ou un parent de Henri Cox. Dans l'acte présenté le 16 décembre 1605, Pierre Cox agissait au nom de la Fabrique de Saint-Martin, en vertu d'un acte passé par devant la Cour des tenants de la dite église de Saint-Martin, le 17 juin 1551. Voir J.G. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes de Saint-Martin*, p. 243, 16 décembre 1605, n^o 804.

⁽⁴⁾ HARDY (Hardi), Thérèse Françoise; Sœur Jeanne Françoise, converse, †7 septembre 1775. Baptisée : Marie Thérèse Françoise, le 6 juillet 1727 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Léonard et de Marie-Marg. Lhoist (A.E.L., R.P.L., B., 28 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1758. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 170, n^{os} 1884, 1885, 1886.

⁽⁵⁾ FARCIIJ, Marie Thérèse Angèle; Sœur M. Thérèse de la Croix, †9 septembre 1776. Baptisée : Marie Thérèse Angèle, 6 octobre 1717 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Hubert et de Cath. Dothée (A.E.L., R.P.L., B., 26 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1734.

[Deux fol. ont été arrachés : r^o 10 A, 11 B; v^o 12 C, 13 D; r^o 14 E, 15 F; v^o 16 G, 17 A. Manque : 10-17 septembre inclus].

- f^o 55 r^o 18 B Le 18 7bre 1747, Mademoiselle veufve du Sieur Jean Joseph Dalken ⁽¹⁾, nous a legaté par un codicille quatre faaz (sic!) une pesée et demy et vingt deux livre foin, a conditions de faire celebrer chaque année une messe chantante, pour son anniversaire at de ces parens. En marge du texta : on ne le paie plus, quand on le paiera on chantera [±1776].
- 19 C L'an 1663, le 22 7bre, est décédé Monsieur Etienne Bernimolin ⁽²⁾ notre bienfaiteur, lequel nous a legaté 12 fls bb. de rente, pour son anniversaire, encore donné a notre eglise une belle reparations, deux tables a nos petits autels et a l'entour de notre eglise des tableaux, lesquels table d'autel ont été oté l'an 1763 et posé a la chapelle et au refectoir, et a laissé deux stiers seigle de rente pour faire 24 pain aux pauvre, la messe se chantera toujours le vendredij de Quatre temps.
- f^o 55 v^o 20 D
21 E L'an 1725, le 21 7bre, est décédée Sœur Anne Renson ⁽³⁾, agée de 70 ans, professe de 53.
- f^o 56 r^o 22 F
23 G
- f^o 56 v^o 24 A L'an 1647, le 24 7bre, est décédée Mademoiselle Marie ⁽⁴⁾, fille feu honorable Simon de Fraine, laquelle nous avons recu 400 fls bb. pour sa maison, qu'avons rendu au procureur

(1) DALKEN (d'Alken), veuve Jean Joseph d'Alken, †18 septembre 1747. d'Alken, Jean Joseph, bapt. 29 juillet 1671 à Saint-Servais (A.E.L., R.P.L., B., 254 : *Saint-Servais*).

(2) BERNIMOLIN, Etienne Fils d'André Henrotte de Bernimolin, seigneur de Millemont et de sa 2^e épouse : Anne Gordinne. Nommé avocat à la Cour spirituelle de Liège, le 22 juin 1663; procureur général du Prince. Etienne Henrotte de Bernimolon épousa Catherine de Fossé. Leur fille : Cathérine Beatrix se maria à Everard Ambroise d'Otroux. A.E.L., *Collection LE FORT*, III, vol. 6 : *Bernimolin, Tables généalogiques*. C. DE BORMAN, *Les avocats de la Cour spirituelle de Liège*, dans : *B.I.A.L.*, XXII, 1891, p. 166. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, pp. 26-27, n^{os} 283 à 286.

(3) RENSON, Catherine; Sœur Anne, †21 septembre 1725. Baptisée : Catherine, 29 septembre 1655 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Jean et de Catherine Hach (A.E.L., R.P.L., B., 13 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1672. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 238, n^{os} 3603 à 3606.

(4) FRAINE, de, Marie de Fraine, †24 septembre 1647. Fille de Simon de Fraine et de N. Roland ? G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 128, n^o 1414. *Supra*, f^o 27 v^o, n. 4.

Rocoux ⁽¹⁾, et encore 70 fls bb. de rente, pour une autre maison, a conditions que on sera obligé de chanter messe pour son anniversaire et ses feu parent, et les sœurs auront recreations d'une portion de mouton boulit et au soir du rotij, et un pain blanc d'un patar.

L'an 1717, le 24 7bre est decedée le Rd Sieur André Bernard Perije ⁽²⁾, chanoine de Saint-Pierre, lequel est inhumé dans notre eglise, et nous a laissé le prix de sa maison claustral de Saint-Pierre, a conditions de faire celebrer a perpetuité une messe journaliere pour le repos de son ame et de ses parens, voire que le dimanche et festes seront exemptés de la dittes messe journalieres, selon son intentions qu'il nous a déclaré verbalement et aussij par son chiro-graffe, en date du 25 9bre 1715; item il nous a laissé 100 fls bb. de rente a prendre hors de son registre, pour celebrer a perpetuité son anniversaire par une messe chantante avec diacre et soudiacre, et deux messe basse, pour lui et ses parens, et que chaque religieuses devra dire chaque jour un De profundis a perpetuité, pour le repos de son ame; item nous a encore laissé tous ses meubles, argenterie, et tout ses biens, cens et rentes apres la morte de Mademoiselle la veufve de feu Sieur Vanwel ⁽³⁾, laquelle ij a renonce, et nous les a cedez, dez au present; apres le merse on lira le Miserere et De profundis a raison du calice nous donné a cet effet provenant du S^r Crikelman ⁽⁴⁾, chanoine de Saint-Pierre.

f^o 57 r^o 25 B

f^o 57 v^o 26 C

27 D

⁽¹⁾ ROCOUX, ?, procureur. Probablement que le Chancelier Lambert Rocoux est de sa parenté. C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, III, p. 530. *Supra*, f^o 56 v^o, n. 1.

⁽²⁾ PERIJE (Pereye), André Bernard, †24 septembre 1717. Chanoine de Saint-Pierre (1694-1714), maison claustrale de Saint-Pierre. E. PONCLET, *Inventaire des chartes de Saint-Pierre*, p. LXXIX, 376 : n^o 1194. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 53. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 302, n^{os} 3323, 3324.

⁽³⁾ VANWEL. Veuve de Sieur Vanwel. Sieur André Vanwel, décédé 3 février 1687, paroisse Saint-Adalbert (A.E.L., R.P.L., D., 81 : *Saint-Adalbert*). Sa veuve : Agnes Grenade, se remaria avec Mr Gathi. Agnes Grenade décéda le 17 août 1719 et fut enterrée sous la pierre sépulcrale où reposa André Vanwel. (*Ibidem*, 82 : *Saint-Adalbert*).

⁽⁴⁾ CRICELMANS, Lambert, chanoine de Saint-Pierre (1637-1693), décédé vers 1694. Bapt. 1^{er} janvier 1618. Etant étudiant « in Cathena » à Rome, il fut admis comme chanoine : 5 décembre 1637. Chanoine capitulaire de Saint-Pierre à Liège : 2 janvier 1643; élu chantre le 20 mai 1664. Voir E. PONCELET, *Inventaire des chartes de Saint-Pierre*, pp. XLI, LVII, 369, 372. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, n^o 1008.

- f^o 58 r^o 28 E L'an 1598, le 28 7bre, est décédée Marie Geece ⁽¹⁾, épouse a Lambert Pisset, et nous a laissé 3 muids spelte, pour son anniversaire, et parens et son premier marit, vigile et messe.
- 29 F
- f^o 58 v^o 30 G L'an 1651, le dernier de 7bre, on fera anniversaire pour Arnould de Champs ⁽²⁾, lequel est décédé le dit jour et nous a legaté cinq fls bb., hors de dix.

OCTOBRE

- 1 A
- f^o 59 r^o 2 B
- 3 C
- f^o 59 v^o 4 D L'an 1624, le 4 8bre, est décédée heureusement Mets ⁽³⁾, servante a Mr Gille Broechem, laquel nous a laissé une rente de douze fls et demij bb. et c'est pour assister aux malade, et ensemble chanter une messe pour son anniversaire, et les sœurs auront un pain blanc d'un patar; laquel messe se chantera le jour de St. Francois.
- 5 E Le 5 8bre 1780 est pieusement décédée Sœur Marie Anne Mouton ⁽⁴⁾, discrete, agée de 77 ans, professe de 53, jubilaire de 3, aiant exercé l'office de chant[r]e 50 ans et a peu pres autant sacristinne.
- f^o 60 r^o 6 F
- 7 G L'an 1672, le 7 8bre, est décédé le reverend Seigneur Renier Prunen ⁽⁵⁾, licentié en la sacré theologie, chanoine de Ste

⁽¹⁾ GEECE (Geere), Marie, †28 septembre 1598. Après le décès de son premier mari, elle épousa : Lambert Pisset. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 137, n^o 1517; p. 303, n^o 3403 : Lambert Pisset. *B.S.B.L.*, XIII, 1935, n^s 1225 et 1279.

⁽²⁾ CHAMPS (de), Arnould de Champs, †30 septembre 1651. Si époux de Cath. de la Haeche (*Supra*, f^o 26 r^o). Chev. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, I, pp. 113-114. A.E.L., *Archives de Familles*, J. ROUHART-CHABOT, *Inventaire*, 265 : Dechamps, (xvi^e-xix^e siècles). Bruxelles, 1963. *B.S.B.L.*, II, 1884, p. 293; III, 1886-1887, p. 57; XX, 1959, p. 13. *Supra*, f^o 46 r^o, n. 2.

⁽³⁾ METS, ?, servante chez M. Gilles Broechem, †4 octobre 1624. Baptisée : pas à Liège. Une : Jeanne Mets est baptisée le 15 avril 1613 à Saint-Jean-Baptiste à Liège: fille de Gaspar Mets et de Marie N. (A.E.L., R.P.L., B., 161 : *Saint-Jean Baptiste*). Peut-être famille de la servante.

⁽⁴⁾ MOUTON, Anne-Marie; Sœur Marie-Anne, †5 octobre 1780. Probablement baptisée : Anne-Marie, 16 février 1704, à Sainte-Véronique: Fille de Léonard et de Marie Jeanne Marcour (A.E.L., R.P.L., B., 300 : *Sainte-Véronique*). Profession : 1727. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 278, n^{os} 3066, 3067. *B.S.B.L.*, III, 1886-1887, p. 328; IV, 1888-1889, p. 142; XII, 1927, p. 170; XIII, 1935, n^o 1667.

⁽⁵⁾ PRUNEN (Pruenen, Pruynen; Preunen dans la région de Maastricht, comme si c'était « œ » au lieu de « ö »; lui même signait : Proenen). Renier, †7 octobre 1672. Né à Maastricht 16 septembre, baptisé : Renier 17 sept. 1632 en l'église de

Croix, lequel nous a donné la somme de mille fls. bb. une fois, pour assister a l'edification de notre eglise, a charge de dire a perpetuité tous le lundi de chaque semaine une messe basse pour les trepassez et au jour de son anniversaire chanter la messe, Miserere, De profundis, collecte : Inclina.

f° 60 v° 8 A L'an 1676, le 11 septembre, est décédée Sœur Marie Berlier ⁽¹⁾, béguine du Gand Beguignage de Ste Catherine a Tongres, laquelle nous a laissé apres la morte de sa sœur Anne, tous ses biens, a conditions de chanter tous les ans, le 8 octobre, une messe solemnelle avec diacre et sousdiacre, et ensuite un De profundis et autres priere accoutumé, pour son ame et des ancestres et parens et une messe basse pour son pere et sa mere; et les religieuses auront une portion de mouton, un pain blanc et une tasse de vin blanc Muselaire.

9 B [texte du f° 19 v° après 31 mars :]

L'an 1573, le 9 8ure, est décédé le venerable Sire Jean Hamalia ⁽²⁾, chanoine de Saint-Denis; nous a laissé cent fls liegeois une fois, et on l'a misse a rente pour le jeudij blanc, en faire la cene; et les sœurs diront : Miserere, De Profundis, collecte : Inclina, Fidelium.

Sainte-Catherine. Fils d'Erasmus, échevin de Maastricht (Brabant) et de Marie Verheyen. Licencié en Théologie (=STL); chanoine de Sainte-Croix à Liège. En 1664 il permute avec Robert Crassier, chanoine N.-D. à Maastricht. Av.M., R.P.M. : *Sainte-Catherine*, B. 1621-1634. L. DE HERKENRODE, *Collection...tombees de la Hesbaye*, p. 204. J. L. MEULEMANS, *De Antwerpsche bankier Erasmus Schat en zijn geassocieerden Jan Vleminck en Arnold Proenen en hunne betrekkingen tot Maastricht en Aken*, dans : *P.S.H.A.L.*, XXVII, 1890, pp. 3, 318-320. E. PONCELET, *Inventaire des chartes de Sainte-Croix*, I, p. CLX.

⁽¹⁾ BERLIER, ?. Sœur Marie..., béguine, †11 septembre 1676. Bapt. pas à Tongres. Fille de Gérard et de Jeanne N., acceptée au Grand Beguignage de Sainte-Catherine à Tongres, avant 1627; testament : 11 septembre 1676. (Arch. de la Ville : Tongres, *B.S.S.L.L.*, t. 15, pp. 163 et 386). Sa sœur : Anne, née ??, bapt. à ??, peut-être = Jeanne, qui habitait au Béguinage, n° 43 (*Ibid.*, OLL, t. 25, p. 85); testament : 17 août 1755, décéda 18 décembre 1656 (*Ibid.*, *B.S.S.L.L.*, t. 15, pp. 384 et 160 (épitaphe). Dans l'Obituaire du Béguinage se trouve : 24 juillet Gérard Berlier, son épouse Joanna et leurs filles Marie et Joanna (*Ibid.*, *B.S.S.L.L.*, t. 15, p. 257). Données reçues de H. BAILLIËN, archiviste de la ville de Tongres, le 28 juin 1976. Ch. THUIS, *Histoire du béguinage de Tongres*, Tongeren, 1881, dl. 15 *van het Jaarboek van het Limburgs geschied- en oudheidkundig genootschap*.

⁽²⁾ HAMALIA (Hamel, Hamalle) Jean de, †9 octobre 1573. Bapt., pas à Liège. Peut-être à Dommartin (Dampremy, arr. Charleroi), ou à Warfuzée (départ. St-Georges-sur-Meuse). Fils de Willem de Hamalle et de N.N.-Chanoine de Saint-Denis (1518, 18 août), vice-doyen de Saint-Denis : 5 juin 1570-10 octobre 1573. Voir M.S. BORMANS, *Notice des cartulaires de la collégiale Saint-Denis à Liège*, dans : *B.C.R.H.*, 3^e série, XIV, 1872, p. 224 : 1571, 21 novembre. J. DECKERS, dans : *B.I.A.L.*, LXXXIV, 1972, p. 181, n° 88.

En marge du texte : cette anniversaire se doit annoncer le dimanche de Rameaux.

(Deux fol. ont été arrachés : r^o 10 C, 11 D; v^o 12 E, 13 F; r^o 14 G, 15 A; v^o 16 B, 17 C. Manque : 10-17 octobre inclus).

f^o 61 r^o 18 D L'an 1630, le 18 8bre, est décédé maitre Nicolas Keppen ⁽¹⁾, chanoine de la table de l'église cathedrale de Liege et est enseveli honorablement en notre eglise, et nous a legaté dix fls et un stier froment, pour les sœurs un pain blanc le jour de son anniversaire, lequel se doit chanter pour lui et ses parens; prestre.

L'an 1634, le meme jour, est décédé maitre Guillaume de Slins ⁽²⁾, jadis chapelain de Saint-Jean Evangeliste, lequel nous a legaté pour son anniversaire six fls bb. de rente et pour ses parens.

-- Le meme jour de l'an 1651 est décédée Sœur Marie Pirpont ⁽³⁾, voillée, agée de 44 ans et professe de 27; on fera anniversaire pour ses pere et mere et parens, a raison d'un muid que son frere a donné, religieux de Saint-Laurent, devant sa profession. Les sœurs auront un pain blanc d'un patar. Il faut toujours annoncer Pirpont quoi que le commendations sont finie.

f^o 61 v^o 19 E L'an 1717, le 19 8bre, est décédée notre chere reverende Mere Prieure Anne Alken ⁽⁴⁾, agée de 71 ans, professe de 55 et jubilaire de 5, laquelle s'est acquitté de la charge de supérieure pendant 38 ans, avec grande prudence, nous laissant l'exemple de charité, humilité et patience.

(1) KEPPEM (Keppenne, Nicolas, †18 octobre 1630. Baptisé (Village Bergilers = Bellik, arr. Warmee) ? Chanoine de la Petite Table en l'église cathédrale de Liège. Rien dans : DE THEUX, qui ne cite que les chanoines du premier chapitre (sur 3). Il n'existe pas de liste des chanoines de la Petite Table de 1636 à décembre 1644. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 215, n^o 2363.

(2) SLINS, (de), Guillaume, †18 octobre 1634. Jean de Slins, chanoine de Saint-Jean l'Evangeliste depuis 1580, décéda en 1618. Son frère Guillaume, chapelain de Saint-Jean l'Evangeliste, représentait son frère Jean, encore en 1630. L. LAHAYE, *Inventaire des chartes de Saint-Jean l'Evangeliste à Liège*, II, pp. 163, 239, 273, 278. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 359, n^o 3962. Ch. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, II, p. 161, n^o 2030, n. 2 et 3.

(3) PIRPONT (Pierpont), ? Sœur Marie, †18 octobre 1651. Baptisée : 1607, pas à Liège ? Profession : 1624. Son frère N. Pierpont, religieux de Saint-Laurent, abbaye bénédictine. Il n'existe pas de livre sur Saint-Laurent aux temps modernes : archives presque toutes perdues.

(4) ALKEN, Anne; Sœur Anne, †19 octobre 1717. Baptisée : Anne, le 6 mars à Saint-Servais. Fille de Jean (avocat) et de Catherine Lion (Lyon). (A.E.L., R.P.L., B., 253 : *Saint-Servais*). Profession : 1662; prieure 1679-1717. Probablement sœur de Isabelle Alken (*Supra*, f^o 7 r^o, n. 4).

- 20 F L'an 1653, le 20 8bre, est décédée noble Elisabeth Gilteau ⁽¹⁾, laquelle nous a legaté 17 stiers spelte, pour son anniversaire; et les sœurs auront une portions de rotij et nu pain blanc d'un patar.
- f^o 62 r^o 21 G L'an 1722, le 21 8bre, est décédée notre tres cher Sœur Anne Charlier ⁽²⁾, converse, agée de 74 ans, professe de 47.
- 22 A L'an 1663, le 22 8bre, est décédé notre reverend Pere Confesseur, Mr Wathieu del Cour ⁽³⁾, lequel nous a laissé cent fls bb. une fois, pour son anniversaire; sont apliqué a decharger la maison Cantabo; et les sœurs auront un pain blanc d'un patar.
- L'an 1718, le 9 avril, est décédée Mademoiselle Anne Cecile Wilsens ⁽⁴⁾, laquelle est inhumée en notre eglise, et a legaté a notre couvent par son testament, fait le dernier jour de janvier 1718, trente fls bb. de rente, pour l'anniversaire de feu son pere et sa mere, lesquels sont inhumez en notre eglise, par une messe chantante avec diacre et soudiacre, et six messe basse, a celebrer le 22 8bre; et on donnera aux religieuses une portions de mouton avec du rit et chaque unne saucisse de 6 liard, un pain blanc de 2 sous et du rotij chaud soit // mouton ou veaux; et chaque unne une livre de pain d'epice
- f^o 62 v^o
- 23 B
(Un fol. a été arraché : r^o 24 C, 25 D; v^o 26 E, 27 F. Manque : 24-27 octobre inclus).

⁽¹⁾ GILTEAU, Elisabeth, (noble), †20 octobre 1653 (pas à Liège). *B.S.B.L.*, III, 1886-1887, p. 354; VI, 1900, p. 213 : La famille Gilteau. Peut-être que Catherine Gilteau est une parente de Elisabeth (*Infra*, f^o 68 r^o, n. 4; f^o 70 r^o).

⁽²⁾ CHARLIER, ?; Sœur Anne, converse, †21 octobre 1722. Probablement baptisée : Jeanne, 20 février 1648 à N.-D.-aux-Fonts; Fille de Paul et de Jeanne Corbion (A.E.L., R.P.L., B., 11 : *N.-D.-aux-Fonts*). Ou peut-être baptisée : Marie Thérèse, 31 mai 1648 à Saint-Adalbert; fille de Henri et de Maria Hallebaije (A.E.L., R.P.L., B., 808 : *Saint-Adalbert*). Profession : 1675. G. Poswick, *Armorial d'Abry*, p. 66, nos 730 à 734.

⁽³⁾ COUR (del), Wathieu (Mathieu), †22 octobre 1663. Peut-être : fils de Pierre del Cour et de Marguerite Florkin. Prêtre, confesseur à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants. Probablement descendant des : del Cour-Brialmont (Verviers). Voir Chev. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, I, p. 130. G. Poswick, *Armorial d'Abry*, p. 86, n^o 957.

⁽⁴⁾ WILSENS, Anne Cécile (bapt., pas à Liège), †9 avril 1718. Peut-être sœur ou tante du curé Jean Wilsens (1722-1724) de Brouckom (Broekom), arr. Tongres, prov. de Limbourg. Voir *B.I.A.L.*, IX, 1862, p. 68. *B.S.B.L.*, XVII, 1946, p. 48 : Famille Wilsens Bénédicte, alias pseudonyme pour : Ferdinand Hénaux.

f° 63 r° 28 G

29 A L'an 1747, le 29 8bre, est décédée Sœur Marie Angeline du St. Esprit, dite Farcij ⁽¹⁾, âgée de 37 ans, professe de 19, aiant exercée l'office de procureuse 3 ans, et prieure 6 ans, dont elle s'est aqütté avec beaucoup de patience et prudence.

f° 63 v° 30 B

31 C Memoire que Mademoiselle Marie Masset ⁽²⁾ a donné a notre eglise une ecoille d'argent, pour prier pour les trespassez.

NOVEMBRE

f° 64 r° 1 D

2 E L'an 1666, le 2 9bre, est décédée Mademoiselle Catherine Daberbij ⁽³⁾, laquelle nous a laissé une rente de trois fls bb. pour son anniversaier.

f° 64 v° 3 F L'an 1622, le 3 9bre, est heureusement décédé Monsieur Arnould Bovignisti ⁽⁴⁾, curé de Bettincour, laquelle nous a legaté une rente de 25 fls bb., pour assister a la messe chantante du Tres Saint Sacrement, tout le jeudij et ensemble pour son anniversaire; et les sœurs auront un pain blanc de 3 liard; il faut chanter l'anniversaire seulement.

4 G

(1) FARCIJ, Cath. Isabelle; Sœur Angeline du St. Esprit, †29 octobre 1747. Baptisée : Catherine Isabelle Madeleine, 30 mars 1710 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Hubert et Catherine Dothaye (A.E.L., R.P.L., B., 26 : *N.-D.-aux-Fonts*). Profession : 1728. Prieure : 1740-1746. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 116, nos 1293, 1294 : à Saint-André, Hubert Farcy (1740-1746), peut-être son frère.

(2) MASSET, Marie, †décédée 31 octobre. Probablement, baptisée : 15 juillet 1620. Fille de Barthélémi Masset, mariée (1^{re} noces) : 22 juin 1618 avec Marie Mantels (fille de Pierre et Cécile Vaes de Scherpenberg). Marie Mantels décéda en 1652. Voir : C. DE BORMAN, *Les Echevins de Liège*, II, pp. 285-286. Chev. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, II, p. 20.

(3) DABERBIJ, Catherine, †2 novembre 1666. Baptisée (pas à Liège), avant 1625.

(4) BOVIGNISTI (Bovenistier, Bovegnistier), Arnould, †3 novembre 1622. 3^e fls d'Arnold-Martin et Marie Melotte. Prêtre : avant 1613. Curé de Bettincourt : 18 octobre 1613-août 1622. (Bettincourt (flam. Bettenhoven), arr. Waremme, prov. de Liège, à la frontière de la prov. de Limbourg : Pays de Liège. E. DE SEYN, *Dict. hist. et de Géogr.*, I, p. 120). A.Ev.L., *Archidiaconé de Hesbaye*, Reg. D I, 16, année 1614. G. SIMENON, *Visitationes archidiaconales*, I, p. 61. A.E.L., *Collection Le Fort*, 1^{re} partie, 3^e vol., p. 409 : « Hic sepulti jacent Rdus Dominus Arnoldus Bovignistier quondam pastor in Bettincourt et Dominus Henricus Ernestus Bovignistier, fratres germani qui acceptos a Deo animas reddiderunt a^o Salutis 1622 hic octobris die octava, alter novembris tertia ». Sur une sépulture dans le parois de l'église des Sépulchrines dites Bons-Enfants à Liège ». G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, pp. 47-48, n° 523 : Bovignistier.

- f^o 65 r^o 5 A L'an 1730, le 5 9bre, est décédée Sœur Jeanne Heleine Riga ⁽¹⁾, âgée de 82 ans, professe de 60, jubilaire de 10.
- 6 B L'an 1630, le 6 9bre, est décédée Sœur Damid Soijron ⁽²⁾, beghinne de Saint-Anthoine, et est enseveli en notre encloistre, et nous a legaté dix huit fls et dix liard, a charge de faire son anniversaire une messe chantante, et les sœurs auront un pain blanc d'un patar.
- Le 6 novembre, faire acquitté 6 messe basse; voyez apres le calandrier l'explications. C'est pour Sœur Marie Victoire Grovestains ⁽³⁾ [fol. 77 : ce texte se trouve au f^o 22 v^o : 12 avril].
- f^o 65 v^o 7 C
- 8 D — Voyez le premier feuillet apres le calendrier de l'année pour l'annoncer a ces jours memoire 6 messe basse en ce jour [Suit ici le texte du f^o 75 v^o] Le 8 9bre, est décédée notre Reverende Mere Prieure Sœur Marie Louise de Rosen ⁽⁴⁾, âgée de 55 ans, professe de 37, aiant exercé l'office de maîtresse de novice 3 ans, souprieure 3, et continué en la charge de supérieure 14 ans, nous aiant laissé beaucoup des bons exemple, pour quel devons faire anniversaire a raison de seize cent fls bb. quel a appliqué provenant de ses douceur, et cela au profit de la communauté, pour quel avons quarante huit fls bb. de rente, a charge de faire acquitté tous les premier lundi et jeudi de chaque mois une messe basse, et le jour de St. Louijs 3 messe basse, et six messe le jour de son anniversaire, qui se diront le

(1) RIGA, ?; Sœur Jeanne Hélène, †5 novembre 1730. Si fille de Jean Riga et Nicole de Robermont, elle est la sœur de Sœur Marie de la Résurrection (*Supra*, f^o 9 v^o, n. 3). Si non : peut être une cousine. Baptisée : 1648. Profession : 1670. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, pp. 350, n. 3633-3636. Ch. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, II, p. 126.

(2) SOIRON, ?; Sœur Damid, béguine de Saint-Antoine, †6 novembre 1630. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, II, p. 180; V, p. 316. E. HELIN, *La population des paroisses liégeoises*, p. 143 : paroisse Saint-Servais; béguinage Saint-Antoine, côté est de la rue Table de Pierre, et à l'ouest de cette rue : le couvent des Bons-Enfants. En principe, le béguinage était réservé à onze béguines nommées par le curé. Elles portaient un voile. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 361, n^o 3980 : Soiron.

(3) GROVESTAINS, Sœur Marie Victoire, †12 avril 1781. *Supra*, f^o 22 v^o, n. 1.

(4) ROSEN (de), Marie-Elisabeth, Sœur Louise de, †8 novembre 1769. Baptisée : Marie-Elisabeth, 23 mars 1714 à Saint-Servais (A.E.L., R.P.L., B., 255 : *Saint-Servais*). Fille de Michel, baron de Rosen, marié le 14 nov. 1709 avec Marie-Marguerite Rossius. Elle était la 3^e des quatre enfants de ce mariage. Michel était échevin de Liège (1703-1773). Profession : 1732. Prieure : 1755-1769. C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, II, pp. 337-338. Famille de Rosen : *Recueil Héraldique des Bourguemestres de Liège*, pp. 425-426.

jour de son deces, faisant 33 messe qui s'apliqueront pour le repos de son ame et des ses parens, et ses cheres consœurs, et on devera donner le meme jour une demij chopinne de vin a chaque religieuses, et quatre fls a la sacristie; le tout passé par acte notarial en date du 17 fevrier 1767 et realisé, etc.

Item devons faire celebrer au lundi 4 messe basse pour le repos de la ditte Reverende Mere, et de Sœur Marie Magdelaine Leverd [décédé le 10 juin 1757, f^o 34 v^o], religieuse de notre couvent, a raison d'une piece de terre de six verges grandes quel ont acheté des leurs epargne, au profit de notre couvent, pour quel avons six fls bb. trecens; le tout passé par acte notarial le 15 fevrier 1755. Les dittes messe pourront se faire aquitté sur un lundi, ou sur quatre, comme on jugera a propos, et cela au mois de janvier.

Requies quant in Pace. Amen.

f^o 66 r^o 9 E

10 F — L'an 1578, le 10 9bre, est décédé Sire Jean de Stier ⁽¹⁾, laquelle nous a légaté pour son anniversaire et pour sa femme ensemble 14 stiers d'epeaute.

f^o 66 v^o 11 G

12 A

(Un fol. a été arraché : r^o : 13 B, 14 C; v^o : 15 D, 16 E. Manque : 13-16 novembre inclus).

f^o 67 r^o 17 F L'an 1747, le 17 9bre, est décédée Sœur Marie de St. Jacques Le Keu ⁽²⁾, converse, agée de 38 ans, professe de 16.

18 G L'an 1634, le 21 aoust, est heureusement décédée Mad. Elisabeth De Breu ⁽³⁾, epouse a honorable Jacques Gegerij, laquelle est honorablement ensevelij en notre eglise et a laissé par ans a notre couvent quinze fls bb. de rente, pour faire une recreations la veille Ste Elisabeth, dix fls pour la

⁽¹⁾ STIER, Jean de, †10 novembre 1578. Peut-être frère de Gilles de Stier, échevin de Liège (1553-1571), et tous deux fils de Lambert et Marie Thonnard. Si pas fils, peut-être fils d'un frère de Lambert de Stier. Certainement de la même famille. Gilles : échevin de la cité et bourgmestre en 1548, 1552, 1559, 1563. Voir C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, II, pp. 133, 178, 546, 558. Famille de Stier, dans : *B.S.B.L.*, V, 1892-1895, p. 355; VI, 1900, p. 220; Jean de : XIX, 1956, pp. 53-54.

⁽²⁾ KEU, Le, Barbe; Sœur Marie de St. Jacques, converse, †17 novembre 1747. Peut-être baptisée : Barbe, 4 octobre 1714 à Saint-Adalbert. Fille de Germain et Gertrude Hazet (A.E.L., R.P.L., B., 82 : *Saint-adalbert*). Profession : 1731, Lekeu, Jean : famille Le Keu, *B.S.B.L.*, XIII, 1935, n^o 72.

⁽³⁾ BREU, De, Elisabeth, †21 août 1634. Fille de Mathieu De Breu et Elisabeth de Doncel. Mariage de Jacques Gregory et Elisabeth De Breu (*Infra*, f^o 69 r^o, n. 3).

recreations, le même jour ou lendemain, et cins fls pour l'anniversaire.

- f^o 67 v^o 19 A L'an 1761, le 19 9bre, est décédée Sœur Isabelle de Maugeir ⁽¹⁾, âgée de 64 ans, professe de 36, aiant exercée l'office de souprieure environ 9 ans et maitresse de novices deux ans.
- 20 B
- f^o 68 r^o 21 C L'an 1614, le 3 decembre est décédée Catherine Gilteau ⁽²⁾, laquelle nous a laissé dix fls bb. de rente pour chanter une messe pour son anniversaire, laquelle messe se chantera de la Vierge Marie, le jour de la Présentation et faire lire cinq messe de Requiem.
- 22 D L'an 1735, le 22 9bre, est décédée Sœur Maria Françoise Sougnet ⁽³⁾, âgée de 70 ans, professe de 49.
- f^o 68 v^o 23 E L'an 1757, le 23 9bre, est décédée Sœur Maria Charlotte de St. Remij de Chestret ⁽⁴⁾, âgée de 44 ans, professe de 16.
- 24 F
- f^o 69 r^o 25 G L'an 1606, le 25 9bre, est heureusement décédé Mathieu de Breu ⁽⁵⁾, lequel est ensevelij en notre eglise avec sa femme, et nous aiant laissé dix fls bb. pour leurs anniversaires, parens et amis, vigile et messe.
- 26 A
- f^o 69 v^o 27 B

⁽¹⁾ MAUGEIR, ?. Sœur Isabelle, de, †19 novembre 1761. (*Supra*, f^o 43 v^o, n. 3).

⁽²⁾ GILTEAU, Cathérine, †3 décembre 1614. Peut-être : Cathérine, épouse de Lambert delle Pereye, peintre. Voir *B.S.B.L.*, V, 1892-1895, p. 109. La famille Gilteau : III, 1886-1887, p. 354; V, 1892-1895, p. 109; VI, 1900, p. 213. *B.I.A.L.*, XVI, 1881, pp. 213, 227, 250; XXII, 1891, p. 12.

⁽³⁾ SOUGNET (Sougne), ?. Sœur Marie Françoise, †22 novembre 1735. Baptisée : 1665 (pas à Liège); peut-être à Saive près de Aywaille, arr. de Liège. Lambert Sougnée (29 janvier 1657), son frère ou ?. Profession : 1686. Toussaint Sougné, bourgmestre de Liège, 1657, famille de Sœur Françoise ? (*Recueil Héraldique des Bourguemestres de Liège*, p. 426). La famille de Sougné, dans : *B.S.B.L.*, III, 1886-1887, p. 291; V, 1892-1895, pp. 233, 256, 325, 353; XV, 1939, pp. 10, 47, 54; XX, 1959, p. 146. *B.I.A.L.*, IV, 1860, p. 475; V, 1862, p. 173. E. PONCELET, *La seigneurie de Saive*, dans : *B.I.A.L.*, XXII, 1891, pp. 251-433.

⁽⁴⁾ CHESTRET, de. Sœur M. Charlotte de St. Remi, †23 novembre 1757. Baptisée : 1713. Fille de Jean-Remi (° 22 oct. 1672-†21 nov. 1765) et de Cath. Marguerite van Delft. Profession : 1741. C. DE BORMAN, *Les échevins de Liège*, II, pp. 504-506. *Annuaire de la noblesse de Belgique*, XXXVII, 1883, pp. 153 et sv.

⁽⁵⁾ BREU, de, Mathieu, †25 nov. 1606. « aux Bons-Enfants Hon. Sr Mathieu de Breu, bourgmestre de Liège, †25 novembre 1606, épouse Elisabeth de Dancel; leur fille Elisabeth épouse Jacque Gregory, est décédée le 21 août 1634. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 54, n^o 603. Chev. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, I, p. 112.

- 28 C L'an 1607, [le 28 9bre], Sieur Guillaume Expaludé ⁽¹⁾ a légaté quatre fls bb. pour sa sepulture et pour prier Dieu pour son ame.
En marge du texte : sans messe.
L'an 1636, le 28 9bre, est trepassé Everard Strapt ⁽²⁾ et est ensevelij en notre eglise, et sa femme a compté au couvent nonante fls bb., qui qont apliqué pour une rente de six fls bb. pour son anniversaire et de sa femme.
[Un fol. a été arraché : r° 29 D, 30 E; v° 1 F, 2 G. Manque 29-30 novembre; 1-2 décembre inclus].

DÉCEMBRE

- f° 70 r° 3 A [Catherine Gilteau] ⁽³⁾.
4 B L'an 1679, le 16 Xbre, est décédé Mr Anthoine Dupont ⁽⁴⁾, lequel nous a laissé 50 fls bb. de rente apres la mort de sa fille Sœur Barbara Dupont, pour son anniversaire et de sa femme Elisabeth Petit jean, laquelle se fera le jour de Ste Barbe; et les sœurs deveront avoir quelque douceur et portions.
f° 70 v° 5 C
6 D
f° 71 r° 7 E
8 F

⁽¹⁾ EXPALUDE (Espaludé), Guillaume. Fils de Jean et Marguerite de Meeff de Champion (fille de Guillaume de Meeff dit de Champion, deux fois bourgmestre de Liège : 1544, et de Isabeau de Rouveroy). Guillaume Expaludé épousa Gertrude de Loncin, dite Bovier. Leurs enfants furent : *Marguerite*, baptisée 24 décembre 1592 à N.-D.-aux-Fonts (A.E.L., R.P.L., B., 1 : *N.-D.-aux-Fonts*), mariée le 21 août 1622 avec Nicolas Thomar de Chokier; *Philippe*, baptisé le 20 juin 1601 à N.-D.-aux-Fonts (A.E.L., R.P.L., B., 3 : *N.-D.-aux-Fonts*). Le caveau de la famille des Expalude se trouvait en l'église des Bons-Enfants. *Recueil Héraldique des bourguemestres de Liège*, p. 567.

⁽²⁾ STRAPT, Everard, †28 novembre 1636. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters...*, p. 53.

⁽³⁾ GILTEAU, Catherine. *Supra*, f° 68 r°, n. 4.

⁽⁴⁾ DUPONT, Anthoine, †1 décembre 1679. Probablement baptisé : Anthoine, 31 août 1625 à Sainte-Foi. Fils d'Arnould et Isabelle Branche (A.E.L., R.P.L., B., 125 : Sainte-Foi). Anthoine Dupont épousa Elisabeth Petit Jean. Leur fille est Sœur Barbara Dupont. La famille Dupont : voir *B.S.B.L.*, IV, 1886, p. 392; XV, 1939, p. 56. *B.I.A.L.*, XVIII, 1885, p. 408; XXXII, 1902, p. 9; LX, 1936, p. 236. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 313, n° 3447 (Jean Dupont), p. 314, n°s 3448, 3449.

- f^o 71 v^o 9 G L'an 1632, le 9 Xbre, est décédée Mademoiselle Catherine Cox ⁽¹⁾, laquelle est honorablement ensevelie en notre cloître, pour laquelle somme obligé faire anniversaire pour elle et son oncle, frere et sœur, parens et amis, une messe basse pour elle et ses dits parens, a raison de sa maison de Saint-Martin, et encore de sept fls bb. quel nous a legaté pour une recreations audit jour de son anniversaire et de tous autres meubles qu'il nous a laissé par charité, nous avons rendu sa maison au Sieur pasteur de Saint-Hubert ⁽²⁾, et avons eu trois mille et dix fl bb., et nous doit tous les ans cinquante deux fls dix sept sous et demij de rente au dessus de toutes charges; et les sœurs auront une portions de poissons et une miche le jour de son anniversaire, et le jour libre; laquelle messe se chantera le jour de l'Immaculé Conception de la Ste Vierge.
[Un fol. a été arraché : r^o 10 A, 11 B; v^o 12 C, 13 D. Manque : 10-13 décembre inclus].
- f^o 72 r^o 14 E
15 F L'an 1718, le 9 d'avril, est décédée Mademoiselle Anne Cecile Wilsens ⁽³⁾, laquelle a legaté a notre couvent 36 fls bb. de rente, pour l'anniversiare de feu Arnould son frere et pour elle, a celebrier le 15 Xbre par une messe chantante avec diacre et soudiacre, et six messe basse; laquelle est aussi inhumez en notre eglise; et les sœurs auront la meme portions qu'all'anniversaire de feu leur pere et mere.
- f^o 72 v^o 16 G
17 A L'an 1746, le 20 Xbre, est décédée Sœur Marie Agnes Wallie ⁽⁴⁾, converse, agée de 86 ans, professe de 65.
[Un fol. a été arraché : r^o 18 B, 19 C; v^o 20 D, 21 E. Manque : 18-21 décembre inclus].
- f^o 73 r^o 22 F L'an 1584, le 22 Xbre, est décédé Sieur Benedictus Pauwels ⁽⁵⁾, lequel nous a laissé cent daller une fois, pour son anniversaire, a faire le 22 Xbre, vigile et messe. Prestre.

⁽¹⁾ COX, Catherine, †9 décembre 1632. Probablement baptisée : Catherine, 13 février 1603 à N.-D.-aux-Fonts. Fille de Jean et Emérance Velpen (A.E.L., R.P.L., B., 3 : *N.-D.-aux-Fonts*). Voir Ch. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, I, pp. 99-100. Famille Cox : *B.S.B.L.*, V, 1892-1895, p. 287; XII, 1927, pp. 46, 59, 87; XX, 1959, p. 91.

⁽²⁾ GARITTE, Jean, pasteur de Saint-Hubert (*Infra*, f^o 74 v^o, n. 2).

⁽³⁾ WILSENS, Anne Cécile, †9 avril 1718. *Supra*, f^o 62 r^o, n. 2. Ses parents, *Ibidem*. Son frère Arnould, décédé après le 31 janvier 1718 ?

⁽⁴⁾ WALLIE, ?. Sœur M. Agnes, converse, †20 décembre 1746. Baptisée (pas à Liège), 1660. Profession : 1681. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 404 : Walle.

⁽⁵⁾ PAUWELS (Pawels, de Falle), Benedictus, †22 décembre 1584. Prêtre. Descendant d'Engelbrecht Pauwels, tenant juré de la Cour censale, dite Munsterbilzen a Fall. Voir Ch. DE LIMBOURG, *Recueil d'armoiries bourgeoises*, II, p. 80.

- 23 G L'an 1690, le 23 Xbre, est décédée Mademoiselle Maximilienne de Brons ⁽¹⁾, laquelle est inhumée en notre eglise; et nous a laissé 50 fls bb. de rente pour celebrer son anniversaire par une messe chantante; auquel jours les sœurs auront une portions de poissons et une miche.
- Le 23 decembre il faut donné 5 fls a la sacristie pour faire aquit 4 messe basse, et une petite portions et un ver de vin a la communauté. Voyez le sujet au 3me feuillet apres le calendrier [fol. 77 : ce texte se trouve au f^o 22 v^o. Voir 12 avril] ⁽²⁾.
- f^o 73 v^o 24 A
25 B
- f^o 74 r^o 26 C
27 D
- f^o 74 v^o 28 E L'an 1605, le 3 aoust est décédée Sœur Marie Taxillis ⁽³⁾, beghinne de Saint-Anthoine, et nous a laissé une rente de 12 fls bb. pour son anniversaire, lequel se doit faire le jour des Innocens, avec vigile.
- 29 F L'an 1641, le 29 Xbre, est heureusement décédé maitre Jean Garitte ⁽⁴⁾, pasteur de Saint-Hubert, lequel nous a servi louablement de pere confesseur l'espace de 27 ans et nous a laissé 4 fls bb. pour son anniversaire.
- f^o 75 r^o 30 G
31 4

⁽¹⁾ BRONS (Brous), Maximilienne de, †23 décembre 1690. Si : Brons, peut-être sœur de Joseph Brons, l'époux de Anne Elis. Dengis, qui se maria par après; épouse de Somzé. Voir *B.S.B.L.*, III, 1886-1887, p. 54.

⁽²⁾ 23 décembre. *Supra*, f^o 22 v^o, 12 avril.

⁽³⁾ TAXILLIS, ?. Béguine : Sœur Marie, †3 août 1605, anniversaire le 28 décembre. Peut-être sœur d'André Taxillis, père d'Elisabeth Taxillis, mariée avec Gilles Ponthier, fils de maitre; et de Pierre et de Louis Taxillis. Voir *B.S.B.L.*, XIII, 1935, nos 756, 1093. Ou sœur d'Andrien, fils de A. Taxillis, procureur (1596). *Ibid.*, n^o 893. Peut-être tante d'André Taxille, chanoine de Sint-Paul, décédé le 12 février 1648. Voir O. J. THIMISTER, *Histoire de la collégiale Saint-Paul*, p. 376.

⁽⁴⁾ GARITTE (1613) (Garyt : 1607; Gary : 1610, 1612; Garrit : 1619), Jean, †29 décembre 1641. Prêtrise : 1604, avant le mois d'août. En 1610 : instituteur chez les Croisiers, puis vice-curé à Limbourg, 1612 : curé à Hermée, archidiaconé de Hesbaye. 1613 : renonce à la cure de Hermée et devient curé à Sainte-Gertrude à Liège et passe le 22 octobre 1613 à la cure Saint-Remacle-en-Mont à Liège; admis le 14 mai 1619 pour l'église de Sint-Hubert à Liège par la résignation de Herman Hollonius. Voir G. SIMENON, *Examens pour l'admission aux cures*, dans : *Leodium*, X, 1911, pp. 11, 62, 75, 93, 98, 99; XII, 1913, pp. 75, 88. La famille Garitte, dans : *B.S.B.L.*, VI, 1900, p. 213.

Les textes indiqués après le calendrier, aux f^{os} 75 v^o, 76 r^o, 77 r^o, ayant rapport respectivement au 8 novembre, 15 juin et 12 avril, nous les avons insérés dans cette publication de l'Obituaire, chacun à la date requise [f^o 65 v^o 8 D, f^o 35 v^o 15 E; f^o 22 v^o 12 D].

ANNEXE A

A. — LISTE DES PRIEURES DE 1496 À NOVEMBRE 1796 ⁽¹⁾.

SCHATZ (Scats, Schaets); Sœur Joanna, 1496- 1510 ou 152. ? ⁽²⁾.

SOEMEREEN, de, Gertrude; Sœur Gertrude 152.?-1557 ⁽³⁾.

SLYNS (Slins), de; Sœur Marie, 1594-1616, 1624-1639 ⁽⁴⁾.

HAXHE, de la; Sœur Marie Françoise, 1616-1624 ⁽⁵⁾.

FISBOY SVERIX (Fitsroy); Sœur Marie, 1639-1645 ⁽⁶⁾.

BROECHEM (Brouckem); Sœur Marie, 1645-1653 ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ La première prieure fut nommée par Jan van Abroek, provincial (1484-1510) de la Germanie Inférieure. Les prieures le furent à vie; ce n'est qu'à partir de 1717 que les religieuses avaient permission d'élire leur supérieure de trois en trois ans. Cfr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, pp. 54, 56, 59 (n. 3), 285-287, 395.

⁽²⁾ SCHATZ (Scats) Joanna entra chez les Franciscaines du Val Sainte-Catherine à Hasselt. Elle devint supérieure (1488-1489). Mais un conflit éclata et Aleydis Mompeleirs lui succéda (1489-1497). Une scission s'en suivit. Jeanne Scats avec les jeunes se rendit en 1492 à Liège et s'installa dans la maison des Bons-Enfants, couvent que les chanoines réguliers de Saint-Augustin avaient quitté pour s'établir à Saint-Léonard et vendirent le couvent « Bons-Enfants » aux Tertiaires le 12 février 1493. Mais l'emplacement étant trop exigü, les Tertiaires cédèrent la maison des Bons-Enfants aux Frères Cellites et obtinrent en échange le couvent des Cellites dans la rue Condelistrée. Joanna Scats, n'étant plus supérieure, demanda peu après son transfert au couvent des Sépulcrines de Nieuwstadt près de Sittard (Limbourg hollandais). La prieure de Nieuwstadt, Cath. Van Wert, décéda au cours de 1494 et Jeanne Scats lui succéda comme Prieure. Nieuwstadt étant exposée aux horreurs de la guerre, Jeanne proposa le transfert de la communauté à Liège, où elle put se procurer la maison de Bons-Enfants des Frères Cellites, qui l'a lui vendirent le 18 décembre 1496. Jeanne fut la 1^{re} prieure de Sainte-Elisabeth des Bons-Enfants, jusqu'à son décès en 152.?. Voir : *Supra*, pp. 2-3, introduction. J. CEYSSENS, *Ecoles et Savants de Campine aux siècles passés*, dans : *Verzamelde Opstellen*, Hasselt, VII, 1931, pp. 126-128.

⁽³⁾ SOEMEREN, de, Gertrude, succéda à Jeanne Scats. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 361, n^o 3983 : Somers, famille notable de Tongres.

⁽⁴⁾ SLYNS (Slins), de; Sœur Marie. Elle était procureuse de 1616 à 1624. Probablement sœur ou parente de Jean et Guillaume de Slins (*Supra*, f^o 61 r^o, n. 2). G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 359, n^o 3962.

⁽⁵⁾ HAXHE; Sœur Marie Françoise, †1648. Probablement sœur de Catherine de la Haeche = Haxhe (*Supra*, f^o 26 r^o, n. 1), épouse de Arnould de Champs. Prieure : 1616-1624; fondatrice en juillet 1622 du couvent *Mont-Calvaire* à Sainte-Walburge. Quand *Mont-Calvaire* devint autonome en 1624, elle resta à *Mont-Calvaire* comme première prieure. †1648. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, pp. 47, 49, 215-217. Id., *Orde van het Heilig-Graf* (1975), pp. 189, 191.

⁽⁶⁾ FISBOY SVERIX (Fitsroy), Sœur Marie..., prieure : 1639-1645. Zr. M. HERESWITHA, *Orde van het Heilig-Graf* (1975), p. 134.

⁽⁷⁾ BROECHEM (Brouckem), Sœur Marguerite, prieure 1645-1653. Sœur ou parente de Gille Broechem?, †18 février 1657 (*Supra*, f^o 13 r^o, n. 1, f^o 59 v^o). Signa comme prieure l'acte que Lysbette Rahier a fait le 8 juillet 1645 pour sa fille Marie Blavier chez les Bons-Enfants sa vie durant, et les deux anniversaires à célébrer après la mort de Sœur Marie Blavier. (*Infra*, Annexe, B).

- HABANES HAUTTENONE (Houttenove, Hottenhove): Sœur Marguerite, 1654-1668 (1).
- BERLIER; Sœur Catherine, 1668-†3 juin 1679. *Supra*, f° 32 v°, n. 2.
- ALKEN; Sœur Anne, 1679-1717, †19 oct. 1717. *Supra*, f° 61 v°, n. 1.
- DESTORDEUR; Sœur Marie Héléne, 1717-1720. *Supra*, f° 42 v°, n. 1.
- STREEL, de; Sœur Marie Oda, 1720-1723, 1734-1737, †28 août 1737. *Supra*, f° 51 v°, n. 2.
- CONTZEN; Sœur Marie Thérèse, 1723-1734, †14 juin 1734. *Supra*, f° 35 v°, n. 1.
- G(O)ERLET; Sœur Marie Constance, 1737-1740. *Supra*, f° 34 r°, n. 2.
- FARCY; Sœur Marie Angeline du St. Esprit, 1740-1746, †29 oct. 1747. *Supra*, f° 63 r°, n. 3.
- PASQUOT; Sœur Anne Catherine, 1746-1752. *Supra*, f° 31 r°, n. 6.
- LEVOZ; Sœur Agnes, 1752-1755. *Supra*, f° 24 r°, n. 4.
- ROSEN, de; Sœur Marie, 1755-1769, †8 nov. 1787. *Supra*, f° 65 v°, n. 4.
- HANNOTTE; Sœur Marie Emmanuelle, nov. 1769-nov. 1787. *Supra*, f° 49 r°, n. 2.
- PLANCHAR; Sœur Marie Hubertine, nov. 1787-1797. *Supra*, f° 38 v°, n. 1.

A.E.L., *Sépulcrines Mont-Calvaire, Sainte-Walburge*, liasse, portefeuille n° 21 : Titres de propriétés, etc. (18 avril 1652). Parente de Eustache et Gilles Broechem (*Supra*, f°s 13 r°, n. 1, 19 v°, n. 4, 59 v°). Peut-être aussi parente de Jeanne Bruchem, épouse de Arnold de Bettincourt, civis Leodiensis (décédé le 25 mars 1350), de la paroisse Sainte-Gertrude (H. VAN DEN BERGH, *Recueil d'épithaphes*, L. NAVEAU DE MARTEAU et A. Poullet, I, n° 575).

(1) HABANES HAUTTENONE (Hauttenove, Hottenhove), Sœur Marguerite : 1654-1668. Peut-être nièce de Sieur Pasque Hautnone, ou parente (*Supra*, f° 43 r°, n. 2). Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, pp. 47-49, 54. Id., *De Sint-Martinuskapel te Bierbeek*, dans : *Eigen Schoon en de Brabander*, LI, 1968, pp. 122-143, spécialement : p. 132 et n. 37.

ANNEXE B

B. — LISTE DES NOMS DE MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ET D'AUTRES PERSONNES QUI AURAIENT PU ÊTRE MENTIONNÉS SUR L'UNE OU L'AUTRE DES FEUILLES ARRACHÉES DE L'OBITUAIRE.

ANS, de (Dans); Charles d'. *Supra*, après f^o 13, n. 2.

ANS, d'; Sœur Elisabeth. Fille de Mathias (1).

BEALMONT, de; Sœur Maria (2).

BIDLOT, Anne Elisabeth; Sœur Isabelle, †10 mai 1820 (3).

BLAVIER; Sœur Marie (4).

BODESON (Bodson), Elisabeth; Sœur... (5).

BOHOMIUS, Henri (6).

BONHOMME (7).

(1) Sœur Elisabeth, procureuse : 12 mars 1639, 18 avril 1652. Probablement sœur ou demi-sœur de Charles d'Ans. Voir A.E.L., *Sépulcrines Mont-Calvaire à Sainte-Walburge*, Cartulaire 1622-1647, f^{os} 152-156, et Cartulaire 1631-1789, passim. — *Supra*, f^o 6 v^o, n. 2, et après f^o 13 v^o, n. 0.

(2) *Sœur Maria* de Bealmont. Profession : 1678. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 47, n. 1. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, pp. 20-21, n^o 215.

(3) *Sœur Isabelle*, bapt. Anne Elisabeth, 22 avril 1762 à Tilleur. Fille de Lambert Bidlot (= Bodelot), brasseur, et d'Elisabeth Cajot (A.E.L., R.P., *Tilleur Etat civil*, B. 3 : 1708-1796, col. 1041); profession : 1789, Bons-Enfants; ex-sépulcrine, décédée le 10 mai 1820 vers 4 h du matin, rue Grande Bèche, 1214, à Liège (A.E.L., *Etat civil Liège*, Reg. 87, Décès 1820, f^o 94, n^o 616). Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 56.

(4) *Blavier, Sœur Maria*, bapt. à Bodeux, Basse-Bodeux, arr. Verviers, ou à Stavelot. Fille de Léonard Blavier et Lysbette Rahier. Son frère : Adolf Blavier, décédé 9 janvier 1626. Sœur Marie avait cinq sœurs, dont Cornelle Blavier, professe chez les Clarisses à Liège. Elle-même entra chez les Sépulcrines des Bons-Enfants. Son testament fut ratifié par sa mère le 21 octobre 1631. Elle fit sa profession probablement fin octobre ou en novembre 1631. Sa vie durant, elle reçoit 10 fls bb. par an, ce que sa mère a résolu étant veuve; s'étant remariée avec Jean de Rassenfosse, elle déclare le 8 juillet 1645, qu'après la mort de Sœur Marie, ces 10 fls bb. seront rédimés pour faire célébrer les anniversaires de feu Léonard Blavier, d'elle-même, son fils Adolf Blavier, son nouveau mari (Jean de Rassenfosse), et Sœur Maria Blavier. A.E.L., *Stavelot Malmédy, Cour féodale*, Œuvres, n^{os} 93, 1643-1645, Reg. 10^e féodal de Son Altesse Sérénissime Ferdinand., abbé-prince administrateur de Stavelot et comte de Logne, etc., pp. 589-592. M. S. BORMANS, *Tables généalogiques de Le Fort*, dans : *B.I.A.L.*, IV, 1860, p. 365; V, 1862, p. 412; VI, 1863, p. 149; XI, 1872, p. 212; XIV, 1878, p. 325; XXX, 1901, pp. 431, 439. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 33, n^{os} 359, 360, 361, 362.

(5) Déclaration de Henri Renier BODESON, ARCH. VILLE DE MALMÉDY, vol. 19 : *Haute Cour de Malmédy du 17^e et 18^e s.*, f^o 108 v^o déclaration 9 juillet 1633. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 36, n^o 388.

(6) *Bohomius*, Voir Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 53. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 40, n^{os} 434, 435.

(7) Bonhomme, Sœur ? Fille de Joachim Bonhomme. Bonhomme et Boumen, de : Voir *Annuaire de la noblesse*, X, 1856, p. 70; XI, 1857, p. 91. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 40, n^o 435. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 47, n. 1.

CHOKIER, de, Arnold-Nicolas ⁽¹⁾.

DAVID, Marie-Jeanne; Sœur M. Hélène, †20 février 1800 ⁽²⁾.

DEVART (Dewart); Sœur Agnes, converse ⁽³⁾.

DURIAU, N.; Sœur Marie Constance, procuratrice, †4 juillet 1669 ⁽⁴⁾.

GREGOIRE; Sœur Ida, converse ⁽⁵⁾.

HOCHET, de, Marie ⁽⁶⁾.

HOUTLE LHOENE (Haulte Lhoene), N. ⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ *Chokier*, de : Arnold-Nicolas, bourgmestre de Liège en 1718, décédé avant le 19 février 1758, date du décès de sa veuve : Cath. Lud. de Bollen, paroisse Saint-Séverin, et enseveli dans l'église des Frères Mineurs (A.E.L., R.P.L., D., 275 : *Saint-Séverin*). Fils de Guillaume de Chokier et de Dorothee Wypart. Son père Guillaume de Chokier était fils de Nicolas Thonar de Chokier et de Marguerite Expaludé (fille de Guillaume Expaludé et de Gertrude de Loncin, dite Bovier, mariée le 21 août 1622). Guillaume Expaludé était fils de Jean Expaludé et de Marguerite de Meeff, dite de Champion (fille de Guillaume de Meeff qui fut deux fois : 1544, 1550 bourgmestre de Liège, et d'Isabeau de Rouveroy). Arnold-Nicolas de Chokier fut inhumé en l'église des Bons-Enfants dans le caveau de la famille Expaludé. *Recueil Héraldique des Bourguemestres de Liège*, pp. 272-273, 567. *Supra*, p. 00, f^o 69 v^o.

⁽²⁾ *David*, Marie Jeanne; Sœur; ex-sépulcrine, †20 février 1800. Probablement bapt. Marie-Jeanne, 8 janvier 1725 à Saint-Jean Baptiste. Fille de Pierre et Anne Oriette (A.E.L., R.P.L., B., 166 : *Saint-Jean Baptiste*). Peut-être que Sœur Marie des Anges et Sœur Marie David étaient ses tantes ou grand-tantes (*Supra*, f^o 8 v^o, n. 3; f^o 15 v^o, n. 1; f^o 53 v^o, n. 1). Elle est décédée le 20 février 1800 à 5 h du soir (A.E.L., *Etat civil de Liège*, Reg. 25, Décès an 8, f^o 150 v^o, n^o 565). Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 56.

⁽³⁾ *Devart*, *Devant*, *Dewart*, Agnes, née ± 1757 à Cornemont, commune de Louveigné, arr. Liège. Fille de Dewart, Louis (†décembre 1793) et de Broquet, Lucie. A l'âge de 16 ans elle entra à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, comme converse, fit son testament le 25 mai 1777, profession 1777, quitta le couvent le 10 juillet 1794 (22 messidor An II). Elle adressa des lettres à l'administration d'arrondissement à Spa, contre sa marâtre (M. Barbe Miaumont, sa 2^e mère) après le décès de son père et frère Jean François Dewart, en janvier 1796. Voir A.E.L., *Fonds Français, Préfecture Liège*, n^o 481, Bons-Enfants. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, pp. 54, 56.

⁽⁴⁾ *Duriau N.*; Sœur M. Constance, †6 octobre 1803 à Liège. Bapt. à Verviers en 1723. Profession à Sainte-Elisabeth des Bons-Enfants en 1750. Décédée le 12 Vendémiaire An XII à 7 h du matin, ex-religieuse âgée de 80 ans, demeurant à Liège, rue de la Casquette, n^o 602, quartier du sud. A.E.L., *Etat civil Liège*, Table : 3, Décès 1802-1811, f^o 27 v^o, n. 78.

⁽⁵⁾ *Grégoire*, *Ida*, †1 octobre 1798. Bapt. à Liège, 1748, profession : 1776. †« non mariée » (A.E.L., *Etat civil Liège*, Reg. 19, Décès An VII, f^o 11 v^o, n^o 57). G. Poswick, *Armorial d'Abry*, p. 156, n^{os} 1721, 1722, 1723, 1724, 1725. Étrange est que le décès de Madeleine Pirllet (*Infra*, p. 71, n. 7) est déclaré au magistrat par *Oda Grégoire*, ex-religieuse âgée de 48 ans, demeurant rue des Bons-Enfants, et qui est amie de la défunte (†8 juin 1802); mais *Ida* Grégoire aurait en 1802 : 52 ans.

⁽⁶⁾ *Hochet*, de, Marie dit le Dauphin (A.E.L., *Sépulcrines Liège*) *Bons-Enfants*, *Sainte-Elisabeth*. *Abrégé des documents 1678*, f^o 105 r^o. Voir Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 53. *Supra*, p. 68, n. 1.

⁽⁷⁾ *Houtle Lhoene*, N.?, 18 avril 1652, fille de Jean Houtloene ? *Ibidem - Supra*, f^o 10 r^o, n. 3.

HUISMAN; Sœur Marie... ⁽¹⁾.
LAMBERT; Sœur Catherine ⁽²⁾, avril 1652.
LAPIDE; Sœur Marie... ⁽³⁾.
LEMBREE ⁽⁴⁾.
LERNEUX (Lierneux), Gillette; Sœur ⁽⁵⁾.
LIBOTTE, N.; Sœur Marie... ⁽⁶⁾.
LIERNEUX, de, Herman, †20 mars 1628 ⁽⁷⁾.
LIVERLO, de, Walther ⁽⁸⁾.
NAGANT, Joséphine; Sœur Marie ⁽⁹⁾.
PIERRE; Sœur Marguerite, donatée ⁽¹⁰⁾.
PIRLET; Sœur Marie Magdelaine ⁽¹¹⁾.

⁽¹⁾ *Huisman*; Sœur Marie..., profession : 1587. Voir Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 47, n° 1.

⁽²⁾ *Lambert*; Sœur Catherine, 18 avril 1652. Voir *Ibidem*, p. 53. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 219, n°s 2412, 2413; p. 220, n° 2414.

⁽³⁾ *Lapide*, Sœur Marie, 18 avril 1652. *Ibidem*, Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 47, n. 1. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 224, n°s 2460, 2461.

⁽⁴⁾ *Lembrée*, Marie-Rose; Sœur Rosa, †30 mars 1810. Bapt. Anne-Marie Gabrielle, le 1^{er} sept. 1732 à Saint-Jean Baptiste. Fille de Thomas et de Marie-Anne Brochart (= Broua, en 1810) (A.E.L., R.P.L., B. XII, Saint-Jean Baptiste, n° 662). Profession : 1746. Ex-sépulcrine, †à Liège, faubourg Sainte-Marguerite, le 30 mars à une heure du matin (A.E.L., *Etat civil Liège*, Reg. 57, Décès 1810, f° 38 r^o-v^o, n° 69. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 56.

⁽⁵⁾ *Lerneux*, Gillette, peut-être sœur ou tante de Elisabeth de Lerneux, douairière de Preel, dans la paroisse Saint-Hubert à partir de 1640. Veuve de Presles (J. ROUHART-CHABOT et E. HELIN, *Admissions à la bourgeoisie de Liège*, p. 158, n° 844 : 26 janvier).

⁽⁶⁾ *Libotte*, Sœur Marie... 12 mars 1639, 1652. Voir Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 53. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 255, n°s 2572, 2573 : famille de Visé.

⁽⁷⁾ *Lierneux*, de, Herman seigneur de Presles †20 mars 1268. *Supra*, après f° 17 v^o, n. 1.

⁽⁸⁾ *Liverlo*, de, Walther, fils de Pierre (Voir *Supra*, frère de Ferdinand de Liverlo, après f° 25 r^o, n. 1) Walther : bapt. à Louvain le 20 sept. 1664, décédé le 8 avril 1737. Il épousa le 22 novembre 1687 en la chapelle des clercs, Marie Dieudonné d'Ogier (bapt. à N.-D.-aux-Fonts le 29 août 1661, décédée le 20 novembre 1739). En 1696 Walther avait commandé pour son épouse et pour lui-même le mausolée « Le Christ mort », placé dans l'église des Sépulcrines, dite des Bons-Enfants (à présent : Liège, cathédrale Saint-Paul). Bourgmestre de Liège en 1705, 1712 et 1725. P. HANQUET, *Les Liverlo à Liège*, pp. 183, 196-197. S. COLLON-GEVAERT, « Le Christ mort » de Jean Del Cour, dans : *Chronique archéologique du pays de Liège*, LVII, 1966, pp. 3 à 20.

⁽⁹⁾ *Nagant*, Joséphine, née à Liège † : 1761; Profession : 1779; ex-sépulcrine. Son décès manque (A.E.L., *Etat civil Liège*, Décès, Tables 1792-1822. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, pp. 54, 56. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 280, n°s 3080, 3081.

⁽¹⁰⁾ *Pierre*, del, N.; Sœur Marguerite était en 1632 à Henegouw. Voir *Supra*, p. 58. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 49, n. 7. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 305, n°s 3355, 3356 : Gerard delle Pierre, voilier bourgeois.

⁽¹¹⁾ *Pirlet*, Madeleine, née à Heylisssem en 1755. (Opheilsssem, à 1 km de Neerheilsssem), comm. prov. de Brabant (à 37 km de Louvain). Profession : 1775. Ex-sépulcrine, décédée à Liège, 8 juin 1802 (20 Prairial An X) à 4 h de l'après-midi;

PUIS (Puits), de; Sœur Anne ⁽¹⁾.
RENIER; Sœur Elisabeth ⁽²⁾.
SAUVEUR, le; Sœur Jeanne ⁽³⁾.
STAS, Louise; Sœur Louise ⁽⁴⁾.
VINDELEN; Sœur Marie... ⁽⁵⁾.
WILMONT (Wilman), Victoire ⁽⁶⁾.

A.E.L., *Etat civil Liège*, Reg. 32, Décès An X, f^o 198 v^o, n^o 877. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 54, n. 6.

⁽¹⁾ Puis (Puits), de Sœur Anne, 18 avril 1652. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 47, n. 1; 53. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 319, n^o 3510 : Théodore de Puis...

⁽²⁾ Renier, Sœur Elisabeth, avril 1652. Voir Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 47, n. 1; p. 53. G. POSWICK, *Armorial d'Abry*, p. 327, n^{os} 3594, 3595, 3596.

⁽³⁾ Sauveur, le, Sœur Jeanne. Profession : 1562. Voir Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 47, n. 1.

⁽⁴⁾ Stas, Louise, née à Ligney, commune prov. de Liège, à 7 km de Waremme, à 1 km Darion (paroisse), arr. de Waremme, pays de Liège. Le village Ligney dépendait directement du duc de Brabant jusqu'en 1630. Joanna Cath. Jos. Stas, bapt. le 7 février 1773 à Darion, fille de Walter et Anne Suhet (A.E.L., R.P., Darion : 1 (1732-1777), f^o 47 v^o). Profession en 1791. Ex-sépulcrine; son décès manque : A.E.L., *Etat civil Liège*, Décès, Tables 1792-1822. STAS, originaire du Limbourg; voir FORTUNE KOLLER, *Annuaire des familles patriciennes de Belgique*, Bruxelles, t. II, 1941, pp. 133-140.

⁽⁵⁾ Vindelen, N.?, Sœur Marie, 18 avril 1652. Voir Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, pp. 47, 53.

⁽⁶⁾ Wilmont (Wilman), Victoire, née à Liège ± 1769; profession : 1790; ex-sépulcrine. Son décès manque : A.E.L., *Etat civil Liège*, Décès, Tables 1792-1822. Zr. M. HERESWITHA, *De Vrouwenkloosters*, p. 56.

STRUCTURES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA POPULATION DE HERSTAL EN 1812

par R. LEBOUTTE

I. — INTRODUCTION : LA CRITIQUE DES SOURCES

Le recensement de mars 1812 est le plus complet et le meilleur de ceux qui subsistent pour la commune d'Herstal sous le régime français (1). En effet la liste des ménages, datant probablement de la fin de l'année 1795 (2), donne seulement le nom du chef de ménage et le nombre de personnes qui le composent. L'état de la population en vendémiaire an VIII (septembre-octobre 1799) fut dressé en vertu du décret du 10 vendémiaire an IV (octobre 1795) sur la police intérieure des communes (3). Ne sont recensées que les personnes âgées de plus de 12 ans. Enfin du recensement de 1806, il ne reste qu'un fragment concernant les hameaux de Rhées et de Pontisse, relié par erreur avec celui de 1812.

Le recensement de mars 1812 fut l'œuvre d'une équipe de sept notables sous la direction du maire Jean Michel Courard, 45 ans, notaire. Chacun fut chargé de dresser la liste des habitants de son quartier sur des formulaires imprimés prévus à cet effet (tableau 1). Dix cahiers composent ce recensement. Chaque double page est partagée en quatre colonnes : sur la page de gauche, une colonne pour les hommes mariés ou veufs, une autre pour les femmes mariées ou veuves; sur la page de droite, une colonne pour les garçons et une autre

(1) Il est conservé dans les archives de la maison communale.

(2) A.E.L., *F.F.P.*, 206, fardes 1 et 5 (lettre du maire au citoyen Bassenge lui annonçant l'envoi de deux listes d'habitants, nivôse an IV). N.B. : A.E.L. = Archives de l'Etat à Liège; *F.F.P.* = *Fonds français, préfecture*.

(3) *Pasimonie*, 1^{re} série, t. VII, p. 79, titre II.

TABLEAU I. Les auteurs du recensement de Herstal en 1812.

Numéro du cahier ^a	Quartiers	Population ^b	Agent recenseur
I	Coronmeuse, derrière-Coronmeuse, Foxhalle, Marexhe	934	Jacques J. Perot, adjoint du maire, 55 ans.
II	Hoyoux, La Chapelle, Laixhe, Laixheau, Basses Rues, Beaurouart, Faurieux, Petite Voie, Milsaucy, Ponsay	1 223	Ferdinand Droixhe, 40 ans, homme de loi.
[III]	Rhées et Pontisse « Herstal, 22 avril 1806 » (double emploi avec VI)	439	G. L. Francottay.
IV	Large Voie	655	André Olivier, 69 ans, cultivateur.
V	Grand Puits, Rivage, Derrière le Rieux, Bossuron, Tige, ruelle du Chou	702	<i>Idem.</i>
VI	Chertal, Futtevoie, « quelques maisons à Oupeye », Elvau, Bois de Pontisse et Rhées, ferme de Pontisse, maison du Grimborieux	616	Georges Louis Francottay, 40 ans, greffier.
VII	Isle de Monsin	68	J. H. Courard, 40 ans, secrétaire de mairie.
VIII	Tilice, Enixhe	199	Joseph M. Henoul, 42 ans, rentier.
IX	Harent	74	Jean Joseph Thonart, 51 ans, cultivateur.
X	Thiers des Monts, Haute et Basse Préalles, Rovigaux, Thiers al Bôme, Bois Gilles, Haute Maison, Bernalmont	904	J. H. Courard.
Ensemble		5 375	

^a Au cours de ce travail, la numérotation sera conservée telle quelle. Le cahier n° III est un fragment du recensement de 1806, glissé par erreur dans celui de 1812.

^b Chiffres donnés par les agents recenseurs. Outre les erreurs de calcul, ils ont considéré comme faisant partie de la population de la commune les soldats aux armées.

pour les filles. L'agent-recenseur est allé de maison en maison en consignant les noms, prénoms, âges et métiers des individus qu'il y trouvait, en commençant par le chef de ménage (1). Chaque ménage est séparé du suivant par un espace laissé en blanc ou par un trait. La rédaction des cahiers, confiée à des personnes instruites et exerçant généralement une fonction publique (tableau 1), est soignée et les erreurs flagrantes sont exceptionnelles (2). Cependant l'âge exact des personnes de plus de 40 ans ne correspond pas toujours avec l'âge déclaré; ainsi observe-t-on un regroupement des effectifs autour des âges « ronds » — 30, 40, 50, 60, 70 ans —, surtout chez les femmes.

Les limites communales appliquées lors de ce recensement ne correspondent pas aux limites actuelles. Malgré les contestations, Herstal reste jusqu'au régime hollandais dans les limites héritées de l'ancien régime (cf. carte en annexe). Plusieurs enclaves herstaliennes disparaîtront en effet : le château de Hermée; les hameaux de Tilice et Anixhe qui seront rattachés à Fexhe; la maison Lazarus et six autres maisons, intégrées dans la suite à Oupeye; l'enclave de Futtevoye sur laquelle se trouvait l'abbaye de Vivegnis avec sa ferme ainsi que 17 maisons qui seront intégrées à Vivegnis. Enfin la commune s'étend sur le hameau de Chertal (3).

II. — EVOLUTION DE LA POPULATION DE HERSTAL ENTRE 1799 ET 1813

A cette époque, Herstal connaît une prodigieuse expansion. Si l'on prend le chiffre de 4 691 habitants en 1807 comme indice 100, cinq ans plus tard, en mars 1812, la population a atteint l'indice 112

(1) Cette façon de faire était traditionnelle depuis le XVIII^e siècle; elle fut également suivie pour l'établissement du recensement liégeois de 1801. Cf. Et. HELIN, *La taille des ménages avant la révolution industrielle : le cas de Liège en 1801*, dans *Recherches économiques de Louvain*, 1969, p. 235.

A Herstal, en ce qui concerne les veuves, le nom de l'époux défunt est aussi mentionné.

(2) Un prêtre inscrit dans la colonne des hommes mariés, deux filles inscrites dans la colonne réservée aux garçons.

(3) Pour le détail, cf. A. COLLART-SACRÉ, *La libre seigneurie de Herstal. Son histoire, ses monuments, ses rues et ses lieux-dits*. Liège, 1927, t. 1, pp. 11 à 19.

M. YANS, *Aux origines de la grande agglomération. La Banlieue liégeoise. Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège*, documents et mémoires, fasc. XII, Liège, 1974, pp. 15 et 76-77.

Cf. ici même annexe 3.

et s'est accrue de 571 personnes. La rapidité d'une telle croissance ne contraste pas avec celle observée à Cheratte qui comptait 1 239 habitants en 1800 (indice 100) et 1 570 en 1813 (127) (1). Par contre Visé comptait 1 824 habitants en 1804 (indice 100) et, en 1812, 1 805 (indice 99); Chênée, 1 300 habitants en 1802-1803 et 1 319 en 1811 (2). Entre 1806 et 1811, la population du département de l'Ourthe ne s'accroît que de 4,07 % (de 352 333 à 366 676 habitants) (3). Une telle évolution a frappé l'attention des contemporains puisque, en guise d'explication à une croissance estimée erronément à 79 personnes entre 1807 et 1808, le maire d'Herstal note : « l'aug-

TABLEAU 2. La population d'Herstal, 1799-1813.

Date	Hommes				Femmes				Total	a	b
	C.	M.	V.	T.	C.	M.	V.	T.			
Septembre 1799 c ...	[1 381]	689	81	[2 151]	[1 276]	694	208	[2 178]	[4 329]	—	—
Janvier 1806	?	?	?	?	?	?	?	?	?	—	—
1807	1 515	750	95	2 360	1 380	753	198	2 331	4 691	—	46
1808	1 540	777	87	2 404	1 380	780	185	2 345	4 749	—	57
1810	1 532	775	74	2 381	1 508	782	206	2 496	4 877	926	72
1811	1 690	803	78	2 571	1 650	801	208	2 659	5 230	930	81
Mars 1812 .	1 672	803	104	2 579	1 648	813	222	2 683	5 262	932	81
Janvier 1813	1 685	805	85	2 575	1 657	808	207	2 672	5 247	932	98

Références : A.E.L., *F.F.P.*, 206, fardes 2 et 3.

a Nombre de maisons; b Nombre de conscrits; c Le recensement de 1799 ne donnant pas la population de moins de 12 ans, celle-ci fut estimée à partir de la structure par âges de 1812.

(1) A.E.L., *F.F.P.*, 207¹⁶⁻¹⁷.

(2) Visé : A.E.L., *F.F.P.*, 210, fardes 5 et 6. Chênée : Et. HELIN, *Croissance démographique et transformation des campagnes. Chênée, Olne, Gemmenich aux XVIII^e et XIX^e siècles*, dans *Cinq études de démographie locale*, Pro Civitate, 1963, p. 215.

(3) G. HANSOTTE, *La vie quotidienne à Herstal sous le régime français*, dans le *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, t. V, n° 125, avril-juin 1959, p. 362,

mentation qui se trouve cette année dans la population, c'est que le nombre des naissances a surpassé de 100 celui des décès. » (1)

Jusqu'en 1808, l'excédent des naissances sur les décès (43,1 unités en moyenne par an entre 1803 et 1812) pourrait expliquer cet accroissement (2); mais le brusque passage de 4 877 habitants en 1810 à 5 262 en mars 1812 (8 %) ne peut s'expliquer que par un afflux d'immigrants. Qui sont-ils ? Essentiellement des célibataires : 140 hommes et 140 femmes (tableau 2).

III. — STRUCTURE PAR SEXES, ÂGES ET ÉTATS MATRIMONIAUX

En 1812, la population herstaliennne est jeune et de type nettement progressif (graphique I, tableau 3). Les enfants de moins de 15 ans, formant à eux seuls plus du tiers de la population totale, assurent à

TABLEAU 3. Répartition de la population de Herstal par groupe d'âges.

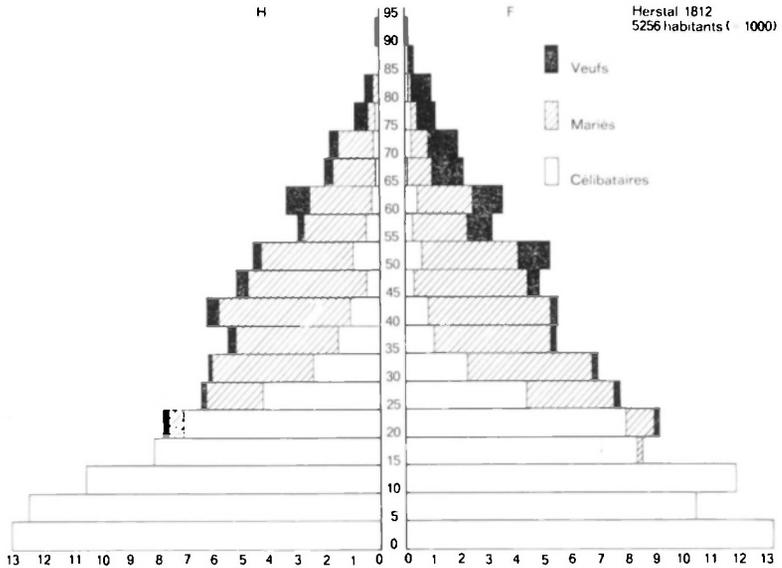
Groupes d'âges	Chiffres absolus			Proportions pour 100 habitants		
	H.	F.	Ensemble	H.	F.	Ensemble
0-14	964	934	1 898	18,3	17,8	36,1
15-49	1 193	1 257	2 450	22,7	23,9	46,6
50-99	420	488	908	8,0	9,3	17,3
Total	2 577 ^a	2 679 ^b	5 256	49,0	51,0	100,0
0-19	1 179	1 156	2 335	22,4	22,0	44,4
20-59	1 176	1 256	2 432	22,4	23,9	46,3
60-99	222	267	489	4,2	5,1	9,3
Total	2 577	2 679	5 256	49,0	51,0	100,0

^a Non compris 2 hommes dont on ignore l'âge; ^b *idem* en ce qui concerne 4 femmes.

(1) A.E.L., *F.F.P.*, 206, farde 3.

(2) G. HANSOTTE, *ibidem*.

GRAPHIQUE 1.



la pyramide une large base. Les Herstaliens de moins de 50 ans représentent plus des 4/5^e de l'ensemble. Structure jeune, comparable à celle observée à Dalhem en 1804, elle contraste avec celle de Visé en 1804 ⁽¹⁾.

A l'aide de trois indices, l'état de la population herstaliennne se synthétise comme suit (tableau 4) : la relève des personnes âgées de 40 à 65 ans est assurée grâce à un contingent d'actifs élevé (pour 10 personnes âgées de 40 à 65 ans, on compte 16 personnes âgées de 15 à 39 ans). Cette situation est comparable à celle observée à Dalhem; par contre, Visé accuse un indice des âges actifs faible. La « léthargie économique » de cette localité, liée à un vieillissement prononcé, explique cette différence. Par contre, au point de vue de la fécondité, Visé et Herstal sont sur le même pied.

⁽¹⁾ R. LEBOUTTE, *Une société en transition : la population de Visé après l'effondrement de l'ancien régime*, dans le *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. LXXXIX (1977), pp. 95-103.

TABLEAU 4. Indices de vieillissement, d'activité et de fécondité. Herstal, Visé, Dalhem.

	I.V. ^a	I.A.A. ^b	I.F. ^c
Herstal 1812	0,16	1,60	0,77
Visé 1804	0,26	1,39	0,77
Dalhem 1804	0,16	1,54	0,81

^a L'indice de vieillissement est le rapport entre l'effectif des personnes âgées de 65 ans et plus et celui des moins de 15 ans; ^b L'indice des âges actifs est le rapport entre l'effectif des personnes âgées de 15 à 39 ans et celui des personnes de 40 à 65 ans; ^c L'indice de fécondité est le rapport entre l'effectif des enfants de moins de 5 ans et celui des femmes de 20 à 44 ans.

Les rapports de masculinité par groupes d'âges.

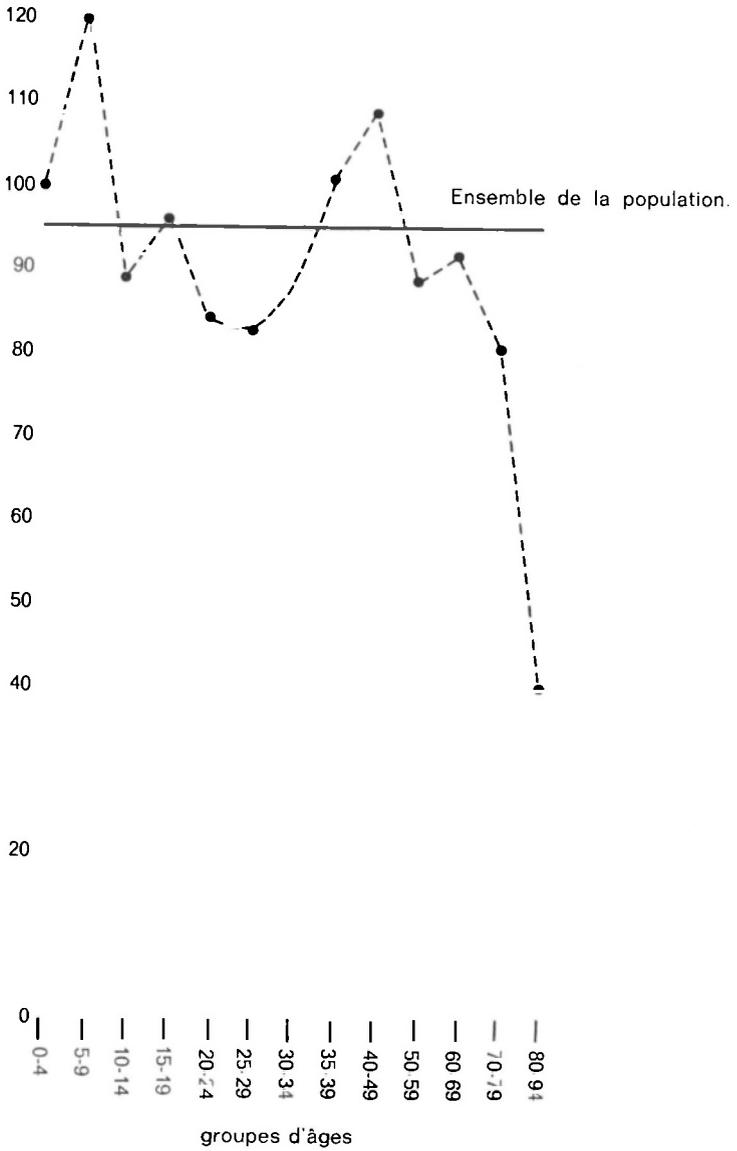
Malgré la faible importance des effectifs par groupes d'âges, trois constatations se dégagent du tableau 5 et du graphique 2 :

— L'équilibre entre garçons et filles de 0 à 4 ans contraste avec le déséquilibre observé dans le groupe d'âges suivant; aucune explication satisfaisante ne peut être proposée. Dans le groupe d'âges 20-34 ans, le déséquilibre est particulièrement marqué (rapport de 86); il résulte de la ponction due à la conscription. Si on tenait compte, en effet, des 81 soldats aux armées, ce rapport passerait à 99.

TABLEAU 5. Rapports de masculinité par groupes d'âges.

Herstal, 1812				Groupes d'âges	Herstal 1812	Visé 1804	Dalhem 1804
Âges	Rapport	Âges	Rapport				
0-4	101	40-49	110				
5-9	121	50-59	90	0-14	103	111	96
10-14	90	60-69	93	15-49	95	96	99
15-19	97	70-79	82				
20-24	85	80-94	41	50-94	86	80	75
25-29	84						
30-34	89			Ensemble	96,1	97,0	93,7
35-39	102						

GRAPHIQUE 2. Rapports de masculinité par groupes d'âges (Herstal 1812).



— Au-delà de 50 ans, la surmortalité masculine se marque très nettement.

— A Herstal, comme à Visé ou à Dalhem, le rapport de masculinité pour tous les âges confondus trahit un léger déficit du côté des hommes. La surmortalité masculine au-delà de 50 ans et surtout la conscription en sont les causes essentielles.

En matière de critique des sources, ces rapports confirment la bonne qualité du recensement d'Herstal (1).

La pyramide des âges (graphique 1).

Elle est du type dit en accent circonflexe : l'évasement de la base révèle une population à tendance nettement progressive (2). A eux seuls, les enfants de moins de 10 ans forment 24,8 % de la population totale (contre 22,3 % à Visé). Pourtant la régularité du tracé de cette pyramide est perturbée par plusieurs classes creuses : chez les filles de 5 à 9 ans, pour les deux sexes au-delà de 15 ans. Sans doute faut-il y voir une influence de la ville toute proche : certains ouvriers vont

TABLEAU 6. Importance relative des effectifs selon l'état matrimonial à l'intérieur de chaque groupe d'âges. Herstal, 1812.

Groupes d'âges	Hommes			Femmes		
	C.	M.	V.	C.	M.	V.
15-19	1 000	0	0	995	5	0
20-24	916	74	10	879	113	8
25-29	667	321	12	572	418	10
30-34	386	601	13	317	645	38
35-39	278	688	34	184	788	28
40-49	130	803	67	115	815	70
50-59	188	742	70	109	656	235
60-69	57	721	222	93	507	400
70-94	61	598	341	128	231	641

(1) L. HENRY, *Le contrôle des recensements*, dans *Population*, 1949, n° 2, pp. 231-248, et *La masculinité par âge dans les recensements*, dans *Population*, 1948, n° 1, pp. 93-114.

(2) W. S. THOMPSON, D. T. LEWIS, *Population Problems*, New York, 1965, pp. 78-79.

« à Saint-Léonard », les jeunes filles s'engagent comme servantes ou filles de boutique ⁽¹⁾.

Le tableau précédent met en évidence la faible importance du célibat définitif. Par contre, les effectifs des veufs et plus encore des veuves sont bien fournis, et ce dès le groupe 30-34 ans. L'âge au premier mariage est élevé car les mariés restent en minorité avant 30-34 ans.

Les pyramides des âges selon les quartiers de Herstal.

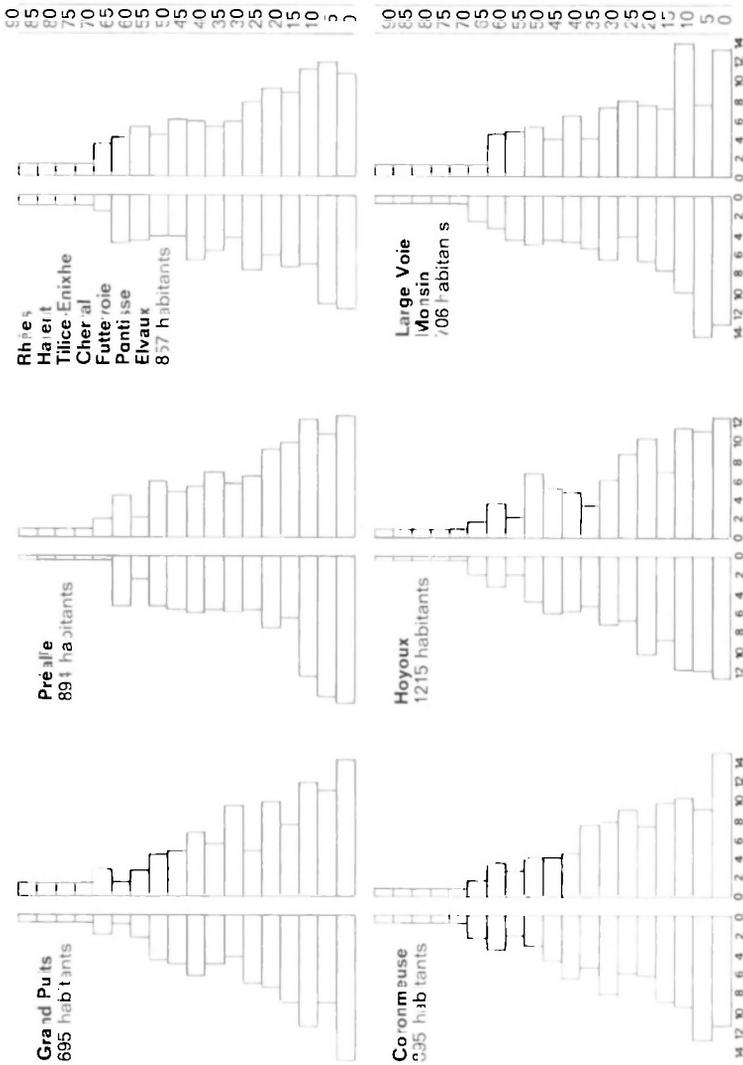
De fortes disparités entre les différents quartiers sont révélées par les pyramides des âges présentées dans le graphique 3.

TABLEAU 7. Pyramide des âges. Herstal, 1812.

Groupes d'âges	Hommes				Femmes				Ensemble
	C.	M.	V.	T.	C.	M.	V.	T.	
0-4	351			351	347			347	698
5-9	333			333	275			275	608
10-14	280			280	312			312	592
15-19	215			215	221	1		222	437
20-24	187	15	2	204	210	27	2	239	443
25-29	112	54	2	168	115	84	2	201	369
30-34	63	98	2	163	58	118	7	183	346
35-39	40	99	5	144	26	111	4	141	285
40-44	27	127	9	163	22	114	8	144	307
45-49	12	113	11	136	9	107	11	127	263
50-54	26	86	8	120	16	93	30	139	259
55-59	11	61	6	78	8	52	22	82	160
60-64	7	58	23	88	12	52	30	94	182
65-69	1	43	8	52	2	24	30	56	108
70-74	3	35	8	46	6	17	29	52	98
75-79	2	9	11	22	5	7	19	31	53
80-84	0	5	7	12	2	3	20	25	37
85-89	0	0	0	0	2	0	6	8	8
90-94	0	0	2	2	0	0	1	1	3
Indéterminés	2	0	0	2	0	3	1	4	6
Ensemble ..	1 672	803	104	2 579	1 648	813	222	2 683	5 262

⁽¹⁾ Ainsi que le suggère « l'état supplémentaire au tableau de la population » pour 1806 (A.E.L., *F.F.P.*, 206, 5) : « Quoique cette manufacture (d'armes), située sur le quai St-Léonard, ne fasse point partie de la commune de Herstal, on a cru

GRAPHIQUE 3. Pyramides des âges selon les quartiers de Herstal
(Population ramenée à 100 habitants pour chaque pyramide).



néanmoins la porter au présent tableau, eu égard au grand nombre d'ouvriers-armuriers que la commune de Herstal lui fournit »; de plus « dans ce nombre (de 300 houilleurs) ne sont point compris quantité d'autres habitants de la commune qui vont travailler aux houillères de la Chartreuse, de Wandre, etc. ».

Trois groupes se forment : *a*) le quartier de La Préalles qui a une structure particulièrement jeune et une fécondité très élevée (tableau 8); *b*) les quartiers formant le centre urbanisé, à structure jeune; *c*) les hameaux agricoles et houillers, à structure vieille et à faible fécondité.

TABLEAU 8. Structure de la population selon les quartiers.

Quartiers	I.V. ^a	I.A.A.	I.F.
I. Coronmeuse	0,17	1,93	0,74
II. Hoyoux	0,13	1,68	0,75
IV. Large Voie et			
VII. Monsin	0,19	1,37	0,80
VI. Chertal, Futtevoie, Rhées, Pontisse;			
VIII. Tilice, Enixhe;			
IX. Harent	0,25	1,37	0,66
X. La Préalles	0,09	1,54	1,16
Ensemble	0,16	1,60	0,77

^a Cf. tableau 4; en ce qui concerne la composition des quartiers, se rapporter au premier tableau.

Structure des âges et mouvement naturel.

Ce dynamisme démographique de la population de Herstal, à quels facteurs faut-il l'attribuer ? En l'absence d'une étude approfondie sur l'évolution démographique de cette localité au cours du XVIII^e siècle, il serait imprudent de parler de réduction de la mortalité infantile, d'une fécondité accrue, de conditions sanitaires meilleures, d'immigration massive. L'analyse du mouvement naturel des années 1810-1814 permettra tout de même de faire la part qui revient à ces différents facteurs.

Le taux brut de natalité mesure imparfaitement le comportement nataliste d'une population car il dépend trop de la répartition par âges de celle-ci (tableau 9). Moins élevé à Visé qu'à Herstal, il traduit surtout le vieillissement prononcé de Visé, mais certainement pas un hypothétique « comportement malthusien » de cette population. Une analyse plus fine, basée sur les effectifs féminins en âge d'avoir des

TABLEAU 9. Fécondité à Herstal en 1812.

Localités	Moyenne des naissances	Population total	A	B	C	Taux de		
						N	Fg	Flg
Herstal, 1812	164,8 ^a	5.262	1 257	562	10,7%	31,3	131	293
Visé, 1804	50,0 ^b	1 824	412	162	8,9%	27,4	121	309
Dalhem, 1804	30,3 ^b	841	196 ^c	109 ^c	12,9%	36,0	155	278

^a Moyenne des naissances (y compris les mort-nés) enregistrées entre 1810 et 1814 à Herstal; ^b entre 1803 et 1805 à Visé et à Dalhem; ^c femmes mariées et veuves.

A = population féminine célibataire, mariée et veuve, âgée de 15 à 49 ans.

B = population féminine mariée, âgée de 15 à 49 ans.

C = proportion des femmes mariées, âgées de 15 à 49 ans, par rapport à la population totale.

N = taux brut de natalité.

Fg = taux de fécondité générale (moyenne des naissances divisée par l'effectif de la colonne A, et exprimé en ‰).

Flg = taux de fécondité légitime (moyenne des naissances divisée par l'effectif de la colonne B, et exprimé en ‰).

enfants, montre en effet que la population visétoise a une fécondité égale à celle observée à Herstal, et ce malgré le double handicap d'un vieillissement plus marqué et d'un célibat définitif important.

TABLEAU 10. Naissances, mariages et décès à Herstal entre 1810 et 1814.

Années	Naissances	Décès	Solde	Mariages
1810	150	91	+59	37
1811	172	153	+19	26
1812	163	137	+26	37
1813	178	161	+17	49
1814	161	148	+13	21
Moyenne	164,8	138,0	+26,8	34,0

Référence : A.E.L., *Etat civil, Herstal*, registres n^{os} 1 et 2.

La nuptialité détermine évidemment l'évolution de la fécondité. Le taux de nuptialité est particulièrement élevé à Herstal (tableau 11). Il atteignait 7‰ en 1812 et 9,3‰ en 1813. Eviter la conscription, fuir une guerre de plus en plus menaçante, redouter une aventure de plus en plus tragique (campagne de Russie en 1812, coalition universelle contre Napoléon en 1813) expliquent sans doute bien des unions hâtivement conclues.

Dans une société qui ne pratiquait pas la contraception, retarder l'âge au mariage équivalait à une limitation des naissances; qu'en est-il à Herstal en 1810-1814 ? L'âge au premier mariage était de 29 ans et 10 mois pour les hommes et de 26 ans et 3 mois pour les femmes en moyenne. Ces chiffres confirment la constatation faite par le Professeur Van de Walle suivant laquelle l'âge au premier mariage était très élevé (30 ans) en Belgique au XIX^e siècle (1).

TABLEAU 11. La nuptialité à Herstal en 1810-1814.

Moyenne des mariages conclus entre 1810 et 1814	34,0
Taux brut de nuptialité	6,4 ‰
Moyenne des premiers mariages	31,2
Effectif des célibataires masculins de 15 à 60 ans	693
Taux de nuptialité masculin	45,0 ‰
Effectif des célibataires féminins de 15 à 60 ans	685
Taux de nuptialité féminin	45,5 ‰

Dans quelle mesure la mortalité affecte-t-elle la structure de la population ? On sait que la période 1810-1814 est marquée par une recrudescence des épidémies et une crise des subsistances favorable à une augmentation de la mortalité (2). D'ailleurs la fin du XVIII^e siècle fut marquée par une crise d'une ampleur exceptionnelle (3) : les

(1) E. VAN DE WALLE, *La nuptialité en Belgique de 1846 à 1930 et sa relation avec le déclin de la fécondité*, dans *Population et Famille*, 1965, n^{os} 6-7, p. 46; R. ANDRÉ, J. PEREIRA-ROQUE, *La démographie de la Belgique au XIX^e siècle*, Institut de Sociologie, Bruxelles, 1974, p. 37.

(2) M. DEPREZ, *Une crise agricole grave (juin 1811-juillet 1812)*, dans le *Bulletin de la Société Royale Le Vieux Liège*, n^o 103, 1953, pp. 244-257.

(3) Et. HELIN, *Le déroulement de trois crises à Liège au XVIII^e siècle*, dans *Actes du colloque international de démographie historique* (Liège, 1963), Paris, 1965, pp. 494-497 (crise de 1794-1795).

« obstacles destructifs » à l'accroissement de la population dont parle Malthus étaient d'actualité (1).

En 1803, à Herstal, la petite vérole tue 72 personnes; en 1813, une « dysenterie bilieuse épidémique » frappe 74 personnes et en tue 16. Inutile de se faire d'illusion sur « les miracles » de la médecine : les gens se méfient et la campagne de vaccination antivariolique mise sur pied par le gouvernement est un échec (en 1812, 40 Herstaliens seulement acceptent de se faire vacciner) (2). Le taux brut de mortalité, établi à partir de la moyenne des décès enregistrés en 1810-1814, est de 26,2 ‰ (23,5 ‰ à Visé en 1803-1805). Cette mortalité, effrayante si on la compare à celle observée aujourd'hui, est normale pour cette époque (25,6 ‰ dans la Belgique de 1830). En 1894-1898, le taux de mortalité sera encore de 19,1 ‰ (3).

Les Herstaliens n'étaient pas tous égaux devant la mort : le taux brut de mortalité féminine s'élève « seulement » à 24,3 ‰ alors que celui des hommes dépasse 28 ‰. Cette mortalité différentielle selon les sexes apparaît clairement à la lecture des tables de mortalité (tableaux 12 et 13). Si, à la naissance, les femmes pouvaient espérer vivre jusqu'à l'âge de 40 ans, l'espérance de vie des hommes ne dépassait guère 35 ans. Dès les premiers âges de leur existence, les hommes avaient moins de chance que les femmes d'échapper à une mort précoce (graphique 4). Jusqu'à présent, l'étude de la mortalité suivant les professions n'a pas été faite pour Herstal; cependant, les médiocres mesures de sécurité sur les lieux de travail et le manque d'hygiène font pressentir une surmortalité masculine due aux accidents de travail (4). La multiplication des épidémies est le lot d'une hygiène publique déficiente. Jusqu'au début du xx^e siècle, Herstal sera un nid d'infection et un haut-lieu d'épidémies, malgré les efforts des autorités communales (3). La mortalité des enfants de moins d'un

(1) R. MALTHUS, *Essai sur le principe de population...* (présenté par P. Theil), Paris, 1963, p. 85.

(2) G. HANSOTTE, *op. cit.*, p. 362 (échec momentané).

(3) Cf. E. MAHAIM, *Enquête sur la situation hygiénique des habitations ouvrières dans la commune de Herstal (...)*, Liège, s. d., pp. 5-19.

(4) On pense immédiatement aux accidents miniers qui ont si souvent défrayé la chronique à cette époque. Un exemple de la nécrologie des accidents miniers est donné par : I. DEMBLON, *Catastrophes minières au pays de Liège; première moitié du 19^e siècle*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. 37, Liège, 1946, pp. 7-25.

TABLEAU 12. Table de mortalité masculine. Herstal, 1812.

Groupes d'âges	Décès ^a	Moyenne	Population	$5t_x$	$5q_x$	$5d_x$	l_x	$5L_x$	$5P_x$
0-4	110	22,0	351	0,0626	0,2709	2 709	10 000	43 227	0,814
5-9	37	7,4	333	0,0222	0,1052	767	7 291	34 375	0,921
10-14	17	3,4	280	0,0121	0,0589	384	6 524	31 660	0,941
15-19	13	2,6	215	0,0121	0,0587	360	6 140	29 800	0,951
20-24	8	1,6	204	0,0078	0,0384	222	5 780	28 345	0,946
25-29	11	2,2	168	0,0139	0,0671	373	5 558	26 857	0,939
30-34	9	1,8	163	0,0110	0,0537	278	5 185	25 230	0,939
35-39	10	2,0	144	0,0139	0,0671	329	4 907	23 710	0,939
40-44	9	1,8	163	0,0110	0,0537	246	4 578	22 275	0,906
45-49	20	4,0	136	0,0294	0,1369	593	4 332	20 175	0,852
50-54	21	4,2	120	0,0350	0,1609	602	3 739	17 190	0,868
55-59	8	1,6	78	0,0205	0,0975	306	3 137	14 920	0,874
60-64	15	3,0	88	0,0340	0,1570	445	2 831	13 040	0,773
65-69	19	3,8	52	0,0730	0,3089	737	2 386	10 085	0,665
70-74	21	4,2	46	0,0913	0,3716	613	1 649	6 710	0,575
75-79	15	3,0	22	0,1363	0,5084	527	1 036	3 862	0,451
80-84	11	2,2	12	0,1833	0,6285	319	509	1 745	0,272
85-94	10	2,0	2	1,0000	1,0000	190	190	475	0,000
Total ...	364 (+ 2 indéterminés)	72,8	2 577				354 156 $e_0 = 35,42$ ans		

TABLEAU 13. Table de mortalité féminine.

0-4	98	19,6	347	0,0565	0,2475	2 475	10 000	43 180	0,829
5-9	19	3,8	275	0,0140	0,0676	509	7 525	36 352	0,948
10-14	11	2,2	312	0,0070	0,0344	241	7 016	34 475	0,961
15-19	10	2,0	222	0,0090	0,0440	298	6 775	33 130	0,961
20-24	8	1,6	239	0,0067	0,0329	213	6 477	31 852	0,959
25-29	10	2,0	201	0,0099	0,0483	303	6 264	30 560	0,944
30-34	12	2,4	183	0,0131	0,0620	378	5 961	28 860	0,937
35-39	9	1,8	141	0,0128	0,0620	346	5 583	27 050	0,948
40-44	6	1,2	144	0,0083	0,0407	213	5 237	25 652	0,935
45-49	12	2,4	127	0,0189	0,0902	453	5 024	23 987	0,901
50-54	16	3,2	139	0,0230	0,1088	497	4 571	21 612	0,893
55-59	9	1,8	82	0,0219	0,1038	423	4 074	19 312	0,842
60-64	23	4,6	94	0,0489	0,2179	796	3 651	16 265	0,786
65-69	13	2,6	56	0,0464	0,2079	594	2 855	12 790	0,691
70-74	29	5,8	52	0,1115	0,4360	986	2 261	8 840	0,588
75-79	14	2,8	31	0,0903	0,3684	470	1 275	5 200	0,614
80-84	13	2,6	25	0,1040	0,4127	332	805	3 195	0,493
85-89	8	1,6	8	0,2000	0,6667	315	473	1 557	0,250
90-99	5	1,0	1	1,0000	1,0000	158	158	395	0,000
Total ...	325 (+ 1 indéterminé)	65,2	2 683				404 914 $e_0 = 40,5$ ans		

Pour le détail de la construction des tables de mortalité, cf. H. GÉRARD, G. WUNSCH, *Comprendre la démographie*, Verviers, 1973, pp. 73 à 87. R. PRESSAT, *L'analyse démographique*, Paris, 1969, pp. 144 à 149.

$5t_x$ = taux de mortalité par groupes d'âges.

$5L_x$ = nombre d'années vécues.

$5q_x$ = quotient de mortalité.

$5P_x$ = « taux » de survie.

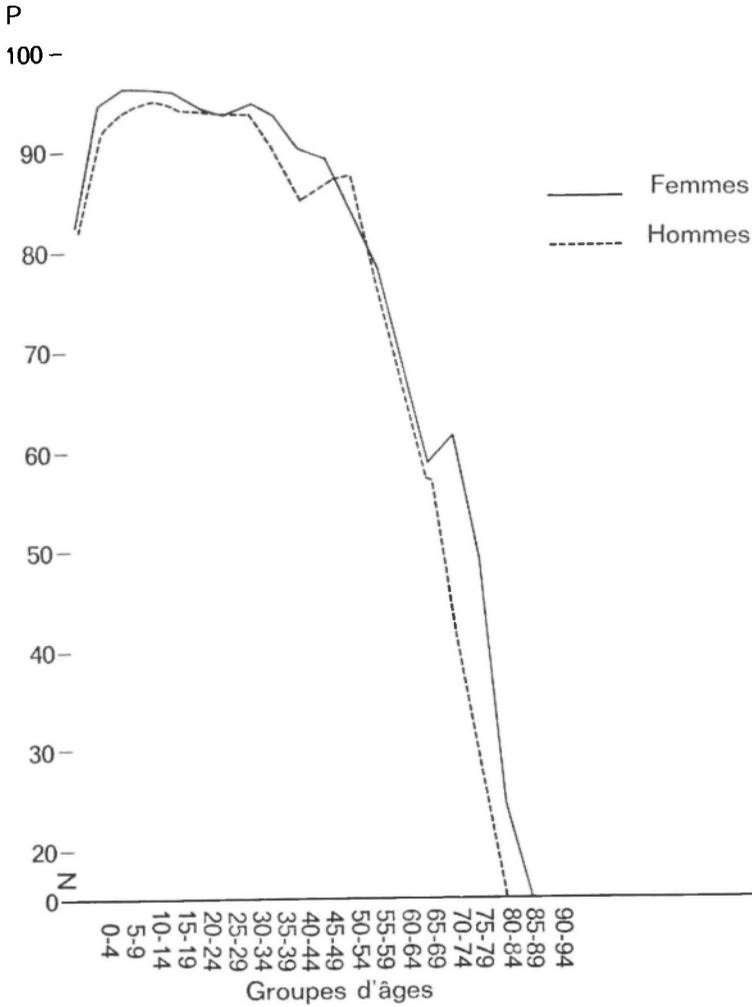
$5d_x$ = nombre de décès fictifs.

e_0 = espérance de vie à la naissance.

l_x = effectifs des survivants.

^a Ensemble des décès enregistrés entre 1810 et 1814.

GRAPHIQUE 4. Taux de survie (Herstal 1810-1814).
(Probabilité qu'à l'effectif d'un groupe d'âges de survivre pendant 5 ans).



an peut servir d'indicateur afin de mesurer l'état sanitaire de la population: qui est plus réceptif à l'infection que l'enfant qui vient de naître ? (1).

Entre 1810 et 1814, le taux de mortalité infantile est de 138,3 ‰, avec deux « pointes » : l'une en 1812, 184 ‰, et l'autre en 1814, 180 ‰. A Dalhem, entre 1809 et 1813, ce taux est de 142 ‰. La mortalité infantile est élevée à Herstal mais elle est loin de faire exception dans la Belgique du XIX^e siècle quand on songe qu'à la fin du siècle Jacquart relevait les taux de 144,9 ‰ à Verviers, 227,7 ‰ à Gand et 286 ‰ à Ostende ! (2).

Dernier facteur, mais non des moindres, qui influence la structure d'une population : les migrations. En l'absence de données immédiatement accessibles, il n'est pas possible pour le moment de mesurer l'importance des entrées et des sorties. Il faut se contenter de formuler quelques hypothèses :

- entre 1808 et 1812, l'accroissement naturel ne suffit plus à expliquer l'expansion de la population. Un afflux d'immigrants est indéniable encore qu'il soit impossible de mesurer son importance.
- De l'aveu même du maire, les migrations pendulaires devaient être très importantes. Chaque jour, des bandes d'ouvriers-armuriers (200 d'après le maire) allaient travailler à la manufacture du quai Saint-Léonard tandis que d'autres, 200 peut-être, se dirigeaient vers les houillères des environs ou prenaient le bac pour aller à la houillère de Wandre (3). Que dire de cette foule de journaliers qui allaient là où il y avait de l'ouvrage.

L'exploitation des registres aux passeports permettra peut-être d'y voir plus clair en matière de migration (4).

IV. — LES MÉNAGES À HERSTAL EN 1812

Bien qu'il dispose d'une définition précise du mot « ménage », confronté avec les sources dont il doit en faire la critique, l'historien-

(1) E. A. WRIGLEY, *Société et Population*, Paris, 1969, pp. 170-171.

(2) C. JACQUART, *Mortalité infantile dans les Flandres. Etude de démographie belge*, Bruxelles, 1907, p. 7.

(3) Cf. ici même p. 170, note 1.

(4) G. HANSOTTE, *L'émigration ouvrière dans la province de Liège sous le régime du royaume des Pays-Bas*, dans *Album M. Brussels*, Hasselt, 1967, pp. 303-320.

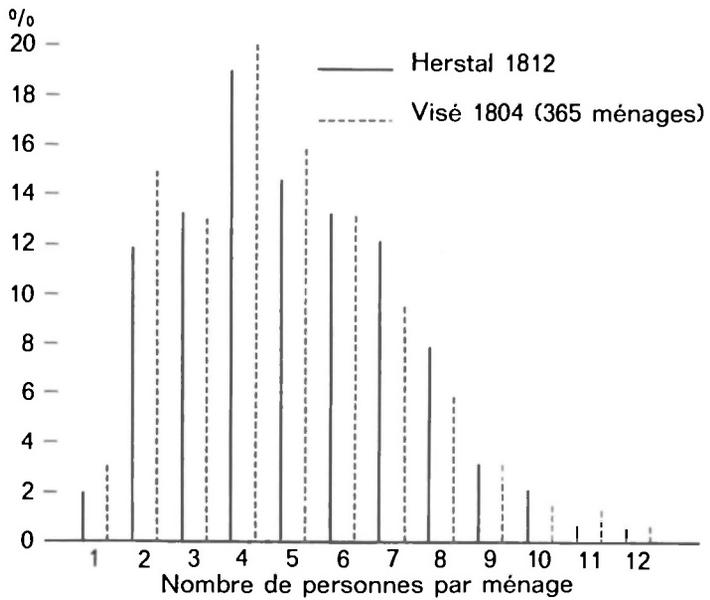
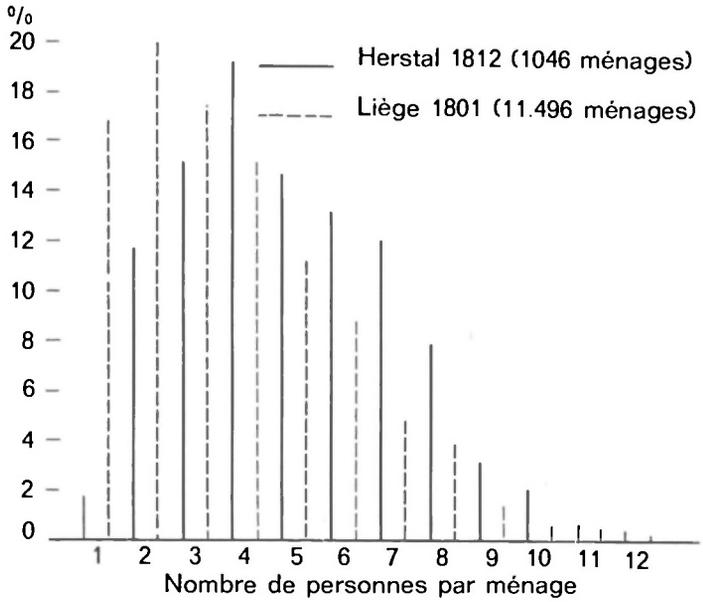
démographe est forcé de redéfinir l'objet de son étude⁽¹⁾. De la « liste des ménages de la commune de Herstal », du recensement de l'an VIII et de celui de 1812, il ressort que la définition de Peter Laslett peut être reprise telle quelle : le ménage est « unit or block of persons which was recognized (...) to be distinct from other units or blocks of persons when the inhabitants of a community were listed »⁽¹⁾. Dans le recensement de 1812 cette distinction entre blocs d'individus est faite soit par un espace laissé en blanc soit par un trait.

La taille des ménages.

1 046 ménages vivaient à Herstal en 1812 et abritaient 5 262 personnes; il n'y avait aucun ménage collectif (communauté religieuse, hôpital, etc.). La taille moyenne des ménages est donc de 5,03 personnes. Les ménages de 4 personnes sont cependant les plus fréquents (taille modale). Les graphiques 5 et 6 montrent que la distribution des ménages selon leur taille est presque la même à Herstal et à Visé. Par contre, comparée à celle de Liège (ville et faubourgs) en 1801, la distribution observée à Herstal ne peut pas être appelée de type urbain car les petits ménages (1 à 3 personnes) sont trop rares⁽¹⁾. Un écart-type élevé (2,2506) trahit une dispersion importante autour des caractéristiques de la tendance centrale (tableau 14). Y aurait-il des différences dans la taille des ménages selon les quartiers ? Ou selon les professions ? Le tableau 15 et le graphique 7 semblent en effet indiquer que les quartiers prolongeant le quai Saint-Léonard abritaient des ménages de 5,15 personnes en moyenne tandis qu'au-delà de ces quartiers la taille moyenne des ménages était de 4,8 personnes. Il existait une certaine spécialisation professionnelle des quartiers. Pourtant cette constatation ne suffit pas à expliquer cette divergence dans la taille des ménages. Certes Coronmeuse et Hoyoux sont surtout habités par des forgerons et Futtevoie, Tilice, Enixhe,

⁽¹⁾ Institut National de Statistiques, *Recensement général, 1947* (1951), vol. 6, p. 9. Th. PIRON, *Des registres de population. Manuel pratique*. Lierre, 1905, p. 73. P. LASLETT, *Size and structure of the household in England over three centuries*, in *Population Studies*, t. XXIII, Londres, 1969, p. 202. E. HELIN, *Size of household before the Industrial Revolution : the case of Liège in 1801*, dans *Household and family in past time*, Cambridge, 1972, pp. 319-321; et l'introduction à ce recueil faite par P. Laslett, pp. 1 à 89.

GRAPHIQUES 5 - 6. La taille des ménages.



Harent et Grand Puits par des houilleurs. Mais La Préalte, qui compte 5,1 personnes en moyenne par ménage, est essentiellement

TABLEAU 14. Distribution des ménages selon leur taille. Herstal, 1812.

Nombre de personne(s) par ménage	Nombre de ménages							Popu- lation
	Quartiers ^a							
	I	II	IV	V/VII	VI/VIII/ IX	X	Ensemble	
1	4	1	3	2	0	10	20	20
2	25	22	15	24	26	12	124	248
3	17	31	21	24	24	21	138	414
4	31	52	26	22	38	31	200	800
5	25	36	18	23	28	23	153	765
6	25	32	17	15	21	28	138	828
7	18	23	18	21	20	25	125	175
8	16	16	6	14	14	16	82	656
9	5	10	7	5	1	4	32	288
10	4	7	1	3	2	4	21	210
11	1	2	0	0	2	1	6	66
12	1	0	0	1	1	0	3	36
13	1	1	0	0	0	0	2	26
14	0	1	0	0	0	0	1	14
15	0	0	0	0	0	0	0	0
16	1	0	0	0	0	0	1	16
Total	174	234	132	154	177	175	1 046	5 262
Taille moyenne	5,14	5,19	4,84	4,94	4,84	5,10	5,03	
Ecart-type	2,49	2,27	2,08	2,27	2,10	2,21	2,25	
S _I ^b	0,45	0,52	0,40	0,85	0,40	0,50	0,45	
V ^c	0,48	0,44	0,43	0,46	0,43	0,43	0,45	
Mode	4	4	4	2 et 3	4	4	4	
Population	895	1 215	640	761	857	894	5 262	

^a Cf. tableau 1;

^b Coefficient de dissymétrie de Pearson : $S_I = \frac{\text{Moyenne arithmétique} - \text{mode}}{\text{écart-type}}$;

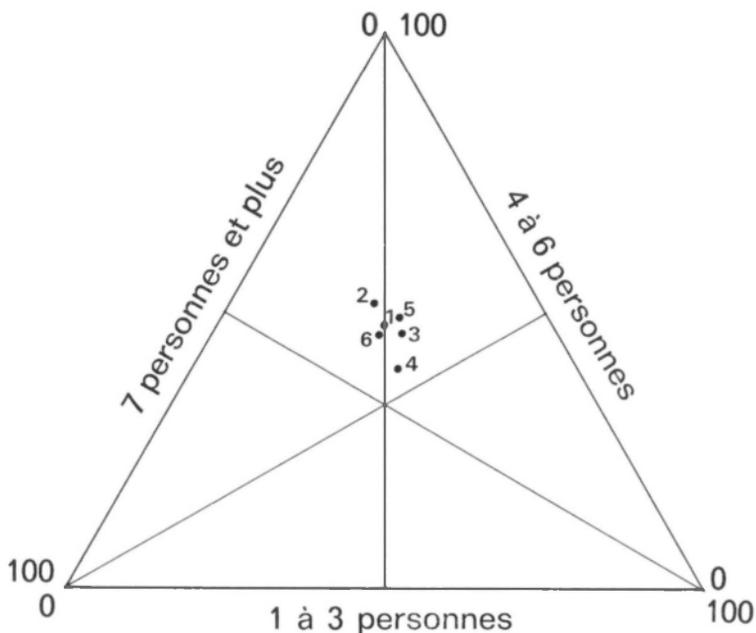
^c $v = \frac{\text{écart-type}}{\text{Moyenne}}$

un hameau de houilleurs alors que le quartier de Large Voie (taille moyenne des ménages de 4,8) est peuplée de forgerons. La suite du travail montrera que les conditions de logement doivent être prises en considération.

TABLEAU 15. Répartition des ménages selon leur taille (en %).

Nombre de personne(s) par ménage	Quartiers						Ensemble
	I	II	III	V/VIII	VI/VIII/IX	X	
de 1 à 3 ...	26,5	23,1	29,6	32,5	28,2	24,6	27,0
de 4 à 6 ...	46,5	51,3	46,2	39,0	49,2	46,8	47,9
7 et plus ..	27,0	25,6	24,2	28,5	22,6	28,6	26,1

GRAPHIQUE 7. Distribution des ménages selon la taille (Herstal 1812).



- Légende :
- | | |
|---------------|---|
| 1. Coronmeuse | 4. Grand Puits et Monsin |
| 2. Hoyoux | 5. Chertal, Futtevoie, Harent, Tilice, Enixhe |
| 3. Large Voie | 6. Préalles. |

TABLEAU 16. La taille des ménages en relation avec la profession de leur chef.

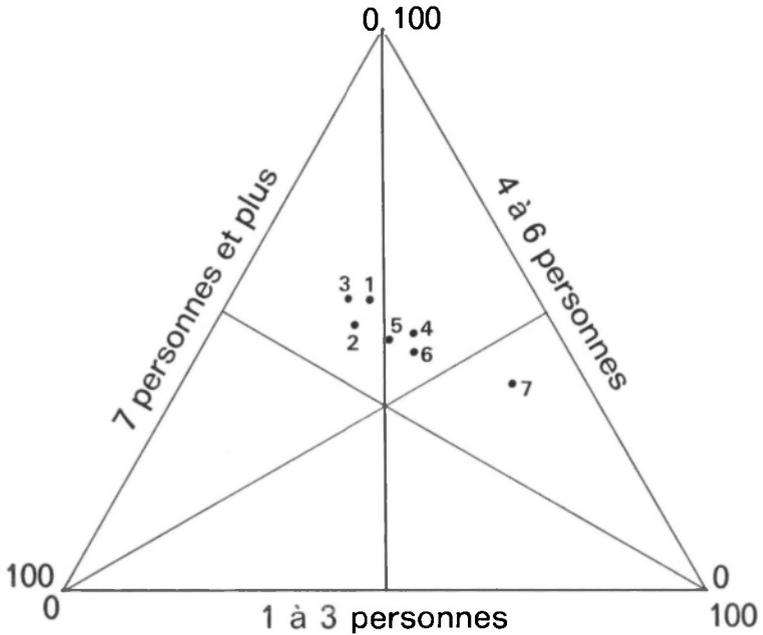
Profession du chef de ménage	Nombre de personnes par ménage									Total des ménages
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus	
Cultivateur	2	7	11	16	15	16	10	6	7	90
Houilleur	2	19	27	41	35	37	36	26	12	235
Métallurgiste	3	23	28	64	48	38	39	22	28	293
Artisan (autre que métallurgiste)	2	17	14	20	15	14	9	10	5	106
Journalier ou domestique	1	15	11	20	13	10	11	6	8	95
Secteur tertiaire	1	15	13	15	11	12	9	7	6	89
Sans profession	9	28	34	24	16	11	11	5	0	138
Ensemble	20	124	138	200	153	138	125	82	66	1 046

La profession du chef de ménage semble influencer la taille du ménage (tableau 16 et graphique 8). Les ménages dont le chef est un cultivateur, un houilleur ou un forgeron, forment un premier groupe : les petits ménages, de 1 à 3 individus, sont rares (20 %), les ménages moyens sont de loin les plus nombreux (51 %), les gros ménages, plus de 6 individus, sont nombreux (29 %). Le deuxième groupe est constitué des ménages dont le chef est un journalier, un artisan (autre que métallurgiste) ou travaille dans le secteur tertiaire : les petits ménages sont fréquents (30 %), les ménages moyens sont

TABLEAU 17. La taille des ménages en relation avec la profession de leur chef (en %).

Profession	1 à 3 personnes	4 à 6	7 et plus
Cultivateur	22,2	52,3	25,5
Houilleur	20,5	48,1	31,4
Métallurgiste	18,5	51,1	30,4
Artisan	31,1	46,3	22,6
Journalier domestique	28,5	45,2	26,3
Tertiaire	32,6	42,7	24,7
Sans profession	51,4	37,0	11,6

GRAPHIQUE 8. Taille des ménages suivant la profession du chef de ménage.



- Légende :
1. Secteur primaire — 90 ménages
 2. Houilleurs — 235 ménages
 3. Métallurgie — 293 ménages
 4. Autres branches du secteur secondaire — 106 ménages
 5. Journaliers, domestiques — 95 ménages
 6. Secteur tertiaire — 89 ménages
 7. Sans profession — 138 ménages.

majoritaires (45 %), les gros ménages sont rares. Le troisième groupe concerne les ménages dont le chef n'exerce pas de profession, ils sont petits essentiellement.

Quelles étaient les conditions de vie de ces ménages ?

L'accroissement trop rapide de la population risque de dépasser le potentiel de logements disponibles et par conséquent d'altérer les conditions d'hygiène. En 1810, 4 877 personnes se partageaient 926

maisons d'habitation⁽¹⁾, soit une maison pour 5,3 personnes. En 1812, on comptait 5,7 personnes par maison. Cette augmentation est rapide mais on ne peut pas parler de crise du logement. En 1790, la Cité de Liège comptait entre 5,7 et 5,9 habitants par maison tandis que dans les faubourgs on en comptait 4,9 en moyenne. C'est dire que Herstal en 1812 ne peut pas être considéré comme un simple prolongement du faubourg Saint-Léonard. Herstal n'est ni un fau-

TABLEAU 18. Conditions de logement à Herstal en 1812.

Quartiers	Nombre de		Popu- lation	Taille moyenne ménages	Rapport ménage maison	Rapport population maison
	maisons	ménages				
Herstal	612	680	3 445	5,1	1,11	5,63
Monsin	13	14	66	4,7	1,00	5,07
Préalles	143	175	894	5,1	1,22	6,25
Harent, Tilice, Enixhe, Arci, Hermée, Pontisse, Elvau, Rhées, Futte- voie, Chertal	161	177	857	4,8	1,10	5,32
Ensemble	929	1 046	5 262	5,0	1,13	5,66

TABLEAU 18bis. Données de comparaison ^a.

Localités	Date	Rapport population/maison
Liège	an VIII	4,78
	1825	5,63
	1854	7,92
Province de Liège :		
ville	1826	6,77
campagne	1826	5,1

^a Cf. ici même p. 140, note 1.

(¹) Il s'agit ici de maisons occupées; nous ignorons le nombre de maisons vides qui devaient être peu élevé (en 1795, c'est-à-dire après les émigrations, la liste des ménages donne pour Herstal proprement dit 895 maisons dont 8 seulement sont vides). Ne sont pas comptés comme maisons, 3 bâtiments publics.

bourg ni un centre urbain, c'est autre chose : un bassin industriel en train de naître. Chaque ménage dispose d'une maison, sauf dans le hameau charbonnier de La Préalles où la cohabitation de plusieurs ménages est plus fréquente (tableau 18).

Un siècle plus tard, cette observation restera valable ainsi qu'en témoigne l'enquête d'Ernest Mahaim : « Notre enquête confirme l'observation si souvent répétée que le type de notre maison ouvrière est la maison individuelle. La maison habitée par plusieurs ménages est l'exception. Nous arrivons à une moyenne de 1,09 ménage par maison (1). »

Les Herstaliens étaient pourtant loin de partager tous les mêmes conditions de logement (2). Il faudrait tenir compte de nombreux facteurs : surface habitable, aération des chambres, luminosité, matériaux utilisés, présence ou absence de fosses, etc. Pour le moment, il faut se contenter de l'hypothèse selon laquelle les hameaux qui vivaient du charbon étaient sans doute insalubres et pauvres. Lors de l'épidémie de choléra de 1866, un rapport de police notait en effet que « les ouvriers (à Herstal même) sont généralement bien logés ayant forge et jardin attenants à leurs habitations. Dans les hameaux, beaucoup de familles de houilleurs sont entassées pêle-mêle dans des habitations restreintes (3). »

Sans aucun doute, il y avait là une pénurie du logement, surtout en ce qui concerne la qualité de celui-ci. Le manque d'hygiène et la misère étaient le lot de bien des ménages.

La structure des ménages à Herstal en 1812 (tableau 19 et graphique 9).

Classer les ménages selon leur structure, leur composition, est une entreprise pleine d'embûches. Peter Laslett s'est attelé à mettre sur pied une classification à la fois synthétique et suffisamment détaillée (4); celle qui est présentée dans le tableau 19 s'en inspire directement. Cependant les ménages furent d'abord classés en deux caté-

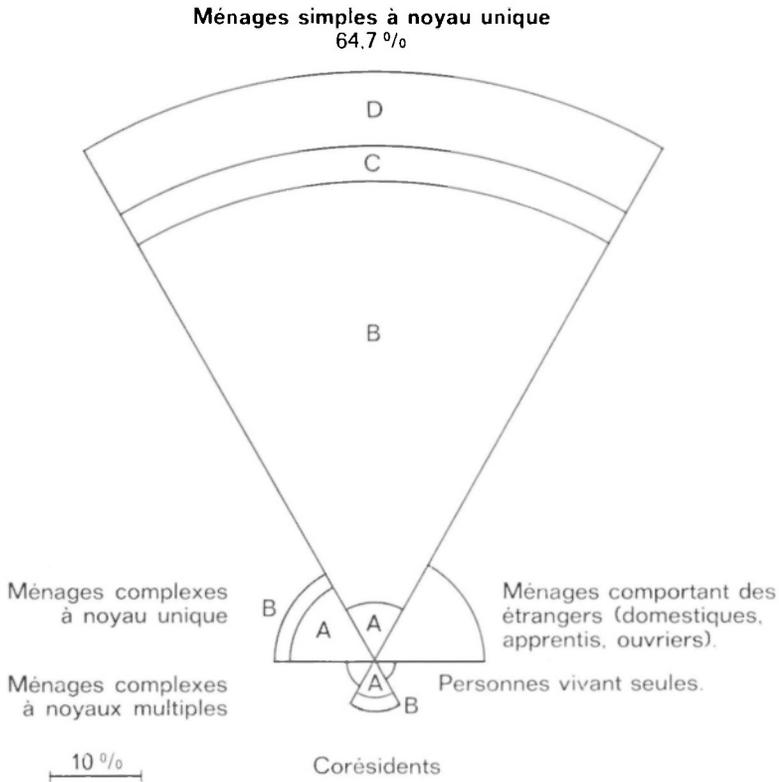
(1) A propos de Liège en 1790, cf. E. HELIN, *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, dans *Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège*, fasc. VI, 1963, pp. 7, 10-11, 26-28. E. MAHAIM, *op. cit.*, p. 53.

(2) G. HANSOTTE, *La vie quotidienne à Herstal*, *op. cit.*, p. 363.

(3) A. COLLART-SACRÉ, *op. cit.*, t. II, p. 319.

(4) Introduction de P. Laslett au recueil *Household and family in past time*, *op. cit.*, p. 31.

GRAPHIQUE 9. Répartition des ménages selon leur structure (Herstal 1812).
(1046 ménages = 100 %).



Légende :

Ménages simples à noyau unique : A. Couples sans enfants.
B. Couples avec enfant(s).
C. Veufs avec enfant(s).
D. Veuves avec enfant(s).

Ménages complexes à noyau unique : A. Couples avec ou sans enfant et un autre parent.
B. Veufs ou veuves avec ou sans enfant et un autre parent.

Ménages complexes à noyaux multiples, c'est-à-dire cohabitation au sein d'un même ménage de deux ou plusieurs familles conjugales.

Corésidents : A. Frères et sœurs ou parents non mariés.
B. Personnes sans lien de parenté vivant dans un même ménage.

Cf. *Household and Family in past time*, Cambridge, 1972, p. 31.

TABLEAU 19. La structure des ménages à Herstal en 1812.

Catégories	I	II				Total	Total
		a	b	c	Total		
1. Vivant seul :							
a) veuf/veuve	12						12
b) célibataire	8						8
2. Corésidents :							
a) concubinage	5						5
b) corésidents	11	4			4		15
3. Ménages simples à noyau unique :							
a) couple sans enfant	66	3	10	4	17		83
b) couple avec enfant	490	29	31	10	70		560
c) veuf avec enfant	36	4	4	1	9		45
d) veuve avec enfant	84	5	10	7	22		106
4. Ménages étendus à noyau unique :							
a) couple avec ou sans enfant + ascendant	60		5	2	7		67
b) <i>idem</i> + descendant (= enfant)	7	2			2		9
c) <i>idem</i> + collatéraux	19	2	2	2	6		25
d) 4a + 4c	13		1		1		14
5. Ménages étendus à noyau unique :							
a) veuf/veuve + ascendant	9		1		1		10
b) veuf/veuve + descendant	3	1	1		2		5
c) veuf/veuve + collatéraux	1						1
d) 5a + 5c	1						1
6. Ménages multiples à plusieurs noyaux :							
a) noyau secondaire ascendant	10	3	2		5		15
b) noyau secondaire descendant	7						7
c) noyau secondaire collatéral	6						6
d) noyau secondaire sans liens de parenté avec le principal	2						2
e) 4a + 6c	2						2
f) 4c + 6a	1						1
7. Corésidents liés par un lien de parenté :							
a) fille-mère avec son enfant	12						12
b) frères et/ou sœurs célibataires	16	3	1	1	5		21
c) mariés mais séparés avec/sans enfant	6	2			2		8
d) célibataire + un parent	1						1
8. Cas particuliers ^a							5
Total	888	58	68	27	153		1 046

gories selon qu'ils abritent des gens uniquement liés par des liens de parenté ou qu'ils abritent en plus des étrangers (servantes, apprentis, enfants de l'hospice). Malgré la diversité des cas rencontrés (plus de 55 sortes de ménages !), le ménage simple à noyau unique, c'est-à-dire un couple avec ou sans enfant(s), un veuf ou une veuve avec enfant(s), est le plus courant. Les ascendants, surtout s'ils sont veufs, ne sont presque jamais livrés à eux-mêmes, les enfants mariés ou un autre membre de la famille les hébergent. Par contre 12 filles-mères sont mises à l'écart et obligées de vivre seules avec leur enfant. Notons que les ménages réduits à une seule personne sont exceptionnels (2 % à peine) alors qu'à Liège en 1801 on en compte 17 %⁽¹⁾. Les ménages multiples, sortes de « famille patriarcale » sont très rares (3 %) et souvent liés à l'exploitation d'une ferme. Si on accueille volontiers un parent veuf, un frère ou une sœur célibataire, un orphelin, la cohabitation de plusieurs familles est exceptionnelle.

V. — STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA POPULATION

En 1812, Herstal n'a rien d'un village agricole, encore moins d'un centre urbain à caractère commercial. Les paysans et les bourgeois sont rares, perdus dans la masse des ouvriers. Qui sont-ils ? Pour la plupart des houilleurs et des « métallurgistes » : forgerons, limeurs, armuriers, serruriers, horlogers, etc. (cf. annexe 1). L'importance relative de ces deux dernières professions (2 % de la population

Note du tableau 19.

I = ménage formé d'individus liés par un lien de parenté ou corésidents; II = ménage de type I abritant en plus des étrangers soient : ^a domestiques, ^b apprentis ou ouvriers en pension, ^c enfant orphelin confié par l'hospice de Liège; ^d cas particuliers : un couple + une veuve avec enfants + la mère de celle-ci; homme marié dont l'épouse est absente + ses enfants + un enfant de l'hospice + un ouvrier + une sœur; couple avec enfants + une belle-sœur veuve avec enfants + une veuve avec enfants; couple sans enfants + deux belles-sœurs veuves avec enfants + une veuve sans lien de parenté avec enfants + deux étrangers; une veuve + deux filles célibataires + un fils veuf + des enfants de l'hospice.

(1) Et. HELIN, *Size of household before the Industrial Revolution: the case of Liège in 1801*, dans *Household and family...*, p. 324.

active) ne surprendra pas si on sait qu'à cette époque la quincaillerie herstalienne prétendait rivaliser avec Birmingham ! (1).

TABLEAU 20. Taux d'activité à Herstal en 1812.

	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Actifs ..	1 488	331	1 819	28,3	6,3	34,6	57,7	12,3
Inactifs .	1 091	2 352	3 443	20,7	44,7	65,4	42,3	87,7
Total ...	2 579	2 683	5 262	49,0	51,0	100,0	100,0	100,0

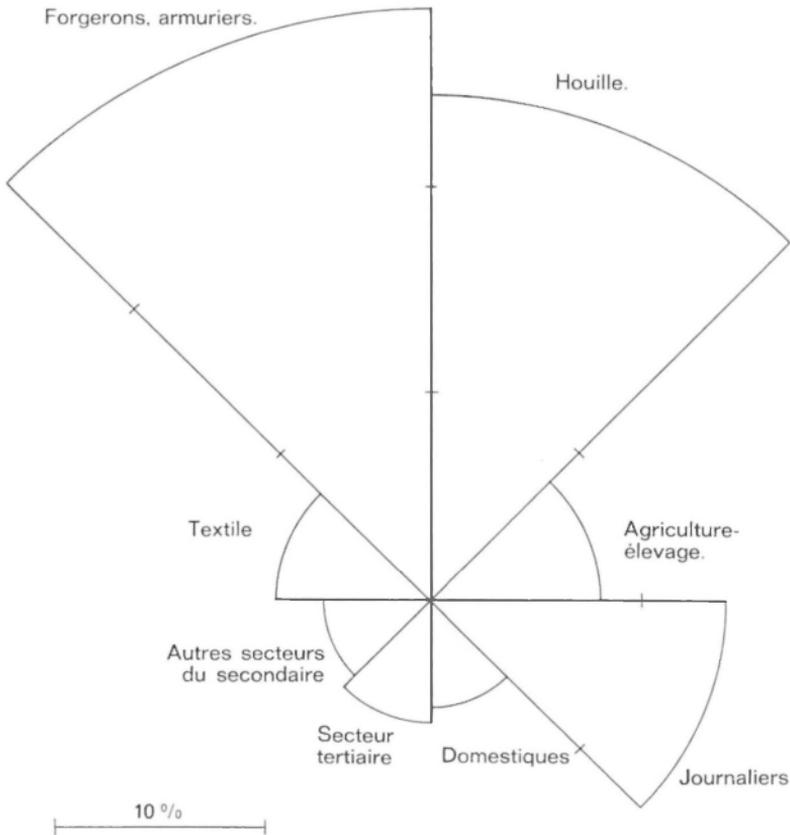
La négligence apportée dans l'enregistrement des professions féminines entraîne un taux d'activité qui ne reflète pas la réalité. Ainsi que le montre le graphique 10, Herstal vit du charbon (24,5 % des actifs) et des armes (28,7 %). La guerre, si elle effraye le conscrit, assure du travail à une foule d'ouvriers que le chômage guettait (cf. tableau 21).

TABLEAU 21. Répartition de la population active. Herstal, 1812.

Professions	Hommes	Femmes	Total %
Agriculture	7,9	0,2	8,1
Houille	23,2	1,3	24,5
Armurerie, quincaillerie	28,6	0,1	28,7
Textile	3,1	4,6	7,7
Bois, alimentation, bâtiment .	5,3	0,0	5,3
Transport, commerce	3,2	0,8	4,0
Professions libérales	1,3	0,3	1,6
Services publics	0,4	0,0	0,4
Domestiques	1,2	4,2	5,4
Journaliers	7,6	6,7	14,3
Total	81,8	18,2	100,0

(1) A.E.L., *F.F.P.*, 697, brouillon d'une lettre envoyée par le Préfet au Ministère de l'Intérieur à Paris concernant des articles de quincaillerie réalisés par les frères Martini à Herstal, fructidor an X (août 1802). En raison de la paix d'Amiens, les articles anglais concurrençaient les produits locaux.

GRAPHIQUE 10. Structure socio-professionnelle de la population active.
(1819 actifs = 100 %).



La commune d'Herstal se divise, au point de vue des professions, en trois quartiers (tableau 22) : Herstal proprement dit qui est réservé surtout à la métallurgie, les hameaux environnants — surtout La Préalée, Rhées et Pontisse — où domine l'activité minière et le quartier de Coronmeuse dont les activités sont plus diversifiées.

L'agriculture et l'élevage jouent un rôle très secondaire — activité d'appoint — dans l'économie herstaliennne. Seules les enclaves herstaliennes dans les communes voisines sont essentiellement agricoles (Tilice et Enixhe) ainsi que quelques fermes aux limites d'Herstal

TABLEAU 22. La structure socio-professionnelle des différents quartiers.

Branches d'activités	Quartiers "						Total
	I	II/VII	IV	V	X	VI/ VIII/IX	
Agriculture, élevage	14	21	20	14	14	64	147
Houille	3	42	26	91	143	138	443
Métallurgie	92	240	90	55	67	16	560
Textile	3	14	25	5	3	57	107
Artisans (autres que la métallurgie et le textile) . .	31	18	16	12	4	13	94
Secteur tertiaire	41	21	27	14	3	5	111
Journaliers, domestiques .	102	42	15	20	31	147	357
Actifs	286	398	219	211	265	440	1 819
Inactifs	609	883	421	484	629	417	3 443
Ensemble	895	1 281	640	695	894	857	5 262
Agriculture, élevage	4,9	5,3	9,1	6,6	5,3	14,5	
Houille	1,0	10,6	11,8	43,1	54,0	31,4	
Métallurgie	32,2	60,3	41,1	26,0	25,3	3,6	
Textile	1,0	3,5	11,4	2,3	1,1	13,0	
Artisans	10,8	4,4	7,3	5,7	1,5	2,9	
Secteur tertiaire	14,3	5,3	12,3	6,6	1,1	1,1	
Journaliers domestiques .	35,8	10,6	7,0	9,7	11,7	33,5	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Proportion des actifs par rapport à la population totale	32 %	31 %	34 %	30 %	30 %	51 %	

" Cf. tableau I.

(fermes de Pontisse, d'Arci, d'Hermée). D'ailleurs si on enregistre 126 cultivateurs en 1812, les cultivateurs-proprétaires et les fermiers

sont à peine une dizaine ⁽¹⁾. Le reste se compose d'ouvriers agricoles. A cette époque, l'agriculture herstaliennne est en perte de vitesse puisque la superficie emblavée est passée de 963 à 759 hectares (— 10 %) entre 1805 et 1812. Les cultures à caractère industriel — la « navette » —, la multiplication des prairies et l'accroissement de la production de fourrages — conséquence des progrès de l'élevage bovin — trahissent le caractère d'appoint de cette activité. Les ouvriers arrondissent leurs ressources et se mettent à l'abri en cas de chômage. Pendant que l'homme travaille à sa forge, la femme entretient sans doute un lopin de jardin et une vache ou un porc ⁽¹⁾.

En 1813, il n'existait pas moins de 12 fosses à Herstal, s'il faut en croire Thomassin ⁽²⁾. Ce chiffre élevé ne doit pas faire illusion sur l'importance de la houille à Herstal car il y a fosse et fosse. A la faveur de la disparition de l'institution de contrôle traditionnelle — les Voirs-jurés — et d'une législation trop favorable au déhouillement en surface au détriment des véritables mines (loi du 28 juillet 1791), les petites fosses s'étaient multipliées d'une manière tout à fait anarchique, à un point tel qu'on en revint à une réglementation stricte. En vertu de la loi du 21 avril 1810, le déhouillement n'est autorisé qu'après l'obtention d'une concession ⁽³⁾. A Herstal, en 1813, deux exploitants seulement étaient en règle : Courard et Lovinfosse, propriétaires des fosses de l'Espérance et de Xhufenalle ⁽⁴⁾. Les quartiers de Grand Puits, de Rhées et Pontisse, et surtout de La Préalle concentraient la majorité des houilleurs. Par contre, les quartiers de Large Voie, de Hoyoux et dans une moindre mesure de Coronmeuse s'adonnaient à la métallurgie (armuriers, forgerons, quincaillers). Regroupés le long de la route pavée qui va de Liège à Maestricht, ces quartiers forment le prolongement du quai Saint-Léonard. Les forgerons travaillaient chez eux, entourés d'armuriers qui assemblaient les pièces retouchées par les limeurs; tous, ils travaillaient pour la Manufacture

(1) G. HANSOTTE, *op. cit.*, pp. 363-364.

(2) THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, Liège, 1879, pp. 414-416.

(3) H. DELRÉE, A. LINARD DE GUERTECHIN, *Esquisse historique de la législation et de l'administration des mines*, dans *Cent cinquantième anniversaire du Corps des ingénieurs des mines*, extrait des *Annales des Mines de Belgique*, 1963, pp. 44-45.

(4) A propos des mines à Herstal, cf. COLLART-SACRÉ, *op. cit.* t. 1, pp. 122-136.

d'armes⁽¹⁾. Le quartier de Coronmeuse ne vivait pas seulement de la métallurgie. D'autres artisans y sont nombreux : brasseurs, boulangers, bouchers, tanneurs, tonneliers, cordonniers, etc. C'est ici que l'essentiel de l'activité commerciale s'est regroupé : 21 marchands et négociants, 2 cabaretiers. Les rares Herstaliens adonnés à une profession libérale ou travaillant dans un service public y ont élu domicile. Le caractère plus « bourgeois » de ce quartier explique le nombre élevé de servantes et domestiques.

En l'absence de manufacture, le textile reste une activité domestique d'appoint réservée aux femmes. Enfin, il y a cette foule de journaliers dont on ignore tout de leur activité. Allant çà et là en quête d'un ouvrage, ils étaient bons à tout faire : ouvriers agricoles, porte-faix, houilleurs non spécialisés, etc. Parmi les inactifs — ou considérés comme tels par l'agent recenseur —, on ne compte que 8 indigents, 2 impotents et 2 « imbéciles ». Ces chiffres ne reflètent nullement la réalité : en fait, on peut estimer à 10 % de la population ceux qui émargent au Bureau de Bienfaisance en temps normaux; à la moindre crise, à la moindre cherté du pain, cette troupe de malheureux gonflait rapidement⁽²⁾.

Les femmes et les enfants de moins de 15 ans forment l'essentiel des inactifs. Il ne faudrait pas en conclure qu'ils sont à charge du chef de ménage; ils exercent sans doute par intermittence quelques petits métiers (limeurs, compagnons houilleurs, journaliers, etc.); D'ailleurs, en 1812, 17 % des garçons âgés de 5 à 14 ans travaillent. la plupart sont houilleurs ou limeurs. Le plus jeune est un houilleur âgé de 7 ans (annexe 2).

CONCLUSION

On ne met pas de point final à un travail à peine commencé. Dans l'état actuel des recherches, conclure c'est marquer quelques éléments acquis et tracer les perspectives d'une enquête à poursuivre. En 1812, un bourg comme Herstal garde encore des aspects champêtres et

(¹) J. GAIER-LHOEST, *Les ouvriers de la Manufacture d'Armes de guerre de Liège en 1803*, dans *Le Musée d'Armes*, n° 6, sept. 1974, pp. 4-7.

(²) C'est le cas à Visé en 1800-1812; cf. pour Herstal : G. HANSOTTE, *op. cit.*, p. 363.

pourtant il ne vit plus de la terre. L'armurier à domicile et le houilleur forment ici les forces vives, actives, de la population. La ville de Liège est proche, mais Herstal n'est pas Liège ni même un de ses faubourgs. Le commerce est rare et limité au trafic courant, l'administration et les professions libérales sont réduites au minimum. Une bourgeoisie numériquement insignifiante, de trop rares notables et « intellectuels », ne suffisent pas à faire des Herstaliens des gens de la ville. Le tableau que nous offre Herstal en 1812 est tout autre. C'est celui d'un bassin industriel naissant : les contours sont encore flous et se perdent au contact des faubourgs de Liège (du côté de Coronmeuse) et de la campagne. Les traits originaux du « bassin aval » tels qu'on les observera en 1947 ⁽¹⁾ sont à peine esquissés mais ils sont là : la petite mécanique et les mines.

L'analyse des recensements de 1816, 1824 et surtout de 1830 montrera sans doute l'affirmation plus marquée de ce visage industriel ⁽²⁾. Par le présent travail, on pressent une société qui se transforme, on ne la saisira pas tant qu'une évolution n'aura pas été dégagée.

Liège, le 15 avril 1977.

⁽¹⁾ *La région liégeoise. Démographie, logement, industrie et commerce.* Liège, 1951, p. 14.

⁽²⁾ Conservés dans les archives de la Maison communale de Herstal.

ANNEXE I. Structure socio-professionnelle de la population de Herstal en 1812.

Professions	Hommes				Femmes				Total
	C.	M.	V.	T.	C.	M.	V.	T.	
Cultivateurs	42	68	12	122			2	2	124
Fermiers		2		2					2
Jardiniers	1	1		2					2
Vigneron			1	1					1
Domestiques de ferme ...	5	3		8					8
Bergers	5	4		9					9
Porcher	1			1					1
Ensemble	54	78	13	145			2	2	147
Exploiteur de mine		1		1					1
Directeurs de houillère ...		3		3					3
Maculaires		2		2					2
Employés de houillère ...	1	1		2					2
« Maîtres houilleur », « Ouvriers-maitre » ...		4		4					4
« Chasseur à la houille » ..			1	1					1
« Receveur de bure »		1		1					1
Houilleurs	187	207	11	405	20	3	1	24	429
Ensemble	188	219	12	419	20	3	1	24	443
« Travaillent à la carrière »	1	1		2					2
Armuriers	22	7	1	30					30
Compagnon armurier ...		1		1					1
Platineurs	5	2		7					7
Polisseurs	7	3	3	13	1			1	14
Limeurs	99	32	5	136					136
Forgerons	100	202	15	317					317
Adoucisseurs de canons ..	3			3					3
« Employé de fonderie » ..	2			2					2
« Employé à la manufacture d'armes »		1		1					1
« Ouvriers à St-Léonard » ..	3	1		4					4
Maréchaux-ferrants	2	4	2	8					8
Compagnon maréchal ...	1			1					1
Graveur	1			1					1
Serruriers	4	2		6					6
Horlogers	14	8		22		1		1	23
Bijoutier	1			1					1
Orfèvre	1			1					1
Eperonniers	3	2		5					5
Cloutier		1		1					1
« Fabricant en cuivre » ...		1		1					1
Ensemble	268	267	26	561	1	1		2	563

	Hommes				Femmes				Total
	C.	M.	V.	T.	C.	M.	V.	T.	
Tonneliers	2	3	1	6					6
Menuisiers	2	5	4	11					11
Charrons	1	4		5					5
Compagnons charrons ...	2			2					2
Tourneur		1		1					1
Charpentier		1		1					1
Vanniers	1	1	1	3					3
Ensemble	8	15	6	29					29
Meuniers		2		2					2
Brasseurs		2		2					2
Boulangers		5		5					5
Bouchers		3	1	4					4
Ouvrier-distillateur	1			1					1
Chandelon		1		1					1
Ensemble	1	13	1	15					15
Couturières					9	4	3	16	16
Tailleurs	2	7	4	13					13
Fileuses					6	6	3	15	15
Tricotieuses					32	13	8	53	53
Tisserands		3	1	4					4
Chapeliers	2	3		5					5
Teinturier			1	1					1
Ouvriers tanneurs	1	2		3					3
Cordonniers	3	20	5	28					28
Compagnon cordonnier ...	1			1					1
Bourrelier			1	1					1
Ensemble	9	35	12	56	47	23	14	84	140
Couvreur en ardoises	1			1					1
Couvreur en paille	1	1		2					2
Couvreur		1		1					1
Maitre maçon		1		1					1
Maçons	3	4		7					7
Briquetier		1		1					1
Vitriers		2		2					2
Ensemble	5	10		15					15
Bateliers	3	5		8					8
Messagers	1			1	1	1		2	3
Charretiers	1	6		7					7
Passeur d'eau		1		1					1
Ensemble	5	12		17	1	1		2	19

	Hommes				Femmes				Total
	C.	M.	V.	T.	C.	M.	V.	T.	
Négociants		4		4		1		1	5
Marchands	2	15	1	18	1	1	3	5	23
Marchands-brasseurs	2	1		3			1	1	4
Marchands-armuriers		2		2					2
Marchand-tailleur		1		1					1
Marchand-tanneur		1		1					1
Marchands-fruitiers		2		2					2
Marchande « verdurière » ..					2			2	2
Marchand de vin			1	1					1
Colporteur	1			1					1
Cabaretiers		6	2	8		1	1	2	10
Aubergistes		1		1			1	1	2
Ensemble	5	33	4	42	3	3	6	12	54
Avocat et juge de paix ...		1		1					1
« Notaire impérial »		3		3					3
Hommes de loi	1	1		2					2
Huissier		1		1					1
Maitre d'école		1		1					1
Instituteurs		2		2					2
Prêtres	2			2					2
Arpenteur		1		1					1
Ecrivain		1		1					1
Perruquier	1			1					1
Barbier			1	1					1
Chirurgiens		2		2					2
Accoucheuses					1	1	1	3	3
Repasseuses					2			2	2
Blanchisseurs		1		1			1	1	2
Commis	1			1					1
Musicien		1		1					1
Ensemble	5	15	1	21	3	1	2	6	27
Employé des droits réunis ..			1	1					1
Employé au cadastre	1			1					1
Employé à la direction à Liège	1			1					1
Percepteur		1		1					1
Receveur de l'octroi de na- vigation		1		1					1
Maire adjoint		1		1					1
Secrétaire de mairie		1		1					1
Garde champêtre		1		1					1
Ensemble	2	5	1	8					8

	Hommes				Femmes				Total
	C.	M.	V.	T.	C.	M.	V.	T.	
Domestiques/servantes . . .	18	2	1	21	76			76	97
Fille de boutique					1			1	1
Journaliers	44	69	14	127	60	32	28	120	247
Manœuvres		4		4					4
Ouvriers	6			6	2			2	8
Ensemble	68	75	15	158	139	32	28	199	357
Population active	619	778	91	1 488	214	64	53	331	1 819
Rentiers	3	2	1	6	1	1	5	7	13
Soldat retraité	1			1					1
Ex-religieuse					1			1	1
Ex-huissier		1		1				1	1
Mendiants			1	1	1			1	2
Indigents	3			3			3	3	6
Impotents		1		1		1		1	2
Imbéciles		1		1	1			1	2
Ensemble	7	5	2	14	4	2	8	14	28
Personnes ne déclarant pas de profession et âgées de 15 ans et plus	183	20	11	214	510	747	161	1 418	1 632
Enfants de moins de 15 ans, n'exerçant pas de profes- sion	863 ^a			863	920 ^a			920	1 783
Population inactive . . .	1 053	25	13	1 091	1 434	749	169	2 352	3 443
Population totale	1 672	803	104	2 579	1 648	813	222	2 683	5 262

^a Enfants de moins de 15 ans exerçant une profession, cf. annexe 2.

ANNEXE 2. Le travail des enfants.

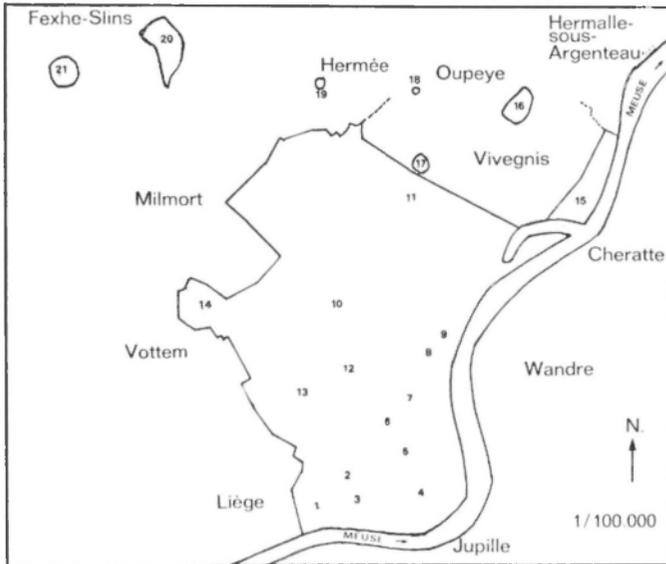
Professions	Garçons	Filles	Ensemble
Berger	1		1
Maçon	1		1
Houilleurs	56		56
Limeurs	24		24
Polisseur	1		1
Forgerons	9		9
Compagnon horloger	1		1
Serrurier	1		1
Couturière		1	1
Fileuse		1	1
Tricoteuses		4	4
Domestiques/servantes	1	2	3
Journaliers	4	6	10
Compagnon maréchal	1		1
Compagnon cordonnier	1		1
Ensemble	101	14	115

N.B. : Ces enfants sont repris dans la population active de l'annexe 1.

Age des garçons au travail.

Age	Effectifs
7 ans	1
8 ans	3
9 ans	4
10 ans	8
11 ans	19
12 ans	22
13 ans	20
14 ans	24
Total	101

ANNEXE 3. Carte de la commune de Herstal en 1812.



Liste des quartiers principaux :

- | | |
|----------------|---------------------------------------|
| 1. Coronmeuse | 12. Thiers des monts |
| 2. Hayeneux | 13. La Préalle |
| 3. Marexhe | 14. Harent |
| 4. Monsin | 15. Chertal |
| 5. Petite voie | 16. Futtevoie (enclave dans Vivegnis) |
| 6. Hoyoux | 17. Elvau (idem) |
| 7. Laixhe | 18. 6 maisons à Oupeye |
| 8. Large voie | 19. Château de Hermée |
| 9. Grand Puits | 20. Tilice |
| 10. Rhées | 21. Enixhe |
| 11. Pontisse | |

L'HÔPITAL SAINT-MICHEL DIT DES COMMUNS PAUVRES-EN-ILE À LIÈGE

Histoire de ses origines
(XII^e-XV^e siècles)

par Robert HANKART

SOMMAIRE

	Pages
Note préliminaire	157
Deux institutions philanthropiques liégeoises	160
Saint-Michel-in-Foro : église « communale »	165
Les ressources de l'aumône	171
Lambert Binet	180
La gestion de l'aumône : Les mambours	185
La gestion de l'aumône : Le receveur	192
Le règlement de 1444	193

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dès les premiers temps de sa création le siège des communs pauvres était situé, non pas *en Ile* mais au centre de la cité. Ce ne fut qu'au-delà de la première décennie du xv^e siècle (entre 1410 et 1437) que la maison des communs pauvres eut son siège en Ile, après les événements que nous relaterons, où l'on érigea une chapelle en l'honneur de saint Michel, selon le vœu formulé un siècle plus tôt par Lambert Binet, l'un de ses importants mécènes. Le règlement de 1444 naquit de cette nouvelle organisation.

Avant de préciser les aspects historiques de ses origines rappelons que cet établissement vint très tôt au secours des pauvres de la cité de Liège, à l'exclusion des mendiants et que les curés des paroisses

eurent, semble-t-il, dès sa constitution, le privilège de désigner les malheureux qu'il fallait aider.

Les nombreuses donations des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles permirent aux mambours des pauvres, ceux-ci subordonnés aux maîtres de la cité, de faire face dans la mesure de leurs moyens au drame social qu'ils avaient sous les yeux. Si l'on songe au soin jaloux qu'apportèrent les maîtres successifs à la gestion du patrimoine des pauvres, on est en droit de penser que, dès le XV^e siècle, le revenu de celui-ci s'élevait à plus de 2 000 muids d'épeautre de rente bien que les soubresauts des temps et les désastres séculaires eussent entravé considérablement leur perception.

Quels en étaient les bénéficiaires ? A vrai dire les documents ne sont pas très explicites. On parle des pauvres, des « communs hahe-reiz » (1282-1294), des « povres gens » (1278-1287) mais les textes n'indiquent jamais, à cette époque, ce que l'on entend par ces termes. Hélas, de grandes lacunes dans la documentation nous empêchent de suivre au fil des jours les transformations qui s'opérèrent au sein de l'organisation. Le règlement de 1444 ne spécifie pas la qualité des bénéficiaires et les archives du XVI^e siècle nous manquent, du moins quant au détail des distributions opérées. Aux XVII^e et XVIII^e siècles la coutume est bien établie de distribuer des draps, de l'argent, des habits, des chemises, du pain aux pauvres de la cité de Liège. On distinguait parmi ceux-ci les « honnêtes nécessiteux », les « pauvres honnêtes ménages », les « pauvres honteux » à qui les maîtres distribuaient des draps, du pain ou de l'argent. On ne façonnait pas d'habits pour cette dernière catégorie de pauvres. Les maîtres, le payeur et les tenants de la cour jurée disposaient d'un certain nombre de *billets* qu'ils remettaient aux marchands de leur choix chez qui ces pauvres allaient retirer l'étoffe qui leur était nécessaire (1738-1794).

Les plus déshérités d'entre eux, auxquels l'hôpital accordait sa sollicitude particulière, les « pauvres innocents » recevaient, généralement avant l'hiver, des habits et des chemises en plus de distributions exceptionnelles. Plus tard ces distributions d'habits furent étendues aux sexagénaires (milieu du XVIII^e siècle) et aux aveugles (1763). Par « innocents » l'hôpital Saint-Michel entendait les « simples d'esprit » (1743) ou « imbéciles d'esprit » (1750), c'est-à-dire les handicapés mentaux et sans doute physiques. La maison fabriquait aussi des bières pour les pauvres afin qu'ils fussent inhumés dignement.

Venons-en à l'évolution du titre de l'institution.

A partir de 1367, ainsi qu'en font foi certains actes, les greffiers nous donnent cette précision supplémentaire : « almones et biens appartenans az commons poures delle citeit de Liege » (1367-1482). L'institution supprime le terme « aumône » dès la fin du xv^e siècle, bien qu'un acte daté de 1525 l'indique encore, comme par hasard.

Les « communs pauvres » reviennent constamment dans les recès, du xiii^e siècle à la fin de l'Ancien Régime, mais au xvi^e siècle (1526-1563), les greffiers emploient des variantes. Il s'agit alors de la « maison et communs pauvres », « la demaine des communs pauvres » (1563), « recette et domaine »... (1596). Suivent « maison des pauvres... seante en Isle » (1419-1420-1490-1523-1599 et xviii^e siècle), les « communs povres de la citeit de Liège condist Saint-Michiel en Ysle » (1480-1482-1501), les « communs poures en Ysle » (1480-1577 et au xviii^e siècle), « maison Saint-Michel condist des communs poevres en Ysle » (1562-1567-1603-1683-1705, etc.), « maison et cattrie ⁽¹⁾ des Pauvres-en-Ile » (1542), « Saint-Michel à la demaine des communs situé et fondé (sic) en Isle » (1581-1595).

Dès le début du xvi^e siècle (1504) apparaît le vocable *hôpital*. « Maison et hospitaual saint Michiel condist des poevres communs en Isle de la citeit » (1504-1559 et au xviii^e siècle) avec la variante que nous avons saisie : « maison de Dieu et hospital Saint-Michel des communs pauvres en Isle » (1568-1581-1646-1651).

La maison et hôpital de Saint-Michel dit des communs Pauvres-en-Ile étaient situés dans la paroisse de Saint-Martin-en-Ile ⁽²⁾.

(1) Caterèye, catrèye : li catrèye, l'ancien hôpital Saint-Julien, à Liège pour les voyageurs pauvres; taudis, logement ou réunion de plusieurs personnes de bas étage (DL).

(2) Nous tenons à exprimer nos vifs remerciements à M. WYFFELS, archiviste général du Royaume, à M. SABBE (†) son prédécesseur qui nous ont facilité notre tâche, à M. Georges HANSOTTE, chef de section des archives de l'Etat à Liège qui, selon sa coutumière et érudite obligeance, nous aida dans nos recherches, ainsi qu'à ses collaborateurs immédiats Mme ROUHART et M. PIEYNS. Nous manifestons également notre reconnaissance à M. Maurice YANS, chef de département aux archives du Royaume. Sachant l'objet de notre recherche, non seulement il nous encouragea chaudement, mais il nous confia deux importants dossiers qui servirent de base à nos recherches, à savoir la copie du registre II (publié depuis in *Bulletin de la commission royale de toponymie et de dialectologie*, XLIII, 1969, Maurice YANS. *Edition partielle du plus ancien polyptique des pauvres-en-Ile à Liège — circa 1280*) et la copie des testaments dont la plupart furent extraits du cartulaire, le premier détruit, le second gravement endommagé pendant la dernière

DEUX INSTITUTIONS PHILANTHROPIQUES LIÉGEOISES

Il faut attendre l'aube du XII^e siècle (1107-1118) pour lever le voile sur notre sujet.

Selon une tradition rapportée par Gilles d'Orval, la confrérie des trente prêtres fut fondée par Hellin, abbé de Notre-Dame (1). « Un jour que celui-ci était assis à sa fenêtre, il vit un cortège funèbre qui portait à sa dernière demeure le cadavre d'un prêtre, à peu près nu, et sans cercueil. Emu de pitié, il résolut de fonder, parmi les prêtres de Liège, une fraternité qui subsiste encore aujourd'hui », la fraternité de Saint-Michel (2). Hellin éleva, dit-on, une maison haute et large où plus tard il se retira (3). Il est probable que Hellin ou ses successeurs créèrent un hôpital. N'est-il pas troublant de découvrir en lieu-dit *sur Saint-Michel* l'existence, à une époque un peu plus tardive cependant, du *noev hospital* géré par un prieur et « couvent », et qui porta ensuite le nom d'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne ?

Dès le XII^e siècle et surtout aux XIII^e et XIV^e siècles les donations affluèrent de tout le territoire de la Principauté pour venir en aide aux pauvres de la cité. Dès le XIII^e siècle nombreuses furent les attestations de son existence : les communs hahereiz (4), les pauvres gens, l'aumône des pauvres, *elemosina pauperorum civitatis Leodiensis* puis, dans la seconde moitié du XVI^e siècle « Aumône et biens appartenant aux communs pauvres de la cité de Liège... » Saint-Michel est rarement attesté au XIII^e siècle quoique la bulle du pape Grégoire X (22 novembre 1272) nous donne ce détail : « *elemosina Pauperorum Leodiensium que sancti Michaelis vulgariter dicitur* (5). Plus tard encore un fragment de sceau daté du 1^{er} janvier 1327 (n.s.) indique par les trois lettres qui subsistent de la légende que saint Michel est bien le

guerre. M. Jules HERBILLON, membre de l'Académie Royale de Belgique, n'hésita jamais à nous conseiller; il nous a donné maints témoignages de sa bienveillance. Nous les assurons tous de notre profonde gratitude.

(1) Léon LAHAYE, *Les paroisses de Liège, B.I.A.L.*, t. XLVI, 1921, p. 189.

(2) Jean LEJEUNE, *Saint-Michel sur le marché et la commune de Liège, A.H.L.*, t. VI, n° 2, 1959, p. 405.

(3) Jean LEJEUNE, *id.*, pp. 361-423.

(4) Jules HERBILLON pense que le terme pourrait convenir au wallon *hach'riveux* commenté par DASNOY, signifiant « caduc, cassé, maladif, faible ». Les Dialectes de Wallonie : ancien wallon *haserez* (povres), t. I, 1972, p. 142.

(5) A.E.L., Copie dans le Pouillé de 1337, f° 90, Pauvres-en-Ile. *Id.*, f° 80 v°.

patron de l'aumône, comme le souligne encore la bulle du pape Jean XXII (18 décembre 1330) (1).

Il est incontestable que les deux institutions philanthropiques liégeoises (2) nées au XII^e siècle, c'est-à-dire la léproserie de Cornillon et les communs pauvres de la cité furent toutes deux particulièrement chères aux Liégeois du Moyen Age et qu'elles furent, très tôt après leur fondation, dirigées par des administrateurs laïcs.

Afin d'éclairer cette période restée obscure et qui fit l'objet de controverses entre historiens, nous nous permettons de lier momentanément ces deux institutions qui, soulignons-le, disposeront chacune dans le courant du XV^e siècle de 2 000 muids d'épeautre de revenus, grâce aux appels urgents des papes et des princes mais aussi en vertu d'un grand élan social couvrant deux longs siècles (3).

Située *extra muros* pour des raisons évidentes, la léproserie de Cornillon se trouvait dans le vaste domaine de Jupille lequel englobait une série de villages (4). En 1179, Raoul de Zähringen cite à ce sujet que les lépreux vivent aux confins de la cité de Liège et Albert, archidiacre du Condroz, en 1185, qu'ils vivent proches de la cité de Liège. La léproserie appliqua dès l'origine, en son sein, la règle augustinienne qu'elle tenait du couvent des Prémontrés, bâti sur le promontoire qui la dominait. La léproserie, en toute logique, devait donc devenir une institution religieuse d'autant plus que le couvent lui céda quelques biens mais, comme pour la Fraternité de Saint-Michel, les bourgeois de la cité prirent une telle part aux donations ainsi qu'à la constitution de rentes et à la subsistance des malades que très tôt la cité se fit un devoir de la protéger. En 1158, un acte relatif à la léproserie mentionne 5 échevins (5). A en croire l'Officiel de Liège qui donna un *vidimus* le 6 août 1285 de certaines lettres,

(1) Pauvres-en-Ile. Charte originale. Copie dans le Pouillé de 1337, f^o 90 v^o.

(2) L'intérêt que le Conseil de la cité portait à ces deux institutions est confirmé par une décision qu'il prit le 4 février 1661 de concentrer à l'hôtel de ville tous les documents, entre autres, concernant la maison des pauvres-en-Ile et ceux de l'hospice de Cornillon. Th. GOBERT, *Les archives communales de Liège, B.I.A.L.*, t. XXXIV, 1904, p. 393.

(3) On aura un aperçu des propriétés des pauvres-en-Ile en cf. Maurice YANS, *Edition partielle du plus ancien polyptique...*, *op. cit.*

(4) Robert HANKART, *L'hospice de Cornillon à Liège : l'église : opposition des pouvoirs temporel et spirituel*, in « La Vie Wallonne », t. XLI, n^o 318, 1967.

(5) Eugène POLAIN, *La vie à Liège sous Ernest de Bavière, B.I.A.L.*, t. LXII, p. 179.

le pape Alexandre III confirma les 6 avril 1164 et 11 juillet 1165 les privilèges octroyés à la léproserie (1). Une charte datée de l'an 1176 mentionne le nom de 5 échevins à la suite de l'avoué Thierry de Preit et du maieur Henri (2) mais la charte souligne aussi la participation de tous les autres citains de Liège. Ces personnages, tous laïcs, précisent que grâce à un grand nombre de bienfaiteurs les possessions de la léproserie se sont accrues et que le moment est venu de régler la manière de vivre de ses pensionnaires *et cela à leur demande unanime*, afin de la défendre, de la protéger, de lui venir en aide. De quelles règles s'agit-il ? De la pratique de la pauvreté, selon la règle augustinienne, des biens mis en communauté, des responsabilités d'un *proviseur*, de l'épreuve du noviciat, de confession et de pénitence sous l'égide d'un prêtre, enfin de sanctions à prendre à l'égard des réfractaires. Ce proviseur est chargé de distribuer à chacun, selon ses besoins, les ressources disponibles, menues ou importantes « sans murmure », avec reconnaissance. A ce moment-là, les moyens d'existence étaient pauvres. Vers 1185, c'est-à-dire après le Concile de Latran tenu en 1179, le prince-évêque renouvela son appel lancé quelques années plus tôt dans lequel il exhortait les fidèles à faire de généreuses aumônes aux lépreux (3). Deux événements capitaux survinrent en 1185. Le premier émanait d'Albert, archidiacre du Condroz (4). Il accordait aux lépreux leur propre église, leur cimetière particulier ainsi qu'un prêtre qui leur fût propre. Ceci est très important ! Le prêtre était choisi par les membres de la léproserie. Cette décision soustrayait celle-ci à l'influence de la paroisse de Jupille et lui permettait de bénéficier de l'immunité ecclésiastique. Les échevins liégeois, avoué en tête, et une délégation de citains assistaient à cette

(1) Ed. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. VI, p. 32 (Liber supernumerarius, n° 117, p. 249).

(2) DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, 1892, pp. 26-27. Echevins : Henri, Renier, Colard, Libuin, Jordan. A.E.L., Hospice de Cornillon, reg. 1, f° 23 (texte latin détérioré, identique à celui du reg. 2, f° 17 v°). Le texte latin a été publié par E. DENIS, *Sainte Julienne et Cornillon*, Liège, 1927. Godefroid KURTH, *Les origines de la commune de Liège*, B.I.A.L., t. XXXV, 1905.

(3) A.E.L., Hospice de Cornillon, reg. 2, f° 25 v°.

(4) E. DENIS, *op. cit.*, p. 151. A la page 25, cet auteur ne veut pas voir la souveraineté de la cité au sein de cette assemblée d'ecclésiastiques. Em. FAIRON, *Regestes de la cité de Liège*, t. I, p. 11. Ed. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. VI, p. 32 (Liber supernumerarius, n° 117, p. 249). Vidimus établi par l'Official de Liège le 6 août 1285. Les échevins mentionnés dans cette charte sont : Surais, Winand (de Souverain-Pont ?), Renier de Soumagne et peut-être Henri et Philippe.

importante décision. Le pape Urbain III sanctionna en 1186 la chartre d'Albert en stipulant notamment, au sujet du prêtre, qu'il serait présenté au prélat diocésain pour qu'il l'assigne à la léproserie (1). Le prince-évêque Raoul de Zähringen manifesta son opposition à ce sujet puis modifia en sa faveur le texte initial : « la liberté du prêtre, soulignait-il, sera telle qu'il ne dépendra en aucune façon ni du doyen, ni du Concile, mais de l'évêque seul (2). La présence des notables de la cité confirmait la chartre de Raoul. Outre les témoins de la Cathédrale Saint-Lambert on notait la présence de Wéry des Preits, de Bodon de Hozémont et de Thomas Cellier, représentants de la cité (3). Le second événement capital, en cette même année 1185, fut le testament d'Engelia, fille de Rohart, qui fit donation d'une maison située sur le marché de Liège, à la fraternité de Saint-Michel, c'est-à-dire aux pauvres de la cité (4) et aux malades de Cornillon (5). Citons l'acte :

« Moi, Engelia, fille de Rohard du Marché, veuve et de santé fort délabrée, je lègue après mon décès, pour le repos de mon âme, de celles de mes père et mère, de Renerus et d'Albéric de Trest, ma maison située à Liège, sur le marché, à la fraternité de Saint-Michel et aux malades de Cornillon, aux conditions suivantes : ma mère et mon frère Rohard posséderons l'étage de la maison pour leur servir d'habitation ainsi que la moitié du revenu de la location du rez-de-chaussée, l'autre moitié de ce revenu profitera aux *pauvres et aux malades*, ma mère et mon frère Rohard payeront chaque année à la Saint-André, la moitié du cens foncier de la maison soit 5 sous et 9 deniers; *les administrateurs des malades et des pauvres* (6) payeront le même jour

(1) Vidimus établi par l'Official de Liège le 6 août 1285. Ed. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. VI, p. 32.

(2) Traduction d'après le texte publié par Em. SCHOOLMEESTERS, *Regestes de Raoul de Zähringen*, éd. de Lg., p. 72 du tiré à part (1881) du *B.S.A.H.* lg., t. I.

(3) Bodon de Hozémont et Thomas Cellier sont très probablement administrateurs de l'hospice, donc délégués par la cité pour ratifier cet acte important.

(4) Jean LEJEUNE, *op. cit.*, p. 375. G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen Age*, Liège, 1909, t. I, pp. 92-93, ne cite comme bénéficiaire que la léproserie.

(5) A.E.L., Hospice de Cornillon, reg. 1, f^o 38 (détérioré); reg. 2, f^o 34 v^o; reg. 3, f^o 18 v^o; reg. 4, f^o 30 (textes latins analysés par A. DE RYCKEL, *Les jurés de la cité de Liège en 1185*, *Leodium*, 1907, pp. 2-5. Em. FAIRON, *Regestes de la cité de Liège*, t. I, 1933, p. 10).

(6) Un recès du 3 août 1751 concernant l'organisation primitive de l'hôpital Saint-Michel dit des communs pauvres-en-lle relate ceci : « ... vos députés (composants des 16 Chambres) et les nôtres... se sont assemblés et se sont fait reproduire

l'autre moitié du cens foncier, soit également 5 sous et 9 deniers. Après le décès de ma mère et de mon frère Rohard, les pauvres posséderont librement la maison susdite et toutes ses dépendances. *Les administrateurs des malades* payeront chaque année à la Saint-Thomas une rente de 30 deniers au collège des trente prêtres des paroisses de la cité ⁽¹⁾ pour le repos de l'âme de Renerus qui racheta la maison susdite ».

Pour que la présente donation demeure « stable et entière » la cité de Liège y appose son sceau ⁽²⁾.

L'acte est important à plus d'un titre.

Nous nous apercevons que dans cet acte Engelia cite l'existence d'*administrateurs des malades et des pauvres*. S'ils y sont cités il est probable, sinon certain, qu'ils seront présents à la signature de la convention, laquelle comprend 31 signataires. Parmi ceux-ci deux prêtres : Rohard, prêtre de l'église Saint-Michel et Jean de Saint-André, probablement desserviteur des malades de Cornillon. Rappelons-nous que la léproserie vient ou va être dotée, en cette même année 1185, de sa propre église et d'un prêtre qui lui soit propre. Viennent ensuite quatre personnages : Renier de Soumagne, Fulcarius, Renier Surial, Henri Crikelhon. Trois d'entre eux sont des échevins, le 4^e, Fulcarius, n'est pas attesté ailleurs. Surais et Renier de Soumagne sont témoins à la signature de la charte d'Albert, document aussi important pour la léproserie que l'est le testament d'Engelia. Les échevins désignent en leur sein les *administrateurs des malades (léproserie) et des pauvres*. Représentants de la cité ils sont donc présents lors de chaque convention importante concernant nos deux institu-

les anciennes fondations, les règlements et les ordonnances émanées de cet hôpital, ils ont trouvé que le droit de prescrire des règles pour l'administration des biens de cette maison appartient privativement à la généralité du peuple que MM. les bourgmestres pour le temps y sont qualifiés du titre de souverain de l'aumône des communs pauvres de la cité qui existoit dès avant le douzième siècle et que la régie et la distribution des revenus est donnée aux quatre maîtres qui selon le tour établi entre les Chambres représentent la généralité du peuple ». A.E.L., Recès du Conseil de la cité, reg. 20, f^{os} 89 v^o, 95 v^o.

(1) L. LAHAYE, *Les paroisses...*, op. cit., pp. 179, 189 parle de ces trente prêtres et fait en cette occasion allusion à ce document. Ils desservent les 26 églises paroissiales de Liège. Jean LEJEUNE, *Liège et son temps. Naissance d'une patrie* (XIII^e-XIV^e siècles, Liège, 1948, p. 211).

(2) Fait en l'an de l'incarnation 1185, au temps du pape Urbain III, de Frédéric, empereur des Romains et de Raoul, évêque de Liège.

tions (charte d'Albert, celle de Raoul de Zähringen, le testament d'Engelia).

Ensuite vient le maieur (villicus) Bauduin. Suivent encore 10 personnages qui ne peuvent être que les échevins de Liège, soit avec les quatre administrateurs précédents : 14 échevins. Ensuite les 14 personnages qui suivent groupés deux par deux par la conjonction *et* sont des jurés ⁽¹⁾, non des échevins qui, délégués par la cité pour représenter dans cet acte les deux institutions, indiquent à la fois que la commune est représentée mais qu'elle ne dispose pas pour autant des pouvoirs qu'elle obtiendra de haute lutte quelques années plus tard.

L'hospice de Cornillon et les communs pauvres disposent donc à cette époque en leur sein de maîtres pour le temps ⁽²⁾, membres de l'échevinat.

Un autre problème surgit à l'esprit. Où est établie la fraternité de Saint-Michel et celle-ci s'occupe-t-elle bien des pauvres ? Sur ce dernier point il ne semble y avoir aucun doute à ce sujet, à la lecture du testament d'Engelia.

SAINT-MICHEL-IN-FORO : UNE ÉGLISE « COMMUNALE »

L'existence de Saint-Michel-in-Foro ne peut être mise en doute. Il existait à cet endroit en 1215 et en 1249 le « noev hospital ». La charte du 2 mai 1347 établie en faveur de cet hôpital spécifie qu'il se trouvait anciennement situé « et fondeis là où ilh est maintenant li

(1) Proposition de Pierre-J. DEBOUXHTAY. Il n'est pas seul à penser de la sorte, écrit-il, le scribe du reg. 4, f^o 30 v^o (A.E.L., Hospice de Cornillon) inscrit en marge *scabini* en regard des dix noms qui suivent le maieur et le terme *jurati* face aux 14 individus groupés deux par deux.

(2) « Maîtres pour le temps » de l'hospice de Cornillon non maîtres de la cité comme le pensait G. KURTH. Jean LEJEUNE, *Liège et son pays, op. cit.*, p. 265, note 62, ne veut pas conclure sur ce point épineux. *Id.*, n. 65, p. 267. Le 2 octobre 1260, Henri de Neuvise et Alexandre de Saint-Servais, tous deux échevins sont proviseurs des communs pauvres. Jos. CUVELIER, *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît-lez-Liège*, de l'ordre de Citeaux - *B.I.A.L.*, t. XXX, 1901, p. 91. En février 1261, on retrouve ces deux échevins parmi les quatre proviseurs des communs pauvres. A.E.L., Hôp. des Pauvres-en-Ile, chartrier; reg. 6, f^o 112 (copie).

maison delle crote en li lis (le lieu) que on dist *sur Saint-Michel* ⁽¹⁾. En 1235, le maieur, les échevins, les jurés et les bourgeois de Liège autorisèrent les administrateurs de l'aumône des pauvres à payer une rente annuelle au prêtre qui desservait l'autel de la chapelle Saint-Michel *transférée en l'église Saint-Lambert* ⁽²⁾.

En 1185, l'église Saint-Michel-in-Foro existe, c'est indubitable. Et Rohardus en est le prêtre. Cependant on a décelé que cette paroisse supposée n'englobait aucun immeuble dans son territoire paroissial. On peut en déduire *qu'il n'y avait pas de territoire paroissial*. N'était-elle pas, se questionne l'historien, en relation avec les pouvoirs publics ? ⁽³⁾. Il me semble qu'il tient la vérité. Comme c'était le cas pour la léproserie qui bénéficiait d'une église en propre, la fraternité de Saint-Michel jouissait depuis quelque temps de la sienne. Comme pour la léproserie, la nomination du prêtre dépendait des notables et ceux-ci le rétribuaient pour ses services. Saint-Michel-in-Foro était donc une église « communale » au service des pauvres. Lambert Binet, un de ses mécènes, avait eu soin de prévoir, dans son testament du xiv^e siècle, la construction d'une chapelle en stipulant que le prêtre qu'on nommerait ne dépendrait pas de l'autorité ecclésiastique. C'est exactement la situation que connaît au xii^e siècle la léproserie de Cornillon.

C'est l'aumône qui nomme le prêtre, comme ce sont les maîtres et les frères de Cornillon qui nomment le leur, c'est-à-dire, par voie interposée, la cité ⁽⁴⁾. « Sur Saint-Michel » est un lieu consacré. La justice s'y rend en toute souveraineté. Le législatif et l'exécutif ont là force de loi. L'incendie de l'église Saint-Michel-in-Foro en 1185, relatée par Th. Gobert, est contesté par Jean Lejeune. Celui-ci sou-

⁽¹⁾ Fond Hôpital Saint-Mathieu. Original n° 106. Archives de l'Evêché. Le « neuf hôpital » est l'ancien nom de l'hôpital Saint-Mathieu à la chaîne. N'est-il pas troublant d'apprendre que celui-ci ait été primitivement installé si près de Saint-Michel ?

⁽²⁾ Emile FAIRON, *Regestes de la cité de Liège*, t. I, 1933. Léon LAHAYE, *Les paroisses de Liège...*, *op. cit.*, B.I.A.L., t. XLVI, p. 62. Septembre 1235 « in die Remacle » (texte latin) cité par M. YANS (Pouillé de 1280, f° 82 v°). A.E.L., *Pauvres-en-Ile*, reg. 11, f° 82 v°; reg. 13, f° 262; reg. 15, f° 185 v° « Noverit universitas vestra nos consensisse quod sacerdos qui altari desserviet a capella sancti Michaelis in ecclesiae beati Lamberti translato, in elemosina civitatis quinque obolos »...

⁽³⁾ Léon LAHAYE, *Les paroisses*, *op. cit.*, Cf. Jean LEJEUNE qui est d'un avis opposé à celui-ci : *Les Van Eyck, peintres de Liège, et de sa Cathédrale*, Liège, 1956.

⁽⁴⁾ Em. SCHOOLMEESTERS, *Regestes de Raoul de Zähringen*, *op. cit.*

tient la thèse de son existence jusqu'au xv^e siècle en se basant sur le témoignage pictural de Van Eyck. Qu'en est-il exactement ?

A Liège deux églises avaient été dédiées à Saint-Michel : 1) l'église du domaine ecclésiastique de la Sauvenière, en dehors du territoire primitivement soumis à la juridiction urbaine qui disparut lors de la révolution liégeoise; 2) au centre de la cité, Saint-Michel « le petit » ou Saint-Michel-in-Foro, ou encore Saint-Michel in Foro Leodiensi » (1). Nous l'avons dit, l'existence de cette dernière ne peut être mise en doute mais si elle est attestée en 1185 elle ne l'est plus dans la suite.

Deux faits apparaissent à la lecture des actes de 1235 et de 1347, cités ci-dessus. La chapelle Saint-Michel a été transférée d'un lieu qu'on ne dit pas dans l'église Cathédrale; les administrateurs de l'aumône et le prêtre dépendent du corps de la cité. Il n'existe plus qu'un lieu-dit : sur Saint-Michel, à l'endroit où se situe la maison de la Grotte. L'étude que Jean Lejeune réalisa pour situer la chapelle Saint-Michel sur la base de textes ultérieurs n'est pas convaincante. La rue de la chapelle ne peut être qu'un rappel historique de l'existence de celle-ci, non son existence même (2). D'ailleurs, il ne s'agit pas de la « chapelle seant sur le marchiet » mais bien de la « ruwalle que on dist delle chapelle seant sour le marchiet a Liege », ce qui est tout différent.

Quelques années plus tard, le 22 novembre 1272, une bulle du pape Grégoire X plaça sous la protection du Saint-Siège les biens des pauvres de la cité. S'adressant aux proviseurs de l'aumône, cette bulle spécifiait bien que l'aumône (elemosina) des pauvres était appelée communément de Saint-Michel (3). Grégoire X ne dit mot de l'église.

Compulsons les relevés de rentes des communs pauvres. Pourraient-ils nous éclairer davantage ?

Nous découvrons dans le vinâve du marché, en 1294, 64 maisons ou parties de maisons dont les communs pauvres percevaient le cens (4). Parmi ces nombreuses maisons les communs pauvres recueillaient vers 1260 un cens de 16 sols *sor les greis* (sur les degrés) devant

(1) Jean LEJEUNE, *Saint-Michel sur le Marché...*, *op. cit.*, p. 367.

(2) Jean LEJEUNE, *Saint-Michel sur le Marché...*, *op. cit.*, pp. 369, 386.

(3) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 42bis, feuillet volant, écriture du xv^e siècle (copie). Pouillé de 1337, f^o 90 (copie en latin), dossier M. YANS.

(4) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 13, f^{os} 183 et sv.

Saint-André, sur le marché, au-dessus (par desour) de quatre boutiques dont trois d'entre elles réglait un cens de 11 sols $\frac{1}{2}$ et la 4^e 13 sols, la moitié de cens et de relief étant destinés aux pauvres de la cité et l'autre moitié aux malades de Cornillon (1). Nous découvrons aussi vers le même temps (ca 1260) un cens de 5 sols en faveur des pauvres d'une maison ayant appartenu à Alar de Fetines sise derrière la tour de Saint-André ainsi qu'une autre au même lieu portant un cens de 13 sols $\frac{1}{2}$ (2).

Sur le vinâve d'Ile, nombreuses sont les maisons sur lesquelles les mambours des pauvres perçoivent un cens mais aucun relevé ne fait état dans ce quartier d'une maison des pauvres, aux environs de 1260-1294. Au xiv^e siècle seulement apparaît la mention d'une maison des pauvres dans le testament de Lambert Binet, sans désignation de lieu, et au xv^e siècle celle d'une grande maison des pauvres (1410) (3), de l'existence d'une modeste chapelle de la maison Saint-Michel (1437) (4), de deux autres maisons des pauvres vendues à Alexandre Pivo de Huy, et d'une petite ainsi que d'étables leur appartenant, ces relevés schématiques d'actes non datés étant probablement extraits du cartulaire en partie détérioré en 1944 (5) lequel reprenait des actes pour la plupart tirés d'originaux du xiv^e siècle et quelques autres de la fin du xiii^e siècle.

La bulle papale de Grégoire X n'évoque pas plus l'existence à cette époque d'un hôpital Saint-Michel; les documents officiels des communs pauvres citent tous « l'aumône des pauvres » non l'existence d'une maison des pauvres. Il est même prématuré d'affirmer que Lambert Binet *fonda* au xiv^e siècle l'hôpital (6) quoiqu'il dotât l'aumône de biens (terres et rentes) considérables pour l'époque (évalué au xviii^e siècle à 72 boniers) et qu'il envisageât la création de deux chapelles, l'une à Stier, l'autre à Liège. Dans le pouillé de 1294 des communs pauvres, lors d'un relevé de rentes à payer par la maison, un muid est destiné au vesti de Saint-Michel en la Sauvenièrre

(1) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 11, f^{os} 78, 78 v^o.

(2) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 11, f^o 78.

(3) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 46, f^{os} 7-8.

(4) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 6, f^{os} 95, 99, 101, 102; reg. 2, f^o 35.

(5) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 1, f^{os} 10, 10 v^o, 11, 11 v^o, 12 (copies du xvi^e siècle).

(6) P. CLERX, *Notice sur les monuments religieux et civils de Liège*, IV, 304, B.I.A.L., t. VI, p. 297.

et un muid au vesti de Saint-Michel, pour Dameyde et André des Rolettes; un muid encore à l'autel Notre-Dame en l'église Saint-Michel (1). Ces mentions nous rendent perplexe, mais une information précieuse nous confirme qu'en 1294 « al auteil Saint-Michiel (est situé) en la glise Saint Lambier » (2). Dans un recensement des biens à Horpmaal (1294) l'aumône rente 2 muids d'épeautre à « le glise Saint-Michiel et le cruit as povres delle paroche Saint-Michiel delle Savenire » (3). En 1315, les communs pauvres ne disposaient pas d'une chapelle particulière. C'est la raison pour laquelle Lambert Binet recommanda dans son testament de 1336 d'en créer deux, dont l'une dans la maison des pauvres. « Je veux aussi, dit-il, que les mambours ou receveur de la ditte aumône qui le seront pour le temps soient tenus de faire un autel ou une chapelle en la maison desdits pauvres ou autre part après mon décès et celui de Schantereal mon frère... en un lieu public et qu'il soit fondé en l'honneur de Saint-Michel l'ange » (4). Cette chapelle devait être érigée *en Ile*.

Auparavant, en 1318, un accord fut conclu entre le prévôt de Saint-Lambert et la cité et les trente prêtres des églises paroissiales de la ville au sujet de leurs juridictions respectives. Jean dit Henekenrat, comme curé de « sancti Michaelis parvi » est cité en dernier lieu dans les listes des curés de Liège (5). Ce fut également le cas en 1329 pour un curé nommé Jean (6). S'ils y sont cités à cette place c'est que l'église n'a qu'une importance secondaire. En 1351, un certain Jean de Cachenge est désigné comme *vesti du marché* (7). Léon Lahaye relève encore Jean de Stavelot. Enumérant les curés qui avaient suspendu les offices pendant l'interdit de 1375, il cite entre autres celui de Saint-Michel « en la Cathédrale » (8). Enfin en 1390, la fabrique Saint-

(1) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 13, f^{os} 170, 265.

(2) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 13, f^o 262.

(3) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 13, f^o 46 v^o.

(4) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 9, f^{os} 9-18 v^o (copie xviii^e siècle).

(5) Emile FAIRON, *Regestes de la cité de Liège*, op. cit., t. I, p. 526. RAIKEM et POLAIN, *Coutumes du pays de Liège*, t. I, in-4^o, 1870, p. 550. Jean LEJEUNE, *Saint-Michel sur le marché*, op. cit., pp. 378-408.

(6) Léon LAHAYE, *Les paroisses...*, op. cit., p. 61. SCHOONBROODT, *Chartes de Saint-Martin*, pp. 262-263.

(7) Léon LAHAYE, op. cit., p. 61.

(8) Léon LAHAYE, p. 62. 1375 : presbiteri parochiarum sancti Michaelis in ecclesia majori ». BALAU, *Chroniques liégeoises*, t. I, p. 75... « qua reperta, ipsa die sancti Michaelis, voce preconis in loco consueto in foro Leodiensis publicatum fuit (en note : in loco consueto fori Leodiensis voce preconis denunciatum fuit)

Lambert versait 4 setiers d'épeautre annuellement « investito Michaelis leodiensis » (1).

Il est donc probable sinon certain que tous les curés cités après l'an 1185 desservent la chapelle Saint-Michel transférée en la Cathédrale Saint-Lambert, et que là où elle existait à cette date ne subsiste plus qu'un lieu-dit : *sur Saint-Michel*.

Dans son remarquable travail sur le tableau des Van Eyck (2) Jean Lejeune a voulu voir Saint-Michel-in-Foro au bas des degrés de la Cathédrale Saint-Lambert, c'est-à-dire sur le territoire de la cité, donc tributaire de celle-ci et lui appartenant en propre. En ce temps-là, l'église n'existe plus ! Dans le document de 1456, l'élu, Louis de Bourbon, qui arrive à cheval de ses possessions éloignées, met pied à terre sur la place du marché, fait don de son cheval à la cité, gravit les degrés de Saint-Lambert et pénètre à gauche dans la chapelle de Saint-Michel pour changer de vêtements avant de rejoindre la Cathédrale pour la consécration (3). Dès lors quelle est donc cette église que nous représente Van Eyck ? Certainement pas Saint-Michel-in-Foro. En transférant la chapelle en la cathédrale Saint-Lambert, les maîtres de la cité avec l'assentiment de l'autorité ecclésiastique prirent certainement une décision imposée par la tradition. Ils tinrent Conseil *sur Saint-Michel* mais aussi dans l'église. On peut donc raisonnablement croire qu'à cette époque, c'est sur Saint-Michel que se fait la distribution aux pauvres avec, certes, certaines d'entre elles ailleurs, par exemple en l'église Sainte-Madeleine sur Merchoul, l'église Saint-Michel en la Sauvenière, au couvent des frères mineurs, devant l'autel Notre-Dame en l'église Saint-Michel, transférée en la Cathédrale.

Plusieurs actes nous confirment ces faits : mai 1299 : « C'est en pleine obédience sur Saint-Michel que le Conseil siègeait pour « wardeir les franchises, les droitures, la paix et le proffit de nos

quod omnes et singuli scabini Leodienses, domino Wilhelmo Proest »... (1386). BALAU, *op. cit.*, p. 88.

(1) Jean LEJEUNE, *Saint-Michel sur le marché*, *op. cit.*, n. 2, p. 367.

(2) Jean LEJEUNE, *Les Van Eyck, peintres de Liège et de sa Cathédrale*, Thone, Liège, 1956. Jean LEJEUNE, *Un problème juridique liégeois élucidé grâce à Jean Van Eyck*, dans *Revue du Nord*, XXXVII, n° 145, janvier-mars 1955, pp. 5-8.

(3) SCHOOLMEESTERS, *Leodium*, t. IX, 1910, pp. 86-87. « Tunc ascendit capellam S. Michaelis et ibidem exiit se tunica cum qua intravit et illam habuit claustrarius domine decani ».

et de nostre citeit » (1); 13 février 1303 : « C'est à Saint-Michel que les maîtres, les jurés, les Conseils soy souloient assembler et estre pour les besoignes de nous et de nostre citeit » (2); novembre 1467 : sentence prononcée par le duc Charles le Téméraire contre le pays de Liège après le sac de la cité, particulièrement le point 13 qui dit : « Et sera abolie l'abusive coutume introduite en ladite cité, de tenir les « consiaulz » d'icelle cité ou d'aulcuns particuliers en l'église Saint-Lambert, du marché »... (3).

LES RESSOURCES DE L'AUMÔNE

Dès la fin du XII^e siècle un grand mouvement humanitaire secoua les assises du monde politique occidental. Les organisations de bienfaisance surgirent de toutes parts et par voie de conséquence de nombreuses dotations vinrent leur donner une assise plus solide. Plusieurs raisons, nous semble-t-il, provoquèrent ce grand mouvement altruiste. Tout d'abord l'usurpation des dîmes. Il est possible qu'après le Concile de Latran (1179) une réaction salutaire naquit lors de la publication du 14^e canon excommuniant les laïcs qui avaient poussé « l'audace jusqu'à instituer et renvoyer, sous l'autorité de l'évêque, leurs curés, ceux qui aussi disposent des biens de leurs églises de leur propre autorité, comme bon leur semble » (4).

Les biens avaient été pour la plupart restitués par voie détournée, sous forme de donations ou de rentes et sous l'assaut du remords, semble-t-il, qui corrodait les âmes. Ces restitutions se firent au profit des monastères (5) mais aussi au profit d'institutions pieuses. Ensuite l'action énergique des frères prêcheurs et des frères mineurs qui, à cette époque, eurent une influence considérable sur la noblesse et la

(1) BORGNET, *La chronique de Jean de Stavelot*, p. 267. LÉON LAHAYE, *Les paroisses*, ...*op. cit.*, p. 62.

(2) E. POULLET, *Histoire du droit criminel de l'ancienne Principauté de Liège*, p. 35, n. 1. LÉON LAHAYE, *Les paroisses...*, *op. cit.*, p. 62.

(3) BORMANS, *Recueil des ordonnances de la Principauté de Liège*, 1^{re} série, 974-1506, in f^o, Bxl 1878. Il est possible que le rédacteur de la sentence ait voulu entendre *Saint-Michel en l'église Saint-Lambert*.

(4) J. J. RAPSÆT, *Défense de Charles Martel contre l'imputation d'avoir usurpé les biens ecclésiastiques...*, Gand, 1806, p. 37.

(5) L. GÉNICOT, *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Age*, Louvain, 1943, p. 44.

grosse bourgeoisie des villes fut salutaire, comme en témoignent les testaments du XIII^e siècle. Enfin l'extension du paupérisme imposait des mesures urgentes que prirent des âmes bien nées.

Le montant des rentes perçues à Liège et dans sa banlieue s'élevait en l'an 1284 à 259 marcs, 13 sols et 3 deniers. Le tréfonds payé par l'aumône de la cité montait à 26 marcs, 14 sols et 13 deniers.

Le nombre de maisons, parties de maison et autres biens immobiliers dans les six vinâves (Marché, Souverain-Pont ou de Neuvise, Ferons-trée ou Jehanstrée, Saint-Servais, en Ile et Outremeuse) qui appartenaient aux communs pauvres ou dont ceux-ci percevaient les rentes est impressionnant. Il est indéniable que dès la fin du XII^e siècle, durant tout le XIII^e siècle et pour des raisons que nous ne saisissons plus qu'imparfaitement il y eut au sein des bien-nantis le désir spontané, ou forcé par les circonstances, de venir en aide à une population misérable.

Les communs pauvres avaient un ensemble de pensions à régler que les donataires prévirent pour célébrer leur anniversaire : hôpitaux Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marguerite, Tirbourse, Saint-Julien et divers ordres tels les frères mineurs, l'hospice de Cornillon, les frères Carmes, les frères Croisiers, les béguines de Saint-Christophe, des vestis, des particuliers, et particulièrement une rente de 80 muids d'épeautre aux frères prêcheurs, muids qui peuvent être « brisés » sur les pauvres dans le mois de décembre, « aux curés de Saint-Michel en la Sauvenièrre, à l'autel N.D. en l'église Saint-Michel, aux prêtres qui chantent à l'autel Saint-Michel en l'église Saint-Lambert (1294) (1).

Les pensions à vie, en deniers, que les communs pauvres devaient à diverses personnes entre 1260-1294 s'élevaient à 6 marcs, 11 sols et 11 deniers et 6 chapons (2). Parmi les personnalités citées Bauduin Piffet, qui fut receveur de l'aumône, et ses enfants bénéficiaient de 40 sols (3).

Les pensions à vie, en muids de cette période (1260-1294) montaient à 467 muids 6 setiers, le muid de seigle (regon) étant compté pour

(1) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 13, f^{os} 170, 244, 262, 265. Pour l'anniversaire de Borghet, le receveur des pauvres devait aux frères prêcheurs 8 muids d'épeautre sous la condition qu'en cas d'ost, tempête ou autres dommages, ceux-ci ne toucheraient pas la rente (reg. 14, f^o 131).

(2) Une autre main que celle du comptable habituel corrige ce total en 5 marcs 16 sols et 11 deniers, reg. 11, f^o 61; M. YANS, *op. cit.*, p. 161.

(3) Cf. A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 11, f^o 60; reg. 11, f^o 8.



Fragment du sceau de l'aumône des communs pauvres. Charte du Val-Benoit. 2-10-1260.

2 muids d'épeautre (ca 1260). En 1289, la somme des pensions atteignait 490 muids et 2 setiers d'épeautre ⁽¹⁾. Cependant en totalisant le tout on dépasse les 600 muids mais il convient de tenir compte des décès et des conventions particulières. Henri Velhet qui fut proviseur de l'aumône et sa fille disposaient d'une rente viagère de 6 muids d'épeautre.

Les pauvres bénéficiaient d'une distribution de pains d'une valeur de 12 muids d'épeautre le jour de la Sainte-Lucie à la mémoire de

⁽¹⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ilc, reg. 11, f° 58-60 v°. La copie réalisée par M. YANS souligne bien par certains recoupements que plusieurs mains ont travaillé à cet ensemble.

Lambert Quaremmes et de 8 muids convertis également en pains que les proviseurs faisaient distribuer, à la mémoire de Henrekeal de Chênée, en l'église de la Madeleine sur Merchoul trois jours avant le Carême. A la mémoire de Gilon Surlet 20 muids d'épeautre convertis en pains étaient distribués aux pauvres en l'église des mineurs (1).

Bien que l'aumône fût placée sous l'autorité incontestée du Conseil de la cité, deux papes intervinrent en faveur du paupérisme. Les nombreuses donations qui enrichirent la table des pauvres dans le courant du XIII^e siècle et sans doute bien avant furent dans la suite moins fréquentes et plus parcimonieuses, surtout dès la seconde moitié du XIV^e siècle. Le 22 novembre 1272, le pape Grégoire X, en s'adressant aux proviseurs de l'aumône des pauvres « communément appelés de Saint-Michel », leur recommandait de veiller à la conservation du patrimoine acquis par la générosité des donateurs et qu'avec l'aide de Dieu ils puissent encore l'augmenter pour la sustentation des pauvres. Quant à ceux-là, soulignait-il, qui voudraient aliéner les rentes, les convertir ou les distraire à d'autres fins, qu'ils encourrent l'indignation de Dieu et de ses apôtres, les saints Pierre et Paul (2).

La seconde intervention papale date du 18 décembre 1330. Jean XXII, rappelle la bulle de Grégoire X et incite les fidèles à offrir des biens aux communs pauvres, ce qui est agréable à Dieu. Ceci leur permettra d'obtenir 40 jours d'indulgence. Ainsi la multitude des malades et des pauvres sera soutenue. De l'autorité de Dieu et des saints Pierre et Paul il exhorte les chrétiens à soutenir par leurs dons l'aumône mais leur défend de faire état de cette bulle par quêteurs (3).

(1) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 14, f^{os} 217 v^o et sv. (1303, date du registre).

(2) « pour la reception des poevres en oudit hospital de sains Michiel ». Le scribe a traduit le texte latin dans le contexte de son époque. L'original ne mentionne pas, et pour cause, l'hôpital de Saint-Michel. Original, grosse, perdu. Copie latine dans le pouillé de 1337, f^o 90 (dossier M. YANS). Copie du XVI^e siècle. A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 42bis, feuillet volant, tr. fr. « Donna al Orvieto (Urbem Veterem). le X^e Kalende de decembre de nostre pontificalité l'année premier ». Le texte latin a été transcrit du cartulaire M. YANS. Un résumé de cette bulle a été rédigé dans reg. 1 et 2, f^{os} 80, 80 v^o, qui reprend les chiffres romains CCLI et CCLII du cartulaire, abîmé en 1944. Résumé aussi, même réf. d'un vidimus sous le scel du doyen de Cambrai qui, selon Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, t. IV, 1901, p. 142, est daté de l'an 1273.

(3) Donné à Avignon, le XV^e Kalende (janvier) de nostre pontificalité l'année XV^e. A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 42bis, f^{os} 6 v^o, 7 (tr. fr. Ecriture du XVI^e siècle). Le texte latin a été transcrit du cartulaire par M. YANS. Résumé de cette bulle dans reg. 1, f^{os} 81, 81 v^o sous les réf. reprises du cartulaire CCLII et CCLIII. Original perdu. La bulle est enregistrée à la chancellerie pontificale : reg. d'Avignon,

Plusieurs princes-évêques s'intéressèrent à la gestion des pauvres. Robert de Berghes (22 janvier 1559); Ernest de Bavière (19 août 1581); Ferdinand de Bavière (1^{er} octobre 1646); Maximilien-Henri de Bavière (17 juin 1651); Jean-Louis d'Elderen soutint, paraît-il, l'action des maîtres et administrateurs, comme le firent ensuite le Tiers Etat (23 février 1699), l'Etat de la noblesse (13 mars 1699) et l'Etat Primaire (15 juin 1699).

Le roi d'Espagne, Philippe IV, intervint, lui aussi (28 avril 1629, Bruxelles), pour une supplique introduite par les maîtres et administrateurs de l'institution.

Après cette brève digression, revenons aux bienfaiteurs de l'aumône. Baldewyn, fils du seigneur Godefrin du Pont des Arches laissa par son testament de 1278 un muid d'épeautre à distribuer annuellement aux communs pauvres, puis après le décès de sa mère, les exécuteurs testamentaires eurent pouvoir de fixer en faveur des pauvres également 2 muids d'épeautre à percevoir sur une terre qu'ils désigneraient ⁽¹⁾.

Le testament de Rogier de Chaieneez (1281) stipulait que Juette, sa femme, jouirait du domaine et que sa fille Anechon bénéficierait de son héritage soit qu'elle se mariât, soit qu'elle entrât en religion à moins qu'elle ne mourût avant. En ce cas, quelle que fut la part qui en resterait, celle-ci serait destinée aux mambours des pauvres de la cité de Liège à condition que les fruits seraient partagés en trois parts, deux d'entre eux étant destinés aux frères prêcheurs et aux frères mineurs, à chacun 40 sous perpétuellement ⁽²⁾.

Gilles Surlet, échevin de Liège (1257-1284), prévoyait dans son testament du 21 mai 1281 une rente de 30 muids d'épeautre à distribuer à l'aumône le jour de son anniversaire, ainsi que 40 marcs liégeois à donner aux communs pauvres « devens » la banlieue de Liège. Gilles Surlet n'omettait ni les frères mineurs, ni les frères prêcheurs ainsi que d'autres hôpitaux et établissements de bienfaisance ⁽³⁾.

n^o 39, f^o 630, registres du Vatican, n^{os} 100, 441. Copie dans le pouillé de 1337, f^o 90 v^o. Analyse dans A. FAYEN, *Lettres de Jean XXII (1316-1334)*, t. II, n^o 2944 dans « *Analecta Vaticano Belgica* », vol. III (note M. YANS).

(1) A.E.L., *Pauvres-en-Ile*, cartulaire, f^o 30 (copie du xv^e siècle) relevé par M. YANS; reg. 2, f^o 90 (résumé).

(2) *Id.*, cartulaire, f^{os} 59, 81 (copie du xv^e siècle) relevé par M. YANS.

(3) A.E.L., *Pauvres-en-Ile*, cartulaire, f^o 54 (noté par M. YANS); DE BORMAN, t. I, p. 437.

Le jour de la Trinité 1281, Simon Stourmis (le Strumi) laissa aux pauvres 16 à 20 boniers de terre sur Saint-Gilles (1). Le mercredi précédant cette fête Jehans de Chesteal céda un alleu de 9 verges de terre à Melin en leur faveur (2). Lambert delle Rivier, lequel avait été mambour des pauvres, fit en faveur de ceux-ci des legs de terres à Horpmaal, à Fooz, à Waremme. Son testament est daté de 1282 (3). Après avoir énuméré les cens nombreux qu'il percevait dans la cité, il laissa le soin à l'aumône de répartir « les deniers de ces cens » aux communs *hahereit* le jour de son anniversaire (4). Ses exécuteurs testamentaires étaient certainement proviseurs des communs pauvres, à savoir Baduin Pifet et Colon le Prechereal, avec les citains Henri Quartal et Wotier Trulhebo lequel fut remplacé à sa mort dans le codicile de 1283 par Giles Muton (5).

Pierre Boveaz, échevin de Liège, testa en 1287. Les mambours de l'hôpital Saint-Jean-Baptiste et l'héritier le plus proche achèteront chaque année des souliers pour les distribuer aux pauvres d'un quartier de Liège et le surplus de son meuble à ceux de la banlieue et à Saint-Christophe. Un bien qu'il avait acquis à Baduin de Beamont, voué de Liège, pouvait être vendu à condition de le bien vendre, pour en distribuer les deniers aux pauvres, à moins qu'on ne se décidât à l'offrir à un pieux lieu, à la convenance des exécuteurs testamentaires, sur leur bonne foi (6).

Maree, veuve de Gillon dit le Sou légua en 1289 une rente de 20 muids d'épeautre aux pauvres (7) et Gérard le Moine 5 boniers de terre à Kemexhe (1290) (8).

Servais dit de Frere, bourgeois de Tongres, songea en 1296 aux pauvres de sa ville et fit des dons aux frères prêcheurs et aux frères

(1) *Id.*, reg. 9, f^{os} 37-40 v^o (copie xviii^e siècle), texte latin.

(2) *Id.*, cité sans source par M. YANS. Le reg. 11, f^o 60 mentionne des pensions à vie à plusieurs personnes d'une valeur de 14 muids d'épeautre pour 9 boniers de terre que « Lambirs del Riviere at lassiet a l'amoine ».

(3) *Id.*, cartulaire, f^o 88 (noté par M. YANS); reg. 2, f^o 90 (résumé).

(4) *Id.*, cartulaire, f^o 88 (noté par M. YANS), f^o 90 v^o (résumé). « On doit lendemain del sacrament V mars et demie doneraz haserez povres de Liège, hyretablement chascun an por l'arme saignor Lambier de le Riviere sauf chou ke de ceste somme doit on doner a prestres parochiens de Liège — IIII-sols et demi por son anniversaire », reg. 11, f^o 61.

(5) Celui-ci légua aux pauvres deux maisons en la rue du pont d'Avroy.

(6) A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire, f^o 70 v^o (noté par M. YANS); DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. 1, p. 444.

(7) Dossier M. YANS. Dominicains de Liège. Charte égarée.

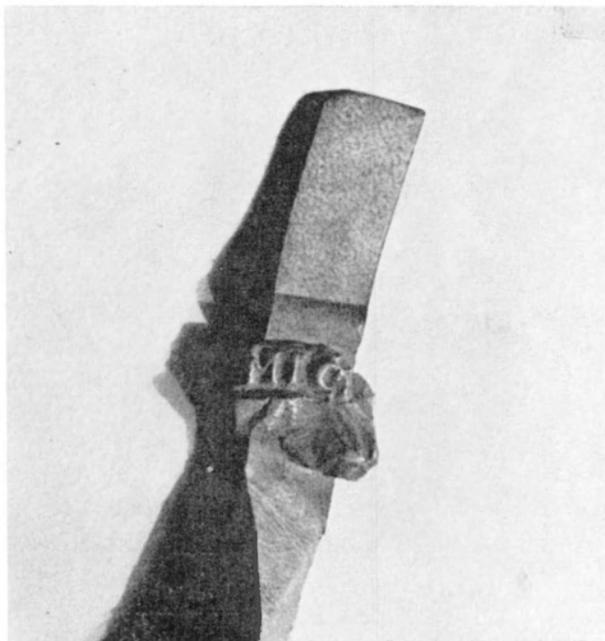
(8) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 5, f^o 15; reg. 2, f^o 34.



Fragment du sceau des communs pauvres. Juillet 1299.

mineurs mais prévint que si ses héritiers mouraient prématurément les pauvres de la cité et les frères mineurs se partageraient en parts égales les legs prévus pour eux (1). Surtout il légua aux pauvres de la cité de Liège 7 1/2 bonniers à Widoioie et Offelken sous la condition de faire célébrer en l'église des frères mineurs, chaque année et 12 fois l'an, la messe et les vigiles pour les morts, pour son âme et celle de ses parents, à charge de leur céder la moitié des fruits provenant des terres léguées.

(1) A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire, f° 63 (noté par M. YANS); reg. 9, f°^{os} 19 à 23 v°; reg. 2, f° 92 v°; 1298 : reg. 25, f° 81. Approbation du maire et des échevins de Tongres en date de décembre 1299 : reg. 9, f° 24.



Fragment du sceau des communs pauvres. 1^{er} janvier 1327.

Quelques legs furent faits par Frankes dit li muliers, bourgeois de Liège (1297) aux malades de Cornillon et à l'aumône de la cité ⁽¹⁾. Johan Borghet d'Ile légua des terres totalisant 14 boniers et 4 ½ grandes verges sur les territoires de Fexhe-Slins et Boirs en faveur des pauvres (1299) sous condition que les mambours payeraient aux exécuteurs testamentaires, selon la volonté du défunt, une rente de 8 muids d'épeautre puis, à leur mort, aux frères prêcheurs pour assurer l'anniversaire du donateur et offrir à ces derniers un moyen d'existence ⁽²⁾.

Au début du xiv^e siècle, Godefroid le Villain quitta les pauvres de tous droits de taille et de servitude sur 3 ½ boniers de terre que ceux-ci avaient à Xhendremael ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Joseph CUVELIER, *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît lez-Liège*, de l'ordre de Cîteaux, *B.I.A.L.*, t. XXX, 1901, p. 127.

⁽²⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, original muni du sceau des pauvres en Ile, en mauvais état; reg. 4, f^o 197 (copie xviii^e siècle); reg. 2, f^o 54.

⁽³⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, original latin.

Henry Quarta céda à l'aumône en 1304 plus de 6 boniers en territoire de Glons sous réserve de distraire sur la rente qui en proviendrait 4 muids d'épeautre aux frères mineurs, 2 muids d'épeautre aux frères prêcheurs, un muid à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste et un muid à l'aumône de Saint-Christophe (1). Cette même année 1304 Catherine, fille d'Ergier de Spontins, aliéna une terre à Stier de 6 boniers 1/2, une autre de 28 boniers de terre « tierchaz » et une cour, biens qu'elle tenait en fief de l'évêque de Liège, le tout mouvant du maître du Temple de Haneffe (2).

En 1309, ce fut damoiselle Zanne, béguine de Saint-Christophe, fille de Thiri de Beringhe, qui légua sous certaines conditions 8 boniers de terre à l'issue d'Ans, sur la voie de Herstal (3).

L'échevin Gilles de Mouchet (1314-1326) (4) recommandait à ses exécuteurs testamentaires de donner aux pauvres sur le surplus de ses biens meubles une part aux communs pauvres (1326) (5).

Le testament du 21 mai 1281 de Gilon Surlet, échevin de Liège (1257-1284), approuvé par le maire et les échevins en 1294, avait légué aux pauvres 30 muids d'épeautre (6). Quelques maisons firent l'objet de dotations : damoiselle Hawis dite Haculle en 1315, delà le pont d'Avroy (7), Maron Chodeawe sur deux maisons en Chinstrée (8), Gilon Mouton (1315) en la rue du Pont d'Avroy (9), Ysabeau Larderesse, en la rue des prêcheurs (1316) (10), Maron, sœur de Johan Pinguis laissa en 1319 la 3^e part de ses deux maisons en Ile aux pauvres, les deux autres parts étant destinées à l'église et au mandé de Saint-Paul (11). Enfin en 1316. Oudde de Wandé, céda aux pauvres une rente de 3 muids sur 5 boniers de terre à Lixhe (Lanaye) (12).

(1) A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire, f^o 67 v^o; reg. 14, f^o 134 v^o; reg. 2, f^o 90; reg. 9, f^{os} 25-30.

(2) *Id.*, reg. 7, f^o 127 (copie xviii^e siècle).

(3) *Id.*, original; reg. 4, f^o 49 (copie xviii^e siècle); reg. 2, f^o 1 v^o (résumé).

(4) C. DE BORMAN, *Les échevins...*, *op. cit.*, t. I, p. 164.

(5) A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire f^o 210 (noté par M. YANS).

(6) Une copie du testament (1314 « signeur Gilon Surlet esquevin de Liege jadis dont le principal testament est az freres meneurs et est cil qui donat az pources 30 m. d'ép. ». Se trouve également dans le cartulaire, f^o 54. C. DE BORMAN, *op. cit.*, t. I, p. 437.

(7) A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire, f^o 140; reg. 1, f^o 30 v^o.

(8) A.E.L., Pauvres-en-Ile, original; reg. 7, f^o 73; reg. 2, f^o 63.

(9) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 6, f^o 87.

(10) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 2, f^o 92; cartulaire, f^o 78 (note M. YANS).

(11) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 2, f^o 92.

(12) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 1, f^o 77, cartulaire, f^o 66 v^o (note M. YANS).

En 1337, Antoine le Blavier, échevin de Liège (1331-1337) ordonna à ses exécuteurs testamentaires (foiemens) d'acquérir sur son meuble 4 muids d'épeautre pour être distribués aux pauvres le jour de son anniversaire, pour moitié à la paroisse Sainte-Catherine et pour l'autre moitié à celles de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Georges. Il laissa encore en leur faveur 50 livres tournois et, si son fils Thonet ne laissait pas de descendance, 50 muids d'épeautre à léguer par moitié à l'hôpital Saint-Jean-Baptiste, pour l'autre moitié aux pauvres (1).

Quelques biens furent encore cédés aux pauvres par Stevene dit ly machon (2) recteur de l'autel Saint-Maurice en l'église Saint-Pierre à Liège, en 1353.

Bien entendu, ce bref relevé des bienfaiteurs de l'aumône ne peut être exhaustif en raison, comme on le conçoit, des failles inévitables dues à la disparition de documents primordiaux.

Il est frappant de constater que les nombreux cens et rentes que percevaient les communs pauvres à Liège au XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle ne paraissent pas avoir survécu pour la plupart au sac de Liège de 1468. La destruction de la cité par Charles le Téméraire anéantit-elle les importants revenus que l'aumône percevait en ce temps-là ? Quelques immeubles, ainsi que ça et là des « places vides et brûlées », sont mentionnés après cette date fatidique et survécurent durant l'Ancien Régime. Il en est de même pour les biens dispersés sur le territoire de la Principauté. De nombreuses terres furent perdues, soit après les événements catastrophiques du sac de Liège et des guerres civiles qui suivirent, soit encore par la négligence d'administrateurs qui ne procédèrent qu'imparfaitement en temps voulu au mesurage des terres.

Voyons maintenant l'action d'un des plus estimables donateurs des communs pauvres : Lambert Binet.

LAMBERT BINET

L'un des grands bienfaiteurs des pauvres fut sans conteste Lambert Binet, chapelain de Saint-Paul que l'on cite clerc de l'aumône en 1294.

(1) A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire, f^o 229 v^o (note M. YANS). C. DE BORMAN, *Les échevins...*, op. cit., t. I, 1892, p. 179.

(2) A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire, f^o 270 v^o.

C'est sans doute à la fin du XIII^e siècle qu'il songea à doter l'aumône de biens qu'il possédait à Liège et en Hesbaye. Le premier testament qu'il fit rédiger ⁽¹⁾ fut annulé et remplacé par celui du 13 juin 1336 ⁽²⁾ qu'il fit approuvé en 1344, par le mayeur Alexandre Dejardin et les échevins de Liège. Il mourut le 4 juin 1345 ⁽³⁾.

Durant son existence il accumula on ne sait comment, avec ses frères Thirion et Gérard Schantereal, une quantité impressionnante de terres et de rentes ⁽⁴⁾. C'est dans sa maison en vinâve d'Ile que Lambert Binet rédigea son testament ⁽⁵⁾. Elle se situait à côté de celle dite *de Lours* qui lui appartenait aussi. Deux maisons, dont cette dernière, ayant appartenu à Piron de Lours furent léguées aux pauvres de la cité de Liège. Elles rentaient 7 marcs et 7 deniers, cens qui devait soutenir le vœu qu'il formulait de voir ériger deux chapelles, l'une à Stier et l'autre à Liège.

Dans son premier testament, le chapelain de Saint-Paul voulait que les mambours et proviseurs de l'aumône construisissent, avec le revenu d'environ 12 bonniers de terre à Stier, en une maison qui avait

⁽¹⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 14, f^{os} 27 v^o, 28 (1303, date du registre). Cf. Robert HANKART, *Quelques notes sur la maison et la chapelle des pauvres-en-Ile sous l'Ancien Régime*, Le Vieux-Liège, n^o 182, 1973, p. 279.

⁽²⁾ Testament de feu le sieur Lambert Binet, prêtre, principal fondateur de la maison des communs pauvres en Ile, A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 9, f^{os} 9 à 18 v^o (copie du XVIII^e siècle). Notaire : Johan de Boicheroulle; témoins : Godefroid de Cologne, chanoine de l'église Saint-Paul, Willeame de Fontaine, clerc des pauvres, Johan dit Gillot, citain de Liège et les servantes de L. Binet : Anne de Meits et Annikenne de Moyses.

⁽³⁾ J. DE CHESTRET DE HANEFFE, *La terre franche de Haneffe et ses dépendances (Donceel, Stier)*, Liège, B.I.A.L., t. 38, 1908, pp. 113-116.

⁽⁴⁾ La copie du testament de messire Gerair Chantreals (1337?), frère de Lambert Binet se trouve dans le cartulaire aux A.E.L., Pauvres-en-Ile. Il est malheureusement illisible. Dans le résumé des biens de ce même cartulaire (reg. 1, f^{os} 38 et 91 v^o) Gerard Chantreal laisse ses biens à la disposition de son frère Lambert Binet. D'autres lettres du donateur y sont mentionnées (reg. 1, f^{os} 42-43). Lambert Binet et ses frères Thirion et Gerard Chantereal avaient acquis à Stier et aux environs une rente de 36 muids d'épeautre pour le prix de 252 livres tournois. En raison de dettes criantes, frère Lambert, abbé de l'église du Val-Saint-Lambert vendit à Lambert Binet 11 bonniers et demi de terre répartis sur Donceel, Stier et Limont et, eu égard au prix accepté par le prédécesseur, les céda pour 116 livres tournois (10.4.1312). A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 7, f^o 121.

⁽⁵⁾ Les exécuteurs testamentaires eurent mission de la vendre après son décès pour acquérir une rente de 2 muids d'épeautre au bénéfice de l'église Saint-Paul. Il s'agissait de : Andrir, chanoine de Saint-Materne en la Cathédrale de Liège, Henri de Huy, Piron dit de Hanappe, chapelain de l'église Saint-Paul, Henry Adé (noté Andry dans la copie du XVIII^e siècle), chapelain en l'église Saint-Barthélemy et Willeaume de Bestis, écuyer.

appartenu à l'échevin de Liège Everard d'Isle (1284-1292) ⁽¹⁾, un oratoire et une chapelle en l'honneur de Saint-Michel. Il n'en parle plus dans son testament de 1336, se contentant de recommander la construction d'« un autel ou chapelerie en la maison desdits pouvres ou autre après mon décès et de Schanteréal mon frère ».

Ainsi la plupart des terres qu'il acquit au cours de sa vie à Stier constitua le fonds permettant aux mambours et proviseurs des pauvres de créer, selon son vœu, une chapelle en ce lieu mais encore un autel ou une chapelle en la maison des pauvres *ou ailleurs* à Liège « en un bon lieu et public » en l'honneur de Saint-Michel » ⁽²⁾.

Comme Lambert Binet avait une particulière affection pour l'église Saint-Paul dont il était, répétons-le, un des chapelains ⁽³⁾ il dota de cens et de rentes les chapelains et les chanoines de cette église sous certaines conditions parmi lesquelles ceux-ci s'engageaient à célébrer les anniversaires du légataire, de Renard de Jupille, un ancien chanoine de Saint-Paul et de son frère Henri de Mirwart en même temps qu'on y célébrerait les heures canoniales. Pour régler l'usufruit ordonné par les exécuteurs testamentaires de Gérard de Bierset, jadis doyen de Saint-Paul, Lambert Binet légua à cette église deux terres à Stier rentant 5 setiers d'épeautre. D'autres biens à Martinvaux près d'Awans sur la voie de Rocourt, en terroir d'Ayhen (?) et d'Oleye, de Stier et de Wonck servirent à constituer des rentes pour l'autel Saint-Etienne (Estevene) dépendant de la petite chapelle du chapitre. Les chapelains et chanoines de Saint-Paul percevaient en outre le cens sur des maisons que le donateur possédait à Liège : en île, en Chinstrée, sur Saint-Christophe, rue Saint-Jean.

Gerard Schanteréal, frère de Lambert Binet, s'il lui survivait, héritait de terres d'un grand bénéfice à Stier, à Limont, à Donceel, à Haneffe et aux alentours sous la condition d'assurer une pension viagère de 13 muids d'épeautre à une ou plusieurs personnes. Ces terres finalement revinrent à l'aumône ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ C. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice...*, 1892.

⁽²⁾ « Et veut qu'elles soient au doit (?) d'une condition en l'honneur de Saint-Michel et avou celle de Stier soient MM. de Saint-Pierre et Saint-Paul ».

⁽³⁾ Lambert Binet figure en 1317 en tête des chapelains de Saint-Paul. Joseph BRASSINNE, *Chapelle de Stier à Donceel, B.S.A.H.*, du diocèse de Liège, t. XXXV, 1949, p. 21.

⁽⁴⁾ En 1303, les mambours semblaient devoir régler 65 muids d'épeautre en rentes diverses, à savoir : aux dames du Val-Benoit, 1 muid; à la cour d'Andenne,

Le premier testament mentionne l'existence de la chapelle de Stier. Lambert Binet la fit construire sur sa cour et sur son héritage en l'honneur de Saint-Michel, Sainte-Croix et Notre-Dame (1). Le prêtre qui la desservait était logé dans la maison joignant la chapelle. Sans doute qu'au fil des ans la chapelle ne put être dotée d'un autel car nous apprenons que Lambert Binet obtint du prince-évêque, le 30 septembre 1336, soit un peu plus de 3 mois après la rédaction de son second testament, l'autorisation d'y célébrer la messe sur un autel portatif (2). C'est la raison pour laquelle, en léguant ses maisons, cours et assises qu'il possédait à Stier, il recommanda qu'on y construisît « un oratoire en manière de chapelle » dans le corps de la maison qu'il avait acquis à Humbelet, fils Humboret de Stir du côté de Courmont et d'y loger un prêtre » (3).

Pour assurer le culte dans la chapelle de Liège, c'est-à-dire y célébrer la vigile à 11 leçons, la messe du requiem avec la messe quotidienne, l'aumône désignerait à cette charge un prêtre « honnête et de bonne conversation » n'ayant aucun titre ni bénéfice (nul calengier) et qui ne serait soutenu de personne. Ce prêtre bénéficierait de 36 muids d'épeautre (4). Un clerc également désigné par l'aumône lui servirait

6 setiers; aux seigneurs de Haneffe, 2 m. 2 set.; au commandeur de Haneffe, 12 set.; aux pauvres de Haneffe, 3 m.; aux hospitaliers de Haneffe, 20 set.; au chapelain de L. Binet qui chante à Stiers, 26 muids; pour le clerc, 1 m.; aux chapelains de la chapelle N-D que l'on dit « des clercs » à côté de Saint-Stievene, 26 muids; pour le clerc, 1 m. A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 14, f° 217.

(1) « que les mambors porveiors et rechivoirs delle dite almone metent d'an en an sans nulle perpetuiteit on proidhomme preistre qui dirat messe cascun jour en la capelle que ilh at fait a Stiers sour se court et sor son heretaiges que ilh at bien aornée de calice de livre et de vestemens et l'at fait bénir en honour S. Michiel Sainte Crois et Nostre Damme ». Le relevé des actes du cartulaire abimé qui se trouve dans le reg. 1, f° 38 dit notamment ceci : « Et ordonnat (Lambert Bynnet) deux chapelles pour dire messe assavoir unne a Stiers qu'il fist faire a son viskant et unne qu'il ordonnat a faire dedens son testament en la maison des poeures en la cité de Liège »...

(2) Joseph BRASSINNE, *Chapelle de Stier à Donceel, op. cit.*, p. 22.

(3) Août 1339 : « lettre en latin faisant mention de congiot de Mgr de Liege et de l'archidiake a cause delle fondacion delle chapelle de Stier fait promesse Lambert Binet ». Cartulaire, f° 249 (CCXLIX). Bien que l'acte soit fort abimé on croit comprendre que la chapelle de Stier est autorisée à faire usage d'une cloche. Quelque deux ans auparavant, le 12 juin 1337, l'évêque de Liège avait donné l'autorisation de consacrer la chapelle érigée à Stier par Lambert Binet. Cartulaire, f° 249 v° (CCXLIX v°), latin. Ces notations m'ont été obligeamment communiquées par M. G. HANSOTTE que je remercie ici.

(4) Dans le texte antérieur, le prêtre qui officiait à Stier bénéficiait de 26 muids d'épeautre et le clerc de un muid. Si le prêtre n'était pas désigné ou si la chapelle allait en ruine le revenu de 20 muids d'ép. irait aux pauvres de Stier sous la garantie de deux proidhommes de cette ville.

de marguillier. Ainsi les âmes de Jean Pinguis et de Lambert Binet, tous deux chapelains de Saint-Paul, celles des bienfaiteurs en général, qui l'avaient fondée et dotée, étaient assurées d'être soutenues. Dépendant du receveur ou des souverains de l'aumône, ces prêtres desservant les chapelles de Stier et de Liège, n'étaient nommé que pour une année (1). Nulle autorité ecclésiastique ne pouvait prétendre s'immiscer dans cette nomination, fût-ce celle de l'évêque, du prévôt, de l'archidiaque, du doyen, du chapitre ou du curé (2).

Lambert Binet laissait un délai de sept ans aux mambours des pauvres pour observer ces clauses après son décès et celui de son frère Gérard. Si ceux-là ne les appliquaient pas, elles seraient reprises par ses exécuteurs testamentaires auxquels les mambours restitueraient 30 muids d'épeautre en garantie d'exécution.

Si l'on respecta le délai imposé par Lambert Binet, la construction de la chapelle fut modeste. Ce ne fut qu'un siècle plus tard, le 9 mars 1437, qu'une proclamation eut lieu par devant l'Official de Liège. Celui-ci, sur les instances des maîtres des pauvres et avec l'accord des bourgmestres de la cité de Liège, mit en vente au plus offrant une maison dont le cens devait rester aux pauvres (16 muids d'épeautre (3) à l'exception d'une pièce de terre située entre une salle joignant la maison des pauvres et une fausse muraille aboutissant à la maison susdite (4). Sur cette pièce de terre, les maîtres et administrateurs, Gérard de Sainte-Margrite et Balduin delle Calchie souhaitaient fonder une chapelle (anneile?) en l'honneur de Saint-Michel pour accomplir les volontés de Lambert Binet, mais le même acte citait qu'une somme de 300 griffons d'or serait investie pour « remettre, distribuer et convertir en le augmentation et fondation de la capelle » (5). Il est aussi significatif que la première mention de la situa-

(1) Les mambours et proviseur ne pouvaient renoncer à une chapelle sans renoncer à l'autre.

(2) Rappelons ici les particularités des deux églises des XII^e-XIII^e siècles : celles de Cornillon et de Saint-Michel sur le marché.

(3) La maison fut acquise par Jeanne de Rochefort aux conditions prescrites. Record du 28.5.1443. A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 2, f^o 35 (rescription en latin daté du 8-4-1446, reg. 6, f^o 101 (copie XVIII^e siècle). Record reprenant des actes du 5-7-1437 et du 23-4-1443, reg. 6, f^o 102.

(4) « ... tel pied de terre seante entre le sale qui joint alle maison des desseur dits pauvres et le fausse paroisse qui (sic) deseur les xhaillies desdites deux maisons allantes a xhaiee jusques devant le usserie delle cuisinne de ladite maison ».

(5) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 6, f^o 99.

tion des communs pauvres *en Ile* ne date que de l'an 1419 ⁽¹⁾, de sorte que l'on peut raisonnablement affirmer que les clauses du testament de Lambert Binet pour Liège ne furent respectées que fort tardivement.

Le règlement du 18 octobre 1444, confirme l'existence de la chapelle. L'article 17 dit ceci : au sujet de la fête et de la dédicace (dicaisse) de la chapelle située dans la maison des pauvres, on y chantera aux deux journées la messe solennelle. On y mangera aux frais de l'aumône. Qu'il y ait 4 ou 5 prêtres ou clercs pour officier la messe à chaque journée. Que chacun d'eux ait une pièce de monnaie (unc vies blaffar), sans manger, en évitant d'autre frais ⁽²⁾.

LA GESTION DE L'AUMÔNE : LES MAMBOURS

Cette gestion étant née d'une initiative privée, il apparaît donc que très tôt les notables de la cité s'avisèrent de l'importance sociale du problème. Les preuves, nous l'avons vu, ne manquent pas. Nous allons comparer une fois encore les documents de l'hospice de Cornillon avec ceux que nous avons pu recueillir sur les communs pauvres de la cité.

L'hospice de Cornillon se voit administrée dès 1247 par des maîtres et des proviseurs c'est-à-dire par des administrateurs laïcs chargés par les maîtres, les échevins et jurés de la cité de Liège de veiller à la gestion temporelle de l'établissement. Avant cela la charte de 1176 attestait la présence d'un proviseur au sein de l'hospice et d'administrateurs-échevins dans les chartes d'Albert, de Raoul de Zähringen et dans le testament d'Engelia (xii^e siècle). En 1238, apparaît le maître avec les frères de Cornillon (bulle du pape Grégoire IX). En 1247, il est question de maîtres et de proviseurs reconnaissant, avec tout le couvent des frères et des sœurs de Cornillon, qu'ils sont subordonnés aux maîtres, échevins et citains de Liège ⁽³⁾. Plus tard Jean de Flandre mentionne à plusieurs reprises l'existence de maîtres et de proviseurs (1289). Ils possèdent un grand pouvoir que la cité leur concède pour

⁽¹⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 6, f^o 43.

⁽²⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 42bis, f^{os} 7 v^o-12 v^o (copie xviii^e siècle).

⁽³⁾ Robert HANKART, *Les biens de l'hospice de Cornillon du xii^e siècle à la fin de l'Ancien Régime*, B.I.A.L., t. LXXXI (1968), p. 32.

gérer les biens de l'hospice, mais nous ne constatons pas encore l'apparition de métiers. Les maîtres de l'hospice de Cornillon qui assurent sa gestion ne paraissent pas avoir une représentation annuelle. Ils rendent compte à la cité des conflits qui naissent en son sein, pour y remédier (c. 1291) ⁽¹⁾.

En février 1262 (n.s.) quatre « mambour et wardant » assurent les affaires de l'aumône des pauvres : Henri de Noevis, Alexandre de Saint-Servais, échevins de Liège, Arnulz Dawans, Ustasse de Harstail, bourgeois ⁽²⁾. En 1268, Baudouin dit Piffet traite d'affaires au profit des pauvres, il en est le proviseur (porveor) ⁽³⁾ c'est-à-dire aussi l'un des maîtres ainsi qu'en fait état un acte de 1270, ses trois confrères étant à cette date Jehans de Lardier, Radus d'Ile, échevins de Liège et Lambins delle Rivière, l'un des bienfaiteurs de l'aumône ⁽⁴⁾.

L'échevin de Liège Thiris de Saint-Servais est cité comme mambour des pauvres en 1281; parmi les hommes de la Chise Dieu, dans le même acte, nous retrouvons Lambiers delle Rivière ⁽⁵⁾ comme nous retrouverons un peu plus tard des noms comme Colons Prechereas ⁽⁶⁾ et Baduin Pifes associés ici à un drapier tel Godars.

Les mambours et proviseurs « provisores et mamburni pauperorum » sont mentionnés en 1285 dans un transport aux pauvres de 7 journaux de terre par Amel de Velroux ⁽⁷⁾. Dans un litige concernant une rente de 6 muids d'épeautre à Sint-Lambrechts-Herk, vers 1287, les maîtres de la cité et leur conseil, les échevins de Liège et les mambours désignés pour le temps aux communs pauvres confirment

(1) Maîtres pour le temps : Henry le Blavier et Gilles Surealz.

(2) A.E.L., Pauvres-en-Ile. Original; reg. 6, f^o 112 (copie xviii^e siècle). Copie du xv^e siècle dans le cartulaire, f^o XXXVII (copie M. YANS); reg. 2, f^o 67 v^o (le scribe note qu'il s'agit d'une copie du précédent, presque semblable).

(3) A.E.L., Pauvres-en-Ile, copie du xv^e siècle dans cartulaire, f^o XXXVI (relevé par M. YANS); copie xviii^e siècle, reg. 4, f^o 147; reg. 8, f^o 63; résumé reg. 2, f^o 26. Mai 1268 : original; copie xviii^e siècle dans reg. 6, f^o 152; résumé reg. 2, f^o 62 v^o.

(4) A.E.L., Pauvres-en-Ile, original; reg. 5, f^o 199 (copie xviii^e siècle); reg. 2, f^o 32 (résumé).

(5) A.E.L., Pauvres-en-Ile, original; reg. 6, f^o 140 (copie xviii^e siècle); reg. 2, f^o 40 v^o (résumé).

(6) Colons Precheré (Prechereal) est cité dans une lettre du 30 juin 1284 où damoiselle Ysabeas « allaite » au profit des pauvres 2 boniers d'alleux en terroir de Vottem. A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire, f^o XXXIII (relevé par M. YANS).

(7) A.E.L., Pauvres-en-Ile, original; reg. 8, f^o 265 (copie xviii^e siècle); reg. 2, f^o 63 v^o (résumé), mais aussi en 1288 : reg. 5, f^o 85; reg. 2, f^o 28 v^o (résumé). Mai 1288 : original latin.

que ceux-ci peuvent jouir de cette rente ⁽¹⁾. Les mambours et proviseurs en 1288 (n.s.), lors d'un achat d'une terre à Wonck, sont Henry Polarde, Thiris de Saint-Servais, Jakemin del Cor, échevins de Liège, Henri Veilhez, Balduin Pifes et Colais Prechereas ⁽²⁾. Les quatre premiers cités se retrouvent en 1289 dans un acte où Ysabeaus et Ide font don à l'aumône, pour le salut de leur âme, de 2 boniers $\frac{1}{2}$ de terre à Lens sur Geer ⁽³⁾ de même qu'en septembre 1289 ⁽⁴⁾ où il est question d'une rente annuelle de 20 muids d'épeautre en faveur des pauvres de la cité. Un acte du 1^{er} novembre 1289 concernant un rendage de 6 boniers de terre à Bassenge désigne comme mambours des communs pauvres outre les quatre connus Henry Polarde, Thiery de Saint-Servais, Jacquemin del Cor, échevins de Liège et Henri Vaillant, Johan dit de Saint Adegon, chapelain de Saint-Denis ⁽⁵⁾ et Collons Prechereaz ⁽⁶⁾.

En 1294, Colons Precherias, est investi au nom des pauvres de 3 boniers de terre légués à Mons par Lambiers dit le fils li Chacieres, en la présence du clerc des pauvres, Binet ⁽⁷⁾. Désormais Lambert dis Bines, clerc de l'église Saint-Paul, va s'occuper activement des communs pauvres de la cité. Pour l'instant il acquiert avec ses frères des rentes et des biens à Liège, et dans certains villages de la Principauté. Il est cité dans le testament de Servais dit de Frère, bourgeois de Tongres (1296) avec Johan Pinguis, chapelain de l'église Saint-Paul, les maîtres Wathi de Hanut et Wathi de Chipelhei, les échevins Henri Polarde, Thiri de Saint-Servais et Jakeme del Cor qu'accompagnent sans doute deux jurés de la cité Gerar Daras et Buchar Kokelet ⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 14, f^o 83; reg. 2, f^o 29 (résumé).

⁽²⁾ A.E.L., Dominicains (dossier M. YANS).

⁽³⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, original; reg. 6, f^o 114 (copie xviii^e siècle); reg. 2, f^o 36 v^o (résumé).

⁽⁴⁾ Dominicains de Liège — Charte égarée. Original sur parchemin. Le sceau qui pendait sur lacs de soie jaune est perdu. Analyse YERNAUX (cité par M. YANS).

⁽⁵⁾ Au xvii^e siècle le doyen de Saint-Denis était vérificateur des comptes. Serait-ce un droit immémorial ?

⁽⁶⁾ Ce dernier fait également partie du groupe des 7 tenants. Balduin Pifet cité en 1288, est mort. A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 8, f^o 31 (copie xviii^e siècle). Rescription (latin), reg. 8, f^o 31 v^o (copie xviii^e siècle).

⁽⁷⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 13, f^o 125.

⁽⁸⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, cartulaire, f^o 63 (copie M. YANS); reg. 9, f^o 19 (copie M. YANS); reg. 2, f^o 92 v^o (résumé). Cf. 1298 : reg. 9, f^o 23 v^o; reg. 25, f^o 81. 1299 : reg. 9, f^o 24.

Comme pour la gestion de l'hospice de Cornillon, celle des communs pauvres est donc assurée par des administrateurs chargés par les maîtres, les échevins, les jurés de la cité de veiller à la bonne administration de la maison. Et ces administrateurs tiennent leur mandat à vie comme en témoignent les faits ci-dessus. Ils sont quatre mambours appuyés par un proviseur ⁽¹⁾ que nous pouvons considérer ici comme receveur et donc investi de la responsabilité financière de l'organisation.

Vint la réforme de 1303 où le parti populaire fera désormais partie du Conseil de la cité.

Rappelons que la composition du conseil communal de la cité, immédiatement après la réforme (20 juillet 1303) fut portée à deux bourgmestres, 14 échevins, 12 jurés patriciens et 12 jurés des métiers, au total 40 membres. Par la lettre chirographe du 24 juillet 1303, les maîtres, les échevins, les jurés, les métiers et la commune firent savoir que Jean de Bar, mambour de l'évêque, leur avait donné une lettre scellée des sceaux de la cité, du chapitre et des échevins dans laquelle il était spécifié que les 40 membres éliraient 4 hommes pour gouverner l'hospice de Cornillon. Deux hommes seraient choisis parmi les *20 des métiers* ⁽²⁾ et deux autres parmi les 20 autres membres. Thibaut de Bar reconnaissait qu'il n'avait pas, lui et ses successeurs, à faire obstacle à cette convention, toutes les obligations ou clauses faites antérieurement jusqu'à la date du présent acte n'ayant plus ni force ni vertu. Toute malversation à l'égard de la communauté serait punie ⁽³⁾.

« On a déduit de ce document, qu'il y avait 20 métiers en 1303, ce que contredit non seulement l'acte du 20 juillet mais encore des actes postérieurs. Les 40 délégués choisis pour désigner les 4 administrateurs de Cornillon ne sont pas les conseillers communaux mais un groupe d'électeurs choisis, à nombre égal parmi les Grands et les Petits, pour désigner le Conseil d'administration de la plus importante

(1) La seule exception que nous ayons rencontrée est un document de février 1288 où l'on voit Baduin Pifes associé à Colais Prechereas.

(2) Piron le Robeirs et Henry Coen, maîtres des pauvres; Hubin Loren, drapier, proviseur. Jehan Mathier, clerc Liégeois, fut désigné par la Cité pour établir le recensement des biens (1303), reg. 14, 220 feuillets et dossier M. YANS.

(3) E. FAIRON, *La paix d'Angleur*. A.H.L., n 5, 1937, p. 359. Georges HANSOTTE, *Naissance et développement des métiers liégeois* (XIII^e et XIV^e siècles). B.S.A.H., t. XXXVI, 1950, p. 30 émet des objections à ce sujet et croit voir dans les 12 jurés les fermeteurs de la cité. A.E.L., Hospice de Cornillon, reg. 4, f^o 46 v^o.

institution charitable de Liège » (1). Ce n'est qu'en 1331 que le nombre des métiers fut porté à 20 (2).

Il est évident que les maîtres dont il était question pour l'hospice de Cornillon, dans la première moitié du XIII^e siècle — comme d'ailleurs dans le 3^e quart du XII^e siècle — étaient issus du patriciat. Il en était de même aux mêmes époques pour l'aumône mais à partir de 1303 la bourgeoisie naissante s'opposera à lui dans un conseil mi-parti ayant à sa tête deux maîtres dont l'un dorénavant sera choisi par les métiers. On maintint à la tête de l'hospice 4 gouverneurs ou mambours mais deux d'entre eux furent désormais désignés par les métiers (3).

La charte de Thibaut de Bar du 7 mai 1308, dite ordonnance perpétuelle, fut la conséquence d'une requête de la communauté de Liège, du Conseil, du chapitre du prince et de membres de l'Evêché tendant à réformer le gouvernement de la cité entre les grands et menus des métiers. Le nombre de ceux-ci fut fixé à 15 au lieu de 12, atteignant ainsi 30 jurés au Conseil communal.

Cette charte contenait entre autres points le procédé de l'élection des deux maîtres de la cité, de quatre hommes pour lever et rendre les rentes et revenus d'icelle, trois pour garder la clef du sceau, deux pour gouverner les malades de Cornillon et deux pour gouverner les pauvres, avec les peines que l'on prévoyait pour celui qui refusait son élection (4).

De nouveaux conflits mirent bientôt aux prises les deux factions de la cité; la querelle éclata après le 7 mai 1308 (5). Le 5 septembre 1311, le Conseil communal prit l'engagement de ne plus rien voter sans l'approbation des Grands et des Petits. Le 13 mai 1312, la mort de Thibaut de Bar provoqua de nouveaux troubles. La lutte s'engagea pendant l'interrègne qui provoqua le 3 août 1312 la défaite des Grands (mal Saint-Martin) puis la paix d'Angleur (14 février 1313).

(1) Em. FAIRON, *La paix d'Angleur...*, p. 360.

(2) Em. FAIRON, *La paix d'Angleur*, p. 356.

(3) Georges HANSOTTE, *Naissance et développement des métiers...*, *op. cit.*, p. 15. Précisons que ce n'est que le 2 janvier 1300 que nous avons la preuve de l'existence de 4 maîtres et gouverneurs en Cornillon, tous membres du patriciat. A.E.L., Hospice de Cornillon, reg. 3, f^o 29.

(4) Em. FAIRON, *La paix d'Angleur*, *op. cit.*, p. 363. L'auteur recueillit ces documents aux archives départementales du Nord à Lille ce qui lui permit d'apporter de précieuses lumières sur certains faits controversés.

(5) Em. FAIRON, *La paix d'Angleur*, *op. cit.*, p. 364.

Certains auteurs ont voulu voir l'exclusion des nobles sur la base du texte stipulant que « nul ne pourra être du Conseil de la cité s'il n'est du métier ». En réalité il y eut arrangement entre le peuple et les nobles. Les groupes patriciens opposés aux métiers dans la paix d'Angleur étaient au nombre de 25, ce chiffre se rapportant aux lignages de la cité non aux métiers ⁽¹⁾. D'ailleurs les faits confirment l'opinion d'Emile Fairon. Les maîtres et proviseurs de l'hospice de Cornillon au nombre de 4 seront toujours choisis selon la convention du 24 juillet 1303, deux par le patriciat, deux autres par les métiers. Ils étaient « établis pour le temps » selon le terme juridique employé.

Mais à partir de 1309, les échevins n'apparaissent plus dans les actes de Cornillon comme supérieurs de cet hospice et il en est de même pour la gestion de l'aumône, bien qu'ils figurent régulièrement parmi les mambours et au sein de la cour des tenants. Les mêmes règles étaient-elles appliquées pour désigner les mambours de l'aumône ?

En 1306, avec le procureur Lambert Binet, les mambours sont Johan Boveaux, Henri Butins, Pire delle Fontaine li Grisen scohier ⁽²⁾ et Andriers li oirbateirs de Gereirdrie. Ils dépendent, comme leurs collègues de l'hospice de Cornillon, des maîtres, des jurés et de toute la communauté de la cité de Liège ⁽³⁾.

En mai 1309, si les mambours et proviseurs sont cités ils ne sont pas nommément désignés mais ils dépendent toujours des maîtres, des jurés, des gouverneurs, de la communauté et de tout le Conseil de la cité ⁽⁴⁾. Deux mambours nommés par les métiers, Wilheames li Bateires et Giles Coutereaus apparaissent dans une charte de 1313 ⁽⁵⁾ et deux autres, l'un mercier et l'autre tanneur (escohier), Wilheames de Fontaine et Henry dit Bednar (sic) sont cités en 1315 ⁽⁶⁾. Gilles de Muchey, échevin de Liège et Simon Mailhart de Saint-Servais sont mambours de l'aumône en 1318 et en 1319, les 4 mambours de l'au-

⁽¹⁾ Em. FAIRON, *La paix d'Angleur*, op. cit., p. 355. DE BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, t. I, p. 112.

⁽²⁾ Il s'agit des scohiers *en gris*, opposés à *vairain scohier*.

⁽³⁾ Pouillé de 1393, f° 208 (relevé M. YANS); A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 6, f° 53 (copie); reg. 14, f° 166 v° (copie).

⁽⁴⁾ A.E.L., Pauvres-en-Ile, original; reg. 4, f° 49 (copie xviii^e siècle); reg. 2, f° 1 v° (résumé).

⁽⁵⁾ *Id.*, original; reg. 5, f° 35; reg. 2, f° 19 v°.

⁽⁶⁾ *Id.*, reg. 6, f° 87 (copie xviii^e siècle).

môme : Philippe de Mulans, Ottelet li fils Servais jadis delle Lambute de Chaienées (Lambechon), Willeaume Dumassin et Goffin Gocheles viennent confirmer que la convention du 24 juillet 1303 est toujours appliquée. Il en sera de même pour les années suivantes : tantôt nous relevons deux mambours issus des métiers, tantôt 4 mambours : 2 du patriciat, 2 des métiers ⁽¹⁾ mais ces mambours étaient-ils élus annuellement ?

Nous ne disposons pas, hélas, d'un règlement de l'époque et les chartes des XIII^e et XIV^e siècles sont rares à ce point de vue. Cependant nous pensons que l'élection des gouverneurs de l'aumône était en principe annuelle bien qu'il arrivât à ceux-ci de reprendre leur charge après quelques années d'abandon. L'élection des maîtres avait lieu le jour des Rois.

Lambert de Chaienées est mambour en 1322 et en 1323. Il avait assuré cet office très probablement en 1319. Henry de Toneaz (Troneaz) est cité en 1332 et 1334 ⁽²⁾; Johan de Braibant, échevin apparaît en 1336, 1340 et 1348 ⁽³⁾. On les retrouve encore au sein de la cour des tenants de l'aumône, ainsi que d'anciens bourgmestres, des membres du patriciat ou des gens de robe, des gouverneurs du métier des drapiers ⁽⁴⁾ mêlés à ceux que les corporations désignaient. On décerne aussi aux maîtres des communs pauvres le titre de gouverneurs et proviseurs (Porveioirs). La règle de la représentation proportionnelle au sein de l'aumône n'est pas toujours appliquée. Chevaliers, écuyers, échevins assurent quelquefois la majorité, du moins au XIV^e et au XV^e siècles mais à partir du XVI^e siècle les esprits changent. Le patriciat a fait place pour la désignation des mambours aux notables puisés parmi les bourgmestres, avocats, jurisconsultes et membres influents des corporations.

(1) 1332 : Renirs Gocheles li vinirs, Henris Troneas li scohirs. Original; reg. 6, f^o 13. 1334 : Johan de Lardier, échevin, Gilles Machons, chevalier, Colais dit de Herstal et Henry Toneaz, citains de Liège. Reg. 6, f^o 109.

(2) A.E.L., Pauvres-en-Ile, original; reg. 6, f^o 13; reg. 6, f^o 109.

(3) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 6, f^o 85; original; reg. 6, f^os 122, 158.

(4) Tel comme maître de l'aumône, le 7 mai 1370, Lambertus dictus le Roseaus, reg. 7, f^o 89. Cf. St. BORMANS, *Le bon métier des drapiers de la cité de Liège*. Extrait in-8^o du *Bulletin de la société de Littérature wallonne*. Liège, 1867, p. 160 (Lambert Roseaus, 1367).

LA GESTION DE L'AUMÔNE : LE RECEVEUR

Le receveur, aussi loin que nous remontons dans le temps, est le pilier de l'organisation. Proviseur (porveior), vesti des pauvres, procureur, collecteur, compteur et receveur, tels sont les termes synonymes relevées aux différentes époques pour qualifier le comptable des finances de l'aumône des communs pauvres.

Dans le polyptique du XIII^e siècle ⁽¹⁾ on trouve Johan Craweas, Badechons li fis Libier Tirelire, Kunes, Cuneis de Palais (le même ?), Gossuins mais qu'aucun acte ne situe dans le temps, à notre connaissance. Ceux-ci furent vestis des pauvres, très probablement avant Balduins di Piffet (1268-1270-1281-1288) et Colais ou Colon Prechereas (1284-1288-1289-1294) qui le remplaça vraisemblablement à sa mort. Enfin, à partir de 1294, nous voyons apparaître Lambert Binet, cleric de l'église Saint-Paul, ce dernier jusqu'en 1338.

Investis de la responsabilité financière de l'organisation, les receveurs à cette époque-là sont nommés à vie ⁽²⁾ et ont de grandes obligations. Au XIV^e siècle et particulièrement dans la première moitié, après la mort de Lambert Binet, c'est encore un cleric qui assume cette fonction, Johan de Rosettes auquel succéda Wilheame Bareis, cleric également ⁽³⁾. En 1351, c'est un pelletier (vairirs) qui gère les finances : Gérard Quentin; il fait également partie de la cour des tenants. Un prêtre Fastreit Macidoine, est mentionné comme receveur en 1357, puis Gérard Quentin reprend son office jusqu'en 1362, date à laquelle il apparaît pour la dernière fois. En 1399, le compteur est prêtre vesti de Saint-Martin-en-Ile. Il se nomme Barthol de Haccourt. En 1410, Johannes dit Brisar de Walhain est cleric secrétaire et compteur, en 1426 Johan de Laveur, cleric juré. Avant l'an 1433, Wéry de Marloie est prêtre chapelain de l'église collégiale de Saint-Jean-l'Évangéliste à Liège et compteur-receveur qui, avec son cleric, Louis de Saive, dit des trois pucelles, achevèrent le relevé des biens des communs pauvres. En 1439 Wilheame de Saulcy est cleric compteur.

⁽¹⁾ Maurice YANS, *Edition partielle du plus ancien polyptique des pauvres-en-Ile*, *op. cit.* Dans l'ordre (cf. 30, 59, 85-94, 86); Piffet (14, 62-76-90, 92, f^{os} 60, 93, f^o 61); Prechereas 62.

⁽²⁾ Le règlement de 1751 mettra fin à l'office perpétuel.

⁽³⁾ En 1345, nous relevons encore Wilheame de Fontaines, cleric des pauvres.

Dès 1441 Renard Hoche et ses successeurs connus sont laïques : Johan Gossuin (1458), Jean des Champs (1477), Johannes Saverot (1499-1511), Mathier Bertrand (1517), Bawin de Halley dit de Scagiet ou Baulduin de Halingen dit de Scagier (1525-1533), Lambert de Limbourg (1548-1552), Johan Goessuin (1556), Bertholomeit Masseit (1559-1601) et Betholomeit Masset le Jeune (1602-1628), ces derniers particulièrement dévoués à la cause de l'hôpital Saint-Michel pendant près d'un siècle.

LE RÈGLEMENT DE 1444

Nous ne voulons pas conclure sans examiner succinctement le règlement du 18 octobre 1444. Celui-ci concernait particulièrement les droits et devoirs du receveur et varlet de la maison. Ce règlement fut rédigé, sous Alexandre de Seraing, chevalier, maître en ce temps-là de la cité (1).

Les maîtres précédents s'étaient penchés sur le problème, avec les commissaires et autres bourgeois (2) puis soumièrent 20 articles à l'avis du conseil. Ce règlement mis aux voix fut approuvé par 31 des 32 bons métiers. Le métier des cherwiers, seul, en demanda copie pour en délibérer. Cela se comprend : ceux qui cultivaient la terre étaient les premiers concernés par ce règlement.

Le receveur a comme tâche de déposer ses comptes généraux, huit jours avant la fête de Saint-Jacques (25 juillet); il relèvera et vérifiera chaque année les comptes tant en cens, rentes que chapons et forcens de chaque personne et notera les débiteurs défaillants, afin que les maîtres, conseil et commissaires en aient connaissance. Il

(1) A.E.L., Pauvres-en-Ile, reg. 42bis, f^{os} 7 v^o-12 v^o (copie du xviii^e siècle). Emile FAIRON, *Regestes de la cité de Liège*, t. III, 1938, p. 372 « L'université de la cité approuve un règlement pour la conservation et l'administration des biens des pauvres de la ville ». Emile FAIRON reproduit les 20 articles du règlement. Le glossaire est de Jean HAUST. Il cite comme sources : copies dans reg. 16, f^o 87 v^o; paweilhars A 284; M. 537; Université 546, f^{os} 214 et 207; n^o 549, f^o 343; paweilhar Masset, f^o 567. Traduction latine d'après le texte du livre aux statuts de la cité dans la pièce 323 du recueil de la Chambre Impériale.

(2) Rappelons que Jean de Heynsberg (1419-1455) institua une commission permanente de 22 bourgeois appelés commissaires de la cité (six nommés par le prince et seize pour les vinâves de la ville) destinés à élire les 32 membres du Conseil de la cité.

établira un bilan des dettes et portera en compte les « bries » (1), les arriérés en cens et en rentes et réglera les treffons à charge de l'aumône, réalisera les reliefs, payera les pensions soit en blé soit en argent. Toutes les *grâces* octroyées pour les rentes et trescens à payer par les massuirs feront l'objet par le compteur d'un relevé annuel (2). Comme les pauvres subirent de grands dommages dans le passé en raison des « bantez » (grâces) consenties entraînant moins de *mereals* (3) à cuire le compteur fera verser les grains sur le grenier de la maison au fur et à mesure qu'ils seront amenés; les blés endommagés seront mis à part et vérifiés en présence des maîtres et du compteur.

Suivent encore quelques articles concernant ses émoluments : le bois et le charbon pour se chauffer, 40 muids d'épeautre et 23 muids de cette même denrée annuellement pour la déperdition des grains (4), ainsi que 6 florins de Rhin pour l'obligation qu'il a de doubler à trois reprises ses comptes, et les peines qu'il encourt en cas de faute grave.

Concluons par quelques cas sociaux. Celui qui est ou sera commis aux pauvres pour les métiers (compteur, maîtres ou varlet) ne pourra ni vendre, ni livrer des toiles, des chemises ou des souliers, bref quoi

(1) L'effraction établie par le clergé était indispensable afin de permettre au receveur de convertir les denrées (seigle, avoine, froment, pois, etc...) en une valeur unique qui est l'étalon — muid d'épeautre — pour établir la masse du registre.

(2) « Et aussi de toutes les bantez des rentes et trescens leveez et payees que ledit compteur soit tenu de rendre compte chascunne an desdites bantez masuys par massuirs par nom et par sornom ».

J'ai buté sur ce terme de *bantez*. Em. FAIRON l'écrit *baitez* qui, dit-il, est écrit *bautez* dans les autres copies, sauf celle du paweilhar Masset où le mot est laissé en blanc. M. Jules HERBILLON me fait savoir avec son obligeance coutumière qu'il ne peut s'agir ici d'un terme rare. « *Banteit* représente tout simplement *bonteit*, c'est-à-dire bonté. La graphie *an* et *on* se confondent souvent en dialecte liégeois, si bien qu'entre *â* et *ô* existe une voyelle intermédiaire *â*. *Bonté* en moyen français signifie « don; avantage gratuitement donné; bienfait; gratification; revenus, intérêts ». W. VON WARTBURG, cf. *Bonitas*, F.E.W. I, p. 433, 1928; F.E.W. 15, 1^{re} p. p. 82a. Donc : *bantez* = grâce qui est le terme usuellement employé pour désigner la remise accordée aux débiteurs lorsqu'ils subissaient des dégâts à leur corps défendant (guerre, tempête, sécheresse, inondation, etc...).

(3) Pains que l'on distribuait aux pauvres. *Mereals*, cf. Em. FAIRON, *Regestes...*, *op. cit.* glossaire du tome III (Jean HAUST). Au sens propre *mereals* est un jeton, une monnaie de convention. Au XVIII^e siècle le mereau était un jeton ou médaille frappée aux armes de la cité que portaient les mendiants « officiels ». Ainsi ce pain à désignation particulière est associé au paupérisme.

(4) « ... le destombaige des bleis ». Em. FAIRON, *op. cit.*, imprime *decimaige* mais porte en note les interprétations d'autres manuscrits : « le terminaige », « cimaige ».

que ce soit à quiconque, toutes ces matières étant destinées aux pauvres. Les 4 maîtres ne disposent que de leur salaire accoutumé, c'est-à-dire 10 muids d'épeautre soit 40 muids pour l'ensemble. Les aumônes et distributions ont lieu quatre fois l'an en pieux lieu et comprennent des distributions en épeautre, en pains, en argent, comme en toiles, chemises et souliers, à l'ordonnance des maîtres, compteur et varlet. Pour chacune des 4 journées prévues et pour autant que ces derniers soient présents à la distribution, ils touchent pour leurs frais chacun 2 setiers d'épeautre, soit 12 setiers s'élevant à 6 muids d'épeautre au total pour les quatre distributions. Quant au « merelier » distribuant les pains aux paroisses, il comparait 15 jours avant la distribution de la première journée pour établir la liste des pauvres à secourir.

Le règlement recommande de n'employer que deux avocats (parliers), l'un par devant les maîtres, jurés et « status », l'autre « alle loy et justice ». Ces avocats ont, comme salaire, chacun 4 muids d'épeautre. Enfin maîtres, commis, compteur et varlet prêtent serment de loyauté à leur admission.

Concluons : cette synthèse forcément incomplète, ne survolant que quatre siècles, fait apparaître la similitude des destins de deux institutions liégeoises : l'hospice de Cornillon et la maison Saint-Michel dite des communs pauvres. Elles furent de véritables symboles de la puissance communale naissante, jusque dans la particularité étonnante de leurs églises plus communales qu'ecclésiastiques. Toutes deux placées sous l'autorité incontestée des maîtres de la cité, malgré les heurs et malheurs des temps, ces institutions maintinrent à travers les siècles jusqu'à la fin de l'Ancien Régime les traditions ancestrales.

PARTIE ADMINISTRATIVE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 1977

Le rapport du Secrétaire se doit généralement d'être optimiste et d'insister sur la bonne santé de la Société. Cette année, il faut bien avouer que cet optimisme ne saurait être de rigueur. L'I.A.L. a perdu 10 pour cent de ses membres au cours de l'exercice écoulé. C'est beaucoup. Quelle en est la cause ? On ne peut sur un aussi court laps de temps la déterminer avec précision. L'augmentation de la cotisation ou la défection à l'égard de l'histoire ou de l'archéologie, en seraient-ils la raison ? On ne saurait le dire. Et pourtant, l'I.A.L. n'en remplit pas moins sa mission dans le cadre de ses activités culturelles : son Bulletin témoigne de la qualité des communications, les séances publiques mensuelles sont toujours suivies avec autant d'assiduité, sans oublier l'activité du Comité des excursions pas plus que la mission de gestion de la Société et du Musée assumée par le Bureau.

Comment réagir ? Une campagne de recrutement de membres stables et actifs semblerait devoir apporter une solution à ce problème. L'année 1978 doit être placée sous cette égide.

J. PIEYNS.

MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS DE LIÈGE

RAPPORT DU CONSERVATEUR. ANNÉE 1977

I. — Musée Curtius

1. Principaux travaux d'ordre muséographique.

— L'entreprise systématique du collationnement et de l'amélioration du classement des réserves de la section romaine (par Mme Gueury).

— Les fouilles entreprises Place Saint-Lambert à Liège par le service de Préhistoire de Mlle Hélène Danthine (Université de Liège) ont été suivies par le Musée Curtius. Accord pris avec l'Echevinat des Musées, les trouvailles, après inventorisation et étude, reviendront au dit musée pour compléter le fonds déjà existant (fouilles de l'I.A.L. en 1907 et trouvailles isolées).

— Réexamen de la police d'assurance des collections (nettement sous-assurées).

— Accès aux réserves par des chercheurs et des étudiants des Universités belges. Citons les principaux d'entre eux :

Pour la Préhistoire : MM. M. Otte (de Liège), préparation du nouveau guide de la Section préhistorique (elle a nécessité un complément de rangement et l'examen des fonds) et J. P. Lensen (de Visé), examen de fonds divers en vue de publications et de visites guidées.

Pour le Romain : M. Van Ossel (de Berchem), étude du fonds de Fallais.

Pour le Franc et le Mérovingien : Mme Alenus-Lecerf (du Service national des Fouilles).

Pour la numismatique liégeoise : M. L. Engen (de Liège).

2. Travaux d'entretien et d'appropriation des bâtiments.

— Contrôle annuel des installations de détection contre-incendie par une firme spécialisée.

3. Extension des Musées Curtius et du Verre.

-- Début de l'entreprise de travaux de restauration dans l'aile de bâtiment côté Mont-de-Piété. Dégagement des plâtras dans la grande salle sise au-dessus de la salle aux verreries Armand Baar.

4. Matériel.

-- Par raison de sécurité pour le personnel y travaillant, un poste téléphonique a été installé dans la Maison De Wilde (annexe et atelier du Musée Curtius).

-- Acquisition d'une scie à ruban pour l'atelier de menuiserie, ainsi que du petit matériel.

5. Service éducatif.

A. — Visites guidées :

— Causeries-promenades du mercredi soir (créées en 1952). Elles sont toujours bien suivies. Leur moyenne journalière est de 25 visiteurs. Elles sont pour la plus grande part confiées à des spécialistes.

— Organisation de visites guidées pour des groupes.

B. — Prêts aux expositions (par les Musées Curtius et d'Ansembourg) :

-- Spa, « Aspects de la céramique en Pays mosan ».

-- Marche-en-Famenne, « 400^e anniversaire de la signature à Marche de l'Edit Perpétuel ».

-- Liège (Service provincial des Affaires culturelles), « Serrurier-Bovy ».

— Harzé, « Le Coq ».

— Liège, Eglise Sainte-Croix, « 1250^e anniversaire de la mort de saint Hubert ».

— Liège (Ville de Liège et Ministère de la Culture française), « Ressources éducatives des Musées ».

C. — *Vente* de catalogues, cartes-vues, épreuves photographiques et diapositives.

6. Fréquentation du Musée.

— Le Musée Curtius a été fréquenté par 11 167 visiteurs payants et 6 215 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite, soit par 17 382 visiteurs.

— A partir du mois de juin, le Musée Curtius a été ouvert le dimanche de 10 h à 16 h au lieu de 10 h à 14 h. 2 389 visiteurs ont bénéficié de l'entrée gratuite (les statistiques ont été relevées à partir du mois de septembre).

— *Groupes belges et étrangers* : a) Belgique : Hôpital de Bavière, groupe familial, Expansion artistique de Liège, groupe culturel de Saint-Trond, club de la Cité ardente, scouts du collège Saint-Louis, groupe culturel de Bruxelles, enseignants retraités, I.A.L., lutins de Cointe, groupe des Amis du Musée, Urbanistes, 3^e âge, Compagnons du Nouveau Monde, Comité de quartier d'immigrés Liège-Nord, B.E.C.I., clan scouts de Beaufays, club de Huy, Lion's Club de Liège, ingénieurs liégeois du Limbourg, religieuses, Brabant voyages, vie féminine de Ciney, 3^e âge de Villers s/Semois, Pensionnés de Houdeng Goegnies, Aciers spéciaux, société archéologique de Rixensart, Université Libre de Bruxelles, Cercle archéologique de Termonde, groupe touristique de Gand, 3^e âge d'Anvers, Comité des représentants permanents auprès du Marché Commun, Amicale de pensionnés de Gosselies-Charleroi, groupe touristique de Courtrai, Journées notariales, Amis de la Nature d'Anvers, 3^e âge de Moha, Association des écrivains wallons de Belgique, Expansion et Education artistiques de Liège, Congrès international de médecine de Chaudfontaine, Cockerill-Ougrée.

b) Etrangers : Militaires d'Allemagne fédérale, Geberga Mavo de Meerssem (Nederland), groupe tchécoslovaque, groupe Gorki (U.R.S.S.), groupe Médecins de Paris (France), groupe culturel de Léninegrad (U.R.S.S.), touristes de Chicago (U.S.A.), amicale laïque de Bretigny (France), Lion's Club de Cologne (Allemagne), cardiologues européens, médecins de Paris (France), Connaissance de Paris (France), Arts et voyages de Paris (France), International Holland (Nederland), touristes soviétiques de Moscou (U.R.S.S.), groupe

familial de Maastricht (Nederland), groupe polonais de Varsovie (Pologne), Sœurs du Saint-Esprit d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), Düsseldorf culturel (Allemagne), 3^e âge de Roubaix (France), Congrès radiologique européen, Missionnaires de l'église de Jésus des Saints des Derniers Jours (U.S.A.), Congressistes « Satellite Symposium of the International Society for Neurochemistry ».

— *Ecoles* : a) Belgique : Bruxelles, Blégny-Trembleur, Liège, Visé, Hasselt, Bressoux, Vielsalm, Saint-Ghislain, Grivegnée, Malmedy, Crisnée, Saint-Vith, Butgenbach, Seraing-sur-Meuse, Fléron, Mons, Eupen, Vottem, La Louvière, Andenne, Jambes, Saint-Nicolas-Waes, Waismes, Maaseik.

b) Etrangers : Paris (France), Aachen (Allemagne), Leiden (Nederland), Zwolle (Nederland), Bonn (Allemagne).

— *Personnalités* : comtesse d'Ursel.

b) Etrangers : Dr. Szenasny, directeur du Musée de Maastricht; Yerka Perci, Kustos et Miroslav Klemm, Musée de la ville de Varazdin (Yougoslavie); Jean-Luc Mousset, chef du Service Arts populaires et industriels au Musée national de Luxembourg; Lazlo Gerevich, directeur, Institut archéologique de Budapest; Anger Frances Esencla, Valladolid (Espagne); Norbert Bastin, de la Commission des Musées archéologiques de Namur; Dr. Phil. Arne Effenberger, Staatliche Museen, Berlin; Dr. Charles Avery, Deputy Keeper, Dpt. of Architecture, Victoria and Albert Museum de Londres; Erno Marosi, directeur adjoint de l'Institut d'Histoire de l'Art, Budapest; N. Savitsky, expert Comité d'état pour les Sciences et la Technique (U.R.S.S.); Berthold Stahl, professeur au Lycée classique de Karlsrùhe.

7. Bibliothèque et archives photographiques.

— Enrichissement régulier de la bibliothèque par voie d'achats, d'échanges (Belgique et étranger) et de dons.

— Accroissement des archives photographiques.

8. Accroissement des collections des Musées Curtius et d'Ansembourg (Fonds Ville de Liège, dons, achats).

ARCHIVES

— Laissez-passer délivré à Léonard Defrance par Jean-François-

CÉRAMIQUE.

— Peson en forme de sphère médiéval ou moderne, provenant du Limbourg (n° 77/21, don de Mme la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff, à Bruxelles).

— 4 tessons de poterie médiévale, recueillis lors de travaux rue Sur-la-Fontaine, à Liège (n° 77/2a, b, c, d, don de M. Georges Egen, à Liège).

— Fragment d'un petit vase médiéval, provenant du Limbourg (n° 77/15, don de Mme la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff, à Bruxelles).

— Groupe en faïence liégeoise du XVIII^e siècle, représentant les adieux d'un militaire, portant la marque L.G. en creux (n° 77/36, achat).

— Assiette en faïence du XVIII^e siècle, surpeinte au XIX^e ou au XX^e siècle; faux sur un modèle de Samson (n° 77/33, achat).

LAPIDAIRE.

— Valve en pierre tendre d'une petite matrice d'époque indéterminée, provenant du Limbourg (n° 77/23, don de Mme la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff, à Bruxelles).

LUMINAIRE.

— Lustre en laiton à 8 branches. Anciens Pays-Bas. Daté 1681 (n° 77/32, achat.)

— Lustre à monture en métal argenté et pendeloques en verre, des années 1900. Monture peut-être parisienne. Pièce achetée par une famille liégeoise à cette époque (n° 77/56, achat).

MÉDAILLIER.

— Médaille en argent, d'époque 1^{er} Empire français, découverte au Musée d'Ansembourg, dans du plâtre provenant du plafond d'une cave (n° 77/35, remise par Mme Kleykens, femme de service).

— Médaillon ovale en zinc, représentant saint-Paul, similaire à un médaillon en bronze doré portant le nom de Jean Varin et la date



FIG. 2. Lustre en laiton daté 1681. Anciens Pays-Bas (n° inv. 77/32). Cliché F. Niffle, Liège.

1650 (Pièce conservée au Musée Curtius, Fonds Ville de Liège, don Willems, 1921) (n° 77/37, achat).

— Applique en bronze doré, similaire au médaillon précédent (n° 77/60, achat).

— Plaquette-décoration en étain, représentant le Palais Curtius, réalisée en 1977 par la maison Louis Nelen, à Liège, comme souvenir d'une promenade d'un groupe liégeois de marcheurs (n° 77/59, don de M. Alfred Counasse, agent communal).

— Matrice de sceau-breloque en laiton, du xviii^e siècle, provenant du Pays de Liège, et figurant les armoiries d'une famille Constant (n° 77/61, don de M. J. J. M. Timmers, à Maastricht).

MÉTAUX.

— 2 agrafes de ceinture en bronze, du xv^e ou xvi^e siècle, provenant du Limbourg (n° 77/19a et b, don de Mme la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff, à Bruxelles).

— 10 épingles en bronze, d'époque indéterminée, provenant du Limbourg (n° 77/20, don de Mme la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff, à Bruxelles).

— 1 bouton en fer, d'époque moderne ou contemporaine, provenant du Limbourg (n° 77/26, don de Mme la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff, à Bruxelles).

— 2 dés à coudre, en bronze (n° 77/18a et b, don de Mme la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff, à Bruxelles).

MOBILIER.

— Console liégeoise du xviii^e siècle en style de transition Louis xv-Louis xvi. Marques du sculpteur ornementiste J. P. Heuvelman (n° 77/28, achat). Meuble reproduit dans J. PHILIPPE, « Meubles, styles et décors entre Meuse et Rhin », Liège, éd. Eugène Wahle, 1977, fig. 387 et 421, voir aussi l'index (s.v. J. P. Heuvelman).

— Deux pare-feu à cadre en bois et fond de tapisserie, du xix^e siècle (n°s 77/29 et 77/30, don de Mme la Baronne de Holling, à Liège).

— Ensemble mobilier de salle à manger (buffet à deux corps, desserte, table, trois chaises et deux fauteuils), créé par Serrurier-Bovy pour une famille liégeoise (n° 77/39a, b, c, d, e, achat).

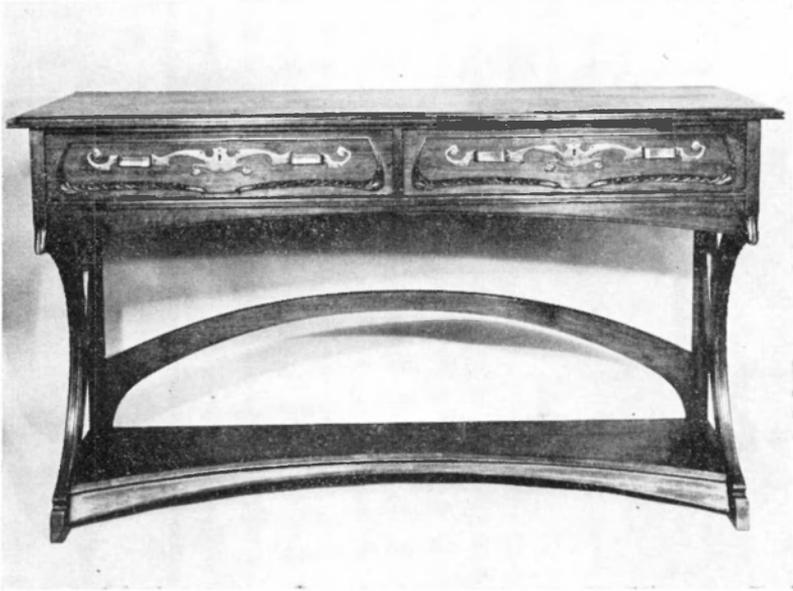


FIG. 3. Desserte d'un ensemble de salle à manger par l'architecte-décorateur liégeois Serrurier-Bovy (n° inv. 77/39). Cliché F. Niffle, Liège.

MOULAGE.

— Moulage en plâtre (xix^e ou xx^e siècle) des armoiries de la famille de Holling (n° 77/24, don de Mme la Baronne de Holling, à Liège).

PEINTURE.

— Portrait à l'huile sur toile du baron Adrien de Holling (xix^e siècle) (n° 77/31, don de la Baronne de Holling, à Liège).

ROMAIN.

Collection d'objets gallo-romains provenant des Limbourg belge et hollandais, et ayant appartenu au baron Marcel de Schaetzen de Schaetzenhoff. Don de Mme la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff, à Bruxelles.

- Urne en céramique (Mayener Waar) (n°77/3).
- Urne en céramique, contenant des ossements (n° 77/4).

- Deux gobelets en terra nigra (n^{os} 77/5 et 77/14).
- Trois cruches en céramique commune (n^{os} 77/6, 77/7 et 77/16).
- Deux gobelets en céramique commune (n^{os} 77/8 et 77/12).
- Un gobelet en céramique belge (n^o 77/9).
- Deux coupelles en céramique sigillée (n^{os} 77/10 et 77/11).
- Petit vase en céramique commune (n^o 77/13).
- Petit brûle-parfums (?) en terre cuite (n^o 77/17).



FIG. 4. Camée en pâte de verre blanc laiteux (n^o inv. 77/24). Cliché F. Niffle, Liège.

— Plaquette en ivoire (couvercle de boîte ou tablette de jeu (n° 77/22).

— Camée, en verre, figurant un buste féminin, avec monture en bronze (n° 77/24).

— Une pièce en os, circulaire, aplatie, perforée en son centre, et portant une inscription (n° 77/25).

TEXTILES.

— Deux tapis d'Orient, noués à la main, modernes (n°s 77/57 et 77/58).

VERRE.

— Voir la rubrique « Romain ».

— Deux perles en verre, époque moderne (n° 77/27).

9. Publications relatives aux Musées Curtius et d'Ansembourg et à leurs collections.

— *Aspect de la céramique au pays mosan*. Catalogue de l'exposition tenue à la Villa Royale Marie-Henriette à Spa du 18 juin au 18 septembre 1977. Spa, Musée de la Ville d'Eaux, 1977 (Prêt de 10 faïences liégeoises du XVIII^e siècle).

— *Le Coq*. Stavelot-Malmedy, Imp. J. Chauveheid, s. d., in-12°, ill. noir et blanc, 28 pp. Catalogue de l'exposition tenue dans le domaine touristique de Harzé en juillet-août 1977 (Pièces prêtées par le Musée Curtius).

— *Marche et l'Edit perpétuel 1577-1977*. Catalogue de l'exposition du 400^e anniversaire de la signature de l'Edit perpétuel. Andenne, Imp. Ed. Remy Magermans (1977), in-8°. Exposition organisée du 3 au 11-9-1977, au Pot d'Étain à Marche (Prêt de pièces par le Musée Curtius).

— J. ALENUS-LECERF, *Cimetières mérovingiens à Avernois-le-Bauduin*, dans *Archeologia*, n° 196, Bruxelles, 1977.

— Marc BAR, *A propos d'un billet de confiance liégeois de l'époque de la Révolution française*, dans *Cercle d'études numismatiques*, Bulletin trimestriel, Bruxelles, vol. 14, n° 2, avril-juin 1977.

— Jean-François DECHESNE, *La maison du plus grand capitaliste des temps modernes est devenue le Musée Curtius*, Journal *La Cité* du vendredi 15 juillet 1977.

— Frans DEFOUR, *Sept siècles d'art du meuble en Belgique du XIII^e au XX^e siècle en Wallonie et en Flandre*, Tielt, 1977. Dans cet album de vulgarisation, diverses pièces de mobilier des Musées Curtius et d'Ansembourg sont reproduites mais avec des légendes parfois erronées quant aux dates, à l'appellation des types de meubles et au décor de ceux-ci. Voir les figures 21, 22, 62, 125, 126, 129, 130, 132, 134, 136, 137, 138, 139, 148, 166, 167.

— Germaine FAIDER-FEYTMANS, *Les bronzes mithriaques d'Angeleur*, dans *Bulletin des musées royaux d'art et d'histoire*, 46^e année, 1974 (Bruxelles, 1977), pp. 71-91.

— *Le Patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, *Province de Liège, arrondissement de Liège, Ville de Liège*, Liège, éditions Soledis, 1974.

— Joseph PHILIPPE et Michel VANDERHOEVEN, *La Hesbaye et le Condroz à l'époque romaine, à travers les collections du Musée Curtius à Liège*, dans *La Wallonie, le pays et les hommes, Lettres-arts-culture*, t. 1 (Bruxelles, 1977), pp. 51-57.

— Joseph PHILIPPE, *Une des gloires artistiques de notre pays : le mobilier liégeois du XVIII^e siècle*, dans *Beauté-Magazine*, Bruxelles, n^o 43 (1977), pp. 1-8, 11 illustrations, dont une en couleurs.

— Joseph PHILIPPE, *Les « clochards » liégeois au service de la Résistance*, dans *Servir*, Liège, n^o de mai 1977, pp. 4 et sv. Evocation du sauvetage des cloches en Belgique durant la dernière guerre mondiale et du rôle patriotique joué dans la Résistance par les deux derniers conservateurs du Musée Curtius.

— Joseph PHILIPPE, *Meubles, styles et décors entre Meuse et Rhin*, Liège, éditions Eugène Wahle, 1977, 375 pp., 120 ill. couleurs, 441 ill. noir et blanc. Préfaces de Pierre Verlet, du Louvre, et des Bourgmestres d'Aix-la-Chapelle, Liège et Maastricht. (Encyclopédie de l'art d'habiter dans le Bassin mosan de l'an mil à la fin du XVIII^e siècle; les collections des Musées Curtius et d'Ansembourg y tiennent une grande place.) L'ouvrage a été officiellement présenté à l'hôtel de

Ville de Liège, le 15 décembre, à l'initiative du Collège des Bourgmestres et Echevins.

— LÉON RADERMECKER, *Les maisons à potales du début du XVIII^e siècle et l'art architectural mosan*, s. 1., Cercle archéo-historique des cantons de Fléron et Grivegnée (1972) (reçu en 1977).

— Robert RAHIER, *Der « Römische Triumphbogen » in der Schwabenburg. Ein Beitrag zur Geschichte der Renaissance in Kleve*, Clèves, 1977, paru dans *Neuer Clevischer Geschichts- und Altertumes Freund*, n° 2 (Reproduction du « Mystère d'Apollon »).

— Jean-Pierre RORIVE, *Le domaine de l'abbaye du Neufmoustier des origines au début du XV^e siècle*, dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, Huy, t. XXXI (1977) (Sur l'obituaire de Neufmoustier).

II. — Hypocauste belgo-romain

(Section annexe du Musée Curtius)

Par suite de l'entreprise de fouilles Place Saint-Lambert (voir Musée Curtius, s. v. Travaux d'ordre muséographique), l'Hypocauste n'a pas été accessible au public.

III. — Musée d'Ansembourg

I. Travaux de restauration aux bâtiments.

— Travaux de restauration entrepris au 1^{er} étage, petit salon d'angle, côté Lissoir, ancienne chapelle, petite cage d'escalier menant au grenier et salle de Soer (début de l'entreprise).

— Fin des travaux de peinture et de dégagement de peintures murales originelles dans le petit salon précité, ainsi que le traitement des lambris peints. Réalisateurs : le peintre restaurateur Jacques Follville et la Régie des peintres de la Ville de Liège. Sur ces travaux, voir J. Philippe, « Meubles, styles et décors entre Meuse et Rhin » (Liège, éd. Eugène Wahle, 1977), pp. 305 et sv., fig. 379.

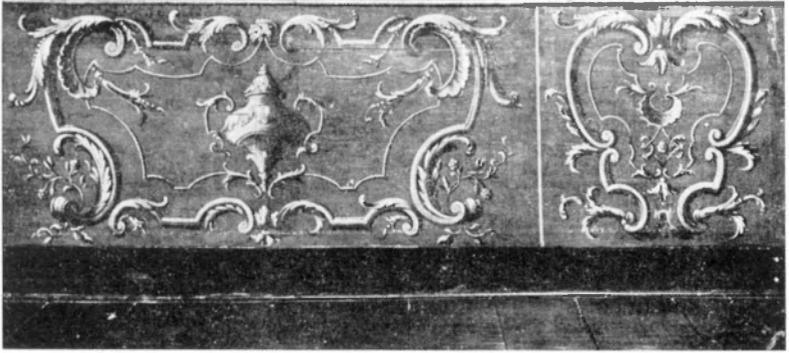


FIG. 5. Peintures XVIII^e siècle des lambris de la salle de Soer au Musée d'Ansembourg. Dégagées en 1977. Cliché F. Niffle, Liège.

2. Entretien et appropriation des bâtiments.

- Remise en état des locaux de la conciergerie.
- Remplacement de la chaudière de la chaufferie.
- Placement d'un nouveau tableau électrique avec coupe-circuit.

3. Service éducatif.

- Causeries promenades du jeudi soir.
- Organisation de visites guidées pour des groupes.
- Vente de catalogues, de cartes-vues, d'épreuves photographiques et de diapositives.
- Prêts à des expositions. Voir Musée Curtius, sous la rubrique « Service éducatif ».

4. Fréquentation du musée.

— Le Musée d'Ansembourg a été visité en 1977 par 4 999 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite et par 2 797 visiteurs payants, soit par 7 796 visiteurs.

— A partir du mois de juin, le Musée d'Ansembourg a été ouvert le dimanche de 10 h à 16 h au lieu de 10 h à 14 h. 1 036 visiteurs ont bénéficié de l'entrée gratuite.

— *Groupes belges et étrangers* : a) Belgique : divers groupes de Liège; groupe culturel de Verviers; Nimègue; Ciney; Bruxelles; Spa; Université de Bruxelles; dames de Herve; Pensionnés de Warsage, épouses de docteurs en droit international; Gand; dames de notaires; dames du congrès de cytologie (D^r A. Peltzer); dames d'Eupen; Anvers; Société Royale des Ecrivains wallons; club Evasion de Rixensart; congrès de médecins de Chaudfontaine.

b) Etrangers : Belgique-U.K.S.G. (Odessa); Paris; Sœurs coloniales d'Aix-la-Chapelle; services sociaux de Hollande; pensionnés d'Amsterdam.

-- *Ecoles* : Liège, Bruges, Maaseik, Voroux-Liers, Vottem, Verviers, Malines, Tongres.

— *Personnalités* : M. l'Ambassadeur de France; le Consul général de France; divers dirigeants de musées belges et étrangers.

5. Accroissement des collections.

Voir Musée Curtius, s.v. « Accroissement des collections des Musées Curtius et d'Ansembourg ».

6. Publications relatives aux collections.

Voir Musée Curtius, s. v. « Publications relatives aux Musées Curtius et d'Ansembourg et à leurs collections ».

IV. — Musée du Verre

1. Principaux travaux d'ordre muséographique.

— Reprise de l'inventaire systématique de la collection Armand Baar, avec réalisation de photographies signalétiques.

2. Entretien et appropriation des bâtiments.

— Contrôle annuel des installations de détection contre-incendie par une firme spécialisée.

3. Extension.

Voir Musée Curtius, point n° 3.

4. Matériel.

— Acquisition de six nouvelles vitrines pour la salle Armand Baar et la salle dite des Conférences, pour lesquelles le renouvellement complet du matériel d'exposition est presque terminé.

5. Service éducatif.

— Organisation de causeries-promenades du mercredi soir.

Prêts aux expositions :

- Quinzaine autrichienne, à Liège.
- L'archéologie industrielle et arts plastiques, à Liège.
- L'habitation à l'époque de Rubens, à Anvers.
- Regards sur l'objet bouteille, à Liège.
- Exposition d'information sur Chênée, à Chênée.

— *Prêt temporaire* au Kunstmuseum de Düsseldorf d'un couvercle (B/926) de calice allemand du XIX^e siècle.

6. Fréquentation du musée.

— Le Musée du Verre a été fréquenté en 1977 par 5 340 visiteurs payants et par 8 946 visiteurs bénéficiant de l'entrée gratuite, soit au total 15 286 personnes.

— A partir du mois de juin, le Musée du Verre a été ouvert le dimanche de 10 h à 16 h au lieu de 10 h à 14 h. 1 699 visiteurs ont bénéficié de l'entrée gratuite (les statistiques ont été relevées à partir du mois de septembre).

— *Groupes belges et étrangers :* a) Belgique : groupe familial, Hôpital de Bavière, Expansion artistique de Liège, groupe culturel de Saint-Trond, Club de la Cité Ardente, scouts du Collège Saint-Louis, enseignants retraités, I.A.L., lutins de Cointe, groupe des Amis du Musée, Urbanistes, 3^e âge de Liège, Comité de quartier des immigrants Liège-Nord, groupe de Saint-Nicolas-Waes, ingénieurs liégeois, a.s.b.l. Aciers spéciaux de Bruxelles, groupe touristique de Gand,

3^e âge d'Anvers, amicale des pensionnés de Gosselies-Charleroi, groupe touristique de Courtrai, journées notariales, Vie féminine, 3^e âge de Moha, Association des écrivains wallons, congrès international de Chaufontaine.

b) Etrangers : Militaires d'Allemagne fédérale, Meersen (Nederland), groupe tchécoslovaque, groupe Gorki (U.R.S.S.), groupe Médicis de Paris (France), Compagnons du Nouveau Monde; groupe culturel de Léningrad (U.R.S.S.), touristes de Chicago (U.S.A.), Art et voyage de Paris (France), groupe culturel des U.S.A., groupe de Bretigny (France), Lion's Club de Koln, groupe de gynécologues de Paris (France), Base aérienne de Pittsburg (U.S.A.), Touristes soviétiques de Moscou (U.R.S.S.), groupe familial de Maastricht (Nederland), Sœurs du Saint-Esprit d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), Düsseldorf culturel (Allemagne), 3^e âge de Roubaix (France), Missionnaires de l'église de Jésus des Saints des derniers jours (U.S.A.).

— *Ecoles* : a) Belgique : Liège, Bruxelles, Visé, Blégny-Trembleur, Hasselt, Bressoux, Vielsalm, Saint-Ghislain, Grivegnée, Malmedy, Vottem, Andenne, Saint-Vith, Crisnée, Butgenbach, Fléron, Eupen, Herstal, Waismes, Tournai, Welkenraedt, Seraing-sur-Meuse, Maaseik.

b) Etrangers : Loc (Nederland), Arnhem (Nederland), Aix-la-Chapelle (Allemagne), Zwolle (Nederland).

— *Personnalités* : la comtesse d'Ursel; le sénateur Pierre Bertrand; Mgr van Zuylen, évêque de Liège; l'Evêque de Maastricht; Charles Avery, du Dpt of Architecture and Sculpture du Victoria & Albert Museum; M. Luzlo, de l'Institut archéologique de Budapest; le Dr William Douglas Hall, d'Edimbourg; M. Jules Borsu, Echevin des Services Sociaux et de la Famille de la Ville de Liège; des délégués du Comité d'Etat pour la science et la technique (U.R.S.S.); M. M. F. Meydam, Conservateur du Musée National du Verre à Leerdam; M. Krzyoztof Kwasniewski, Professeur à l'Université de Posnan. Le Musée a reçu aussi les délégués du Comité des représentants permanents auprès du Marché commun.

7. Bibliothèque et archives photographiques.

— Enrichissement de la bibliothèque par voie de dons, d'échanges et d'achats.

— Accroissement des archives photographiques relatives aux collections du musée et à l'histoire du verre.

— Entrée dans la bibliothèque de catalogues et de documents divers (modèles, ...) provenant des Cristalleries du Val-Saint-Lambert (donation antérieure à la Manufacture de Cristaux actuelle).

8. Publications.

— *Bulletin de l'Association internationale pour l'histoire du verre*, t. VII (Liège, 1977), 217 pp., 192 fig. (Edition du Secrétariat général sur les crédits du Musée du Verre).

— *En direct du Musée du Verre de Liège*, dans *Offrir*, Revue des industries d'art, Paris, n° de septembre, 1977, pp. 36-42, 13 fig.

— Joseph PHILIPPE, *Le musée du Verre à Liège et son action internationale depuis vingt ans*, dans *La Vie liégeoise*, Liège, n° de décembre 1977, pp. 3-17, 16 fig.

9. Accroissement des collections.

BELGIQUE.

— Coupe sur présentoir en cristal incolore moulé. Décor de fruits. Cristalleries du Val-Saint-Lambert, marque. Milieu du xx^e siècle (n° 77/1).

— Deux perles de couleur, l'une bleue, l'autre blanche. Provenance : Limbourg. Temps Modernes. Don de la Baronne de Schaetzen de Schaetzenhoff (n° 77/27).

— Élément de vitrail Art Nouveau provenant de l'ancienne salle des fêtes du Zoo d'Anvers. Vers 1900. Don de la Société Royale de zoologie d'Anvers (n° 77/40).

— Presse-papiers millefiori en cristal incolore. Cristalleries du Val-Saint-Lambert. Exécution J. Fouarge. xx^e siècle. Don de M. J. Fouarge (n° 77/41).

— Vase en cristal incolore doublé vert émeraude. Cristalleries du Val-Saint-Lambert. Vers 1946 (n° 77/46).

— Verre à pied en verre incolore. Tige ornée de filigranes blancs torsinés. Liège (Façon d'Angleterre), xviii^e siècle. Don de Mme Meuris-Caron (Liège) (n° 77/48).



FIG. 6. Vitrail Art Nouveau provenant des bâtiments de la salle des fêtes de la Société Royale de Zoologie d'Anvers. Vers 1900. H. 1 m 525; L. 1 m 56 (n° inv. 77/40). Cliché F. Niffle, Liège.

— Petit vitrail. Tête de saint. Exécuté par Constant Caron (Liège). Vers 1930 (77/49).

— Haute coupe conique en cristal incolore. Cristalleries du Val-Saint-Lambert, vers 1920 (n° 77/50).

-- Lustre en verre incolore moulé et maté. Monture en métal argenté exécuté par la firme liégeoise Micheels. Verreries Nouvelles d'Aigremont, vers 1930 (77/54).

— Billes de verre à jouer. xx^e siècle. Don de Mme Joseph Lebrun (Liège) (n° 77/55).

DANEMARK.

— Bouteille à bière. Inscriptions. Vers 1977. Don de Mme M. C. Gueury (Saint-André-lez-Dalhem) (n° 77/43).

FRANCE.

— Bouteille à vin. Inscription (contenance). Vers 1977. Don de Mme Joseph Lebrun (Liège) (n° 77/44).

— Coupe en forme de vasque côtelée en vert clair, marbré de mauve, doublé extérieurement de verre vert à mouchetures dorées. Production de L. Majorelle et Daum à Nancy, signée. Vers 1930 (n° 77/47).

— Vase en forme d'amphore en verre jaune, doublé orange, triplé violet. Deux anses jaunâtres. Décor paysager. Cristalleries de Pantin (Seine), signé de Vez. 1^{er} quart du xx^e siècle (n° 77/52).

— Petit vase bulbeux en verre clair doublé brun. Décor végétal en relief. Signé par Emile Galle, Nancy. Vers 1900 (n° 77/53).



FIG. 7. Coupe avec monture en fer ouvré. Œuvre signée de L. Majorelle, vers 1930. Production de Daum à Nancy (n° inv. 77/47). Cliché F. Niffle, Liège.

ITALIE.

-- Grande bouteille de chianti. Inscription moulée. Vers 1977. Don de J. M. Mairlot (Grivegnée) (n° 77/42).

-- Deux luminaires biconiques en verre opale. Venise (marque Smalto), vers 1925-1930 (n° 77/51).

U.R.S.S.

-- Verre à thé muni d'un socle en bois. Vers 1977. Don de l'Association des Ingénieurs de Moscou (Moscou) (n° 77/45).

**V. — Secrétariat général de l'Association internationale
pour l'histoire du verre**

1. Activités scientifiques.

Continuation de la préparation et assises du 7^e congrès de l'Association à Berlin et à Leipzig du 15 au 21 août 1977. Les sièges du congrès furent le Museum für Deutsche Geschichte (Berlin) et le Grassimuseum (Leipzig) où la séance de clôture a été tenue. Une séance académique fut organisée au théâtre du château de Potsdam en commémoration du vingtième anniversaire (exactement en 1978) de l'Association. Nombre de participants au congrès : 152, dont 16 belges.

Le congrès a été présidé par le Secrétaire général, Conservateur du Musée du Verre.

Prochains congrès internationaux prévus : Grande-Bretagne, en 1979, et U.S.A., en 1982.

Préparation de la publication des Annales du congrès de Berlin-Leipzig.

2. Publications.

— Voir Musée du Verre, s. v. « Publications ».

**Personnel et collaborateurs
des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs**

Personnel :

— Entrée en fonction, comme conservateur adjoint au Musée Curtius de Mme Marie-Claire Gueury-Rahier.

— Départ de Mlle Simone Roth, stagiaire-commis-technique.

— Arrivée (13 juin) et départ de M. Jean-Claude Bande, commis technique.

— Mise à la pension de la concierge du Musée d'Ansembourg, Mme Simon, et son remplacement à titre provisoire pour un an par Mme Schouterden.

Missions du Conservateur à l'étranger :

En mai 1977, le Conservateur a participé, comme Président ff. du Comité international de l'ICOM pour les Musées d'Archéologie et d'Histoire, aux réunions de la Conférence générale de l'ICOM en U.R.S.S. (Léningrad-Moscou). En octobre, à l'invitation du Département of Commerce des U.S.A., il a entrepris un voyage d'étude destiné à cinq organisateurs européens de manifestations et congrès internationaux.

Manifestations :

A l'occasion de la sortie de presse de l'ouvrage « Meubles, styles et décors entre Meuse et Rhin », dû au Conservateur, le Collège des Bourgmestre et Echevins a offert une réception dans les salons de l'hôtel de ville le 5 décembre 1977.

Film, radio et télévision :

— Interviews du Conservateur à Berlin et à Leipzig, à l'occasion du 7^e congrès de l'Association internationale pour l'histoire du verre.

— Prises de vues aux Musées Curtius, du Verre et d'Ansembourg pour un film de présentation générale des musées de Liège (Antenne 2, Liège).

— Prise de vues aux Musées Curtius et d'Ansembourg pour la présentation du livre du Conservateur : « Meubles, styles et décors entre Meuse et Rhin ».

Collaboration avec l'I.A.L. :

Cette collaboration a continué à porter particulièrement sur l'édition du Bulletin de l'I.A.L. et sur les projets d'extension des musées.

Voir aussi la rubrique « Collaborateurs ».

Collaborateurs :

Nous remercions vivement MM. Pierre Baar, Conservateur adjoint à l'I.A.L. pour sa collaboration au Musée du Verre et au Secrétariat général de l'Association internationale pour l'histoire du verre, Florent Ulix, Président de l'I.A.L., pour les affaires relatives aux bâtiments, et Michel Vanderhoeven pour sa collaboration au Musée Curtius et à l'A.I.H.V.

Signalons aussi l'entreprise d'un travail consacré à Jean Curtius et à sa famille par un historien liégeois, membre de l'I.A.L. Après intervention du Conservateur auprès du baron et de la baronne Ludovic de Potesta, propriétaires du château de Waleffe, à Les Waleffes (Faimés), l'étude systématique des importantes archives conservées dans cette demeure a été entreprise en novembre 1977, par M. Marc Evrard, Professeur d'histoire, membre de l'I.A.L.. Ces archives sont capitales pour la connaissance de l'activité de Jean Curtius, de sa généalogie et des vastes biens (dont le palais Curtius) qui furent les siens. La tâche que s'était assigné jadis feu Mlle Hélène van Heule (conservateur de 1932 à 1950) est ainsi reprise et elle sera conduite d'une manière régulière, jusqu'à une publication.

Causeries-promenades :

Remercions les conférenciers des causeries-promenades nocturnes : Mmes Alenus-Lecerf et Laffineur-Crepin, Mlle Claire Massart et MM. Jean Beguin, André Georges, J. P. Lensen, Georges Micheels, Marcel Otte, Joseph Philippe, Michel Vanderhoeven.

Donateurs :

Remercions tout particulièrement les généreux donateurs qui ont contribué à enrichir les collections : Mmes les baronnes de Schaetzen de Schaetzenhoff et de Holling, la Société royale de zoologie d'Anvers, Mmes M. C. Gueury, Joseph Lebrun, Meuris-Caron, MM. J. Fougère, J. M. Mairlot, Louis Planchar, Georges Egen, Alfred Counasse, J. J. M. Timmers, l'Association des Ingénieurs de Moscou.

Joseph PHILIPPE.

TABLEAU DU BUREAU
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR
LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR
LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE
L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 1977-1978

<i>Président :</i>	MM. FLORENT ULRIX.
<i>Vice-Président :</i>	ETIENNE HELIN.
<i>Secrétaire :</i>	JEAN PIEYNS.
<i>Conservateur :</i>	JOSEPH PHILIPPE.
<i>Bibliothécaire :</i>	N...
<i>Trésorier :</i>	F. ROBERT, puis J. ANNEZ de TABOADA.
<i>Conservateurs adjoints :</i>	LÉON DEWEZ, HUBERT FRÈRE, RICHARD FORGEUR, JEAN BEGUIN, PIERRE BAAR.

Conseil

MM. LÉON-E. HALKIN, PIERRE HANQUET, JULIEN VENTER, G. HANSOTTE,
J. THILL.

Commissions

Publications : MM. G. HANSOTTE, J. PHILIPPE, L. E. HALKIN, P. HARSIN,
R. VAN DER MADE, P. HANQUET, J. PIEYNS.

Fouilles : MM. J. PHILIPPE, F. ULRIX, M. OTTE.

Acquisitions : MM. L. DEWEZ, J. PHILIPPE, P. BAAR.

Vérification du Musée : M^{lle} DANTHINE, MM. A. VAN ZUYLEN, G. HAN-
SOTTE.

Vérification de la Bibliothèque : MM. G. HANSOTTE, R. FORGEUR, E.
WAHLE.

Vérifications des Comptes : MM. H. FRERE, J. VENTER, P. BAAR.

Excursions : M^{me} G. LEGRAND, Présidente, MM. J. VENTER, R. FORGEUR,
L. DEWEZ, M^{lle} MOTTARD, M^{me} A. BAAR.

Conférences : MM. G. HANSOTTE, J. PHILIPPE, P. COLMAN.

Protection des Sites : MM. J. VENTER, F. ROBERT, J. THILL.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

- ABDON, enfant trouvé, p. 53.
ABROEK (Jean d'), prieur des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre de Saint-Odilienberg, p. 108 n. 1.
ADÉ (Henry), chapelain de l'église Saint-Barthélemy à Liège, p. 181 n. 5.
ADÉLAÏDE, enfant trouvée, p. 53.
ADELIAN (Georges-Auguste), enfant trouvé, p. 50.
AGGERE (Henricus ab), p. 75 n. 3.
AGIMONT, enfant trouvé, p. 53.
AIGREMONT, verreries nouvelles d', p. 219.
AIN, département de l', p. 43 n. 1.
AISNE, p. 4.
AIX-LA-CHAPELLE, p. 212.
ALARDINE (Rose-Emilie), enfant trouvée, p. 51.
ALBA, en Piémont, p. 86 n. 2.
ALBERT, archidiacre du Condroz, p. 161, 162.
ALDENAR (Marie-Louise), enfant trouvée, p. 52.
ALEXANDRE DE JULIERS, prince-évêque de Liège, p. 1 n. 1.
ALEXANDRE III, pape, p. 162.
ALKEN (arr. Tongres, cant. Borgloon), p. 71; (Anne), sœur Anne, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 90 n. 4, 99, 99 n. 4, 109; (Isabelle), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 67, 67 n. 3, 90 n. 4, 99 n. 4; (Jean), avocat, p. 67 n. 3, 99 n. 4; son ép., voir LYON; (Jean-Joseph d'), p. 95, 95 n. 1; (Marion), p. 90, 90 n. 4.
ALSACE, p. 35.
ALSTEREN (Jean), dit Hamal, p. 80 n. 5.
AMAY (arr. et cant. Huy), p. 2.
AMIENS, paix d', p. 144 n. 1.
AMORAN (Julie-Alexandrine), enfant trouvée, p. 52.
ANDRIR, chanoine de Saint-Materne dans la cathédrale de Liège, p. 181 n. 5.
ANECHON, fille de Rogier de Chaieenez, p. 175.
ANGENOT (sœur Marie-Catherine-Joseph), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 68, 68 n. 2.
ANGLEUR, paix d', p. 189, 190, 212.
ANIXHE, hameau d', p. 117.
ANS (arr. Liège, cant. Saint-Nicolas), p. 179; (Charles d'), p. 110, 110 n. 1; (sœur Elisabeth), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 100, 100 n. 1; (Eustache-Renkin d'), p. 66 n. 5; son ép., voir LAMBRECHT; (Mathias d'), bourgmestre de Liège, p. 66, 66 n. 5, 110; son ép., voir OMALIA, VIGNETTE.
ANSARD (Charles-Félix), enfant trouvé, p. 52.
ANSAY (Marie-Gillette), sœur Elisabeth, converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 80, 80 n. 4; (Walther), p. 80 n. 4; son ép., voir LONEUX.
ANSEMBOURG, musée à Liège, p. 202, 204, 206, 212, 214, 215; salle au musée, voir DE SOER.
ANTONIN (Rose-Emilie-Joséphine), enfant trouvée, p. 52.
ANVERS, p. 216; province d', p. 12, 33; société royale de zoologie, p. 218, 219.
ARCI, quartier d', à Herstal, p. 139; ferme d', p. 146.
ARSAIN (François-Mathieu), p. 52; (Joseph-Dieudonné), p. 52.
ASSUNS (Jean), chanoine de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège, p. 66, 66 n. 4.
AUBEL (arr. Verviers, ch.-l. cant.), p. 31.

- AULNAY, localité en Parisis, p. 4; (Guillaume d'), p. 4.
 AVELUZ (Perrine d'), épouse de Jean Douverin, p. 74 n. 2.
 AVENNES (arr. Waremme, cant. Hannut), p. 31.
 AVERNAS-LE-BAUDUIN (arr. Waremme, cant. Landen), cimetièrre mérovingien, p. 211.
 AVIGNON, p. 174 n. 3.
 AVROY, pont d', lieu-dit à Liège, p. 179.
 AWANS (arr. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres), p. 30 n. 10, 182.
 AYWAILLE (arr. Liège, cant. Louveigné), p. 104 n. 3.
- B**
- BAELEN (arr. Verviers, cant. Limbourg), p. 30 n. 10.
 BALDEWYN, fils de Godefryn du Pont des Arches, p. 175.
 BALSANI (Modeste-Alphonse), enfant trouvé, p. 52.
 BAR (Thibaut de), évêque de Liège, p. 188, 189.
 BARCHON, voir PREZ.
 BAREIS (Wilheame), clerc, receveur de l'aumône des pauvres-en-ile à Liège, p. 192.
 BASSE-BODEUX (arr. Verviers, cant. Stavelot), p. 110 n. 4.
 BASSENGE, localité, p. 187; le citoyen, p. 115 n. 2.
 BASSES RUES, quartier à Herstal, p. 116.
 BATEIRES (Wilheames li), mercier, p. 190.
 BATA (Pierre-Denis), de Nomerenge, rentier, administrateur des hospices civils de Liège, p. 48.
 BAUDUIN, maieur de Liège, p. 165.
 BAVIÈRE (Ernest de), prince-évêque de Liège, p. 175; (Ferdinand de), prince-évêque de Liège, p. 175; (Maximilien-Henri de), prince-évêque de Liège, p. 175.
 BEALMONT (sœur Marie de), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 110, 110 n. 2.
 BEAMONT (Baduin de), voué de Liège, p. 176.
 BEAUROUART, quartier à Herstal, p. 116.
 BEDNAR (Henry dit), p. 190.
 BEINE (Willem de), p. 81, 81 n. 5.
 BELGIQUE, p. 9, 19 n. 2, 128, 129, 132, 218.
 BELLAUX (Julie), enfant trouvée, p. 52.
 BELMORE (François-Constantin-Nicolas), p. 52.
 BELVAUX, localité, p. 30 n. 10.
 BENALDI (Valerian-Amand-Constant), enfant trouvé, p. 52; (Victor-Félicien), enfant trouvé, p. 51.
 BENARES (Julie-Claudine), enfant trouvée, p. 53.
 BENARIN (Sophie), enfant trouvée, p. 50.
 BERGHES (Robert de), prince-évêque de Liège, p. 175.
 BERGILERS (arr. et cant. Waremme), p. 6, 99 n. 1.
 BERINGHE (Thiri de), p. 179.
 BERLIER (André le), p. 82 n. 1; (Anne), p. 98, 98 n. 1; (Catherine le), sœur Catherine, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 82, 82 n. 1, 109; (Gérard), p. 98 n. 1; (Jean le), bourgmestre de Liège, p. 82 n. 1; son ép., voir BROUCK; (Jeanne), p. 98 n. 1; (sœur Marie), béguine du grand béguinage de Sainte-Catherine à Tongres, p. 98, 98 n. 1.
 BERLIN, ville de, p. 221.
 BERLIN (Guillaume), enfant trouvé, p. 53.
 BERNALMONT, quartier d'Herstal, p. 116.
 BERNIMOLIN (André-Henrotte de), seigneur de Millemont, p. 81, 81 n. 1, 88 n. 3, 95 n. 2; son ép., voir GORDINNE; (Catherine-Béatrice), épouse de Everard-Ambroise d'Otroux, p. 95 n. 2; (Etienne), avocat à la cour spirituelle de Liège, p. 88 n. 3, 95, 95 n. 2; son ép., voir FOSSF; (Jean-Henriotte de), seigneur de Millemont, p. 81, 81 n. 1, 88, 88 n. 3.
 BERTOLD, archidiacre de Liège, p. 2.
 BERTRAND (Jeanne), épouse de Jean Pasquot, p. 80 n. 3, 81 n. 4, 83 n. 3, 84.
 BERTRAND (Jeniton), p. 86, 86 n. 5; (Mathier), receveur de l'aumône des pauvres-en-ile, p. 193.
 BESTIS (Willeaume de), écuyer, p. 181 n. 5.
 BETHLEHEM, couvent des sépulcrines de, à Nieuwstadt, p. 57 n. 1.
 BETTINCOURT (arr. et cant. Waremme), p. 101, 101 n. 4; curé de, voir BOVE-

- GNISTIER; (Arnold de), p. 109; son ép., voir BRUCHEM.
- BEX (Eustache), p. 88 n. 1; son ép., voir TONNAR; (Jeanne), épouse de Charles Laurenty, p. 88 n. 1.
- BEYKEN, p. 75.
- BEYNE (Denis-Noël), p. 49.
- BIANY (Victorine-Eugénie), enfant trouvée, p. 53.
- BIDLOT (Anne-Elisabeth), sœur Isabelle, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 110, 110 n. 3; (Lambert), brasseur, p. 110 n. 3; son ép., voir CAJOT.
- BIERBEEK (arr. et cant. Louvain), p. 58; chapelle à, voir SAINT-MARTIN.
- BIERSET (Gérard de), doyen de la collégiale Saint-Paul à Liège, p. 182.
- BILZEN (arr. Tongres, ch.-l. cant.), p. 73 n. 1.
- BINET (Lambert), chapelain de Saint-Paul à Liège, p. 157, 166, 168, 169, 180, 181, 181 n. 2, n. 4, 182 n. 3, 183, 183 n. 3, 184, 185, 187, 190, 192; (Thirion), p. 181.
- BIRMINGHAM, p. 144.
- BLAESEL, voir BLASEN.
- BLANGY (Gerard-Jaquemin), p. 88 n. 3; (Jeanne), p. 88 n. 3.
- BLASEN (Pierre), chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Liège, p. 85 n. 1; (Willem), prêtre, chapelain de la collégiale Saint-Pierre à Liège, p. 85, 85 n. 1.
- BLAVIER (Adolf), p. 110 n. 4; (Arnold le), p. 87 n. 1; (Antoine le), échevin de Liège, p. 180; (Cornelle), professe chez les Clarisses à Liège, p. 110 n. 4; (Henry le), maître de l'hospice de Cornillon, p. 186 n. 1; (Léonard), p. 110 n. 4; son ép., voir RAHIER; (Marie), p. 108 n. 7; (sœur Marie), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 110, 110 n. 4; (Thonet le), p. 180.
- BLISIA, voir VAN DER HEYDEN.
- BLOCQUERIE (Laurent), écolâtre et prévôt de Saint-Servais à Maestricht, chanoine de Saint-Denis à Liège, p. 75, 75 n. 3; (Philippe), p. 75 n. 3.
- BODEGNÉE (dép. JEHAY-BODEGNÉE), p. 31.
- BODELOT, voir BIDLOT.
- BODESON (sœur Elisabeth), p. 110, 110 n. 5; (Henri-Renier), p. 110 n. 5.
- BOHOMIUS (Henri), p. 110, 110 n. 8.
- BOICHEROULLE (Johan de), notaire, p. 181 n. 2.
- BOIRS, localité, p. 178.
- BOLLAND (arr. Verviers, cant. Herve), p. 14 n. 2.
- BOLLEN (Cath.-Lud. de), épouse d'Arnold-Nicolas de Chokier, p. 111 n. 1.
- BÔME, thiers al, quartier à Herstal, p. 116.
- BONHOMME (Joachim), p. 110 n. 7.
- BONS ENFANTS, voir SAINTE-ELISABETH.
- BONY (Marie-Catherine), p. 48-49.
- BORGHET, p. 172 n. 1; (Johan), d'Ile, p. 178.
- BORLE, seigneur de, p. 74 n. 3; voir LIERNEUX.
- BORMANS (Laurent), p. 69 n. 4; son ép., voir IMBROUCK.
- BOSSURON, quartier à Herstal, p. 116.
- BOUILLON (Godefroid de), p. 57; (Guillaume), p. 85 n. 4; (Léonard), p. 85 n. 4; (Oda de), p. 85 n. 4; (Servais), p. 85 n. 4.
- BOUILLON DE CORNILLON (sœur Jeanne), p. 85, 85 n. 4.
- BOUNAMEAU (Jean-Joseph), p. 49.
- BOURBON (Louis de), prince-évêque de Liège, p. 57, 170.
- BOURBONNAIS, p. 35.
- BOURG, localité de France, p. 43 n. 1.
- BOURGOGNE, vin de, p. 88.
- BOUSSU, seigneur de, p. 67 n. 2, voir MAROTTE.
- BOVEAUX (Johan), p. 190.
- BOVEAZ (Pierre), échevin de Liège, p. 176.
- BOVEGNISTIER (Arnold-Martin de), p. 70, 70 n. 3, 101 n. 4; son ép., voir MELOTTE; (Arnold), son fils, p. 70 n. 3; (Arnould), curé de Bettincourt, p. 101, 101 n. 4; (Elisabeth), p. 70 n. 3; son époux, voir CHÂTEAU; (Guillaume de), maître, licencié en théologie, p. 70 n. 3; (Henri-Ernest), p. 70, 70 n. 3, 101 n. 4; (Marguerite), p. 70 n. 3; (Catherine), p. 70 n. 3; (Jenne), p. 70 n. 3.
- BOVIER, voir LONCIN.
- BOVIGNISTI, voir BOVEGNISTIER.
- BOVIGNISTIERS, voir BOVEGNISTIER.
- BOVY (Marie-Jeanne), enfant trouvée, p. 50.
- BRABANT, duc de, p. 113 n. 4; province du... méridional, p. 12, 32, 33.

- BRAHIER (Jeanne de), épouse d'Arnold de Prez de Barchon, p. 71.
- BRAIBANT (Johan de), échevin, p. 191.
- BRANCHE (Isabelle), épouse d'Arnould Dupont, p. 105 n. 4.
- BREU (Elisabeth de), épouse de Jacques Gregory, p. 104, 104 n. 5; (Mathieu de), bourgmestre de Liège, p. 104, 105 n. 5; son ép., voir DANCEL.
- BRIFORT (Félix-Gustave), enfant trouvé, p. 51.
- BRISAR, voir WALHAIN.
- BROCHART (Marie-Anne), épouse de Thomas Lembrée, p. 112 n. 4.
- BROECHEM (Brunon), chanoine, grand-compteur du chapitre de Saint-Lambert à Liège, p. 71 n. 1; (Eustache), maître, licencié en théologie, p. 75, 75 n. 1, 109; (Gille), maître, licencié en théologie, p. 71, 71 n. 1, 97, 97 n. 3, 108 n. 7, 109; (sœur Marguerite), prieure de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 108, 108 n. 7; maison à Liège, p. 71 n. 1.
- BROEKOM (arr. Tongres, cant. Borgloon), p. 100 n. 4; curé de, voir WILSENS.
- BRONS (Joseph), p. 107 n. 1; son ép., voir DENGIS; (Maximilienne de), p. 107, 107 n. 1.
- BROQUET (Lucie), épouse de Louis Dewart, p. 111 n. 3.
- BROUA, voir BROCHART.
- BROUCK (Isabeau delle), épouse de Jean le Berlier, p. 82 n. 1.
- BROUCKEM, voir BROECHEM.
- BRUCHEM (Jeanne), épouse d'Arnold de Bettincourt, p. 109.
- BRUXELLES, p. 13, 34, 175; hospices de, p. 7, p. 7 n. 1.
- BURRIJ (Jeanne), épouse de Pierre Planchar, p. 85 n. 5.
- BUTINS (Henri), p. 190.
- C
- CACHENGE (Jean de), vesti du marché, p. 169.
- CAJOT (Elisabeth), épouse de Lambert Bidlot, p. 110 n. 3.
- CALCHIE (Balduin del), p. 184.
- CALLIXTE II, pape, p. 57.
- CAMPO, voir URSIN.
- CANTABO, maison dite, p. 91.
- CAPPY, localité dans l'Aisne, p. 4.
- CARMES, couvent des, à Liège, p. 172.
- CARON (Constant), p. 219.
- CARTHAGEN (Jean), p. 69 n. 3; (Marie-Catherine), p. 69; son ép., voir IMBROUCK.
- CASQUETTE, rue de la, à Liège, p. 111 n. 4.
- CASSIAUX (Aimée-Dorothée), enfant trouvée, p. 51.
- CATHÉDRALE, de Liège, p. 170.
- CELLIER (Thomas), p. 163, 163 n. 3.
- CELLITES, couvent des frères, à Liège, p. 56, 57 n. 1, 108 n. 2.
- CERDAN (Henri-Rodolphe), enfant trouvé, p. 52.
- CHACIERES (Lambiers dit le fils li), p. 187.
- CHAIENÉES (Lambert de), mambour de l'aumône des pauvres-en-ile, p. 191; (Ottelet), p. 191; (Servais jadis delle Lambute de), p. 191.
- CHAIENEZ (Rogier de), p. 175; son ép., voir JUETTE.
- CHAMPION, voir MEEFF.
- CHAMPS (Arnould de), p. 79, 79 n. 1, 97, 97 n. 2, 108 n. 5; son ép., voir HAXHE; (Baudouin), p. 79 n. 1; (Catherine), p. 79 n. 1; (Jean), p. 79 n. 1; (Jean des), receveur de l'aumône des pauvres-en-ile, p. 193.
- CHANTREAL (Gérard), frère de Lambert Binet, p. 181 n. 4.
- CHARLEROI, p. 98 n. 2.
- CHARLIER (Jeanne), sœur Anne, sépulture de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 100, 100 n. 2.
- CHAPELIER (Piron le), dit Larmoyer, p. 69 n. 3.
- CHAPELLE, La, quartier à Herstal, p. 116; rue de la, à Liège, p. 167.
- CHAPON-SERAING (arr. Huy, cant. Jehay-Bodegnée), p. 2, 5.
- CHARLES LE TÉMÉRAIRE, le duc, p. 171, 180.
- CHARLIER (Henri), p. 103 n. 2; son ép., voir HALLEBAYE; (Paul), p. 100 n. 2; son ép., voir CORBION.
- CHARNEUX (arr. Verviers, cant. Herve), p. 30 n. 10.
- CHARTREUSE, houiillère de la, p. 125.
- CHÂTEAU (Roland du), p. 70 n. 3; son ép., voir BOVEGNISTIER.
- CHATELIN (Jeanne-Marg.), p. 81 n. 6.
- CHAUMY, localité de l'Aisne, p. 4.
- CHAVÉE, enfant trouvé, p. 53.

- CHÊNÉE (arr. Liège, cant. Fléron), p. 118, 118 n. 2, 216; (Henrekeal de), p. 174.
- CHERATTE (arr. Liège, cant. Dalhem), p. 118, 155.
- CHERTAL, quartier à Herstal, p. 116, 117, 126, 139, 155.
- CHESTEAL (Jehans de), p. 176.
- CHESTRET (Jean-Remi de), p. 104 n. 4; son ép., voir VAN DELFT; (sœur Marie-Charlotte de Saint-Remi de), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 104, 104 n. 4.
- CHINSTRÉE, quartier à Liège, p. 179, 182.
- CHIPELHEI (Wathi de), p. 187.
- CHISE DIEU, p. 186; membre de la, voir RIVIÈRE.
- CHODEAWE (Maron), p. 179.
- CHOKIER (Arnold-Nicolas de), bourgmestre de Liège, p. 111, 111 n. 1; son ép., voir BOLLEN; (Guillaume de), p. 111 n. 1; son ép., voir WYPART; (Nicolas-Thonar de), p. 105 n. 1, 111 n. 1; son ép., voir EXPALUDÉ.
- CHOU, ruelle du, à Herstal, p. 116.
- CHRIST MORT, mausolée de Walther de Liverlo, représentant un, p. 112 n. 8.
- CIDELMAR (Sophie-Joséphine), enfant trouvée, p. 50.
- CISTERCIENS, p. 2.
- CLARISSÉS, couvent des, à Liège, p. 110 n. 4; professe chez les, voir BLAVIER.
- CLEMENT (Elisabeth), p. 80 n. 2; son ép., voir FEBRE.
- CLERMONT, localité française, p. 8 n. 1.
- CLERMONT (arr. Verviers, cant. Aubel), p. 30 n. 10.
- COEN (Henry), maître des pauvres, p. 188 n. 2.
- COLARD, échevin de Liège, p. 162 n. 2.
- COLAYE (Marie-Anne), épouse de Pierre Dengis, p. 91 n. 1.
- COLLARD (Anne), p. 67, 67 n. 4; (Antoine-Gilles), prélocuteur, p. 67 n. 4; (Charles), fabricant de siamoise à Liège, p. 22, 22 n. 7; (Gilles), p. 67 n. 4; son ép., voir GROS; (Hubert), p. 67 n. 4; son ép., voir THONUS; (L.), p. 67 n. 4; (Marie), p. 67 n. 4; son ép., voir JACE; (Philippe), p. 67 n. 4.
- COLLET (Marie), épouse de Léonard le Maistre, p. 68 n. 3.
- COLOGNE (Godefroid de), chanoine de l'église Saint-Paul à Liège, p. 181 n. 2.
- CONDELISTRÉE, rue, à Liège, p. 56, 108 n. 2.
- CONDROZ, p. 161, 162, 212; archidiacre du, voir ALBERT.
- CONROTTE (Gertrude), épouse de Servais Voes de la Vignette, p. 79 n. 5.
- CONSTANT, famille, p. 208.
- CONTZEN (sœur Marie-Thérèse), prieure, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 83, 83 n. 2, 109.
- CONVENTION, La, p. 9.
- CONVERTERIE, lieu-dit à Seraing-le-Château, p. 2, 5.
- COR (Jakemin del), échevin de Liège, mambour de l'aumône des pauvres, p. 187.
- CORBION (Jeanne), épouse de Paul Charlier, p. 100 n. 2.
- CORIOLAN (Virginie, Silvie), enfant trouvée, p. 52.
- CORNEMONT, lieu-dit à Louveigné, p. 111 n. 3.
- CORNET (Gérard), époux Pirard, p. 87, 87 n. 4; (Lambert), bourgeois de Liège, p. 87 n. 4.
- CORNILLON, église de, p. 184 n. 2; frères et sœurs de, p. 185; hospice de, p. 161 n. 4, 162 n. 2, n. 3, 165, 172, 185, 186, 188-190, 195; maîtres de l'hospice de, voir BLAVIER, SUREALZ; léproserie de, p. 161, 166; malades de, p. 168, 178.
- CORONMEUSE, quartier à Herstal, p. 116, 126, 133, 136, 147, 148, 155.
- CORSWAREM (Fastré de), p. 75 n. 2.
- CÔTE D'OR, département de la, p. 10 n. 1.
- COUR (Pierre del), p. 100, 100 n. 3; son ép., voir FLORKIN; (Wathieu del), confesseur à Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 100, 100 n. 3.
- COURARD (J.-H.), secrétaire de mairie à Herstal, p. 116; (Jean-Michel), maire et notaire à Herstal, p. 115; exploitant et propriétaire des fosses de l'Espérance et Xhufenalle à Herstal, p. 147.
- COUR-BRIALMONT, famille del, p. 100 n. 3.
- COURMONT, lieu-dit, p. 183.
- COUTEREAUS (Giles), tanneur, p. 190.

COX (Catherine), p. 94 n. 3, 106, 106 n. 1; (Henri), chanoine de Saint-Martin à Liège, p. 94, 94 n. 3; (Jean), p. 106 n. 1; son ép., voir VELPEN; (Pierre), chanoine de Saint-Martin à Liège, p. 94 n. 3.

CRASSIER (Robert), chanoine de Notre-Dame à Maastricht, p. 98.

CRAWEAS (Johan), receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 192.

CREEFT (Arnold), p. 71; son ép., voir SAMONTS; (Jean delle), seigneur de Saive, p. 71; son ép., voir PREZ; voir aussi KREEFT.

CREEVT, voir KREEFT.

CREVEN, voir CREEFT.

CRICELHON (Henri), échevin de Liège, p. 164.

CRICELMANS (Lambert), chanoine et chantre de la collégiale Saint-Pierre à Liège, p. 96 n. 4.

CROISIER (Ferdinande-Joséphine-Marguerite), enfant trouvée, p. 52.

CROISIERS, couvent des frères, à Liège, p. 107 n. 4, 172; instituteur chez les, voir GARITTE.

CRUCIFIX, rue du, à Liège, p. 27, 41, 43, 44, 44 n. 1.

CURTUIS (Jean), p. 223; musée, à Liège, p. 201-204, 207, 212, 215, 216; Palais, à Liège, p. 208.

D

DABERBIJ (Catherine), p. 101, 101 n. 3.

DAEVERIN (Jean), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 74, 74 n. 2.

DAIGNÉ, enfant trouvé, p. 53.

DAINAY (Cath.), épouse de Jean Mangon, p. 90 n. 6.

DALHEM (arr. Liège, ch.-l. cant.), p. 14 n. 2, 31, 48, 120, 121, 123, 127, 132; tisserand à, voir LEVERD.

DAMARES (Ferdinande-Victoire), enfant trouvée, p. 52.

DAMEYDE, p. 169.

DAMPREMY (arr. et cant. Charleroi), p. 98 n. 2.

DANASE (Marie-Barbe), enfant trouvée, p. 51.

DANCEL (Elisabeth de), épouse de Mathieu de Breu, p. 104 n. 5.

DANEMARK, p. 220.

DANS (Charles), bourgmestre de Liège, p. 71 n. 2; ses ep., voir VAN DER

MEER et VIVIER; (Mathias), p. 71 n. 2; son ép., voir VIGNETTE.

DANS, voir aussi ANS.

DARAS (Gerar), juré de la cité de Liège, p. 187.

DARION (arr. et cant. Waremme), p. 113 n. 4.

DAUM, à Nancy, p. 220.

DAUPHIN, voir HOCHET.

DAVID (Jeanne-Catherine), sœur Marie-Gabriel, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 68, 68 n. 6, 72 n. 4; (Jérôme), p. 68 n. 6; son ép., voir HARSENS; (Marie-Jeanne), sœur Marie-Hélène, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 111, 111 n. 2; (Marie), sœur Marie des anges, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 72 n. 4, 94, 94 n. 2, 111 n. 2; (Pierre), p. 111 n. 2; son ép., voir ORIETTE.

DAWANS (Arnulz), bourgeois de Liège, mambour de l'aumône des pauvres, p. 186.

DE BREU (Elisabeth), épouse de Jacques Gregory, p. 103, 103 n. 3; (Mathieu), p. 103 n. 3; son ép., voir DONCEEL.

DE CHAMPS (Béatrix), p. 89, 89 n. 2; (Guillaume), dit la Violette, bourgmestre de Liège, p. 89 n. 2.

DEETMAN (Anne), épouse de Libert Destordeur, p. 69 n. 5.

DEFLANDRE, enfant trouvé, p. 53.

DEFOSSÉ, enfant trouvé, p. 53.

DEFrance (Léonard), peintre, p. 204-205.

DEJARDIN (Alexandre), mayeur de Liège, p. 181.

DELAPAILLE, enfant trouvé, p. 53.

DELBROUCK (Mathieu), p. 86 n. 3; (Marguerite), sœur Marie, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 86, 86 n. 3.

DELBROUER (Alid), p. 81 n. 6.

DEL COUR (Jean), p. 112 n. 8.

DELIEUWE (Marie), épouse de Noël Levooz, p. 78 n. 1.

DELLIVAL (Hyacinthe-Casimir), enfant trouvé, p. 52.

DEMICHEROUX (Cath.-Anne), épouse de Nicolas-Antoine Durieau, p. 77 n. 1.

DENGIS (Anne-Elis.), épouse de Joseph Brons, p. 107 n. 1; (Marie-Anne), p. 91, 91 n. 1; (Pierre), p. 91 n. 1; son ép., voir COLAYE.

DEPREZ, enfant trouvé, p. 53.
DERBINI (Eugénie-Amélie), enfant trouvée, p. 51.
DESMOUSSEAUX, p. 39, 40, 42.
DE SOER, salle, au musée d'Ansembourg à Liège, p. 213-214.
DESTORDEUR (Anne-Marie), sœur Marie-Hélène, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 87, 87 n. 2; (Catherine), p. 87 n. 2; (François), p. 87 n. 2; son ép., voir PALUDÉ; (Hubert-Ernest), p. 69 n. 5; (Libert), p. 69 n. 5; (sœur Marie-Catherine), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 69, 69 n. 5; (Sœur Marie-Hélène), prieure, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 109; (Robert), p. 69 n. 5.
DEWART (sœur Agnès), converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 111, 111 n. 3; (Jean-François), p. 111 n. 3; (Louis), p. 111 n. 3; son ép., voir BROQUET.
DIRECTOIRE, p. 12, 13.
DOMINICAIN, enfant trouvé, p. 53.
DOMINICAINS, couvent des, à Liège, p. 79 n. 5.
DOMMARTIN (dép. de Dampremy), p. 98 n. 2.
DONCEEL (arr. et cant. Waremme), p. 181 n. 4, 182, 183 n. 2; (Elisabeth de), p. 103 n. 3; son ép., voir DE BREU.
DORFORT (Anne-Marie), épouse de Troussel, p. 66 n. 3.
DOTHAYE (Catherine), épouse de Hubert Farcy, p. 101 n. 1.
DOTHÉE (Cath.), épouse de Hubert Farcy, p. 94 n. 5.
DOUCETTE (Ursule), enfant trouvée, p. 50.
DOUPIE (Gilles), p. 92, n. 6; (sœur Marie), converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 92, 92 n. 6.
DOUVERIN (André), p. 74 n. 2; son ép., voir VAN CAUWENBERGHE; (Jean), p. 74 n. 2; son ép., voir AVELUZ; (Jean), chanoine de la cathédrale Saint-Lambert à Liège, p. 74 n. 2.
DOUVERIN, voir DAEVERIN.
DROIXHE (Ferdinand), homme de loi, à Herstal, p. 116.
DROSSART (Marguerite), sœur Marie-Barbe, converse, sépulcrine des Bons

Enfants à Liège, p. 68, 68 n. 1; (Pierre), p. 68 n. 1; son ép., voir LESUISSE.
DUCHAMP, enfant trouvé, p. 53.
DUCHATEAU, enfant trouvé, p. 53.
DUFOND (Alexandre-Constantin), enfant trouvé, p. 53.
DUMASSIN (Willeaume), p. 191.
DUMÉE (sœur Marie Saint-Jacques), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants, p. 74, 74 n. 4.
DUMONT (Barthélemy-Etienne), notaire, p. 48, 49; enfant nommé, p. 17 n. 7.
DUPONT (Anthoine), p. 105, 105 n. 4; son ép., voir PETIT JEAN; (Arnould), p. 105 n. 4; son ép., voir BRANCHE; (Barbara), sœur, p. 105 n. 4; (Elisabeth), p. 82 n. 4; son ép., voir GEORLET; (Jean), p. 82 n. 4; son ép., voir HENROTTAY.
DURIEAU (Marie-Constance), sœur Constance, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 77, 77 n. 1, 111, 111 n. 4; (Nicolas-Antoine), p. 77 n. 1; son ép., voir DEMICHEROUX.
DURNARD (Aimé-Charles), enfant trouvé, p. 51.
DUROUL (Claire-Emerentiane), enfant trouvée, p. 50.
DURSDAILED (Margareta de), p. 89 n. 1.
DUSSOIR (Jeanne), enfant trouvée, p. 50.
DUSSELDORF, p. 216.

E

EDIT PERPÉTUEL, p. 211.
ELDEREN (Jean-Louis d'), prince-évêque de Liège, p. 175.
ELST (Jean d'), chanoine de Saint-Materne, p. 72, 72 n. 1.
ELVAU, quartier à Herstal, p. 116, 139, 155.
EMILIEN (Rose-Eugénie), enfant trouvée, p. 51.
EMIRANCE (Magdeleine-Sérasine), enfant trouvée, p. 52.
EMPEREUR, rue Fond de l', à Liège, p. 44 n. 1.
ENGELIA, fille de ROHART, p. 163-165, 185.
ENGIS (Georges-Guillaume d'), p. 83 n. 1; son ép., voir LEVERD.

- ENIXHE, quartier à Herstal, p. 116, 126, 133, 136, 139, 145, 155.
- ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, p. 30 n. 8.
- ENTZEN, localité, p. 58.
- ESNEUX (arr. Liège, cant. Louveigné), p. 14.
- ESPAGNE, p. 175; roi d', voir PHILIPPE IV.
- ESPÉRANCE, fosse de l', à Herstal, p. 147; propriétaires de la fosse de l', voir COURARD, LOVINEOSSE.
- ETUVE, rue de l', à Liège, p. 41, 44, 44 n. 1.
- EUMAROY (Claire-Amélie-Françoise), enfant trouvée, p. 52.
- EUNARD (Julien-Paul), enfant trouvé, p. 52.
- EUPEN (arr. Verviers, ch.-l. cant.), p. 23, 30 n. 10.
- EUROPE, p. 7.
- EVANITTI (Adrienne-Justine), enfant trouvée, p. 51.
- EVARENNE (Jean-Jules-Alexandre), enfant trouvé, p. 51.
- EVERARD (Barbe), époux de Henri Sougné, p. 91 n. 4; (Marie), épouse de Léonard Malaise, p. 67 n. 5.
- EVERSQUOY, seigneur d', p. 74 n. 3, voir LIERNEUX.
- EXPALUDE (Guillaume), p. 111 n. 1; son ép., voir LONCIN; (Jean), p. 105, 105 n. 1, 111 n. 1; son ép., voir MEEFF; (Marguerite), épouse de Nicolas-Thonar de Chokier, p. 111 n. 1; (Philippe), p. 111 n. 1.
- F
- FALAN, enfant trouvé, p. 53.
- FALL, lieu-dit, p. 106 n. 5; cour censale à, p. 106 n. 5; tenant juré de la cour censale de, voir PAUWELS.
- FARCY (Catherine-Isabelle), sœur Angeline du Saint-Esprit, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 101, 101 n. 1, 109; (Hubert), p. 94 n. 5, 101 n. 1; son ép., voir DOTHÉE; (Marie-Thérèse-Angèle), sœur Marie-Thérèse de la Croix, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 94, 94 n. 5.
- FAURIEUX, quartier à Herstal, p. 116.
- FAUSTIN (Marc-Désiré), enfant trouvé, p. 51.
- FEBRE (Jean le), p. 80 n. 2; son ép., voir CLEMENT; (Marguerite le), sœur Marie-Augustine, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 80 n. 2.
- FELICIAN (Hector), enfant trouvé, p. 50; (Rose-Désirée), enfant trouvée, p. 51.
- FELIX (Napoléon), enfant trouvé, p. 50.
- FERDINAND, abbé prince de Stavelot, comte de Logne, p. 110 n. 4.
- FERONSTRÉE, vinâve à Liège, p. 172.
- FETINES (Alar de), p. 168.
- FEXHE-SLINS (arr. Liège, ch.-l. cant.), p. 117, 155, 178.
- FINIA (Isabelle), épouse de Herman de Lierneux, p. 74 n. 3.
- FISBOY SVERIX, sœur Marie, sépulcrine, prieure de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 108, 108 n. 6.
- FITSROY, voir FISBOY.
- FLANDRE (Jean de), évêque de Liège, p. 185.
- FLANDRE OCCIDENTALE, province de, p. 12, 33.
- FLANDRE ORIENTALE, province de, p. 12, 33.
- FLANDRES, p. 132 n. 2.
- FLÉMALLE-HAUTE (arr. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres), p. 30 n. 10.
- FLÉRON (arr. Liège, ch.-l. cant.), p. 31.
- FLORENTIN (Théodore), enfant trouvé, p. 50.
- FLORIAN (Isidor), enfant trouvé, p. 50.
- FLORIDAN (Rodolphe-Célestin), enfant trouvé, p. 52.
- FLORKIN (Marguerite), épouse de Pierre del Cour, p. 100 n. 3.
- FONTAINE (Pire delle), li grisen scotier, p. 190; (Willeaume de), clerc des pauvres-en-île, p. 181 n. 2, 190, 192 n. 3.
- FOOZ (arr. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres), p. 176.
- FORNU, seigneur de, p. 74 n. 3, voir LIERNEUX.
- Fossé (Catherine de), épouse d'Etienne-Henrotte de Bernimolin, p. 95 n. 2; (Jeanne de), épouse de Wathieu de Liverlo, p. 78 n. 2.
- FOURGE (J.), p. 218.
- FOXHALLE, quartier à Herstal, p. 116.
- FRAINE (Marie de), p. 79, 79 n. 4, 95, 95 n. 4; (Simon de), p. 79, 79 n. 4, 95, 95 n. 4; son ép., voir ROLAND.
- FRANCE, p. 31, 34 n. 6, 220.
- FRANCHIMONT, pays de, p. 83 n. 1.

- FRANCOTTAY (Georges-Louis), greffier d'Herstal, p. 116.
- FRÉDÉRIC, doyen de Saint-Barthélémy à Liège, p. 1; empereur des Romains, p. 164 n. 2.
- FREMART (Julien-Modeste), enfant trouvé, p. 51.
- FRERE (Servais dit de), bourgeois de Tongres, p. 176, 187.
- FRÈRES MINEURS, couvent des, à Liège, p. 111 n. 1, 175, 177.
- FREVILLE (Rose), enfant trouvée, p. 53.
- FULCARIUS, p. 164.
- FUMAL (Emile-Constantin-Louis), enfant trouvé, p. 53.
- FUTTEVOIE, quartier à Herstal, p. 116, 117, 126, 133, 136, 139, 155.
- G
- GALLÉ (Emile), verrier, p. 220.
- GAND, p. 132.
- GARITTE (Charles), procureur, p. 91 n. 3; son ép., voir MULENAIRE; (François), p. 91 n. 3; (Idelette), p. 91, 91 n. 3; (Jean), pasteur de Saint-Hubert, instituteur des Croisiers, vice-curé de Limbourg, curé de Hermée, Sainte-Gertrude, Saint-Remacle-en-Mont et Saint-Hubert à Liège, p. 106 n. 2, 107, 107 n. 4.
- GARTZEN-SAINT-ANTONII, couvent des sépulcrines à Entzen, p. 58.
- GASQUY (Louis), administrateur des hospices civils de Liège, p. 48.
- GATHI, le sieur, p. 96 n. 3; son ép., voir GRENADE.
- GEECE (Marie), épouse de Lambert Pisset, p. 97.
- GEERE, voir GEECE.
- GEMMENICH (arr. Verviers, cant. Auby), p. 118 n. 2.
- GENÈVE, p. 21 n. 2.
- GENJANE (Constance-Emilie), enfant trouvé, p. 51.
- GEORLET (Jean-François), prélocuteur, p. 82 n. 4; son ép., voir DUPONT; (sœur Marie-Constance), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 82, 82 n. 4.
- GÉRARDRIE, rue, à Liège, p. 44 n. 1.
- GEREIRDRIE (Andriers), li oirbateurs, p. 190.
- GERINO (Gustave-Adolphe), enfant trouvé, p. 52.
- GERMANIE, p. 57.
- GERMINAL (Jeanne), p. 30; enfant trouvé, p. 53.
- GILLEA, le sieur, p. 85.
- GILLES, le bois, quartier à Herstal, p. 116.
- GILLOT (Johan dit), citain de Liège, p. 181 n. 2.
- GILLUA, sieur, p. 85.
- GILTEAU (Catherine), p. 100 n. 1, 104, 104 n. 2, 105, 105 n. 3; (Elisabeth), p. 100, 100 n. 1.
- GLAIN (arr. Liège, cant. Saint-Nicolas), p. 85 n. 5.
- GLONS (arr. Liège, cant. Fexhe-Slins), p. 31, 179.
- GOARD (Jean-Joseph-Vigouroux), enfant trouvé, p. 53.
- GOARDI (Caroline-Augustine), enfant trouvée, p. 53.
- GOCHELES (Goffin), p. 191; (Renirs), vinirs, p. 191 n. 1.
- GODARS, drapier, p. 186.
- GOERLET (sœur Marie-Constance), prieure des sépulcrines de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 109.
- GOESNES, p. 74 n. 1; seigneur de, voir RAMELOT, RAMLOT.
- GOESSUIN (Johan), receveur de l'aumône des pauvres-en-île à Liège, p. 193.
- GOESWIN (Bertholet), p. 66 n. 5, 79 n. 5; (Oudon), épouse de Servais Voës de la Vignette, p. 66 n. 5.
- GOMMART (Henri-Joseph), enfant trouvé, p. 50.
- GORDINNE (Anne), épouse d'André-Henrotte de Bernimolin, p. 95 n. 2.
- GORGON (Hyacinthe-François), enfant trouvé, p. 51.
- GOSSUIN (Johan), receveur des pauvres-en-île, p. 193.
- GOUGNAR (Marie-Thérèse), épouse de Michel Wassaint, p. 94 n. 1.
- GRANDE BÊCHE, rue, à Liège, p. 110 n. 3.
- GRANDEUR (Armand-Constant), enfant trouvé, p. 51.
- GRAND PUIITS, quartier à Herstal, p. 116, 135, 136, 147, 155.
- GRANVILLE (arr. et cant. Waremme), p. 6.
- GRÉGOIRE (sœur Ida), converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 111, 111 n. 5.
- GRÉGOIRE IX, p. 185.

GRÉGOIRE X, pape, p. 160, 167, 168, 174.
GRÉGORV (Jacques), p. 103, 103 n. 3, 104 n. 5; son ép., voir DE BREU.
GRENADE (Agnès), p. 96 n. 3; ses ép., voir VANWEL, GATHI.
GRÉVILLE (Robert), maître, p. 75, 75 n. 2.
GREVONLIUS, voir GRÉVILLE.
GRINET (Catherine), p. 72, 72 n. 3; (Jean), p. 72 n. 3; (Louis), p. 72 n. 3; (Pierre), p. 72 n. 3.
GRIGNET, voir GRINET.
GRIMBORIEUX, maison du, quartier à Herstal, p. 116.
GRINNEVILLE (Marg. de), p. 75 n. 2.
GRIVEGNÉE (arr. Liège, ch.-l. de cant.), p. 14.
GRIVONLUS, voir GRÉVILLE.
GROS (Marie-Charlotte de), épouse de Gilles Collard, p. 67 n. 4.
GROTTE, maison de la, à Liège, p. 167.
GROVESTAINS (sœur Marie-Victoire de), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 76, 76 n. 3, 102, 102 n. 3.
GROVESTEINS, voir GROVESTAINS.
GROVESTINS (Anne-Wilhelmine van), p. 76 n. 3; (Frédéric-Joh. van), p. 76 n. 3; (Pénélope van), p. 76 n. 3; le baron de, p. 76 n. 3; famille, à Maastricht, p. 76 n. 3; comte de, p. 76 n. 3.
GUELDTRE, p. 72 n. 1; (Henri de), prince-évêque de Liège, p. 56.

H

HABANES (Hauttenone), sœur Marguerite, prieure des sépulcrines de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 109, 109 n. 1.
HACCOURT (Barthol de), prêtre, receveur des pauvres-en-île, vesti de Saint-Martin-en-île, p. 192.
HACH (Catherine), épouse de Jean Renson, p. 95 n. 3.
HACULLE (Hawis dite), p. 179.
HAECHE (Cath. de la), épouse d'Arnould de Champ, p. 97 n. 2.
HAESDAL, voir PROESTEN.
HAINAUT, province de, p. 12, 33, 34 n. 4.
HALINGEN (Baulduin de), dit de Scagier, receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 193.

HALLEBAIJE (Maria), épouse de Henri Charlier, p. 100 n. 2.
HALLEY (Bawin de), dit de Scagiet, receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 193.
HAMAL (André), p. 80, 80 n. 5; baronie de, château de, p. 73 n. 1.
HAMALIA, voir HAMALLE.
HAMALLE (Jean de), chanoine de Saint-Denis, p. 98, 98 n. 2; (Willem de), p. 98 n. 2.
HAMOIR (Françoise), épouse de Hubert Waseige, p. 90 n. 3.
HANAPPE (Piron dit de), chapelain de l'église Saint-Paul à Liège, p. 181 n. 5.
HANEFFE (arr. Waremme, cant. Jehay-Bodegnée), p. 69 n. 1, 78 n. 4, 92 n. 5, 182; commandeur de, p. 183; hospitaliers de, p. 183; les pauvres de, p. 183; seigneur de, p. 183; le temple de, p. 179.
HANNEN (Eme-Theodore), enfant trouvé, p. 53.
HANNOTTE (Marie-Catherine), sœur Marie-Emmanuelle, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 91, 91 n. 2, 109.
HANOTTE (Jean-Warnand), p. 91 n. 2; son ép., voir SARTORIUS.
HANUT (Wathi de), maître, p. 187.
HARDI (Léonard), p. 94 n. 4; son ép., voir LHOIST; (Marie-Thérèse-Françoise), sœur Jeanne-Françoise, converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 94, 94 n. 4.
HARDY, voir HARDI.
HAREN (Elisabeth de), p. 69, 69 n. 2.
HARENNE, greffe, p. 69 n. 2.
HARENT, quartier à Herstal, p. 116, 126, 135, 136, 139, 155.
HARSENS (Jenne), épouse de Jérôme David, p. 68 n. 6.
HARSEUS (Jeanne), p. 73; (Jérôme), p. 73.
HARSTAIL (Ustasse de), bourgeois de Liège, mambour de l'aumône des pauvres-en-île à Liège, p. 186.
HARZÉ (arr. Huy, cant. Ferrières), p. 202.
HARZEUS, voir HARSEUS.
HASQUE, rue de, à Liège, p. 56, 57 n. 1.
HASSELT, p. 56, 108 n. 2; couvent des Franciscains à, voir VAL-SAINTE-CATHERINE.
HAUSEUR, p. 65, voir HAUZEUR.

- HAUTE MAISON, quartier à Herstal, p. 116.
- HAUTTENOVE, voir HABANES.
- HAUTNONE (Pasque), p. 87, 87 n. 3, 109 n. 1.
- HAUZEUR (Claude-François de), p. 65, 65 n. 4; son ép., voir LIVERLO.
- HAWEAL, voir HEMRICOURT.
- HAWEAU (Anne), épouse d'Arnold Nicolai, p. 77 n. 3.
- HAXHE (Catherine de la), p. 79, 79 n. 1, 108 n. 5, épouse d'Arnould de Champs; (sœur Marie-Françoise), prieure, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 108 n. 5.
- HAY, société anglaise, club à Spa, p. 76 n. 3.
- HAYENEUX, quartier à Herstal, p. 155.
- HAZET (Gertrude), épouse de Germain Lekeu, p. 103 n. 2.
- HEDIN (Anne), p. 85, 85 n. 3.
- HEDINA (Anne de), p. 85 n. 3, 86, 86 n. 1.
- HEINSBERG (Jean de), prince-évêque de Liège, p. 56.
- HÉLÈNE (Louis), enfant trouvé, p. 50.
- HELLIN, abbé de Notre-Dame à Liège, p. 160.
- HELLINX (Paul-François), chanoine impérial dans la cathédrale de Liège, p. 89.
- HEMERICOURT (Henriette de), dite Haweal, épouse de Jean de Marotte, p. 67 n. 2.
- HENEGOUW, sous Hasselt, p. 59, 66 n. 2, 90, 90 n. 2, 92, 92 n. 3, 112 n. 10; prieuré des chanoines de Saint-Sépulcre à, p. 58.
- HENEKENRAT (Jean dit), curé de Saint-Michel, p. 169.
- HENNES (Guillaume), p. 90, 90 n. 1.
- HENNINS, voir HENNES.
- HENOUL (Joseph-M.), rentier à Herstal, p. 116.
- HENRI (Marie), épouse de André Mathonet, p. 68 n. 5.
- HENRI, doyen du concile de Hozémont, p. 2; échevin de Liège, p. 162 n. 2, n. 4; mayeur de Liège, p. 162; vestit de Limont, p. 2.
- HENRION (sœur Jeanne-Catherine), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 79, 79 n. 3; (Nicolas), maître de Verdport, p. 79 n. 3.
- HENROTTAY (Jeanne), épouse de Jean Dupont, p. 82 n. 4.
- HENRY (Marie de), épouse de Jean Marotte, p. 67 n. 2.
- HERMALLE-SOUS-ARGFNTEAU (arr. Liège, cant. Fexhe-Slins), p. 155.
- HERMÉE (arr. Liège, cant. Fexhe-Slins), p. 107, n. 4, 155; château de, p. 117, 155; curé de, voir GARITTE; ferme de, p. 146; quartier à Herstal, p. 139.
- HERMEL (Modeste-Julien), enfant trouvé, p. 50.
- HERMES (Jean), enfant trouvé, p. 51.
- HÉRON (arr. Huy, ch.-l. cant.), p. 31.
- HERSTAL (arr. Liège, ch.-l. cant.), p. 14, 115-155; (Colais dit de), citain de Liège, p. 191; hameau à, voir PONTISSE, RHÉES; libre seigneurie d', p. 117 n. 3; habitant d', voir COURARD, DROIXHE, FRANCOTTAY, HENOUL, OLIVIER, PEROT, THONART; maire d', voir COURARD; quartier à, voir BASSES RUES, BEAUROUART, BERNALMONT, BÔME, BOSSURON, CHAPELLE, CHERTAL, CHOU, COROMEUSE, ELVAU, ENIXHE, FAURIEUX, FOXHALLE, FUTTEVOIE, GRANDS PUIITS, GILLES, GRIMBORIEUX, HARENT, HAUTE MAISON, HOYOUX, LARGE VOIE, LAIXHE, LAIXHEAU, MAREXHE, MILSAUCY, MONSIN, MONTS, PETITE VOIE, PONSAY, PONTISSE, PRÉALLE, RHÉES, RIEUX, RIVAGE, ROVIGAUX, TIGE, TILICE; quincaillerie à, voir MARTINI; voie de, p. 179.
- HERTOGHE (Cath. de), épouse de Jean de Ramlot, p. 74 n. 1.
- HESBAYE, p. 1, 2, 5, 6, 181, 212; archidiaconé de, p. 107 n. 4; (Moureaux de), p. 91 n. 5.
- HESSE-DARMSTADT, grand duc de, p. 43 n. 2.
- HEURE-LE-ROMAIN (arr. Liège, cant. Fexhe-Slins), p. 14 n. 2.
- HEUVELMAN (J.-P.), sculpteur ornemaniste, p. 208.
- HEYLISSEM, p. 112 n. 11.
- HEYNSBERG (Jean de), évêque de Liège, p. 193 n. 2.
- HIÉRONYMITES, p. 56.
- HINGEON (arr. Namur, cant. Eghezée), p. 30 n. 10.
- HOCHE (Renard), receveur de l'aumône des pauvres-en-île à Liège, p. 193.
- HOCHEPORTE, religieuses de, p. 73 n. 2; rue, à Liège, p. 73 n. 2.
- HOCHET (Marie de), dit le dauphin, p. 111, 111 n. 6.

HOGNOUL (arr. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres), p. 14 n. 2.
HOLLING, famille de, p. 209; portrait du baron Adrien de, p. 209.
HOLLOGNE, p. 30 n. 10, 31.
HOLLONIUS (Herman), curé de Saint-Hubert à Liège, p. 107 n. 4.
HOMBOURG (arr. Verviers, cant. Aubel), p. 30 n. 10.
HOMBRON, économiste de l'hospice des enfants abandonnés à Paris, p. 39 n. 8, 42.
HONGRIE (Sainte Elisabeth de), p. 56.
HORPMAAL (arr. Tongres, cant. Borgloon), p. 169, 176.
HOTTEHOVE, voir HABANES.
HOUBIN (Marie), épouse d'André Stasart, p. 76 n. 1.
HOULLEN (Marie), épouse de François le Maire, p. 68 n. 3.
HOUSSE (arr. Liège, cant. Dalhem), p. 30 n. 10.
HOUTLOENNE (Jean), p. 70, 70 n. 2, 111 n. 7.
HOUTTENOVE, voir HABANES.
HOVÉMONT, lieu-dit à Liège, p. 44 n. 1.
HOVIUS (Guillaume), p. 72 n. 2; son ép., voir JAMAR; (Hélène), épouse de Léonard Streele junior, p. 72 n. 2.
HOYOUS, p. 78 n. 3.
HOYOUS, quartier à Herstal, p. 116, 126, 133, 136, 147, 155.
HOZÉMONT (Bodon de), p. 163, 163 n. 3.
HOZÉMONT, concile de, p. 2; doyen du concile de, voir HENRI.
HUISMAN (sœur Marie), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 112, 112 n. 1.
HUMBELET, fils de Humboret de Stier, p. 183.
HUY, p. 1 n. 1, 30, 31, 71 n. 2, 78 n. 3, 79 n. 3, 168; abbaye à, voir NEUFMOUSTIER; habitant de, voir PIVO; (Henri de), p. 181 n. 5; rue à, voir MARCHÉ.

I

IDE, p. 187.
ILE, vinave d', quartier à Liège, p. 168, 172, 179, 181, 182; (Radus d'), échevin de Liège, maître de l'aumône des pauvres-en-île, p. 186.
IMBROUCK, procureur, p. 69 n. 3; son ép., voir CARTHAGEN; (Marie van), épouse de Bormans, p. 69 n. 3.

INCURABLES, Les, en île à Liège, p. 13.
INGALNIN (Catherine), épouse de Jean del Monte, p. 86 n. 2.
IRMINON, abbé, p. 3 n. 3; polyptique d', p. 3 n. 3.
ISLE (Everard d'), échevin de Liège, p. 182.
ISMENARD (Louis-Jules), enfant trouvé, p. 50.
ITALIE, p. 221.

J

JACE (Renkin de), p. 67 n. 4; son ép., voir COLLARD.
JAMAR, voir MONTFORT.
JEAN XXII, pape, p. 161, 174.
JEHANSTRÉE, vinave à Liège, p. 172.
JERUSALEM, p. 57; (Notre-Dame de), couvent à Kinrooi-lez-Masseik, p. 57.
JONFOSSE, rue à Liège, p. 44 n. 1.
JORDAN, échevin de Liège, p. 162 n. 2.
JOSÉPHINE, enfant, p. 27.
JUETTE, épouse de Rogier de Chaigneez, p. 175.
JULIANI (Marie-Joseph), enfant trouvé, p. 52.
JULIERS, voir ALEXANDRE; duché de, p. 58.
JUPILLE (arr. Liège, cant. Grivegnée), p. 68 n. 3, n. 4, 155, 161; couvent des sépulcrines à, p. 58, 68 n. 4; paroisse de, p. 162; (Renard de), chanoine de la collégiale Saint-Paul à Liège, p. 182.

K

KAPHAY, enfant trouvé, p. 53.
KEMEXHE (arr. Wareme, cant. Hollogne-aux-Pierres), p. 176.
KEPPEN (Nicolas), maître, chanoine de la Table dans la cathédrale de Liège, p. 99, 99 n. 1.
KEPPENNE, voir KEPPEN.
KETTENIS (arr. Verviers, cant. Eupen), p. 30 n. 10.
KINROOI-LEZ-MAASEIK, couvent des sépulcrines à, p. 57, 58.
KOKLET (Buchar), juré de la cité, p. 187.
KREEFT (Jean delle), p. 70, 70 n. 4, 71.
KREEVT (Jean delle), p. 60.

KUNES, receveur des pauvres-en-ile à Liège, p. 192.
KUPER, enfant trouvé, p. 53.

L

- LACHARTERIE (Florentine-Joséphine), enfant trouvée, p. 51.
LAFONTONAISE (Amélie-Justine), enfant trouvée, p. 51.
LAIXHE, quartier à Herstal, p. 116, 155.
LAIXHEAU, quartier à Herstal, p. 116.
LAMBERT, abbé du Val-Saint-Lambert, p. 181 n. 4; (sœur Catherine), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 112, 112 n. 2.
LAMBINON (Jacques), p. 76 n. 4; (Jean-Mathias), prélocuteur, p. 76, 76 n. 4; (N.-J.), notaire, p. 83, 83 n. 4.
LAMBRECHT (Isabeau), p. 66 n. 5; son ép., voir ANS; (Mathieu...) de Montegnée, p. 66 n. 5.
LANAYE, p. 179.
LANCIER (Aimable-Constant), enfant trouvé, p. 51.
LANDEN (arr. Borgworm, ch.-l. cant.), p. 31.
LANDRY (Aimée-Honorée), enfant trouvée, p. 51; (Rosa-Aimée), enfant trouvée, p. 52.
LAON, p. 205; évêque de, voir ROCHE-CHOUART; hôpital de, p. 12, 13; hospices de, p. 7.
LAPIDE (sœur Marie), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 112, 112 n. 3.
LAPORTE, enfant trouvé, p. 53.
LARDERESSE (Ysabeau), p. 179.
LARDIER (Johan de), échevin de Liège, maître de l'aumône des pauvres-en-ile, p. 186, 191 n. 1.
LARGE VOIE, quartier à Herstal, p. 116, 126, 136, 147, 155.
LARMOYER, p. 69 n. 3, voir CHAPELIER.
LATARTERIE (Arnold), enfant trouvé, p. 51.
LATHOMY, voir LATONY.
LATONY (Catherine), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 65.
LATRAN, concile de, p. 162, 171.
LAURENT, enfant trouvé, p. 53.
LAURENTIANE (Henriette-Constance), enfant trouvée, p. 50.
LAURENTY (Barbe-Thérèse), p. 88, 88 n. 1; (Charles), p. 88 n. 1; son ép., voir BEX; (François), avocat, p. 88 n. 1; (Gele-Catherine), p. 88, 88 n. 1; (Marguerite), p. 88 n. 1; son ép., voir MAUGER; (Nicolas-Remacle), bourgeois de Verviers, p. 88 n. 1.
LAVEUR (Johan de), clerc juré, receveur des pauvres-en-ile, p. 192.
LAZARUS, maison, p. 117.
LEBAS (Gustave-Alexandre), enfant trouvé, p. 52.
LECLERC (Charles), de Montlinot, p. 7 n. 1.
LEIPZIG, p. 221.
LEKEU (Barbe), sœur Marie de Saint-Jacques, converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 103, 103 n. 2; (Germain), p. 103; son ép., voir HAZET; (Jean), p. 103 n. 2.
LEMAN (Louis-Auguste), enfant trouvé, p. 52.
LEMBRÉE (Anne-Marie-Gabrielle), p. 112 n. 4; (Marie-Rose), sœur Rosa, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 112, 112 n. 4; (Thomas), p. 112 n. 4; son ép., voir BROCHART.
LEMOINE, p. 17 n. 7.
LEMPEREUR, enfant trouvé, p. 53.
LENIN (Clémence-Eugénie), enfant trouvée, p. 51.
LENS (Gislebert de), p. 2.
LENS-SUR-GEER (arr. et cant. Warremme), p. 6, 187.
LÉON (Joseph), enfant trouvé, p. 50.
LERNEUX (Elisabeth de), douairière de Preel, p. 112 n. 5; (Gillette), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants, p. 112, 112 n. 5.
LESCALIER, surnom, p. 30.
LESUISSE (Marie), épouse de Pierre Drossart, p. 68 n. 1.
LEVERD (Marie-Angela), sœur Marie-Magdelaine, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 83, 83 n. 1, 103; (Marie-Isabelle), épouse de Georges-Guillaume d'Engis, p. 83 n. 1; (Winand), tisserand à Dalhem, p. 48, 49.
LEVOOZ (Noël), p. 78 n. 1; son ép., voir DELIEUWE.
LEVOZ (Agnès), sœur Agnès, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 78, 78 n. 1, 109; bourgmestre de Liège, p. 78 n. 1.

LHOIST (Marie-Marg.), épouse de Léonard Hardi, p. 94 n. 4.
LHOMAN (Victoire-Léopoldine), enfant trouvée, p. 52.
LIBOTTE (sœur Marie), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 112, 112 n. 6.
LIBUIN, échevin de Liège, p. 162 n. 2.
LIÈGE, p. 7, 11, 12 n. 2, 13, 14 n. 1, 15, 22, 23, 26, 27, 30, 31, 32, 34, 34, n. 6, 38, 39, 40, 42 n. 1, 44, 45 n. 2, 46, 48, 49, 50, 55, 56, 57, 57 n. 1, 58, 65, 65 n. 4, 67 n. 5, 68 n. 4, 69 n. 5, 70 n. 1, 71 n. 1, n. 2, 76 n. 1, 77 n. 1, n. 2, 74 n. 4, n. 5, 82 n. 1, 89 n. 2, 91 n. 5, 92, 93, 95 n. 2, 98 n. 2, 108 n. 2, 112 n. 9, 113 n. 6, 117 n. 1, 128 n. 3, 133, 134, 139, 143, 147, 149, 152, 155, 157, 160, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 169, 176, 180, 181, 182, 183, 185, 187, 189, 201, 202, 205, 208, 212, 213, 216, 218, 219, 220; abbaye à, voir SAINT-JACQUES, SAINT-LAURENT; archidiacre de, p. 2, voir BERTOLD; avocat à, p. 95 n. 2; voir BERNIMOLIN; avoué de, voir PREIT; béguinage à, voir SAINT-ANTOINE; bourgeois de, p. 86 n. 2, 87 n. 4, 90, 90 n. 6, 91 n. 5, 92, 178; voir CORNET, DAWANS, HARSTAIL, MANGON, MOUREAU, MULIERS; bourgmestre de, p. 71 n. 2, 88 n. 2, 89 n. 2, 111 n. 1, 112 n. 8; voir BERLIER, BREU, CHOKIER, DANS, DE CHAMPS, LEVOZ, MAUGER, MEEFF, SOUGNÉ, STIER; chambre, voir SAINTE-CATHERINE; chapitre cathédral à, p. 88, 88 n. 4, 99, 99 n. 1, voir SAINT-LAMBERT; chapitre, voir SAINT-MATERNE; citadelle de, p. 44 n. 1; citains de, p. 181 n. 2, voir GILLOT, HERSTAL, TONEAZ; cité de, p. 139, 157-159, 161, 175, 177, 181, 184, 185, 190; collégiales à, voir SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-DENIS, SAINT-JEAN-L'EVANGÉLISTE, SAINT-MARTIN, SAINT-PAUL, SAINT-PIERRE; commissaire de la cité de, voir MALAISE; commune de, p. 11 n. 3; cour allodiale de, p. 71; cour d'appel de, p. 48; couvents à, voir CARMES, CLARISSES, CROISIERS, CORNILLON, PAUVRES-EN-ÎLE, PRÉ-MONTRÉS, SAINTE-AGATHE, SAINT-CHRISTOPHE, TERTIAIRES, VAL-SAINTE-ANNE; diocèse de, p. 7; échevins de, p. 76, 83, 103 n. 1, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 186, voir BLAVIER,

BOVEAZ, BRAIBANT, COLARD, COR, CRICKELHON, HENRI, ISLE, JORDAN, LARDIER, LIBUIN, MOUCHET, MUCHEY, NEUVICE, NOEVIS, NOLENS, PHILIPPE, POLARDE, RENIER, ROSEN, SAINT-SERVAIS, SOUMAGNE, STIER, SURAIS, SURIAL, SURET, VIGNETTE, WINAND; églises à, voir FRÈRES MINEURS, NOTRE-DAME-AUX-FONTS, SAINT-ADALBERT, SAINT-DENIS, SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINTE-MADELEINE, SAINT-MARTIN, SAINT-MICHEL, SAINT-NICOLAS-OUTRE-MEUSE, SAINT-PAUL, SAINT-SERVAIS, SAINTE-VÉRONIQUE; fabricant de siamoise, p. 22, voir COLLARD; faubourg de, p. 30, 112 n. 4, voir SAINTE-MARGUERITE, SAINTE-WALBURGE, VIVEGNIS; gazette de, p. 12 n. 3, 13 n. 5, 15 n. 3; habitant de, voir BATTA, BEYNE, BOUNAMEAU, GASQUY; hôpitaux à, voir SAINT-JACQUES, SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-JULIEN, SAINT-MATHIEU, SAINTE-MARGUERITE, TIRBOURSE; hospices civils de, p. 48; administrateurs des hospices, voir BATTA, GASQUY; hospice de la maternité à, p. 27, 41; hospice des orphelins à, p. 42, 44 n. 1; hospice à, voir SAINT-MICHEL; juré de la cité de, p. 187, voir DARAS, KOKELET; léproserie à, voir CORNILLON; lieux-dits à, p. 30, 179, voir AVROY, CHINSTRÉE, HOVÉMONT, ÎLE, MERCHOUL, MARCHÉ, PALAIS, SAINT-JACQUES, SAINT-MICHEL, SAINT-PIERRE (degrés de), SAUVENIÈRE; maire (maieur) de, p. 17 n. 7, 26 n. 2, 162; voir BAUDUIN, DEJARDIN, HENRI; maison à, p. 71 n. 1, voir BROICHEM, GROTTÉ, LOURS; manufacture d'armes de guerre de, p. 148 n. 1; maternité de, p. 18; musée à, voir ANSEMBOURG, CURTIUS; notaire à, p. 83 n. 4; officiai de, p. 161, 162 n. 4, 163 n. 1, 184; paroisse à, voir NOTRE-DAME-AUX-FONTS, SAINT-ADALBERT, SAINT-ANDRÉ, SAINT-GEORGES, SAINT-HUBERT, SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-NICOLAS-AUX-MOUCHES, SAINT-NICOLAS-OUTRE-MEUSE, SAINT-REMACLE-EN-MONT, SAINT-REMACLE-AU-PONT, SAINT-SERVAIS, SAINT-SEVERIN, SAINTE-ALDEGONDE, SAINTE-CATHERINE, SAINTE-FOI, SAINTE-GERTRUDE, SAINTE-VÉRONIQUE; pays de, p. 101 n. 4, 171; place à, voir

- SAINTE-ELISABETH; vinâve à, voir FERONSTRÉE, ILE, JEHANSTRÉE, MARCHÉ, NEUVICE, OUTREMEUSE, SAINT-SERVAIS, SOUVERAIN-PONT; voué de, p. 176, voir BEAMONT.
- LIERNEUX (Herman de), seigneur de Presles, Rossily, Eversquoy, Selle, Termogne, Fornu, Borle, Waleffe, p. 74 n. 3, 112 n. 7; son ép., voir FINIA.
- LIEVE (Oda de), épouse de Henri Streeel, p. 69 n. 1, 70 n. 1, 78 n. 4, 92 n. 5.
- LIEWE (Marguerite de), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 70, 70 n. 1.
- LIGNEY (arr. et cant. Waremme), p. 113 n. 4.
- LILIA, épouse de Willem de Beine, p. 81 n. 5.
- LILLE, archives départementales du Nord à, p. 189 n. 4.
- LIMBOURG (arr. Verviers, ch.-l. cant.), p. 31, 107 n. 4, 206, 208, 218; (Lambert de), receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 193; vice-curé de, voir GARITTE; province de, p. 12, 33, 209.
- LIMBOURG HOLLANDAIS, p. 108 n. 2.
- LIMOGES, p. 8 n. 1, 35.
- LIMONT (arr. et cant. Waremme), p. 181 n. 4, 182; (Henri de), p. 1, 4, 5.
- LINCK (sœur Angeline-Joseph), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 77 n. 2.
- LITTÉRAIRE, enfant trouvé, p. 53.
- LIVERLO (Anne-Cornelle de), p. 78 n. 2; (Ferdinand de), seigneur de Petit-Modave, p. 78, 78 n. 2, 112 n. 8; son ép., voir VAN DER HEYDEN; (Ferdinande de), épouse de Hauzeur van den Steen, p. 65, 65 n. 4; (Pierre de), p. 112 n. 8; (Walther de), bourgmestre de Liège, p. 65 n. 4, 112, 112 n. 8; son ép., voir OGIER; (Wathieu de), p. 78 n. 2; son ép., voir FOSSÉ.
- LIXHE, p. 179.
- LOBY (Nicaise), enfant trouvé, p. 50.
- LOGNE, comte de, p. 110 n. 4, voir FERDINAND.
- LOIRE-INFÉRIEURE, département de la, p. 10 n. 1.
- LOISEL (Louis-Florentin), enfant trouvé, p. 52.
- LOLLARDS, frères cellites, p. 56.
- LONCIN (Gertrude de), dite Bovier, épouse de Guillaume Expaludé, p. 105 n. 1, 111 n. 1.
- LONDRES, foundlings hospitals de, p. 18 n. 3.
- LONEUX (Marie), épouse de Walthère Ansay, p. 80 n. 4.
- LONGIN (Virginie-Caroline), enfant trouvée, p. 53.
- LORAINVAL (Georges-Victor), enfant trouvé, p. 50.
- LOREN (Hubin), drapier, p. 188 n. 2.
- LORETTE (Notre-Dame de), monastère de, à Liège, p. 73 n. 2.
- LOUIS XV, style, p. 208.
- LOUIS XVI, style, p. 209.
- LOURS, maison de, à Liège, p. 181; (Piron de), p. 181.
- LOUVAIN, p. 18 n. 3, 34 n. 4, 112 n. 8.
- LOUVIGNÉ (arr. Liège, ch.-l. cant.), p. 31, 111 n. 3.
- LOUVRE, p. 212.
- LOVINFOSSE, propriétaire et exploitant des fosses de l'Espérance et Xhufenalle à Herstal, p. 147.
- LUDGER (Joséphine-Anatolie), enfant trouvée, p. 51.
- LUXEMBOURG, province de, p. 12, 32, 33.
- LYON (Catherine), épouse de Jean Alken, p. 67 n. 3, 99 n. 4.

M

- MAASHIK, p. 58.
- MAESTRICHT, p. 29 n. 7, 43, 43 n. 2, 75, 75 n. 3, 76 n. 3, 84 n. 3, 97 n. 5,

- 98, 147, 212; collégiale à, voir NOTRE-DAME; échevin de, voir PRUNEN; famille à, voir GROVESTINS, NOLENS; notaire à, voir NOLENS.
- MACIDOINE (Fastreit), prêtre, receveur des pauvres-en-île, p. 192.
- MACHON (Stevenc dit ly), recteur de l'autel Saint-Maurice, p. 180.
- MACHONS (Gilles), chevalier, p. 191.
- MADELEINE, église de la, sur Merchoul, p. 174.
- MAGDELAINE, rue de la, à Liège, p. 44 n. 1.
- MAHAIM (Ernest), p. 140.
- MAILHART (Simon), de Saint-Servais, p. 190.
- MAIRE (François le), p. 68 n. 3; son ép., voir HOULLEN.
- MAISTRE (Catherine le), sœur Marie-Marguerite de la résurrection dite le, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 68, 68 n. 3; (Jeanne le), p. 68 n. 3; (Léonard le), p. 68 n. 3, son ép., voir COLLET.
- MAJORELLE (L.), p. 220.
- MALAISE (Antoine), p. 67 n. 5; (Arnould), p. 67 n. 5; (Catherine-Eléonore), sœur Catherine-Elisabeth, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, converse, p. 67, 67 n. 5; (Léonard), commissaire de la cité de Liège, p. 67 n. 5; son ép., voir EVERARD.
- MALLOIE (Eugène-Constantin), enfant trouvé, p. 53.
- MALMEDY (arr. Verviers, ch.-l. cant.), p. 30; cour de, p. 110 n. 5.
- MALMISE, surnom, p. 30; (Marie-Eugénie), enfant trouvée, p. 51.
- MALTHUS, p. 129.
- MANGON (Henri le), p. 90 n. 6; (Jean), p. 90 n. 6; son ép., voir DAINAY; (Noel-Huwest), p. 90, 90 n. 6.
- MANTELS (Marie), épouse de Barthélemi Masset, p. 101 n. 2; (Pierre), p. 101 n. 2; son ép., voir VAES.
- MARCHÉ, au neuf, lieu-dit à Liège, p. 44 n. 1, 48; (Rohard du), p. 163; vinâve du, à Liège, p. 167, 172.
- MARCHÉ AUX BÊTES, rue du, à Huy, p. 30.
- MARCHE-EN-FAMENNE (ch.-l. arr. et cant.), exposition à, p. 202, 211.
- MARCIAL (sœur Dorotheé), converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 81, 81 n. 6.
- MARCK (Erard de la), prince-évêque de Liège, p. 58.
- MARCOUR (Marie-Jeanne), épouse de Léonard Mouton, p. 97 n. 4.
- MARECHAL (Marie-Agnès), sœur Marie Barbe, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 82, 82 n. 2; (Théodore); son ép., voir Paquot, p. 82 n. 2.
- MAREE, veuve de Gillon dit le Sou, p. 176.
- MAREXE, quartier à Herstal, p. 116, 155.
- MARIE-HENRIETTE, villa royale à Spa, p. 211.
- MARLOIE (Wéry de), prêtre, chapelain de l'église collégiale Saint-Jean-L'Evangeliste à Liège, receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 192.
- MAROTTE (Anne), p. 67, 67 n. 2; (Jean), seigneur de Boussu, p. 67 n. 2; son ép., voir HENRY; (Jean de), seigneur de Montigny, p. 67 n. 2; son ép., voir HEMRICOURT.
- MARTEAU (Barbe de), p. 82 n. 3; (Henri de), p. 82 n. 3; (Jean de), p. 82 n. 3; (sœur Marie), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 82, 82 n. 3; (Mathieu de), p. 82 n. 3; (Simon de), p. 82 n. 3.
- MARTEA (Adrien), p. 82 n. 3; son ép., voir WERISORT.
- MARTINI, les frères, quincaillerie à Herstal, p. 144 n. 1.
- MARTINVAUX, lieu-dit près d'Awans, p. 182.
- MARVILLE (Julie-Adrienne), enfant trouvée, p. 51.
- MASSEIT (Bertholomeit), receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 193.
- MASSET (Barthélémi), p. 101 n. 2; son ép., voir MANTELS; (Bertholomeit) le jeune, receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 193; (Marie), p. 101, 101 n. 2; le paweilhar, p. 193 n. 1, 194 n. 2.
- MATHIER (Jehan), clerc liégeois, p. 188 n. 2.
- MATHIEU, enfant trouvé, p. 53.
- MATHONET (André), p. 68 n. 5; son ép., voir HENRI; (Marie), sœur Anne-Marie, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 68, 68 n. 5.
- MAUGEIR (sœur Isabelle de), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 104, 104 n. 1.

- MAUGER (Lambert de), bourgmestre de Liège, p. 88 n. 1, n. 2; son ép., voir LAURENTY; (René de), p. 88 n. 1; son ép., voir RANDAXHE; (Margareta), sœur Isabelle, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 88, 88 n. 2.
- MAYENCE, p. 43 n. 2.
- MEEFF (Guillaume de), dit de Champion; bourgmestre de Liège, p. 105 n. 1, 111 n. 1; son ép., voir ROUVEROY; (Marguerite de), dite de Champion, p. 105 n. 1, 111 n. 1; son ép., voir EXPALUDÉ.
- MEITS (Anne de), servante, p. 181 n. 2.
- MELIN (arr. Nivelles, cant. Jodoigne), p. 176.
- MELOTTE (Marie), épouse d'Arnold-Martin de Bovegnistier, p. 70 n. 3.
- MERCHOUL, lieu-dit à Liège, p. 170, 174.
- MERCIER (Louis-Sébastien), p. 8.
- METS (Gaspar), p. 97 n. 3; (Jeanne), p. 97 n. 3; servante, p. 97, 97 n. 3.
- METZ, p. 19.
- MEUSE, p. 1, 39, 212.
- MEUSE INFÉRIEURE, département de la, p. 10 n. 1.
- MEYS (Joh.), chanoine de Saint-Servais à Maastricht, p. 75 n. 3.
- MIAUMONT (Barbe), p. 111 n. 3.
- MICHEELS, firme liégeoise, p. 219.
- MILITIS (N.), époux de Millen Sleuten de Rulmont, p. 84 n. 4; (Jean), chanoine de la collégiale Saint-Martin à Liège, p. 84 n. 4, 85, 92, 92 n. 2.
- MILLARD (Paul-Evariste), enfant trouvé, p. 53.
- MILLEMONT, seigneur de, p. 88 n. 3, 95 n. 2; voir BERNIMOLIN, VILLE.
- MILMORT (arr. Liège, cant. Fexhe-Slins), p. 155.
- MILSAUCY, quartier à Herstal, p. 116.
- MINALDI (Jean-Adolphe), enfant trouvé, p. 51.
- MIRWART (Henri de), p. 182.
- MODAVE, seigneurie de, p. 78, 78 n. 3, voir LIVERLO.
- MOINE (Gerard le), p. 176.
- MOMPELEIRS (Aleydis), supérieure des franciscaines du Val-Sainte-Catherine à Hasselt, p. 108 n. 2.
- MONS, p. 7 n. 1, 187.
- MONSIN, quartier à Herstal, p. 116, 126, 136, 139, 155.
- MONTANNE (Casimir-Frédéric), enfant trouvé, p. 52.
- MONT-CALVAIRE, couvent à Sainte-Walburge, p. 108 n. 5, 109, 110 n. 1.
- MONTE (Anne del), p. 86, 86 n. 2; (Catherine del), p. 86 n. 2, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 86 n. 2; (Elisabeth del), p. 86 n. 2; (Jean del), p. 86 n. 2; son ép., voir INGALNIN; (Vincent del), p. 86 n. 2.
- MONTEGNÉE, voir LAMBRECHT.
- MONTFORT (Marg.-Jamar de), p. 73 n. 1; son ép., voir VAN DER HEYDEN.
- MONTIGNY, seigneur de, voir MAROTTE.
- MONTLINOT, voir LECLERC.
- MONT MARTIN (Léon du), enfant trouvé, p. 50.
- MONTS, Thiers des, quartier à Herstal, p. 116, 155.
- MONT-TONNERRE, département, p. 10 n. 1.
- MORINA (Félix-Alphonse), enfant trouvé, p. 52.
- MOROSE (Léon-Martin), enfant trouvé, p. 53.
- MORTIER (arr. Liège, cant. Dalhem), p. 76 n. 4.
- MOTARD (Julie-Caroline), enfant trouvée, p. 52.
- MOUCHET (Gilles de), échevin de Liège, p. 179.
- MOUREAU (Noël), bourgeois de Liège, p. 91, 91 n. 5, 92.
- MOUTON (Anne-Marie), sœur Anne-Marie, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 97, 97 n. 4; (Gilon), p. 179; (Léonard), épouse Marcour, p. 97 n. 4.
- MOYSE (Annikenne de), servante, p. 181 n. 2.
- MUCHEY (Gilles de), échevin de Liège, p. 190.
- MULANS (Philippe de), p. 191.
- MULENAIRE (Anne), épouse de Charles Garitte, p. 91 n. 3.
- MULICHE, enfant trouvé, p. 53.
- MULIERS (Frankes dit le), bourgeois de Liège, p. 178.
- MUNSTERBILZEN, cour censale dite de, à Fall, p. 106 n. 5.
- MUTON (Giles), p. 176.

N

- NABOR (Anatolie), enfant trouvée, p. 50.
- NAGANT (Joséphine), sœur Marie, p. 112, 112 n. 9.

NAIMETTE, enfant trouvé, p. 53.
NAMUR, p. 30, 34 n. 4, 42 n. 4, 43;
hospice de, p. 34; province de, p. 12,
33.
NANCY, p. 220.
NAPOLÉON, p. 18, 43 n. 2, 48, 128.
NELEN (Louis), maison à Liège, p. 208.
NEUFMOUSTIER, abbaye du, à Huy,
p. 1, 1 n. 1, 2, 5, 6, 213; obituaire
du, p. 2 n. 3, 213.
NEUJEAN, enfant trouvé, p. 53.
NEUVICE (Henri de), échevin de Liège,
p. 165 n. 2; vinâve à Liège, p. 172.
NICODÈME (Virginie-Amélie-Cécile), en-
fant trouvée, p. 50.
NICOLAI (Arnold), p. 77 n. 3; son ép.,
voir HAWEAU; (Cornelle), p. 77,
77 n. 3.
NIEUWSTADT, couvent des sépulcrines
à, p. 57, 57 n. 1, 58, 108 n. 2; prieu-
res, voir SCATS, SCHATZ, VAN WERT,
WERT.
NOEVIS (Henri de), échevin de Liège,
mambour de l'aumône des pauvres-
en-île, p. 186.
NOLEN (Jean), p. 84 n. 3.
NOLENS (Hubert), notaire, p. 76 n. 3;
médecin, p. 84, 84 n. 3; (Servais),
échevin de Liège, p. 84 n. 3; son ép.,
voir PUTMANS.
NOMERENGE, voir BATTÀ.
NORBERT, enfant trouvé, p. 53.
NOTRE-DAME, abbé de, p. 160; voir
HELLIN; autel, dans l'église Saint-
Michel, p. 169, 170, 172; chapelle
de, p. 183; collégiale, à Maastricht,
p. 98; chanoine de la collégiale, à
Maastricht, voir CRASSIER.
NOTRE-DAME-AUX-FONTS, église et pa-
roisse, à Liège, p. 65 n. 4, 67 n. 5,
68 n. 6, 72 n. 2, n. 3, 78 n. 2, 79 n. 1,
80 n. 3, n. 4, 81 n. 4, n. 6, 82 n. 2,
n. 3, 86 n. 3, 87 n. 2, 88 n. 2, 90 n. 3,
n. 6, 91 n. 2, n. 4, 94 n. 1, n. 4, n. 5,
95 n. 3, 100 n. 2, 101 n. 1, 105 n. 1,
106 n. 1, 112 n. 8.

O

OETSLOVEN, sous BERLINGEN, p. 58, 59.
OFFELKEN (départ. Tongres), p. 177.
OGIER (Marie-Dieudonné d'), épouse
de Walther de Liverlo, p. 65 n. 4,
112 n. 8.
OIRBATEIRS, voir GEREIRDRIE.
OISE, p. 4.

OLEY, voir OLEYE.
OLEYE (arr. et cant. Waremme), p. 182;
(Charles-Coperdroet) dit, maître,
chanoine de Saint-Barthélémi et de
Saint-Lambert à Liège, p. 81, 81
n. 3; (Gilles), p. 81, 81 n. 2; (Walther
d'), p. 81 n. 3; son ép., voir WOOT.
OLIVIER (André), cultivateur d'Herstal,
p. 116.
OLNE (arr. et cant. Verviers), p. 118
n. 2.
OMALIA (Marguerite), épouse de Ma-
thias d'Ans, p. 66 n. 5.
OMARI (Victor-Emile), enfant trouvé,
p. 51.
OREYE (arr. et cant. Waremme), p. 6.
ORIETTE (Anne), épouse de Pierre
David, p. 111 n. 2.
ORVAL (Gilles), p. 160.
OSTENDE, p. 132.
OTROUX (Everard-Ambroise), p. 95 n. 2;
son ép., voir BERNIMOLIN.
OUPEYE (arr. Liège, cant. Fexhe-Slins),
p. 116, 117, 155.
OURSCAMP, abbaye cistercienne d',
p. 4, 4 n. 3.
OURTHE, département de l', p. 10, 12
n. 2, 19, 32, 34 n. 4, 39 n. 7, 40, 42
n. 1, 48, 49, 118; préfet du départe-
ment de l', voir UMONS.
OUTREMEUSE, vinâve à Liège, p. 172.
OUWERX (Marie), époux de Léonard
Streel, p. 72 n. 2.

P

PALAIS (Cuneis de), receveur de l'a-
umône des pauvres-en-île, p. 192;
porte du, lieu-dit à Liège, p. 44 n. 1.
PALUDÉ (Elisabeth de), épouse de
Francis Destordeur, p. 87 n. 2.
PANTIN, cristalleries de, p. 220.
PAQUOT (Anne-Marie), épouse de Thé-
odore Marechal, p. 82 n. 2; (Marie-
Elisabeth), sœur Dieudonnée, sé-
pulcrine de Sainte-Elisabeth des
Bons Enfants à Liège, p. 80, 80 n. 3.
PARIS, p. 34, 39, 144 n. 1; hôpital à,
p. 12, 13; les hospices de, p. 7,
7 n. 1, 8, 39, 42; hospice des enfants
abandonnés, p. 39 n. 8; économe de
l'hospice, voir HOMBRON; hôtel-
Dieu à, p. 8; maisons des couches à,
p. 18 n. 3; maison nationale des élèves
de la patrie, p. 39.

- PASQUOT (Anne), sœur Anne-Catherine, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 81, 81 n. 4, 84, 84 n. 1, 109; (Jean), greffier, p. 80 n. 3, 81 n. 4, 83, 83 n. 3, 84; son ép., voir BERTRAND.
- PAUL, enfant trouvé, p. 53.
- PAUVRES-EN-ÎLE, couvent des, à Liège, p. 157, 161 n. 1, n. 2, n. 3; voir SAINT-MICHEL.
- PAUWELS (Benedictus), prêtre, p. 106, 106 n. 5; (Engelbrecht), tenant juré de la cour censale à Fall, p. 106 n. 5.
- PAYS-BAS, p. 32, 206, 207; lustre des, p. 206, 207; royaume des, p. 46.
- PAYS-MOSAN, céramique du, p. 202.
- PEREY (Lambert delle), peintre, p. 104 n. 2; voir PERJE.
- PERJE (André-Bernard), chanoine de la collégiale Saint-Pierre à Liège, p. 96, 96 n. 2.
- PERINEL (Léopold-Evariste), enfant trouvé, p. 52.
- PERINET (Joseph-Georges), enfant trouvé, p. 53.
- PEROT (Jacques), adjoint au maire d'Herstal, p. 116.
- PESTOU (Alexandre-Louis-Joseph), enfant trouvé, p. 51.
- PETITE BECHE (Marie), enfant trouvée, p. 50.
- PETITE VOIE, quartier à Herstal, p. 116, 155.
- PETIT JEAN (Elisabeth), épouse de Anthoine Dupont, p. 105 n. 4.
- PHILIPPE, échevin de Liège, p. 162 n. 4.
- PHILIPPE IV, roi d'Espagne, p. 175.
- PHOLIARD (Charles-Frédéric), enfant trouvé, p. 50.
- PICARDIE, p. 4 n. 2, n. 3.
- PIEMME (sœur Catherine), converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 92, 92 n. 4.
- PIEMONT, p. 86 n. 2.
- PIERPONT, religieuse à Saint-Laurent de Liège, p. 99, 99 n. 3.
- PIERRE L'ERMITE, p. 1 n. 1.
- PIERRE (Gérard delle), voilier, bourgeoïis, p. 112 n. 10; (sœur Marguerite), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 112, 112 n. 10.
- PIERY, enfant trouvé, p. 53.
- PIFES, voir PIFFET.
- PIFET, voir PIFFET.
- PIFFET (Baudouin dit), proviseur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 172, 176, 186, 187, 188 n. 1, 192.
- PINGUIS (Jean), chapelain de la collégiale Saint-Paul à Liège, p. 179, 184, 187.
- PINGUYS, voir PINGUIS.
- PIRARD (Barbe), épouse de Gérard Cornet, p. 87, 87 n. 4; (Jean), p. 87 n. 4; (Pirard), p. 87 n. 4; (Simon), p. 87 n. 4.
- PIRLET (Madeleine), sœur Marie-Magdelaine, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 112, 112 n. 11, 111 n. 5.
- PIROT (Guillaume), chanoine impérial dans la cathédrale de Liège, p. 65, 88, 88 n. 4.
- PIRPONT (sœur Marie), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 99, 99 n. 3.
- PISSET (Lambert), p. 97, 97 n. 1; son ép., voir GREECE.
- PIVO (Alexandre), de Huy, p. 168.
- PLANCHAR (Jeanne), p. 85 n. 5; (sœur Marie-Hubertine), sépulcrine, prieure de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 85, 85 n. 5, 109; (Pierre), p. 85 n. 5; son ép., voir BURRIJ.
- POLARDE (Henry), échevin de Liège, mambour de l'aumône des pauvres-en-île, p. 187.
- POLICARPE, enfant trouvé, p. 53.
- PONSAY, quartier à Herstal, p. 116.
- PONT D'AVROY, rue du, à Liège, p. 179.
- PONT DES ARCHES (Godefrin du), seigneur, p. 175; rue du, à Liège, p. 44 n. 1.
- PONTHIER (Gilles), p. 107 n. 3; son ép., voir TAXILLIS.
- PONTISSE, bois de, quartier à Herstal, p. 116; ferme de, à Herstal, p. 116, 146; hameau à Herstal, p. 115, 116, 126, 139, 145, 147, 155.
- POSE (Louis-Pauline), enfant trouvé, p. 50.
- POSÉ, surnom, p. 30.
- PRÉALLE, haute et basse, quartier à Herstal, p. 116, 126, 135, 136, 139, 140, 145, 147, 155.
- PRECHEREAL (Colon le), mambour de l'aumône des pauvres-en-île, p. 176, 186, 186 n. 6, 187, 188 n. 1, 192.
- PRECHEREAS, voir PRECHEREAL.
- PRÊCHEURS, rue des, à Liège, p. 179.

PREEL, douairière de, p. 112 n. 5, voir
LERNEUX.
PREIT (Thierry de), avoué de Liège,
p. 162.
PREITS (Wéry de), p. 163.
PRÉMONTRÉS, couvent des, à Liège,
p. 161.
PRESLES, de stordeur de, p. 69 n. 5;
seigneur de, p. 74 n. 3, 112 n. 7,
voir LIERNEUX; la veuve de, p. 112
n. 5.
PREZ (Arnold de), de Barchon, p. 71;
son ép., voir BRAHIER; (Catherine
de), p. 71; son ép., voir CREEFT.
PROESTEN (Lisbet), p. 66; (Peter), de
Haesdal, p. 66 n. 1.
PRUNEN, près de Maastricht, p. 97 n. 5;
(Erasmus), échevin de Maastricht, p. 98;
son ép., voir VERHEYEN; (Renier),
chanoine de la collégiale Sainte-
Croix à Liège, p. 97.
PUCELLES, voir SAIVE.
PUITS (sœur Anne de), sépulcrine de
Sainte-Elisabeth des Bons Enfants
à Liège, p. 113, 113 n. 1; (Théodore
de), p. 113 n. 1.
PUTMANS (Marie), épouse de Servais
Nolens, p. 84 n. 3; (Robert), avocat,
p. 87, 87 n. 1.

Q

QUAREMME (Lambert), p. 174.
QUARTA (Henry), p. 179.
QUARTAL (Henri), p. 176.
QUENTIN (Gérard), pelletier, receveur
de l'aumône des pauvres-en-île,
p. 192.
QUIRINAL (Louis-Emerance), enfant
trouvé, p. 51.

R

RABORI (Jules-Casimir), enfant trouvé,
p. 53.
RADIN (Pierre-Joseph), enfant trouvé,
p. 53.
RAEREN (arr. Verviers, cant. Eupen),
p. 30 n. 10.
RAMELOT (Christian de), seigneur de
Goesnes, p. 74 n. 1; son ép., voir
ROUFROIT; voir aussi RAMLOT.
RAMLOT (sœur Anne-Jeanne), sépul-
crine de Sainte-Elisabeth des Bons
Enfants à Liège, p. 74, 74 n. 1;

(Jean de), seigneur de Goesnes,
p. 74 n. 1; son ép., voir HERTOGHE;
(Pascal le grand de), curé de Vyle-et-
Tharoul, p. 74 n. 1; (Toussaint),
p. 80, 80 n. 1.
RAMOUX, p. 28.
RANDAXHE (Marie), épouse de René
Mauger, p. 88 n. 1.
RAHIER (Lysbette), épouse de Léonard
Blavier, p. 108 n. 7, 110 n. 4.
RANSONNE (Amélie-Virginie), enfant
trouvé, p. 51.
RASSENFOSSE (Jean de), p. 110 n. 4.
RÉGENCE, rue de la, à Liège, p. 44,
44 n. 1.
REIMS, p. 34 n. 6; hospices de, p. 7,
7 n. 1.
REMAL (Pauline-Emerance), enfant
trouvé, p. 52.
REMIDAL (Louis-Elisa), enfant trouvé,
p. 52.
RENALDI (Florent-Casimir), enfant
trouvé, p. 53.
RENARD, receveur, p. 49.
RENERUS, p. 163, 164.
RENIER, échevin de Liège, p. 162
n. 2; (sœur Elisabeth), sépulcrine de
Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à
Liège, p. 113, 113 n. 2.
RENSON (Catherine), sœur Anne, sé-
pulcrine de Sainte-Elisabeth des
Bons Enfants à Liège, p. 95, 95 n. 3,
(Jean), p. 95 n. 3; son ép., voir
HACH.
RHÉES, bois de, quartier à Herstal,
p. 116; quartier de, à Herstal, p. 115;
116, 126, 139, 145, 147, 155.
RHIN, meubles du, p. 194, 212.
RHIN ET MOSELLE, département, p. 10
n. 1.
RIEUX, derrière le, quartier à Herstal,
p. 116.
RIGA (Jean), peintre, maître de l'hô-
pital Saint-Jacques, p. 69 n. 4;
(Jean), peintre d'histoire, p. 69 n. 4;
(Jean), p. 69, 69 n. 4, 102 n. 1;
son ép., voir ROBERMONT; (Jeanne),
sœur Marie de la résurrection, sé-
pulcrine de Sainte-Elisabeth des
Bons Enfants à Liège, p. 69; (sœur
Jeanne-Hélène), sépulcrine de Sainte-
Elisabeth des Bons Enfants à Liège,
p. 69 n. 4, 102, 102 n. 1.
RIVAGE, quartier à Herstal, p. 116.
RIVIÈRE (Lambiers delle), homme de la
Chise Dieu, maître de l'aumône des
pauvres-en-île, p. 176, 186.

ROBEIRS (Piron le), maître des pauvres, p. 188 n. 2.
ROBERMONT (Nicole de), épouse de Jean Riga, p. 69 n. 4, 102 n. 1.
ROCHECHOUART (Jean-François-Joseph de), évêque de Laon, p. 205.
ROCHEFORT (Jeanne de), p. 184 n. 3.
ROCK (Julien-Arnold), enfant trouvé, p. 50.
ROCOURT, p. 182.
ROCOUX (Lambert), chancelier, p. 96 n. 1; le procureur, p. 96, 96 n. 1.
ROER, département, p. 10 n. 1.
ROHARD, prêtre de l'église Saint-Michel, p. 164, 166.
ROLAND (N.), p. 95 n. 4; son ép., voir FRAINE.
ROLETTES (André des), p. 169.
ROLLIONI (Paul), enfant trouvé, p. 53.
ROMBAUD (Marie-Pauline), enfant trouvée, p. 51.
ROME, p. 96 n. 4.
ROMERSCHOVE, p. 66 n. 5; seigneur de, voir VIGNETTE.
ROMUALD (Amélie-Virginie), enfant trouvée, p. 51.
RONSART (Eugène-Désiré), enfant trouvé, p. 52.
ROSAMIA (Angeline-Victoire), enfant trouvée, p. 51.
ROSE, rue de la, à Liège, p. 44 n. 1.
ROSEAUS (Lambert dit le), maître de l'aumône des pauvres-en-île, p. 191 n. 4.
ROSEN (Marie-Elisabeth de), sœur Marie-Louise, sépulcrine, prieure de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 92, 92 n. 1, 102, 102 n. 4, 109; (Michel de), baron, échevin de Liège, p. 102 n. 4; son ép., voir ROSSIUS.
ROSETTES (Johan de), clerc, receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 192.
ROSSILY, seigneur de, p. 74 n. 3, voir LIERNEUX.
ROSSIUS (Anne-Marguerite), épouse de Michel de Rosen, p. 102 n. 4.
ROUEN, p. 34, 34 n. 5.
ROUEROIT (Jeanne de), épouse de Christian de Ramelot, p. 74 n. 1.
ROUEROY (Isabeau de), épouse de Guillaume de Meçff dit de Champion, p. 105 n. 1.
RUBENS, p. 216.
RUSON, dame de, p. 73 n. 1, voir VAN DER HEYDEN.

RUSSIE, campagne de, p. 128.
RUSSON, voir RUSON.
RUTTEN (arr. et cant. Tongres), p. 73 n. 1.

S

SAINT-ADALBERT, église et paroisse à Liège, p. 68 n. 5, 88 n. 1, 91 n. 3, 96 n. 3, 100 n. 2, 103 n. 2.
SAINT-ADEGON (Johan dit de), chapelain de la collégiale Saint-Denis, mambour des communs pauvres, p. 187.
SAINT-AMAND, polyptique de l'abbaye de, p. 3.
SAINT-ANDRÉ, paroisse à Liège, p. 101 n. 1, 168; (Jean de), prêtre, p. 164.
SAINT-ANTOINE, béguinage de, à Liège, p. 102, 102 n. 2, 107; béguine de, voir TAXILLIS.
SAINT-AUGUSTIN, chanoines réguliers de, p. 1 n. 1, 2, 56, 108 n. 2, voir NEUFMOUSTIER; règle de, p. 57.
SAINT-BARTHÉLÉMI, chapitre et collégiale à Liège, p. 1, 2, 89 n. 1, 181 n. 5; chanoine de, voir OLEYE, THOURIN, WACHTENDONCK; chapelain de, voir ADÉ; doyen de, voir FRÉDÉRIC.
SAINT-BERNARD, l'ordre, p. 6.
SAINT-CHRISTOPHE, aumône de, p. 179; béguine de, p. 172, 179, voir ZANNE; sur, quartier à Liège, p. 182.
SAINT-DENIS, chapitre et collégiale à Liège, p. 6, 44, 75 n. 3, 98, 98 n. 2, 187, 187 n. 5; chanoine de, voir BLOCQUERIE, HAMALLE; chapelain de, voir SAINT-ADEGON; rue, à Liège, p. 44 n. 1.
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, paroisse à Liège, p. 98 n. 2, 180.
SAINT-GILLES, lieu-dit à Liège, p. 176.
SAINT-HUBERT, église et paroisse à Liège, p. 86 n. 2, 106, 107 n. 4, 112 n. 5, 202; pasteur de, voir GARITTE, HOLLONIUS.
SAINT-JACQUES, Abbaye à Liège, p. 55 n. 2; hôpital à Liège, p. 69 n. 4; au petit, lieu-dit à Liège, p. 67 n. 1, n. 5, 69 n. 4.
SAINT-JEAN, place, à Liège, p. 44 n. 1; rue à Liège, p. 182.
SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE, collégiale à Liège, p. 66, 76 n. 1, 80 n. 6, 99, 99 n. 2; chanoine, voir ASSIJS,

- SLINS, STASSART; chapelain, voir MARLOIE, SLINS; doyen, voir URSIN.
- SAINT-JEAN-BAPTISTE, église et paroisse à Liège, p. 68 n. 3, 76 n. 1, 80 n. 2, 81 n. 2, 82 n. 1, 97 n. 3, 111 n. 2, 112 n. 4, 180; hôpital à Liège, p. 172, 176, 179.
- SAINT-JULIEN, hôpital à Liège, p. 159 n. 1, 172.
- SAINT-LAMBERT, chapitre et cathédrale à Liège, p. 71 n. 1, 74 n. 1, 163, 170, 171, 172; autel, voir SAINT-MICHEL; chapelle Saint-Michel, p. 166; chanoine, voir BROECHEM, DAEVERIN, OLEYE; fouilles de la place, à Liège, p. 201; prévôt de, p. 169.
- SANT-LAMBRECHTS-HERK, p. 186.
- SAINT-LAURENT, abbaye bénédictine à Liège, p. 99, 99 n. 3.
- SAINT-LÉONARD, prieuré bénédictin de, à Liège, p. 56; quai à Liège, p. 132, 133, 147; manufacture d'armes au quai, p. 124 n. 1; quartier à Liège, p. 108 n. 2, 124, 139, 150.
- SAINT-MARGRITE (Gérard de), p. 184.
- SAINT-MARTIN, chapelle à Bierbeek, p. 58.
- SAINT-MATERNE, chapitre dans la cathédrale à Liège, p. 72, 72 n. 1, 181 n. 5; chanoine, voir ANDRIR, ELST.
- SAINT-MATHIEU à LA CHAÎNE, hôpital à la Liège, p. 160, 166 n. 1.
- SAINT-MARTIN, collégiale à Liège, p. 44 n. 1, 79, 79 n. 2, 85, 89, 89 n. 1, 92, 92 n. 4, 94, 94 n. 3; chanoine de, voir COX, MILITIS; doyen de, voir WACHTENDONCK; fabrique de, p. 94 n. 3; le mal, p. 189.
- SAINT-MARTIN-EN-ÎLE, église et paroisse à Liège, p. 159, 192; vesti de, voir HACCOURT.
- SAINT-MAURICE, autel, p. 180; recteur, voir MACHON.
- SAINT-MICHEL, autel, dans l'église Saint-Lambert, p. 172; voir NOTRE-DAME; chapelle en la cathédrale Saint-Lambert, p. 166, 167, 170, 184; église en la Sauvenière à Liège, p. 65 n. 4, 164, 168, 169, 170; curé de, p. 169, 172, voir HENEKENRAT; prêtre de, voir ROHARD; fraternité de, à Liège, p. 160, 161, 163, 165, 166; hôpital de, dit des communs pauvres-en-île à Liège, 157-161, 163 n. 6, 168, 173, 174 n. 2, 180, 185, 186, 193, 195; clerc de l'hôpital, voir BINET; maître de l'hôpital, voir ILE, LARDIER, PIFFET, RIVIÈRE, ROSEAUS; mambour de l'hôpital, voir CHAIENNES, COR, PIFES, POLARDE, PRECHEREAS, SAINT-ADEGON, SAINT-SERVAIS, VAILLANT, VEILHEZ; proviseur et receveur de l'hôpital, voir BAREIS, BERTRAND, BINET, CHAMPS, CRAWEAS, HACCOURT, HALLEY, HOCHÉ, GOESSUIN, GOSSUIN, KUNES, LAVEUR, LIMBOURG, MACIDOINE, MARLOIE, MASSET, MASSEIT, PALAIS, PIFFET, PRECHEREAS, QUENTIN, ROSETTES, SAULCY, SAVEROT, TIRELIRE, WALHAIN; seceau de l'hôpital, p. 178, 179; hospice de, p. 41; légende de, p. 160; rue, à Liège, p. 170; sur, lieu-dit à Liège, p. 160, 167; vesti de, p. 168, 169.
- SAINT-MICHEL-IN-FORO, église à Liège, p. 157, 165-167, 170.
- SAINT-NICOLAS-AUX-MOUCHES, paroisse à Liège, p. 90 n. 4.
- SAINT-NICOLAS-OUTRE-MEUSE, église et paroisse à Liège, p. 68 n. 1, 81 n. 6, 91 n. 1.
- SAINT-ODILIEBERG-LEZ-RUREMONDE, les chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre, p. 57; prieure, voir ABROEK.
- SAINT-PAUL, cathédrale à Liège, p. 112 n. 8; collégiale à Liège, p. 44 n. 1, 56, 107 n. 3, 180, 181, 181 n. 2, n. 5, 184, 187; chapelain de, voir BINET; chanoine de, voir JUPILLE; doyen de, voir BIERSET; mandé de, p. 179; médaillon représentant, p. 206.
- SAINT-PIERRE, collégiale à Liège, p. 85 n. 1, 96 n. 2, n. 4, 180; autel, voir SAINT-MAURICE; chanoine, voir BLASEN, CRICKELMANS, PERIJE; degrés de, lieu-dit à Liège, p. 30.
- SAINT-REMACLE-EN-MONT, église et paroisse à Liège, p. 80 n. 1, 107 n. 4; curé de, voir GARITTE.
- SAINT-REMACLE-AU-PONT, église à Liège, p. 69 n. 4.
- SAINT-SEPULCRE, basilique du, p. 57; chanoinesses du, p. 56; ordre du, p. 57, 93.
- SAINT-SFRVAIS (Alexandre de), échevin de Liège, mambour de l'aumône des pauvres-en-île, p. 165 n. 2, 186; chapitre de, à Maestricht, p. 75, 75 n. 3; chanoine de, voir MEYS; écôlâtre et prévôt, voir BLOCQUERIE; paroisse à Liège, p. 67 n. 3, 87 n. 1, 95 n. 1, 99, 99 n. 4, 102, 102 n. 4;

- (Thiris de), échevin de Liège, mambour de l'aumône des pauvres-en-ile, p. 186, 187; vinâve à Liège, p. 172; voir aussi MAILHART.
- SAINT-SEVERIN, paroisse à Liège, p. 73 n. 2, 111 n. 1.
- SAINT-TROND, p. 58, 71.
- SAINTE-AGATHE, couvent à Liège, p. 41.
- SAINTE-ALDEGONDE, paroisse à Liège, p. 65 n. 4.
- SAINTE-BARBE, hospice, p. 40.
- SAINTE-CATHERINE, béguinage à Tongres, p. 98, 98 n. 1; chambre à Liège, p. 76 n. 4; couvent du val... à Hasselt, p. 56; paroisse à Liège, p. 98, 180.
- SAINT-CROIX, collégiale à Liège, p. 98, 183, 202; chanoine de, voir PRUNEN.
- SAINTE-ELISABETH, des Bons Enfants, couvent des sépulcrines à Liège, p. 55-60, 65, 68 n. 4, 72 n. 1, 73, 83 n. 3, 85 n. 5, 87 n. 3, 100 n. 3, 101 n. 4, 102 n. 2, 104 n. 5, 105 n. 1, 108 n. 2, n. 7, 110 n. 3, n. 4, 111 n. 1, 3, 4, 5, 112 n. 8; confesseur, voir COUR; sépulcrines de, voir ALKEN, ANGENOT, ANS, ANSAY, BEALMONT, BERLIER, BIDLOT, BLAVIER, BODESON, BOULLON, CHARLIER, CHESTRET, CONTZEN, DAVID, DELBROUCK, DESTORDEUR, DEWART, DROSSART, DOUPIE, DUMÉE, DURIAU, DURIEAU, FARCY, FEBRE, GEORLET, GRÉGOIRE, GROVESTAINS, HANNOTTE, HARDI, HENRION, HOUTLOENE, HUISMAN, LAMBERT, LAPIDE, LATONY, LEKEU, LEMBRÉE, LERNEUX, LEVERD, LEVOZ, LIBOTTE, LIEWE, LINCK, MAISTRE, MALAISE, MARCIAL, MARECHAL, MARTEAU, MATHONET, MAUGEIR, MAUGER, MONTÉ, NAGANT, PAQUOT, PASQUOT, PIEMME, PIERRE, PIRLET, PIRPONT, PLANCHAR, PUIITS, RAMLOT, RENSON, RIGA, ROSEN, SAUVEUR, SOUGNE, STAS, STAS-SART, STEPHANY, STREEL, TROUSSET, VINDELEN, WAESSEN, WALLIE, WANDEBOREN, WASEIGE, WATLET, WERGIFOSSE, WILMAN; prieures des sépulcrines, voir ALKEN, BERLIER, BROECHEM, CONTZEN, DESTORDEUR, FARCY, FISBOY, GOERLET, HABANES, HAUTTENONE, HANNOTTE, HAXHE, LEVOZ, PASQUOT, PLANCHAR, ROSEN, SCHATZ, SLINS, SOEMEREN, STREEL; de Hongrie, p. 56.
- SAINTE-FOI, paroisse à Liège, p. 105 n. 4.
- SAINTE-GERTRUDE, paroisse à Liège, p. 107 n. 4, 109; curé de, voir GARITTE.
- SAINTE-LUCIE, p. 173.
- SAINTE-MADELEINE, sur Merchoul, église à Liège, p. 170.
- SAINTE-MARGUERITE, faubourg à Liège, p. 44 n. 1, 112 n. 4; hôpital à Liège, p. 172.
- SAINTE-ODE, à Amay, p. 2.
- SAINTE-VÉRONIQUE, église et paroisse à Liège, p. 67 n. 4, 78 n. 1, 87 n. 4, 91 n. 2, 97 n. 4.
- SAINTE-WALBURGE, couvent du Mont-Calvaire à, p. 108 n. 5, 109, 110 n. 1; faubourg à Liège, p. 44 n. 1, 58.
- SAIVE, p. 104 n. 3; (Louis de), dit des trois pucelles, cleric, p. 192; seigneur de, p. 71, voir CREEFT.
- SALVADOR (Florence-Isabelle), enfant trouvée, p. 51.
- SAMBRE-ET-MEUSE, p. 69 n. 5; armée de, p. 9; département de, p. 10 n. 1.
- SAMONTS (Mathilde), époux d'Arnold del Creeft, p. 71.
- SAMSON, assiette modèle de, p. 206.
- SAMUEL (Aimée-Honorée-Dorothee), enfant trouvée, p. 51.
- SAÔNE ET LOIRE, département de, p. 10 n. 1.
- SART (arr. Verviers, cant. Spa), p. 30 n. 10.
- SARTORIUS (Isabelle-Maximilienne), épouse de Jean-Warnand Hanotte, p. 91 n. 2.
- SATURNIN (Amélie-Caroline), enfant trouvée, p. 50.
- SAULCY (Wilheame de), cleric, receveur de l'aumône des pauvres-en-ile, p. 192.
- SAUVENIÈRE, p. 167, 168.
- SAUVEUR (sœur Jeanne le), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 113, 113 n. 3.
- SAVEROT (Johannes), receveur de l'aumône des pauvres-en-ile, p. 193.
- SCAGIER, voir HALINGEN.
- SCAGIET, voir HALLEY.
- SCATS, voir SCHATZ.
- SCHANTEREAL (Gérard), frère de Lambert Binet, p. 169, 181, 182.
- SCHAETZ, voir SCHATZ.
- SCHAETZEN, voir SCHATZ.
- SCHATZ (sœur Joanna), p. 108, 108 n. 2; franciscaine du Val-Sainte-

- Catherine à Hasselt, prieure de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 108, 108 n. 2; prieure de Nieuwstadt, p. 57 n. 1.
- SCHLEYDEN, p. 30 n. 10.
- SCOHIER, voir FONTAINE.
- SEINE, p. 220.
- SELLE, seigneur de, p. 74 n. 3, voir LIERNEUX.
- SERAING (arr. Liège, ch.-l. cant.), p. 31; (Alexandre de), chevalier, maître de la cité, p. 193.
- SERAING-LE-CHÂTEAU (arr. Huy, cant. Jehay-Bodegnée), p. 2, 5; lieu-dit à, voir CONVERTERIE.
- SERGE (Virginie-Amélie), enfant trouvée, p. 51.
- SERRURIER-BOVY, architecte-décorateur, p. 202, 208, 209.
- SIPRIX (Paul-Joseph), enfant trouvé, p. 53.
- SISTERNE (Douwe), p. 76 n. 3.
- SITTARD, Limbourg Hollandais, p. 57, 108 n. 2.
- SLEUTEN DE RULMONT (Millen), épouse de N. Militis, p. 84 n. 4, 92 n. 2.
- SLINS (Guillaume de), maître, chapelain de Saint-Jean-l'Évangéliste, p. 99, 99 n. 2, 108 n. 4; (Jean de), chanoine de Saint-Jean-l'Évangéliste, p. 99 n. 2, 108 n. 4; (sœur Marie de), prieure des sépulcrines de Sainte-Elisabeth à Liège, p. 108 n. 4.
- SOEMEREN (Gertrude de), sœur Gertrude, prieure des sépulcrines de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 108, 108 n. 3.
- SŒURS-DE-HASQUE, rue, à Liège, p. 44, 44 n. 1.
- SOIRON (sœur Damid), béguine de Saint-Antoine, p. 102 n. 2.
- SOISSONS, généralité de, p. 7, 7 n. 1.
- SOMERS, famille à Tongres, p. 108 n. 3.
- SOU (Gillon dit le), p. 176; son ép., voir MAREE.
- SOUGNE (Henri), p. 91 n. 4; son ép., voir EVERARD.
- SOUGNÉ (Marie-Jeanne), sœur Marie Conception, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 91, 91 n. 4; (Toussaint), bourgmestre de Liège, p. 104 n. 3.
- SOUGNÉE (Lambert), p. 104 n. 3.
- SOUGNET (sœur Marie-Françoise), p. 104, 104 n. 3.
- SOMAGNE (Renier de), échevin de Liège, p. 162 n. 4, 164.
- SOUVERAIN-PONT (Florentine), enfant trouvée, p. 50; rue à Liège, p. 44 n. 1; vinave à Liège, p. 172.
- SPA (arr. Verviers, ch.-l. cant.), p. 31, 76 n. 3, 83 n. 1, 111 n. 3; exposition à, p. 202; musée de la ville d'eaux à, p. 211; villa royale à, voir MARIE-HENRIETTE.
- SPONTINS (Catherine de), p. 179; (Ergier de), p. 179.
- STAS (Joanna-Cath.-Jos.), p. 113 n. 4; (Louise), sœur Louise, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 113, 113 n. 4; (Walter), p. 113 n. 4; son ép., voir SUHET.
- STASSART (André), p. 76 n. 1; son ép., voir HOUBIN; (Jacques de), chanoine de Saint-Jean-l'Évangéliste, p. 76 n. 1; (Maellen de), p. 76 n. 1; (Marie), sœur Marie-Marthe, converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 76, 76 n. 1.
- STAVELOT, p. 110 n. 4, 211; abbé-prince, voir FERDINAND; (Jean de), p. 169.
- STEPHANY (Mathias), marchand bourgeois, p. 67 n. 1; (sœur Marie de la Résurrection), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 67, 67 n. 1; (Renier), p. 67 n. 1.
- STIER(s) (dép. de DONCEEL), p. 179, 181, 181 n. 4, 182; chapelle de, à Donceel, p. 168, 183, 183 n. 2, n. 3, n. 4, 184; (Gilles de), bourgmestre et échevin de Liège, p. 103 n. 1; (Jean de), sire, p. 103, 103 n. 1; (Lambert de), p. 103 n. 1; son ép., voir THONNARD; pauvres de, p. 183 n. 4.
- STIR (Humboret de), p. 183.
- STOCKIS, rue à Liège, p. 44 n. 1.
- STORDEUR, voir DESTORDEUR, PRESLES.
- STOURMIS (Simon), p. 176.
- STREEL (Henri), p. 69 n. 1, 78 n. 4, 92 n. 5; son ép., voir LIEVE; (sœur Jacoba), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 72, 72 n. 1; (Léonard), imprimeur, p. 72 n. 2; son ép., voir OUWERX; (Léonard), junior, p. 72 n. 2; son ép., voir HOVIUS; (Marie-Barbe), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 69, 69 n. 1; (sœur Marie-Jenne), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 78, 78 n. 4; (Oda de), sœur Marie Oda, prieure des sépul-

- crines de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 70 n. 1, 78 n. 4, 93, 93 n. 5, 109.
- STRAPT (Everard), p. 105, 105 n. 2.
- STRUMI, p. 176, voir STOURMIS.
- SUHET (Anne), épouse de Walter Stas, p. 113 n. 4.
- SURAI, échevin de Liège, p. 162 n. 4.
- SUREALZ (Gilles), maître de l'hospice de Cornillon, p. 186 n. 2.
- SURIAL (Renier), échevin de Liège, p. 164.
- SUR-LA-FONTAINE, rue à Liège, p. 206.
- SURLET (Gilles), échevin de Liège, p. 174, 175, 179.
- T
- TABLE DE PIERRE, rue à Liège, p. 102 n. 2.
- TAMANNE (Aimée-Désirée-Constance), enfant trouvée, p. 51.
- TAPPÉE (Joséphine), enfant trouvé, p. 50.
- TARASCON, p. 18 n. 3.
- TAVIER (arr. Huy, cant. Nandrin), p. 14 n. 2.
- TAVLAY, enfant trouvé, p. 53.
- TAXILLE (André), chanoine de la collégiale Saint-Paul à Liège, p. 107 n. 3.
- TAXILLIS (A.), procureur, p. 107 n. 3; (André), p. 107 n. 3; (Elisabeth), p. 107 n. 3; son ép., voir PONTHER; (Louis), p. 107 n. 3; (sœur Marie), béguine de Saint-Antoine, p. 107, 107 n. 3; (Pierre), p. 107 n. 3.
- TEMPLIERS, refuge des, à Liège, p. 57 n. 1.
- TERMOGNE, seigneur de, p. 74 n. 3, voir LIERNEUX.
- TERTIAIRES FRANCISCAINES, couvent des, à Liège, p. 73 n. 2.
- TERTIAIRES, ordre des, p. 108 n. 2.
- THABOR (Paul-Emile), enfant trouvé, p. 52.
- THEODARD (Amélie-Caroline), enfant trouvée, p. 51.
- THEOMIR (Claire-Adélaïde), enfant trouvée, p. 50.
- THEUX (arr. Verviers, cant. Spa), p. 30 n. 10.
- THEVESEN (François-Joseph), enfant trouvé, p. 52.
- THIMARD (Elisa-Adelia), enfant trouvée, p. 53.
- THIRION, frère de Lambert Binet, p. 181 n. 4.
- THOMAS (J.), p. 68 n. 3; enfant trouvé, p. 53.
- THOMASSIN, p. 147.
- THONART (Jean-Joseph), cultivateur à Herstal, p. 116.
- THONUS (Marg.), épouse de Hubert Collard, p. 67 n. 4.
- THOURIN (Georges), p. 81 n. 3.
- TIBURCE (Jean-Justin), enfant trouvé, p. 51.
- TIGE, quartier à Herstal, p. 116.
- TILICE, quartier à Herstal, p. 116, 117, 126, 133, 136, 139, 145, 155.
- TILLEUR, p. 110 n. 3.
- TIRBOURSE, hôpital à Liège, p. 172.
- TIRELIRE (Badechons), receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 192; (Libier), p. 192.
- TONEAZ (Henry), citain de Liège, p. 191 n. 1; voir TRONEAZ.
- TONGRES, p. 71, 98, 98 n. 1, 108 n. 3, 176, 177 n. 1, 187; béguinage de, voir SAINTE-CATHERINE; bourgeois de, voir FRERE; échevins de, p. 177 n. 1; famille de, voir SOMERS.
- TONNAR (Geele), p. 88 n. 1; son ép., voir BEX.
- TOULON, p. 18 n. 3.
- TOURNEL (Florentine-Elisabeth), enfant trouvée, p. 52.
- TREST (Albéric de), p. 163.
- TRIMOND (Monique-Amélie), enfant trouvée, p. 51.
- TRIPHON (Léonard-Aimé), enfant trouvé, p. 50.
- TRONEAZ (Henry de), scohirs, p. 191, 191 n. 1.
- TROUSSET (Anne-Jeanne-Ernestine), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 66, 66 n. 3; (Jacques-François), p. 66 n. 3; son ép., voir DORFORT.
- TRULHEBO (Wotier), p. 176.
- TURNHEBO, prieur du Saint-Sépulcre à, p. 61.
- TYSKEN, la veuve, p. 86, 86 n. 4.
- U
- UMONS (Micoud d'), préfet du département de l'Ourthe, p. 32, 40, 49.
- URBAIN III, pape, p. 163, 164 n. 2.
- URSIN (Hubert), a campo, doyen de la collégiale Saint-Jean-l'Evangeliste à Liège, p. 80, 80 n. 6.
- URSS, p. 221.

V

- VAES DE SCHERPENBERG (Cécile), épouse de Pierre Mantels, p. 101 n. 2.
- VAILLANT (Henri), mambour des communs pauvres, p. 187.
- VAL-BENOIT, abbaye du, p. 173; charte du, p. 182 n. 4.
- VALENTINE (Julie-Constance), enfant trouvée, p. 53.
- VALERIN (Benoit), enfant trouvé, p. 50.
- VALMORE (Léopoldine-Elisa), enfant trouvée, p. 52.
- VAL-SAINT-LAMBERT, abbaye du, p. 6 n. 2; abbé du, p. 181 n. 4, voir LAMBERT; cristalleries du, p. 218, 219.
- VAL-SAINTE-ANNE, couvent à Liège, p. 57 n. 1.
- VAL-SAINTE-CATHERINE, couvent des franciscaines à Hasselt, p. 108 n. 2; supérieure, voir MOMPPELEIRS, SCHATZ.
- VAN CAUWENBERGHE (Jean), p. 74 n. 2; son ép., voir VAN DER STRAETEN; (Marie), p. 74 n. 2.
- VAN DELFT (Cath.-Marguerite), épouse de Jean-Remi de Chestret, p. 104 n. 4.
- VAN DEN STEEN (Godefroid-Joseph), p. 65, 65 n. 4; son ép., voir LIVERLO.
- VAN DER HEYDEN (Anne-Cornelle), à Blisia, époux de Ferdinand de Liverlo, p. 78 n. 2; (Conrard), à Blisia, p. 73 n. 1; son ép., voir MONFORT; (Marie-Catherine) de Blisia, dame de Ruson, p. 73, 73 n. 1.
- VAN DER MEER (Marie-Anne), épouse de Charles Dans, p. 71 n. 2.
- VAN DER STRAETEN (Jeanne), épouse de Jean Van Cauwenberghe, p. 74 n. 2.
- VAN EYCK, peintre, p. 167, 170.
- VANWEL (André), p. 96, 96 n. 3; son ép., voir GRENADE.
- VAN WERT (Cath.), prieure de Nieuwstadt, p. 57.
- VARIN (Jean), p. 206.
- VAULERENT, grange cistercienne, p. 3.
- VEILHEZ (Henri), mambour de l'aumône des pauvres-en-île, p. 187.
- VELHET (Henri), proviseur de l'aumône des communs pauvres, p. 173.
- VELPEN (Emerance), épouse de Jean Cox, p. 106 n. 1.
- VELROUX (Amel de), p. 186.
- VERMANNE (Adèle-Eugénie), enfant trouvée, p. 52.
- VENANT (Alexandre-François), enfant trouvé, p. 51.
- VENISE, p. 221.
- VENLO, chapitre de, p. 58.
- VERHEYEN (Marie), épouse d'Erasmus Prunen, p. 98.
- VERMEIL, enfant trouvé, p. 53.
- VERVIERS (arr. et ch.-l. cant.), p. 23, 30 n. 10, 31, 77 n. 1, 88 n. 1, 100 n. 3, 111 n. 4, 132; bourgeois de, voir LAURENTY.
- VESTIBULE (Silvain), enfant trouvé, p. 50.
- VEZ, verrier, p. 220.
- VIANO, enfant trouvé, p. 53.
- VIGNETTE (Conrard de la), p. 79 n. 5; (Marie de la), épouse de Mathias Dans, p. 66 n. 5, 71 n. 2; (Servais Voes de la), échevin de Liège, p. 79, 79 n. 5; ses ép., voir CONROTTE, GOESWIN; (Voes delle), échevin de Liège, seigneur de Romerschove, p. 66 n. 5; ses ép., voir GOESWIN, OUDON.
- VIGNOLA (Augustine-Eugénie), enfant trouvée, p. 52.
- VILLAIN (Godefroid le), p. 178.
- VILLE (Jean de), seigneur de Millemont, p. 88 n. 3.
- VILLERS-LE-BOUILLET (arr. Huy, cant. Jehay-Bodegnée), p. 5.
- VILMORIN (Louis), enfant trouvé, p. 53.
- VINAVE D'ÎLE, rue, à Liège, p. 49.
- VINDELEN (sœur Marie), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 113, 113 n. 5.
- VIOLETTE, voir DE CHAMPS.
- Visé (arr. Liège, cat. Dalhem), p. 58, 74 n. 4, 112 n. 6, 118, 118 n. 2, 120, 120 n. 1, 121, 123, 126, 127, 129, 133, 134, 148 n. 2.
- VIVEGNIS (arr. Liège, cant. Fexheslins), p. 117, 155; abbaye de, p. 117; enfant trouvé, p. 53; faubourg à Liège, p. 30.
- VIVIER (Marie de), épouse de Charles Dans, p. 71 n. 2.
- VOTTEM (arr. Liège, cant. Herstal), p. 155, 186 n. 6.
- VYLE-ET-THAROUL (arr. et cant. Huy), p. 74 n. 1; curé de, voir RAMLOT.

W

WACHTENDONCK (Arnold), chanoine de la collégiale Saint-Barthélémy à Liège, doyen de la collégiale Saint-

- Martin, p. 79, 79 n. 2, 89, 89 n. 1; (Margareta de), p. 89 n. 1.
- WAESSEN (Marie-Marguerite), sœur Marie-Augustine, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 94, 94 n. 1.
- WALEFFE, seigneur de, p. 74 n. 3, voir LIERNEUX.
- WALHAIN (Johannes dit Brisar de), clerc, receveur de l'aumône des pauvres-en-île, p. 192.
- WALLIE (sœur Marie-Agnès), converse, sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 106, 106 n. 4.
- WALTHERY, p. 74 n. 4.
- WANDE (Oudde de), p. 179.
- WANDEBOREN (sœur Elisabeth), sépulcrine, converse de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants, p. 85, 85 n. 2.
- WANDRE (arr. Liège, cant. Herstal), p. 155; houillères de, p. 125, 132.
- WAREMME (ch.-l. arr. et cant.), p. 31, 176.
- WARFUZÉE (départ. SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE), p. 98 n. 2.
- WASEIGE (Hubert), p. 90 n. 3; son ép., voir HAMOIR; (Marguerite), sœur Marie-Joséphine), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 90, 90 n. 3.
- WASSAINT (Michel), p. 94 n. 1; son ép., voir GOUGNOR; voir aussi WAESSEN.
- WATHELET, p. 74 n. 4.
- WATLET (Jean), p. 74 n. 4; (sœur Marie des Anges de la Visitation), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 74, 74 n. 4.
- WÉÉY, enfant trouvé, p. 53.
- WELKENRAEDT (arr. Verviers, cant. Limbourg), p. 30 n. 10.
- WERGIFOSSE (sœur Marie-Charlotte), sépulcrine de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, p. 90, 90 n. 5.
- WÉRISORT (Barbe), épouse d'Adrien Martea, p. 82 n. 3.
- WERT (Cath. van), prieure de Nieuwstadt, p. 108 n. 2.
- WIDOOIE, p. 177.
- WILMAN (Victoire-Sépulcrine), p. 113, 113 n. 6.
- WILMONT, voir WILMAN.
- WILSENS (Anne-Cécile), p. 76 n. 2, 100, 100 n. 4, 106, 106 n. 3; (Arnould), p. 105 n. 3; (Jean), curé de Broekom, p. 100 n. 4.
- WINAND, échevin de Liège, p. 162 n. 4.
- WINDESHEIM, congrégation de, p. 56.
- WOLFSEITEN, enfant trouvé, p. 53.
- WOLGAN, enfant trouvé, p. 53.
- WONCK, p. 182, 187; (Collard de), p. 67 n. 4.
- WOOT DE TRIXHE (Marie), épouse de Walther d'Oleye, p. 81 n. 3.
- WYPART (Dorothee), épouse de Guillaume de Chokier, p. 111 n. 1.

X

- XHENDELESSE (arr. et cant. Verviers), p. 30 n. 10.
- XHENDREMAEL (arr. Liège, cant. Fexhe-Slins), p. 178.
- XHUFENALLE, fosse à Herstal, p. 147; propriétaire, voir COURARD, LOVIN-FOSSE.

Y

- YSABEAS, damoiselle, p. 186 n. 6, 187.

Z

- ZÄHRINGEN (Raoul de), prince-évêque de Liège, p. 161, 163, 164 n. 2, 165, 185.
- ZANNE, béguine de Saint-Christophe, p. 179.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Un cas précoce d'assolement triennal en Hesbaye hutoise (1178), par Jean-Pierre RORIVE	1-6
Le sort des enfants trouvés et abandonnés dans la région liégeoise au début du XIX ^e siècle, par N. HAESENNE-PEREMANS	7-53
L'obituaire des sépulcrines de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège (1509-1798), par †Sr. M. HERESWITHA	55-113
Structures démographiques et socio-économiques de la population de Herstal en 1812, par R. LEBOUTTE	115-155
L'hôpital Saint-Michel dit des communs pauvres-en-ile à Liège. Histoire de ses origines (XII ^e -XV ^e siècles), par Robert HANKART	157-195
Rapport du secrétaire pour l'année 1977, par J. PIEYNS	199
Musées d'archéologie et d'arts décoratifs de la ville de Liège. Rapport du conservateur. Année 1977, par Joseph PHILIPPE	201-224
Tableau du bureau de l'Institut archéologique liégeois	I-II
Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, par Joseph DECKERS	III-XXIX

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Lettre mortuaire de Marie Oda de Streel, prieure des sépulcrines de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège, datée du 28 août 1737	93
Fragment du sceau de l'aumône des communs pauvres-en-ile à Liège. Charte du Val-Benoit. 2-10-1260	173
Fragment du sceau des communs pauvres-en-ile à Liège. Juillet 1299	177
Fragment du sceau des communs pauvres-en-ile à Liège. 1 ^{er} janvier 1327	178
Passeport délivré au peintre liégeois Léonard Defrance en 1760	205
Lustre en laiton daté 1681. Anciens Pays-Bas	207
Desserte d'un ensemble de salle à manger par l'architecte-décorateur liégeois Serrurier-Bovy	209
Camée en pâte de verre blanc laiteux	210
Peintures xviii ^e siècle des lambris de la salle de Soer au musée d'Ansembourg. Dégagées en 1977	214
Vitrail art nouveau provenant des bâtiments de la salle des fêtes de la Société Royale de Zoologie d'Anvers. Vers 1900. H. 1 m. 525. L. 1 m. 56	219
Coupe avec monture en fer ouvré, œuvre signée de L. Majorelle. Vers 1930. Production de Daum à Nancy	220

TABLE DES AUTEURS

	Pages
DECKERS (Joseph), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	III-XXIX
HAESSENNE-PEREMANS (N.), Le sort des enfants trouvés et abandonnés dans la région liégeoise au début du XIX ^e siècle	7-53
HANKART (Robert), L'hôpital Saint-Michel dit des communs pauvres-en-île à Liège. Histoire de ses origines (XII ^e -XV ^e siècles)	157-195
†HERESWITHA (Sr. M.), L'obituaire des sépulcrines de Sainte-Elisabeth des Bons Enfants à Liège (1509-1798)	55-113
LEBOUTTE (R.), Structures démographiques et socio-économiques de la population de Herstal en 1812	115-155
PHILIPPE (Joseph), Musées d'Archéologie et d'arts décoratifs de Liège. Rapport du conservateur. Année 1977	201-224
PIEYNS (J.), Rapport du secrétaire pour l'année 1977	199
RORIVE (Jean-Pierre), Un cas précoce d'assolement triennal en Hesbaye hutoise (1178)	1-6

Imprimé en Belgique

19190 — Imp. VAILLANT-CARMANNE, S.A.

G. Dengis, adm.-dir., Rue Sainte-Véronique 17, Liège